

MANOIRS

DE

BASSE-BRETAGNE

A. LE GRAND
G.-M. THOMAS



MANOIRS
DE
BASSE-BRETAGNE

DES MÊMES AUTEURS

LE GRAND (Alain)

- Quimper en Cornouaille - Editions de la Cité - 1968 - 220 p. - illustré.
- Le Finistère sous l'occupation allemande (1940-1944) - la répression - les victimes de la guerre - 84 p. - 1 carte (hors commerce).

THOMAS (Georges-Michel)

- Landivisiau, fille du Léon (épuisé) - Morlaix.
- Dans le passé de Saint-Hernin - Quimper - 1945.
- Vieux manoirs bas-bretons - leurs légendes - L'Amitié par le Livre - 1954 (épuisé).
- Brest la Rouge (1847-1905) - Editions de la Cité - Brest - 1963 (épuisé).
- Portsall - sur des images de F. Perhirin - Brest - 1965.
- Le Vieux Brest et ses cartes postales (en collaboration avec J. Foucher) - Editions de la Cité - 1969 (épuisé).
- Historique de la Caisse d'Epargne de Brest (en collaboration avec J. Foucher) - 1971 - hors commerce - 190 p.
- Chroniques du Vieux Landivisiau - Brest - 1971 - 218 p.
- etc.

**MANOIRS
DE
BASSE-BRETAGNE**

par

Alain LE GRAND

et

Georges-Michel THOMAS



Images de Noël GUIRIEC et Marcel JOUANNEAU

1973

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :
120 EXEMPLAIRES SUR VELIN DE HOLLANDE
NUMÉROTÉS DE 1 A 120
ET 2 500 EXEMPLAIRES SUR BOUFFANT DES PAPETERIES DE CONDAT
NUMÉROTÉS DE 121 A 2 620
LE TOUT CONSTITUANT L'ÉDITION ORIGINALE

N° 20

© by Editions de la Cité - Brest - 1973

"La Bretagne pittoresque s'en va chaque jour."

Maurice BARRES (1886)

*"La Bretagne va mourir... Demain, elle sera
riche. Peut-être illustre, à la manière des gueux
d'âme, après avoir été tout le contraire, riche
d'âme et gueuse d'écus. Bientôt, elle aura cessé
d'être bretonne."*

André SUARÈS
(Le Livre de l'Émeraude)

Malgré l'acharnement des ans et des hommes à les détruire, c'est encore par milliers qu'ils se nichent frileusement dans la campagne bretonne, ces manoirs et châteaux, au visage souvent austère sous leur selle d'ardoises bleues galonnées de l'or pâle des lichens. Et tenter de faire revivre leur passé dans un monumental ouvrage à leur gloire serait tâche surhumaine.

Pourtant, les amis des vieilles pierres qu'étaient Pol de Courcy, Louis Le Guennec et le Vicomte Frottier de La Messelière ont contribué à les ressusciter avec bonheur, ces vieux logis si "riches d'âme". Mais combien attendent encore que soit écrite leur histoire !

En offrant aux lecteurs ces "Manoirs de Basse-Bretagne", nous avons simplement voulu apporter notre moellon à l'édifice déjà élevé. Si certains avaient leur historien, les découvertes faites dans les archives nous ont paru suffisantes pour que leur passé soit présenté sous un jour nouveau.

A. L. G. - G.-M. T.

LE BOT EN QUIMERC'H ou... LE PREFET AUX CHAMPS

POUR se rendre au Bot, il est plus agréable de suivre, passé le bourg de Quimerc'h — aujourd'hui en Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h — la voie rustique de Rosnoën, parallèle à la route de Brest. Au bout de trois kilomètres se présente un bosquet et, sur la droite, un chemin vicinal qui mène au manoir en même temps qu'il relie les deux routes.

Du Bot, admirablement situé sur une hauteur qui lui donne une vue de plusieurs lieues, Emile Souvestre nous en a fait cette description en 1836 :

« Au sommet de la Montagne du Bot, on jouit d'un spectacle merveilleux. Sur la droite, on a Rumengol, la forêt du Cranou, Hanvec avec ses montagnes tristes et polies, au-dessous de soi, la petite ville du Faou et les campagnes qui l'avoisinent, à gauche, Landévennec, couvert de ses épais taillis, en face la rivière du Faou, la rade de Brest, les îles qui bordent ses rivages et les ruisseaux qui viennent s'y jeter... » (1).

L'entrée du Bot est commandée par une grille au travers de laquelle on voit le manoir en perspective, importante construction d'où se dégage une impression de grandeur et de calme.

On a relevé sur un pignon la date de 1730, mais la façade principale a été rebâtie en 1845. Un perron, flanqué de part et d'autre de six fenêtres hautes et larges, mène au château. En outre, un fronton présente les armoiries des familles qui possédèrent cette terre.

Dans les environs s'élevait autrefois une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste.

● LE BOT EN RANÇON

Des noms apparaissent dans les vieux documents de seigneurs du Bot vivant au xv^e siècle : Hervé (Réformation de 1426), Even, Jacob, époux d'Anne de Pilgven (1485).

En mai 1562, à la Montre de l'Evêché de Cornouaille, Auffray du Bot, mari de Fiacrette de la Boixière, ne comparait pas. Son serviteur, Guillaume Noblet, dit qu'il est malade. On le juge néanmoins « default ».

En 1591, au temps des Guerres de la Ligue, Auffray est fait prisonnier par un parti de catholiques. On exige de lui une si forte rançon qu'il doit aliéner sa terre du Bot, laquelle ne reviendra dans cette famille qu'un siècle plus tard (2).

Son fils, Hervé, seigneur des Salles, est Capitaine de la paroisse de Rosnoën, en 1635, et son autre fils, Jacques, Conseiller du Roi et son bailli au siège royal de Châteaulin.

Les Du Bot portent « d'argent à la fasce de gueules » et comme devise : « In te Domine Speravi » (« En vous, Seigneur, est mon espoir »).

En 1738, on célébrait, en la chapelle du manoir, le mariage de Marie-Josèphe du Bot avec Louis Billoart, seigneur de Kerlérec, dernier Gouverneur de la Louisiane.

Puis, c'est, en 1758, l'union de Françoise-Marie et de Gilles-René Conen de Saint-Luc, Conseiller au Parlement de Bretagne. La mariée, future héritière du Bot, est la fille de Charles-Jacques, seigneur du dit lieu, Enseigne et, par la suite, Capitaine des Vaisseaux du Roi au département de Brest, et de Charlotte-Elisabeth de Barrin de La Galissonnière, dont le frère, Marquis de Franenteau, sera Maréchal des Camps et Armées du Roi.

Gilles Conen de Saint-Luc a trente-sept ans, étant né en 1721, à Rennes. Françoise-Marie du Bot n'en a que quinze.

Les Saint-Luc habitent Rennes où naissent leurs sept enfants, dont l'un meurt en bas âge. L'aînée, au destin pathétique, Victoire, naquit en 1761.

Mais le Comte de Saint-Luc est bientôt mêlé à la lutte entre les Etats de Bretagne et le Pouvoir royal, portant notamment sur les impôts nouveaux. Au premier plan, on voit s'opposer La Chalotais, Procureur Général du Parlement de Rennes, et le Duc d'Aiguillon, Gouverneur.

La situation se dégradant, on convoque le Parlement, en 1765, à

Versailles. Quatre-vingt-cinq membres démissionnent, douze restent fidèles au Roi. Parmi ceux-ci figure Gilles Conen de Saint-Luc, président à mortier (du nom de la toque ou bonnet de velours porté par ces magistrats).

Ils forment cette cour restreinte que le populaire appelle ironiquement « bailliage d'Aiguillon » et qui fonctionne ainsi pendant quatre ans.

Le Parlement rétabli, l'opinion n'oublie pas pour autant les « ifs », gens restés en place dont on continue à critiquer le comportement comme ayant été contraire aux intérêts des Bretons.

En 1774, après la mort de Louis XV, La Chalotais revient et Gilles de Saint-Luc, de même que ses collègues, connaîtront les vexations. On placarde sur sa porte : « Carrosse, mortier, livrée à vendre ».

Sa position devient si difficile qu'il démissionne et, quittant Rennes, s'installe au Bot avec sa famille.

Il faut croire que l'ancien président n'en veut pas de trop au mortier qui lui a valu d'être tourmenté, puisqu'il obtient, en récompense de sa fidélité au Roi et en vertu d'une tradition ancienne, de le porter encore, mais en cimier dans ses armes. Louis XVI lui accorde en outre une pension.

Au Bot, le Comte de Saint-Luc administre son domaine en réservant une part de son temps aux dévotions vers lesquelles il est porté, ainsi que toute sa famille. Le Bot a son chapelain : l'abbé Hervé-Rolland Le Guillou de Penanros, qui participe aussi à l'éducation des enfants.

La règle que suivent les Saint-Luc les conduit à pratiquer la charité dans le pays. Victoire, l'aînée, âme passionnée, attirée par la vie religieuse, s'inflige de douloureuses mortifications.

Ses proches lui donnent entre autres sobriquets celui de « Made-moiselle-le-rude-saint ». Elle compose des cantiques, écrit des pièces pour le petit théâtre familial du Bot. On y joue « L'Heureuse Convalescence »... (3).

Monseigneur Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, frère de l'ancien président, vient de temps à autre au manoir.

En 1782, Victoire entre à la Retraite à Quimper, institution fondée par des demoiselles de la noblesse pour enseigner en français et en breton, aux adultes et aux enfants, les pratiques de la religion.

Sous la Révolution, Le Bot est suspect. On le soupçonne d'héberger des prêtres réfractaires. Le Comte de Saint-Luc est plusieurs fois inquiété. Ses fils Ange et Athanase ont émigré. Victoire, de son côté, ne cache

pas sa réprobation pour le nouveau régime. Elle peint des images pieuses qu'elle offre à des amis.

En octobre 1793, l'ancien président à mortier, son épouse et Victoire sont arrêtés, emprisonnés à Carhaix, transférés à Quimper, puis à Paris. Ils sont condamnés à mort le 19 juillet 1794 et guillotins. Victoire, plus particulièrement, a fait montre jusqu'à la fin d'un noble courage (4).

Ange Conen de Saint-Luc, débarqué à Quiberon avec les émigrés en 1795, est fusillé à Vannes. Athanase, Officier de Marine, a failli faire partie de cette expédition. Il rentre en France sous le Consulat, s'installe au Bot et s'y plaît. Royaliste, il ne fait rien cependant contre l'Empire. Il est même membre du Conseil Général et reçoit en son manoir les préfets Miollis, Bouvier Dumolard, puis Abrial.

La correspondance qu'il entretient avec sa sœur préférée, Angélique de Silguy (5), nous permet de nous faire une opinion sur ce personnage, « défenseur du trône et de l'autel » par conviction et ayant en outre été éprouvé par la perte des siens à l'époque révolutionnaire.

Toutefois, sa situation de fortune, pas tellement brillante, l'oblige aussi à prendre du service. Ainsi il semble faire carrière, un peu malgré lui, dans l'administration et la politique, ne cessant de soupirer après son Bot et sa tranquillité.

Charitable par tradition de famille et par principe, il sait cependant se montrer ferme à l'égard de ses adversaires. Au reste, il sera amené à faire cette constatation : « Les cœurs endurcis se trouvent dans les ennemis du Gouvernement ». Il peut ainsi justifier sa position. Il mène somme toute assez bien ses affaires, en dépit des vicissitudes de l'époque.

A la chute de l'Empire, il est à Paris et assiste à l'accession de Louis XVIII.

La fidélité au Roi, de sa famille et la sienne propre, lui valent d'obtenir sa nomination de Préfet du Finistère. Il est installé le 22 juin 1814, juste à temps pour recevoir le duc et la duchesse d'Angoulême, en visite dans le département.

Il se prépare à une administration loyale, qui débute par la révocation de quelques Maires opposés au régime ; mais l'épreuve n'est pas terminée : Napoléon est rentré à Paris. Les détracteurs du Préfet de Saint-Luc diront que le 20 mars il n'était pas fier, s'étant caché « sous un jupon ». Toutefois, il démissionne, refusant de prêter serment à « l'usurpateur ».

Retiré au Bot, il voudrait trouver des consolations dans la vie

champêtre. Il ne demande plus à Dieu que « sa serpette, son râteau et quelques livres ». Mais les « circonstances » font qu'il ne peut goûter les charmes du printemps, et la « secousse » qu'il vient de subir le laisse dans « un état de stupeur inexplicable ».

Le retour de Louis XVIII le trouve non pas à Paris cette fois, mais en prison pour avoir cherché à gagner Jersey. On le libère. Toutefois on l'oublie dans les nominations de préfets. Il se fait élire député du Finistère et siège dans la majorité de la Chambre Introuvable. Il ne cesse de faire des démarches auprès du duc d'Angoulême, auprès de Louis XVIII qui le reçoit en audience privée et promet de l'employer. Il finit par être nommé préfet, non pas du Finistère comme il le désirait, mais des Côtes-du-Nord.

Il rejoint son poste en mai 1816, renvoie le Secrétaire Général Gorrec, bonapartiste, ancien député aux Cent Jours. « Les autres, écrit-il, ne bougent pas, ils savent que je ne les manquerais pas ».

Il finit par préférer la population des Côtes-du-Nord à celle du Finistère où il n'a pas laissé que des amis. Les faveurs qu'il obtient pour des parents ou fidèles n'arrangent pas toujours les choses.

Jean-Louis-Amand-Fortuné, Marquis de Ploec, dont il a épousé la fille unique, Jeanne-Rose, ne lui fait pas bonne presse ; cependant, il évite de parler, en dehors du cercle familial, des différends avec ses proches que nous évoquerons à propos du château du Guilguiffin.

Quand le Préfet de Saint-Luc peut se libérer, il accourt à sa campagne et « Fouette, cocher, au Bot, au Bot, au Bot... »

La victoire de la tendance libérale provoque sa « destitution », mais ses amis des Côtes-du-Nord et parmi ceux-ci l'abbé Jean-Marie de Lamennais, avec lequel il entretenait d'excellentes relations à Saint-Brieuc, le font élire député de ce département en 1820.

L'année d'après, il a la douleur de perdre, à quelques jours d'intervalle, au Bot, deux de ses enfants, la petite Léocadie et son frère Alfred.

En février 1822, il obtient la Préfecture du Lot, département royaliste, où il est accueilli en « Saint-Luc, digne évangéliste de la légitimité... » Puis, en 1823, il est nommé Préfet du Loir-et-Cher. L'année d'après, toujours grâce à Lamennais et ses amis, il est réélu député des Côtes-du-Nord.

Tandis qu'il poursuit en même temps sa carrière administrative, son neveu De Silguy, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, mène aussi campagne en sa faveur. Le Comte de Saint-Luc est élu député de l'arrondissement de Châteaulin en 1826.

Un changement de Gouvernement, en 1828, provoque sa nomination à la Préfecture de la Creuse. En 1830, il est Préfet de la Mayenne, mais il n'y reste que quelques mois car, fidèle à Charles X, il refuse de servir Louis-Philippe.

Le Comte de Saint-Luc se retire en son manoir du Bot où il s'éteint en 1844.

Outre Léocadie et Alfred, il avait eu d'autres enfants : Athanase, en 1806, Fortuné, en 1808, Herminie, en 1809, Emile, en 1812.

Fortuné, page des rois Louis XVIII et Charles X, devient Officier de Cavalerie et épouse Alix d'Andigné de Mayneuf. C'est leur fils Gaston que nous retrouverons au Guilguiffin.

Emile épouse Mademoiselle Marie Aubrée de Kernaour. Il sera Maire de Quimerc'h de 1876 à 1888. Il prend ainsi une part très active aux tractations qui ont lieu pour le transfèrement du bourg de Quimerc'h au lieu dit « Gars-ar-Goff », à proximité de la voie ferrée et, tandis que Mademoiselle de Toulancoat offre les terrains nécessaires à l'implantation de la nouvelle église, de son presbytère et de son cimetière, il fait don de la somme de huit mille francs pour la construction des édifices et son apport personnel sera en fait bien plus large.

Le Comte Emile de Saint-Luc meurt en 1898. Son neveu, Gaston, propriétaire du Guilguiffin, hérite du Bot et, après sa mort et celle de son épouse, vers 1930, le manoir échoit à la famille Henriot.

(1) « Le Finistère en 1836 », par Emile Souvestre.

(2) « Mémoires du Chanoine Moreau sur les Guerres de la Ligue en Bretagne ».

(3) « Victoire Conen de Saint-Luc », par A. Crosnier - Ed. Beauchesne, 1919.

(4) Ibid.

(5) « Les Préfets du Finistère », par M. Alexis Le Bihan - B.S.A.F. 1960 et 1961.





QUAND LE CHATEAU DE BREST SERVAIT DE PRISON

DERRIÈRE les épaisses et imposantes murailles du château de Brest, bâties sur l'emplacement d'un camp fortifié romain, combien de prisonniers, au cours des siècles, ont tenté de glisser un œil furtif vers un coin de ciel hachuré de barreaux ?

● SUR UN REGISTRE D'ECROU

Le registre d'écrou du Château, pendant la période révolutionnaire, tenu par un geôlier — un certain Clause — qui ne manquait ni d'esprit ni de roublardise, témoigne des nombreuses arrestations opérées au début de la Révolution (1).

Y étaient incarcérés ivrognes, voleurs, filles publiques... Cambry, qui l'a visité alors, en donne la description suivante : « cet affreux château de Brest où l'on vit l'innocent à côté du coupable, plongé dans des cachots affreux, dans des réduits infects mangés de rats et de vermine. A... pendant 130 jours de détention, dans une fosse de 6 pieds de long sur 4 de hauteur, n'eut de rapport avec les hommes que par les cris d'un malheureux qui, pendant une léthargie, avait eu les mollets, les cuisses, les seins entièrement rongés par les rats. Il ne sortit de cet état de mort que quand les nerfs voisins du cœur furent tirillés par leurs dents déchirantes » (2).

Nous disions à l'instant que les filles de mœurs légères y étaient accueillies en nombre. Sous la plume de Clause, on peut lire en effet :

— 24 novembre 1790 : « envoyées au château, les nommées Rose-

Françoise Dubignon et Françoise Le Louarn, surprises la nuit dernière avec un jeune homme auquel elles refusaient leurs bontés attendu qu'il était trop jeune. Elles doivent être visitées, et pour cause ! » Et l'on peut lire en note : « ont fait grand tapage dans la prison de la maison commune ; sorties le 15 ».

A la même date, ces autres lignes : « envoyées au château, les nommées Jeanne Marzit et Gabrielle Goues, doubles coquines, dont l'une a versé le poison qui circule dans les veines de celles de plusieurs militaires ». En note : « envoyées à l'hôpital le 15 décembre 1790 ».

Le 4 décembre, cette notation laconique : « envoyée au château, la nommée Marie-Josèphe Gestin, femme mariée qui se marie avec le premier venu, attendu qu'elle aime le changement ».

Parfois, le texte s'étoffe, selon l'inspiration du géolier, et cela donne :

— 8 novembre 1790 : « envoyée au château, la nommée Marie-Sébastienne Martin, femme de François Sauré, 2^e maître sur « la Petite Cérés », laquelle est pleine de bonté pour un perruquier de Normandie, nommé Corbe, qui a fabriqué avec elle un animal à deux pieds et sans plumes, tant ils vivent en bonne intelligence. Cette femme traite le plus mal qu'elle peut son pauvre cocu de mari, auquel le jour même, elle a fendu bien et durement le crâne. Nous pensons qu'elle a besoin de passer quelques jours au château. Le mari aura la complaisance de fournir à la dépense. »

Et, en note, ceci : « Cette épouvantable mégère, vrai tison d'enfer, a été fortement recommandée à la justice du bureau municipal par M. Pierre Le Masson, cousin du mari qui en a fait un portrait où elle n'est point flattée ».

Style aussi fleuri, le 12 juin 1791 : « envoyée au château, la nommée Jeannette Masson, servant de paillason aux pertuisaniers. Cette fille est d'un bon choix et on peut en féliciter ces messieurs. Elle a été retirée tout le tems passé par la nommée Louise Le Vern qui lui prêtait généreusement son lit pour lui faciliter ses ébats avec ses illustres amans... »

Nous pourrions multiplier ces citations concernant ces filles. Mais passons aux ivrognes. Le 30 janvier 1791 est arrêté le nommé Jean Picard, matelot à bord du « Barbeau », « accusé et convaincu d'avoir percé une barrique de vin, dans une cour appartenant à M. Donne et, après avoir bu de ce vin, lui et ses camarades au tour, ce qu'ils ont voulu, a roulé la barrique pour la conduire sur le quai, et vraisemblablement,

il l'aurait embarquée pour continuer à boire, à son bord, tout à son aise, et régaler ses camarades. »

Autre ivrogne, incarcéré au moins trois fois en deux ans : « Jean-François Chevert, menuisier, rue Traverse, emprisonné pour avoir applaudi en voyant son enfant satisfaire à ses besoins à la porte de M. Béhenec (abbé qui fut bibliothécaire à Brest) et avoir gravement manqué dans la salle de police ».

Les ivrognes continuaient à boire en prison puisque Clause leur vendait du vin et leur fournissait des jeux de cartes, en prenant un substantiel bénéfice, ce qui lui valut d'être renvoyé quand fut découvert le pot-aux-roses.

Et voici trois autres prisonniers qui ne manquent pas d'originalité. Tout d'abord, le 10 juin 1791, « le nommé Michel Sénéchal, lequel ayant un nourrisson chez lui, s'est fait payer jusqu'à ce jour comme si cet enfant était encore vivant, tandis qu'il est mort il y a cinq mois. Il ne sortira qu'autant qu'il aura payé la somme de 9 livres 18 sols qu'il est condamné à restituer. »

Puis, ensuite, incarcéré pour quatre jours, le nommé Charles-Jean Uguen, matelot de Morlaix, débarqué de la « Mouche », pour avoir « donné un soufflet à une dame qui ne voulait point agréer l'hommage de son amour ».

Et enfin, le 27 juin 1791, est envoyé au château, « le nommé Gouachet, prêtre réfractaire de Gouesnou ; ce petit énergumène de la tournure la plus conforme, reconnu pour avoir essayé de travailler les cerveaux mal organisés des cultivateurs de son quartier dans le sens contraire à celui de la Révolution, a été amené hier à onze heures par les dragons de la garde nationale. Il a été mis en état d'arrestation au château, avec injonction de le mettre dans un endroit particulier et différent de celui où digère paisiblement le curé de Plabennec. »

Les vingt-six administrateurs du Finistère y furent enfermés avant de connaître le sanglant couteau du sanguinaire Ance ; des prêtres réfractaires y attendirent plus tard, dans l'angoisse, la guillotine ou un éventuel départ pour les pontons de Rochefort. Des nobles y connurent la même angoisse et certains ne durent la vie sauve qu'au 9 thermidor.

Le chouan Cadoudal et sa famille y furent incarcérés et Toussaint Louverture, le héros de l'indépendance de Saint-Domingue manqua d'y finir ses jours, mais les autorités militaires le trouvèrent trop encombrant et on le dirigea vers le fort de Joux.

● LA FIN D'UN CHOUAN

Le 25 juin 1804, la tête de Georges Cadoudal tombait sur l'échafaud. Avec lui périsaient onze de ses compagnons. Il y avait là Aimé-Auguste Joyaut, dit d'Arras, Louis-Gabriel Burban, dit Malabry, Guillaume Lemercier, Louis Ducorps, Louis Picot, dit le Petit, Michel Roger, dit Loiseau, Pierre-Jean Cadoudal, Victor Deville, dit Tamerlar, Jean Mérille, Jean Le Han, dit Brutus.

C'est dix ans plus tôt, au printemps de 1794, qu'allait commencer la vie mouvementée et périlleuse à la fois de Georges, vie qui allait le conduire au château de Brest, d'abord, en Angleterre en 1803, sur le cutter « Le Vincego » qui devait, la même année, le débarquer clandestinement au pied de la falaise de Beville.

Au printemps de 1794, donc, Georges Cadoudal était dénoncé aux autorités républicaines par un nommé Lemoyne, époux de la marraine de son frère. Ordre était aussitôt donné par le district d'Auray de l'arrêter, ainsi que sa famille. Ce qui fut fait (3).

● SOUS LES VERROUS

Le 29 thermidor an II (16 août 1794), le registre d'écrou de la Maison d'arrêt dite Fort-la-Loi à Brest (le château) portait les indications suivantes : « En vertu du mandat d'arrêt de l'accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire séant à Brest, concierge de la Maison d'Arrêt du Fort-la-Loi, à Brest, tu es, par moi, Brigadier de la gendarmerie nationale de Landerneau chargé des nommés Louis Cadoudal père, Jeanne-Marion, sa femme, Denis Cadoudal, son frère, Georges Cadoudal, fils aîné, et Julien Cadoudal, second fils, et Joachim Bouilly, desquels tu feras bonne et sûre garde jusqu'à nouvel ordre ».

Ainsi, toute la famille Cadoudal et deux de leurs amis étaient incarcérés au Château.

La raison ? Georges Cadoudal allait l'expliquer dans deux lettres figurant parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Port de Brest (4). Voici la première de ces lettres en date du 7 vendémiaire an III.

« J'ai eu le malheur de loger, dans une chambre, il y a près de quatre mois, un jeune homme qui m'avait demandé l'hospitalité. Ce jeune homme était armé, mais je ne l'ai su qu'à l'instant où nous avons été pris. Il était dans ma chambre, à dix heures du soir, et, à minuit, nous

avons été saisis. L'on m'a pris, dans ma chambre, deux fusils, un vieux qui était depuis longtemps chez mes parents, et un autre que j'avais acheté à leur « insçus », il y avait quelques jours. Mais tout cela était dans ma chambre où mes parents ne montaient jamais. D'abord, ce jeune homme a été reçu sans qu'ils le sussent le moins.

« Il y est entré à dix heures du soir et elle est distante de la maison où logeait mon père et le reste de ma famille, au moins de soixante pas. D'après cela, on voit que je suis seul coupable.

« Néanmoins, contre toute loi et toute humanité, l'on a saisi tous mes infortunés parents et on les a jetés dans les cachots ; avec mon père, ma mère et mon frère, j'ai un oncle du côté paternel, âgé de 68 ans. Il est depuis quelque temps à l'hôpital, où, peut-être, il a déjà terminé ses malheureux jours. Ma mère est « ensainte » depuis près de sept mois. Elle est tellement accablée qu'elle n'attend pour ainsi dire plus que sa fin. Représentant, au nom de l'humanité et de la justice que tu es venu faire régner à Brest, mets fin à leur malheureux sort.

« On ne s'est pas contenté de nous emprisonner, une partie de l'argent que nous avons été prise avec nous et l'autre est devenue la proie des soldats qui étaient venus nous prendre.

« Nous devons tout cela à un administrateur du district d'Auray (il s'appelle Laity) qui, après avoir pris ce qui lui faisait plaisir, laissa le coffre ouvert pour donner un libre pillage aux soldats...

« Si je suis coupable, que la loi me punisse, mais que mes infortunés parents qui ne sont fautifs en rien soient mis en liberté et qu'ils ne soient pas forcés de maudire le jour où ils m'ont donné l'existence.

Salut et fraternité.

Georges Cadoudal, du district d'Auray, département du Morbihan ».

● DEUX MORTS...

La lettre de Georges Cadoudal à Tréhouart, le représentant du peuple à Brest, pas plus d'ailleurs qu'une seconde lettre du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794) fut sans effet.

Le 27 fructidor de l'an III (13 septembre 1795), Denis Cadoudal, cultivateur, oncle de Georges, décédait à « l'hôpital militaire de terre » ainsi qu'en témoigne un acte signé Panfeur, officier public, sur la déclaration de Cassin, Foucault et James, agents de l'hôpital (5).

La mère de Georges, qui attendait un dixième enfant, était, elle aussi, hospitalisée le 27 vendémiaire an II (18 octobre 1794). Et le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794), on pouvait lire sur le registre de l'Etat civil de la ville de Brest : « à 5 heures du soir, a été remis à moi, cy-après René Pauper, officier public, la déclaration suivante : Hospice civil, commune et côté de Brest — Marie-Jeanne Le Baillon, épouse de Louis Cadudal, fille de Joseph et de Jeanne Jacob, native de Meudon, âgée de 43 ans, entrée en cet hospice le 27 vendémiaire, y est morte, hier, à 5 heures du soir. »

Restaient Louis Cadoudal, Georges et Julien. Anticipons pour conter en deux mots la fin de ce dernier. Il devait être tué de quatre coups de feu, le 19 pluviôse an IX (8 février 1801) à la Montagne de Corohan, commune de Brech, sur la route d'Auray à Landévant.

● ... UNE EVASION ET UN ELARGISSEMENT

Comment Georges parvint-il à s'échapper du Château en compagnie de Mercier et d'Allègre, puis à franchir, sans encombre, les portes de la ville ? On ne le sait. Certainement, il bénéficia de complicité, peut-être même à l'intérieur du château.

Quant au père, Louis Cadoudal, âgé à l'époque de 57 ans, il fut élargi par arrêté du 26 ventôse an III (24 février 1795).

Georges s'était déjà enfui à cette date puisque dans une lettre adressée « aux représentants du Peuple près les ports de Brest et de Lorient » Louis Cadoudal demande uniquement la mise en liberté de son cadet, Julien : « Je réclame, dit-il, la liberté de mon fils détenu au Fort-la-Loi ; il avait à peine seize ans quand nous fûmes conduits au château de Brest ainsi que ma femme et mon frère qui y sont morts de chagrin et de misère. Mon fils m'est nécessaire pour m'aider à cultiver ma ferme... » laquelle, ajoute-t-il dans le procès-verbal de mise en liberté du 21 ventôse, an III (10 janvier 1795) « est absolument à l'abandon, n'y ayant laissé qu'une fille de confiance et trois enfants en bas âge. »

Ce procès-verbal s'achevait sur une note qui ne manquait pas de sel : « d'ailleurs, disait-il, il assure être le seul cultivateur de sa commune qui, pour prouver son dévouement à la Révolution, ait acquis des domaines nationaux. »

● DE TARTUFFE AUX GEOLES DU CHATEAU

En septembre 1826, une Mission était organisée à l'église Saint-Louis, avec le concours des Pères jésuites Guyot, Tinsau, Petit et Richardos. L'abbé Guyot avait fait des démarches auprès du Maire Barchou afin que, durant la mission, on ne joue au théâtre, ni Œdipe, ni Tartuffe.

L'écho de ces démarches était parvenu jusqu'aux habitués du théâtre et le 18 septembre une manifestation troublait le jubilé. Des pétards « de poudre fulminante » explosèrent dans l'église et des clameurs poussées par la foule massée sur le parvis accueillirent toute personne franchissant le porche.

Deux manifestants furent appréhendés, Hurel, que nous retrouverons par la suite et Duhamel, qui ne put être poursuivi, ayant donné un faux nom. Tous deux, cette fois-ci, furent relâchés.

Mais ceci n'était qu'un prélude. En effet, conformément à la coutume, des billets étaient, à chaque séance, jetés sur la scène pour demander que soit joué le « Tartuffe » de Molière. Habituellement, ces billets étaient remis à la police qui, après en avoir pris connaissance, les transmettait au Maire.

Celui-ci répondit tout d'abord : « cette pièce n'est pas au répertoire semainier, mais je vais l'y mettre ». Une salve d'applaudissements accueillit cette réponse.

Mais Tartuffe n'étant pas toujours annoncé le 8 octobre, nouvel afflux de billets. On pouvait y lire, entre autres : « Nous persistons à demander le Tartuffe, en dépit de la Congrégation et des Jésuites ». Ou encore : « Des Tartuffe sont sans doute dans cette ville ; ils auront prié instamment M. le Maire d'empêcher qu'on les joue ; cela est fort simple, qui aimerait se voir représenter au naturel, sur un théâtre, surtout lorsque l'on sait que le caractère que l'on dépeindrait en scène est celui d'un odieux hypocrite, d'un jésuite, enfin. »

Seconde réponse du Maire : « L'autorité refuse. La réponse est négative. » Manifestation, cris : la salle est évacuée par la troupe et au cours de l'opération, le citoyen Galmiche a le pantalon percé d'un coup de baïonnette.

Le lendemain, 9 octobre, même insistance de la part des spectateurs. Et le 10, n'obtenant pas toujours satisfaction, les jeunes gens sortent du théâtre et y rentrent processionnellement, au milieu de l'hilarité générale, portant chacun à la main un petit Tartuffe.

Mais le 11 octobre, alors que se lève le rideau, éclatent les cris : « Le Tartuffe ! Le Tartuffe ! », accompagnés de ceux : « A bas le Maire ! » Celui-ci intervient pour exhorter les spectateurs au calme. Vainement, le Sous-Préfet l'invite, ce qui lui vaut d'être reçu par les cris : « A la porte le Sous-Préfet ! ».

Commissaires de police et gendarmes maritimes entrent alors dans la salle, suivis bientôt d'un piquet en armes des grenadiers du régiment de Hohenlohe et d'un piquet de voltigeurs du même régiment, fusil en main.

Des coups de poings, de cannes et de crosses sont échangés cependant que montent les cris : « Monsieur le Maire, vous faites assassiner les Brestoises, vos concitoyens ! »

Une enquête ouverte dès le lendemain amène l'arrestation, le 16 octobre, de : Hamon Galmiche, né à Brest, commis-négociant, 29, quai Tourville ; Antoine Spréfico, né à Lyon, commis-négociant, rue de la Rampe ; Vincent Breton, né à Blaye (Gironde), 12, rue de Siam ; Albert Chevillotte, né à Brest, commis-négociant, 9, quai Tourville ; Joseph Barazer, né à Quimper, négociant, 2, rue de Siam.

Le 25 octobre, six nouvelles arrestations : Thomas Loyer, jeune, né à Brest, marchand de draps, rue Saint-Louis ; Auguste Hurel, peintre en miniature, né à Paris, rue Saint-Yves ; Marc Simon, né à Saint-Omer, marchand, 94, rue Royale ; François Mazurié, fils aîné, né à Brest, commissionnaire de roulage, 90, rue Royale, Aimable Deschez, commis-négociant, domicilié à Recouvrance ; Pierre-Marie Lavallée, né à Brest, négociant à l'angle des rues d'Aiguillon et du Château.

Puis ce fut le tour de : Jean-Paul Mongin, né à Brest, commis-négociant, rue de Siam ; Antoine Delobeau, né à Monopoli, royaume de Naples, commis-négociant, rue J.-J. Rousseau ; François Conrier, né à Brest, propriétaire, 34, rue de la Rampe ; Jean-Marie Quéré, né à Quintin, horloger, 61, rue Royale ; Louis Chabance, né à Brest, marchand de vins, 68, rue Saint-Yves ; Raymond Boidron, maître plâtrier à Roscanvel, né à Brest, Jean-Baptiste Loyer, né à Brest, marchand de draps, 1, rue Saint-Louis ; François Duhamel, né à Brest, charpentier, rue du Bois d'Amour ; Isidore Marfille, né à Brest, sans profession, 6, rue Riché ; Martin Robin, négociant, né à Brest, 28, rue d'Aiguillon ; Jean-Anacharis Guilhem, né à Brest, négociant, rue de la Rampe prolongée ; Louis Lavallée, né à Brest, commis-négociant, 1, rue Neptune.

En tout, donc, vingt-trois inculpés.

La presse parisienne prend position contre les jeunes gens arrêtés (si Isidore Marfille a 19 ans, par contre Loyer en a 38, Robin, 42, Boidron, 43, et Quéré, 47). Le « Moniteur » et l'« Etoile » affirment « qu'il y a eu sédition, que les prévenus ont provoqué la force armée » et qualifient les accusés de « jeunes gens mal famés ».

Mais d'autres réactions se font jour. Tous les avocats du barreau de Brest signent une protestation contre la tournure que prennent les événements, et 86 citoyens adressent au Préfet, le Comte de Castellane, le texte suivant : « Jamais le théâtre brestois n'avait été envahi par les baïonnettes, jamais nos fils n'avaient payé de leur sang le crime d'avoir demandé une pièce française ».

Les prévenus sont incarcérés au Château. Mais on dit que chaque soir, avec la complicité de leurs gardiens, ils « font le mur » pour s'occuper de leurs affaires et reviennent le lendemain matin dans leur geôle.

Ils passent tous en correctionnelle, le 12 janvier 1827. Spréfico et Lavallée jeune écopent tous deux neuf mois de prison et 600 F d'amende ; Lavallée aîné, Conrier, Barazer, Simon, Breton, Deschez et Galmiche, 6 mois de prison et 400 F d'amende ; Mazurié aîné, Delobeau, Loyer jeune, Hurel et Mongin, 4 mois de prison et 200 F d'amende. Et tous aux dépens, estimés 546,45 F. Cette séance s'était tenue dans une des salles dépendant de l'Hospice Civil, rue Traverse. M^e Gillart présidait, ayant à ses côtés MM. Kersauzon de Pennendreff et Le Roux, juges ; A. de Kermarec étant juge auditeur et M^e Clérec, greffier.

Ils firent appel. Ce fut un grand procès où l'on vit comme témoins le Général Baron Baltus, le Baron de Roujoux, le Sous-Préfet de Brest, le Maire. Les débats furent houleux ; M^e Lehay-Taillis, avocat, fut suspendu de ses fonctions pendant un mois pour « discours injurieux envers la religion d'Etat », M^e Brunel, rappelé à l'ordre.

Le tribunal d'appel de Quimper, le 19 mars 1827, condamnait Spréfico, Lavallée jeune et Barazer à un mois de prison, tandis que Galmiche écopait la même peine, plus 100 F d'amende. Tous les autres inculpés étaient acquittés (6).

● DEPORTES ET PRISONNIERS DE GUERRE

Trois des auteurs du complot de Lyon, Alphonse Gent, Ode et Longomazino, condamnés à la déportation à Nouka-Hiva, dans les Mar-

quises sont dirigés d'abord sur Paris, puis écroués au Château de Brest, le 26 novembre 1851, où ils attendent que la corvette « La Moselle » appareille, le 20 décembre 1851 (7).

Les comploteurs sont arrivés dans un complet état de dénuement et leur femme et enfants autorisés à les accompagner en déportation ne sont guère mieux lotis.

Sur ordre du Ministère de l'Intérieur, le Sous-Préfet leur fait remettre, comme vêtements de toile : 2 pantalons, 2 gilets, 2 vestes, 2 vareuses, 6 chemises, 1 casquette ; comme vêtements de drap : 2 pantalons, 2 gilets, 2 vestes, 1 caban, 2 chemises de laine, 1 casquette, puis, en plus : 2 gilets de flanelle, 3 paires de bas de laine, 3 en coton, 2 paires de souliers, 6 mouchoirs en toile, 2 cravates (une en laine, une en jaconas), un chapeau de paille et une caisse neuve contenant les vêtements ci-dessus, le tout évalué à 925 F (8).

Alphonse Gent, avocat, commissaire du gouvernement provisoire en 1848 en Vaucluse, député à la Constituante, s'était déjà fait remarquer par l'ardeur de ses convictions démocratiques. Compromis à Paris, lors de la journée du 13 juin 1849, il n'avait dû le salut qu'à la protection du Ministre des Travaux publics, le Brestois baron Lacrosse (9).

C'est pour avoir voulu fédérer toutes les sociétés secrètes du Midi, affiliées à la « Nouvelle Montagne », qu'il passa en Conseil de Guerre, à Lyon, en août 1851. On devait le retrouver sénateur au début de la III^e République.

Vingt ans plus tard, c'était au tour de 33 prisonniers prussiens, dont un officier, ramassés près de Conlie, d'être enfermés au Château, en attendant une prompte libération qui coïncidait avec notre défaite.

Ils ne se doutaient pas qu'un jour, leurs petits-fils garderaient à leur tour des prisonniers dans la même cour du Château. C'est pourtant ce qui se produisit, en juin 1940, où, répondant aux ordres allemands, par affiche et voie de presse, marins et soldats échappés à la débâcle, rejoignirent le Château en attendant que des convois de camions les acheminent vers les stalags et oflags.

Enfin, quelques années plus tard, et c'est croyons-nous, la dernière page de l'histoire de la prison du château, comprise aujourd'hui dans l'enceinte de la Préfecture Maritime, des patriotes s'insurgeant contre les Allemands, y furent enfermés — vestibule, pour certains d'entre eux, des « camps de la mort ».

- (1) Arch. mun. Brest, LL 267.
- (2) Cambry, « Voyage dans le Finistère », tome II.
- (3) La Varende, « Cadoudal ».
- (4) Manuscrits de la Bibliothèque du Port de Brest, tome III, n° 145.
- (5) Etat civil de Brest, décès de l'an II.
- (6) Fonds Levot, 201. Bibliothèque de la Marine, Brest et Arch. du Finistère, 100 J 1666.
- (7) Arch. de la Marine, Brest. Correspondance du Préfet maritime.
- (8) Arch. départ., 1 Z 19.
- (9) Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, tome II, 1789-1864.

LA COUDRAIE EN TREMEOC

où le souvenir de ci-devant nobles

se mêle à celui d'un Officier républicain devenu châtelain

EN bordure du chemin qui prend au village de Stang-ar-Bacol, sur la route de Quimper à Plonéour-Lanvern, et conduit au bourg de Tréméoc, on ne peut manquer l'entrée du manoir de La Coudraie.

Elle se signale en effet par une clôture comportant huit piliers monumentaux fort curieux, à double corniche, surmontés de vases, décorés de personnages diaboliques, d'un lion héraldique, d'une couronne comtale que l'on peut attribuer aux Charmoy, le tout indiquant le xvii^e siècle.

Avant d'emprunter l'allée menant au manoir, présentons les gentilshommes et dames dont les noms s'attachent à cette ancienne terre seigneuriale dépendant de la baronnie du Pont, qui avait son siège à Pont-l'Abbé.

L'acte le plus ancien en faisant mention remonte à la Réformation de 1426 (1) et un nom nous est révélé dans un aveu de 1478 : celui de Jehan de La Coudraye.

Cette famille porte « vairé d'argent et de sable au baston de gueules brochant sur le tout » (armes représentées jadis sur un tombeau dans le chœur de l'église de Pont-l'Abbé) (2).

Les seigneurs primitifs du dit nom disparaissent et, en 1551, La Coudraie devient la propriété de Hervé Le Vestle, seigneur de Keraret (en Nizon) et de Poulguinan, qui blasonne « de sable au grelier d'argent enguiché d'or accompagné de trois merlettes de même ».

A la montre noble de 1562, le sieur de La Coudraye dit fournir deux arquebusiers à cheval.

● LES HUGUENOTS

Hervé Le Vestle trépassa en 1572 et La Coudraie resta entre les mains de Marie-Guyonne de Kerouant, que le défunt avait épousé en secondes noces.

Pendant les guerres de religion, les Kerouant sont devenus huguenots, c'est-à-dire qu'ils ont embrassé le parti du baron du Pont, Toussaint de Beaumanoir, dont la dame de La Coudraye est vassale.

Pont-l'Abbé tient pour Henri IV, mais Quimper s'est rallié à la Ligue, le parti catholique, rangé derrière le Duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne.

En 1590, le baron du Pont participe au siège d'Ancenis, laissant le commandement de la place à un sergent dénommé Trongat, « jeune tête éventée », qui pousse l'outrecuidance jusqu'à faire des incursions aux abords de Quimper.

Des représailles sont à craindre : la dame de Kerouant quitte La Coudraie par mesure de précaution et se réfugie au Château de Pont-l'Abbé, ainsi que son frère, Jean de Kerouant, sieur de Kernuz (en Plo-meur), qui arrive avec sa famille, meubles et bagages.

En fait, les Quimpérois s'en viennent à Pont-l'Abbé « comme à des noces », ayant à leur tête le Capitaine Le Prestre de Lézonnet.

Au Château, Trongat risque un œil par une petite lucarne. Il reçoit un mauvais coup d'arquebuse et en meurt. Ses gens se rendent. Jean de Kerouant est parmi les prisonniers.

Poursuivant leur entreprise de pacification, des Compagnies vont à La Coudraie où logent des hommes d'armes du parti huguenot. Ceux-ci sont pris et le manoir pillé, comme le sera celui de La Palue, dans les faubourgs de Quimper, propriété aussi de la dame de Kerouant. On n'y laisse « aucuns meubles ni grilles de fenêtres » (3).

● UNE SUCCESSION COMPLIQUEE

Marie-Guyonne, veuve d'Hervé Le Vestle, a un fils prénommé Charles, décédé en 1617 et, l'année suivante, elle s'éteint à son tour. La Coudraie

revient alors à Nicolas de La Haye, seigneur du Plessix au Chapt (dont la mère est Ester Le Vestle, sœur de Charles).

Mais Hervé Le Vestle avait eu une fille, Claude, de son premier mariage, dont descend un noble bourguignon, Sylvestre de Charmoy, qui se porte héritier.

Les deux parties entament un procès qui durera plus de vingt ans, pendant lesquels le manoir de La Coudraie se délabrera (4).

C'est Sylvestre de Charmoy qui finit par s'y installer en 1643. Il est fortuné mais, en fait de noblesse, il est débouté en 1670, faute de pouvoir produire des titres suffisants. Il rétablira la situation à son avantage par la suite et pourra faire graver cette couronne comtale qui se voit sur un pilier à l'entrée de La Coudraie restauré.

● PAR LE BOUT DU NEZ

Sylvestre de Charmoy a épousé Marguerite Autret, nièce de Guy Autret de Missirien, hagiographe et généalogiste. Elle lui donne onze enfants qui meurent à l'exception d'un seul : Guy, né en 1645.

Ce dernier s'unit en 1675 à Bonne-Prudence Raoul et, après le décès de celle-ci, à Yvorée Querguiris.

Son fils Jacques, seigneur de Keraret, Lezoualch et La Coudraye, né en 1680, continue la lignée. Il se marie avec Gilonne de Quélen.

On nous dit que Jacques était « violent et autoritaire ». Un jour que le recteur de Tréméoc, à la fin de la messe, se plaint devant les fidèles de son sonneur de cloche qu'il menace de remplacer, le sieur de Keraret se lève furieux, va vers l'autel, frappe sur la balustrade, disant qu'il n'a pas le droit de disposer ainsi de ce serviteur de la paroisse.

Le recteur, qui ne paraît pas non plus être un modèle de patience, rétorque au sieur de Keraret que ce n'est pas son affaire et qu'il devrait « songer plutôt à chasser les voleurs qui sont chez lui ».

Se mêle la dame de Keraret, Gilonne, qui lance au curé : « Et vous de chasser la p... que vous avez dans votre maison ! ».

Le recteur, qui ne s'embarrasse pas non plus des moyens, s'approche de la châtelaine, « la prend par le nez et la met hors de l'église, la menaçant de la faire enfermer aux Madelonnettes le reste de ses jours » (5).

Epilogue de cette histoire, la servante devient l'épouse du frère du curé, dont elle était probablement déjà la fiancée.

Jacques de Charmoy disparaît en 1729, sans laisser d'héritier direct. La Coudraie revient à son neveu François de Talhoët qui, habitant l'évêché de Vannes, vend, au prix de 120.000 livres, manoir et terres, à Marguerite Milon, veuve de Robert Guérin, ancien Conseiller du Roi à l'île de Saint-Domingue.

En 1733, la veuve Guérin se remarie et vend La Coudraie à Paul Mascarenne, sieur de Rivière, établi à Pontivy, mais d'une famille languedocienne, qui porte « d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or, accompagné de trois étoiles de sables rangées en chef ».

Paul Mascarenne, époux de Jeanne de La Pierre du Hénan, fait de La Coudraie sa résidence d'été car il a son hôtel à Quimper.

L'aîné de ses enfants, Jean-Paul-Mathieu, frère du futur amiral, marié à Angélique Henry de Bohal, hérite de La Coudraie et, après lui, son fils Paul-François, chef de nom et d'armes, époux d'Adélaïde-Claudine d'Andigné.

● PENDANT LA REVOLUTION

Paul-François, Capitaine de Vaisseau, émigre. Son oncle, Charles-Joseph, né en 1738 à La Coudraie, nommé Amiral et, en 1720, Commandant de la Station des Iles du Vent et du vaisseau « La Ferme », entre en dissidence et, en 1792, est décrété coupable de haute trahison.

« Le glaive vengeur de la loi pénale ne peut attendre... ». Leurs biens sont placés sous séquestre.

Saisissons l'occasion de l'inventaire pour pénétrer à l'intérieur du manoir qui disparaîtra vingt ans plus tard. Il compte, au rez-de-chaussée, un vestibule, des cuisines, arrière-cuisine et office, une grande salle, un salon et des débarras ; à l'étage, il y a six chambres dont celles « des enfants » et « des domestiques », une autre dite « du pavillon » et un cabinet.

Les Mascarenne de Rivière ont leur hôtel à Quimper et le mobilier de La Coudraie est relativement modeste. Il est vendu aux enchères les 27 et 28 thermidor an II (14 et 15 août 1794).

Il y a là une trentaine d'acheteurs, dont Louise Renaud, dite « Louison » (6), revendeuse, que l'on trouve dans les ventes de la région,

où elle fait des affaires. Elle est en outre rétribuée, en tant que connaissance, pour fixer les mises à prix.

La vente rapporte 3.098 livres. S'y ajoutent 1.138 livres représentant la valeur de la literie et des objets en métaux précieux « mis en réquisition » par la Nation (7).

● UN OFFICIER REPUBLICAIN

Différents acquéreurs se partagent aussi les terres de La Coudraie. L'un d'eux, le dénommé Huard, deviendra propriétaire du manoir en 1810.

Il s'agit de Jean-Baptiste Huard, né à Viessoix (Calvados) le 16 décembre 1774, de Jean et de Anne Patard. « Défenseur de la patrie », il s'est engagé au 7^e Bataillon du Calvados « en qualité de Capitaine » le 22 septembre 1792.

On nous donne ainsi son signalement : taille : cinq pieds, trois pouces, six lignes (1,72 m environ) — cheveux et sourcils châtain — front rond — yeux bleus — nez gros — bouche moyenne — menton rond.

Il doit aux hasards de la vie militaire et de la guerre d'être en Bretagne. Il sert en l'an III au 3^e Bataillon de la 14^e demi-brigade, en garnison à Brest, incorporé à l'armée placée sous le commandement du Général Moreau, Morlaisien qui, avant d'être impliqué dans le complot de Cadoudal, chasse le Chouan.

Jean-Baptiste Huard fait la connaissance de Marie-Françoise Kervahut, née le 9 juillet 1773 dans la paroisse de Plobannalec. Elle est de bonne famille : son père, M^e Pierre Kervahut, ancien notaire royal et procureur, et négociant en grains à Pont-l'Abbé, a embrassé, comme un bon bourgeois, le parti de la Révolution et deviendra Maire de sa ville le 19 floréal an III (8 mai 1795).

Marie-Françoise répond aux vœux du « cher citoyen ». Elle reçoit un cadeau de... noisettes et, comme le Capitaine l'a entretenue d'un tendre projet, elle écrit le 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794) : « Pensez qu'un mariage est un bail à vie et qu'avant de le contracter, il est essentiel de bien se connaître ».

Mais l'attente ne sera pas longue. Un mois seulement s'est passé et, le 4 frimaire (24 novembre), Marie-Françoise, joyeuse et émue, trace ces





quelques lignes : « Mes chers papa et maman me permettent de m'expliquer ici à cœur ouvert... Mon cœur ne sera jamais que vôtre » (8).

Les jeunes gens se marient le 15 janvier 1795. La cérémonie religieuse est célébrée par le « délégué recteur » de Pouldreuzic.

Mais la guerre continue. Jean-Baptiste Huard rejoint son Corps, emportant dans son bagage du papier à lettres dont l'en-tête serait digne d'un Général. On lit : « Armée de Moreau — Grande Division de l'Ouest — Tout à la Patrie — Courage — Constance — Huard, Capitaine du 3^e Bataillon... »

Un climat d'insécurité règne dans la région autour des bleus. Le Chouan est partout, du moins c'est ce qu'il ressort des lettres que Jean-Baptiste Huard adresse à sa « tendre épouse ».

Le 6 messidor an III (24 juin 1795) Huard mande qu'il a bivouaqué dans la lande de Guisriff, deux jours et deux nuits, « pour attendre les Chouans qui avaient pris la poudre du Moulin de Pont-de-Buis ». Mais ils ont déjà passé, emmenant avec eux dans le Morbihan cinq charretées de poudre (9).

La veille du jour où le Capitaine écrit cette lettre, le 23 juin donc, l'Unité à laquelle il appartient, et qui doit être relevée par le Bataillon d'Orléans, était en état d'alerte.

« L'escadre anglaise a rencontré notre petite escadre aux environs de Lorient... Un combat très sanglant s'est engagé. Notre escadre a été obligée de rentrer dans le port de Lorient. Les Anglais ont pris trois vaisseaux... On se promène le long de la côte, car on craint un débarquement d'émigrés. Mais les Anglais sont au large... »

Le 29 messidor an III (17 juillet 1795), Huard note à l'intention de son épouse :

« Depuis deux jours, deux nuits, je suis en marche avec 100 hommes pour courir après ces émigrés de Chouans qui ont débarqué à trois lieues d'ici. J'ai été envoyé au lieu de débarquement. On m'a assuré qu'ils étaient 6.000 hommes. A un quart de lieue de Pont-Aven, j'ai rencontré l'ennemi, très supérieur, et un combat très vif s'est engagé. J'ai fait semblant de battre en retraite (sic) pour retourner sur le bord de la côte et j'ai rejoint Concarneau. J'ai perdu très peu de monde. Si l'ennemi n'avait pas été trompé dans ses manœuvres, nous aurions tous été pris ».

Le lendemain, cantonnant à Quimperlé, il fait savoir à Marie-Françoise que lui et ses hommes ont failli encore être encerclés. L'ennemi, fort de trois mille hommes, a passé à une lieue de l'endroit où il se trouvait,

paraissant faire route vers Pontivy. Trois mille bleus se sont lancés aux trousses des Chouans. « Mais c'était trop tard ! ». « A Pont-Aven, on assure que Kerouével était à la tête de ce débarquement ».

Le moral n'est pas toujours des meilleurs dans l'armée républicaine :

Huard écrit, de Châteaulin, que « le bataillon doit aller à Carhaix, mais qu'en raison de la grande insubordination qui y règne, on pense que c'est à Brest qu'il retournera, où les rebelles seront punis ».

Le 22 floréal an IV (11 mai 1796), il annonce : « Nous avons eu la nouvelle officielle d'une grande victoire remportée par l'armée d'Italie... Ici 14 émigrés ont débarqué dernièrement aux environs de Pont-Aven... »

En l'an V, le Capitaine Huard donne sa démission de l'armée « pour mauvaise santé et parce qu'il se doit à ses vieux parents » (10).

En 1813, il est, dans la Garde Nationale, Capitaine de la 4^e Compagnie de la 7^e Cohorte. Il a sous ses ordres cent cinquante hommes des cantons de Pont-l'Abbé et Pont-Croix, qu'il entraîne tous les dimanches à l'exercice. Parmi ces gens se trouvent des cultivateurs, des artisans, des ouvriers et le jeune abbé d'Esclabissac, de Pont-Croix, qui appelle la réforme de tous ses vœux car son « mal de jambe ne lui permet pas de tenir une heure debout » (11).

● LE NOUVEAU LA COUDRAIE

Jean-Baptiste Huard, négociant à Pont-l'Abbé, dispose d'une solide fortune. Il a dépensé environ trente mille francs pour entretenir et améliorer le domaine de La Coudraie qu'il possède depuis 1810. Il y fait des plantations, dont l'allée de tilleuls qui donne accès à la propriété, et décide de faire rebâtir le manoir.

Les premiers travaux sont entrepris le 17 septembre 1817, sur les plans de l'architecte Eloury, de la famille des faïenciers de Locmaria à Quimper, et qui sera Maire de cette ville de 1833 à 1835.

Un contremaître, du nom de Gourvil, dirige les maçons, dont le nombre varie de six à vingt-quatre selon les jours, y compris les « tireurs de pierre » ou carriers.

En 1818, le couvreur Autret exécute la toiture et, en février 1819, les planchers et boiseries sont mis en place. Il faut attendre la fin de 1820 pour voir l'achèvement des travaux.

L'intérieur, de style Empire, doit au maître plâtrier Philippon, de Brest, de beaux plafonds, notamment celui de la salle.

L'architecte n'a pas cherché de complications. L'édifice est une grande maison carrée, en pierres de taille, comportant un étage pourvu de sept fenêtres. La façade principale est soulignée par une corniche à modillons et la porte, en haut d'un perron, est ornée d'un fronton classique. Deux ailes de bâtiments de service bordent la cour. La plus ancienne a été rebâtie ou remaniée au début du XVIII^e siècle. Chacune de ses lucarnes de pierre porte des dates différentes : 1675, 1710 et 1721. L'autre aile a été construite en 1821, c'est-à-dire en même temps que le manoir, lequel coûta trente-six mille francs (12).

● LE MAUVAIS GARÇON

Jean-Baptiste Huard est nommé par le Préfet, Maire de Pont-l'Abbé en mai 1833. Il reste en fonction jusqu'en septembre 1837, et c'est pendant cette période que l'ancien château des barons du Pont devient propriété communale, abritant les services de la Mairie (13).

Il mourra en 1842 en cette ville.

Huard a cinq enfants, un fils prénommé, comme son père, Jean-Baptiste, et quatre filles : Marie-Michelle, épouse de Charles Le Bihan-Durumain, propriétaire à Pont-l'Abbé, Aline-Yvonne, femme de Louis-Jacques Nicou, propriétaire au Stang en La Forêt-Fouesnant, Aline-Alexandrine, épouse de Armand-René Maufras Duchâtellier, à l'époque propriétaire à Quimper, et Françoise-Yvonne, demeurant aussi à Quimper.

Jean-Baptiste, dit « Baptiste », est né en 1796 à Pont-l'Abbé. Son père, qui voit en lui son successeur, tient à ce qu'il fasse de solides études. Il l'envoie au Lycée de Rouen, puis à Pontivy.

Baptiste se signale par son esprit dissipé. Son père le rappelle près de lui vers 1815, voulant l'intéresser au commerce. Mais il quitte la maison pour s'engager dans un régiment de hussards. On paie un remplaçant. Le jeune homme revient à Pont-l'Abbé où il poursuit ses « désordres » de coeur.

Sa famille ne cherche pas à le retenir ; il s'en va et on le perd de vue. On dit que, parti de Nantes, « il se serait livré à la traite des Noirs sur la côte d'Afrique ».

En 1828-29, on apprend qu'il est au Brésil, au service d'un boucher

de Rio-de-Janeiro. Puis le Duc de Luxembourg, Ambassadeur de France, signale que Baptiste travaille dans les mines de diamant.

En 1834, il est rentré en France. Il veut s'établir à La Valette (Charente), puis à La Rochelle. Son père lui envoie de l'argent en le morigénant : « Je désire que tu trouves à t'occuper, car l'oisiveté engendre tous les vices. Si la raison t'est revenue, tu dois regretter d'avoir longtemps méprisé mes conseils... »

Baptiste dilapide encore cet argent. Il se présente à Quimper chez sa sœur Duchâtellier qui l'habille de « pied en cap ». Elle entreprend, ainsi que son mari, de le réconcilier avec son père. Mais celui-ci, qui refuse de le recevoir, consent toutefois à aider pécuniairement à son installation à Bréal, près de Rennes, où les Duchâtellier ont des relations. Cependant, Baptiste Huard n'a pas changé. Il passe ses nuits dehors en beuveries.

● LE DRAME

Après le décès de sa mère survenu en 1839, Baptiste paraît se corriger. Il revient au pays et épouse, « contre le gré de son père qui craint pour l'avenir », une demoiselle d'excellente famille. Hélas ! celle-ci décède un an seulement après leur mariage.

Huard père tenait à ce que la terre de La Coudraie restât le plus longtemps possible dans la famille et, en conséquence, elle est évaluée à dix-huit mille francs. Le hasard, qui voulait bien faire les choses, désigne, lors du tirage par lots, le nouveau propriétaire en la personne de Baptiste.

Il s'installe au manoir et s'y ennue sans doute car, vers 1849, sa sœur Yvonne (Françoise) fait bâtir une maison pour lui à Pont-l'Abbé. Cette construction achevée, il refuse de l'habiter et répond aux reproches de sa sœur par quelques phrases cinglantes.

Il continue donc à vivre à La Coudraie, entouré, dit-on, de mauvais compagnons qui, dans sa vieillesse, « lui rendent la vie dure », ce qui ne l'empêche pas d'arriver à l'âge de 83 ans.

Le 9 mai 1879, un médecin est appelé en toute hâte au manoir. On veut faire croire à un accident, mais Baptiste vient de se donner un coup de couteau dans le ventre, disant que « la vie lui est impossible et qu'il faut en finir ».

Par chance, le péritoine n'est pas atteint. Baptiste ou plutôt Jean-

Baptiste Huard meurt néanmoins des suites de sa blessure dans la nuit du 28 mai (14).

Au début du siècle, le Comte Henry Le Nepvou de Carfort acquiert La Coudraie, de M. et Mme Bois, descendants de Huard. Capitaine de Frégate, ancien attaché naval à l'Ambassade de France à Rome, né en 1851 à Rennes, il appartient à une très ancienne famille du pays de Quintin (Côtes-du-Nord) qui blasonne : « de gueules à six billettes d'argent au chef du même ».

Le Commandant de Carfort partageait son temps entre son manoir de la Forest en Loctudy et Paris.

La Coudraie est aujourd'hui la propriété du Comte Maurice de Pourtalès et de Madame, née Le Nepvou de Carfort.

Les Pourtalès sont d'une famille protestante, originaire des Cévennes, qui émigra lors de la Révocation de l'Edit de Nantes et se fixa à Neuchâtel sous le Gouvernement du Roi de Prusse.

Ils ont donné à l'Allemagne et à la Suisse, des banquiers, des diplomates... Un Pourtalès était Ambassadeur d'Allemagne en Russie en 1914. Une branche de cette famille est française. Le Comte Maurice de Pourtalès, né en Suisse, est Français depuis la guerre, ayant combattu dans l'armée française.

(1) B.S.A.F. 1912. Etude par le Comte Le Nepvou de Carfort.

(2) « La Baronnie de Pont-l'Abbé », par L. Le Neuder.

(3) Mémoires du Chanoine Jean Moreau sur « Les Guerres de la Ligue en Bretagne ».

(4) B.S.A.F., Ibid.

(5) Ibid.

(6) Il s'agit probablement de Louise Renant, née à Quimper, paroisse du Saint-Esprit, le 12 janvier 1766, fille de Jacques, maître menuisier, et de Marie-Yvonne Le Coguic, qui eurent onze enfants.

(7) Arch. du Finistère, 1 Q 3135.

(8) Arch. du Finistère, 100 J 869.

(9) Ibid. L'enlèvement avait eu lieu quelques jours plus tôt, le 17 juin 1785.

(10) Ibid.

(11) Arch. du Finistère, 100 J 870.

(12) Ibid.

(13) « La Baronnie de Pont-l'Abbé », op. cit.

(14) Arch. du Finistère, 100 J 882.

Jean-Louis-Amand-Fortuné. Leurs arguments tiennent en ceci que la famille ne peut être plus mal représentée, Jean-Louis-Amand-Fortuné étant incapable mentalement de gérer son important patrimoine, dont le revenu annuel est évalué à vingt mille francs.

En conclusion, l'aîné des Ploec devrait céder la place au Guilguiffin qui, de plus, est devenu « le refuge des mauvais sujets des communes voisines... la terreur des mères de famille et des ménages tranquilles » (sic).

S'ajoutent à l'accusation les reproches faits à l'intéressé d'être un mauvais père, un mauvais époux.

Il reste à faire la démonstration que l'aîné des Ploec est frappé d'aliénation mentale.

● L'ARRESTATION AU MILIEU DE LA NUIT

Le marquis met à se défendre un entêtement presque puéril. Il se pose en victime des persécutions familiales : on en veut à sa position, à sa fortune. Ce système n'est pas sans fondement et sans efficacité.

Un acte de violence commis sur sa personne par ses proches — on l'a jeté par une fenêtre du château et arrosé d'eau — lui permet d'obtenir du Préfet Miollis l'interdiction aux coupables de venir au Guilguiffin.

Mais le Conseil de famille, réuni en 1810, propose et obtient que Jean-Louis-Amand-Fortuné de Ploec soit placé sous tutelle de son gendre pour cause de « prodigalité ». Il recevra une pension annuelle de dix-sept cents livres.

Le Conseil a en outre demandé, dans une supplique adressée à Fouché, Ministre de la Police Générale, l'internement du sieur de Ploec aîné, « jusqu'à ce que sa famille soit assurée de son retour à la raison ».

Cette requête se terminant par une formule de politesse souhaitant la conservation de sa Majesté Impériale et la prospérité de l'Empire, le marquis s'indignera :

« Hommes pervers, vils esclaves, vous baisez la main du despote afin qu'elle s'appesantît sur votre victime ! ».

Pourtant Conen de Saint-Luc, bien que Conseiller Général du Finistère, n'est favorable à l'Empire que parce qu'il a rétabli l'ordre dans le pays.

Le 14 novembre de cette même année, au milieu de la nuit, si on l'en croit, Jean-Louis-Amand-Fortuné est réveillé au château du Guilguif-

fin par deux gendarmes qui ont reçu l'ordre, signé du Préfet, de le conduire directement à la « Maison Centrale de répression » à Rennes.

Il part sans argent, sans avoir pu consulter un homme de loi. Il se retrouve en prison parmi des détenus de droit commun. « Tous sont jugés, excepté moi », écrit-il à son ami Kerbregal. Il ajoute : « Je ne m'attendais point que pour le reste de mes jours j'aurais eu un sort aussi malheureux ! ».

De plus, il apprendra que lors d'une fête qui a été donnée à Quimper, à la Préfecture, on a ri de sa mésaventure et que quelqu'un de sa très proche parenté a dit « que l'on enverrait au bonhomme son biniou pour s'amuser dans sa prison ».

Il conserve toutefois des sympathies à Quimper. Son parent et ami Kermorial lui écrit : « Il paraît que le Ministre de la Police Générale a été trompé sur votre compte. S'il savait comme moi que depuis vingt ans l'on n'a cessé de vous vexer et de commettre des horreurs à votre égard, vous ne seriez pas vingt-quatre heures en prison. Mais comment lui faire savoir cela ? ». Kermorial verra un homme de loi, ce qui donne un peu d'espoir au détenu.

Au bout d'un mois, il est transféré à l'asile de Saint-Méen.

Enfermé à Rennes, il avait réussi, par on ne sait trop quel truchement, à s'assurer de la connivence du cordonnier Navarre et de l'épouse de celui-ci pour la transmission de son courrier.

● DE L'HOSPICE DES FOUS ET DES GALEUX A LA MAISON DE FORCE

A Saint-Méen, il opère de même : des lettres sont envoyées à des hommes de loi, à sa mère qui est toujours en vie à Quimper et désapprouve sa conduite ; des pétitions sont adressées au Lieutenant de Gendarmerie Blanchard, également à Quimper, au Préfet du Finistère et au Ministre de la Police.

A la dame Navarre, il se plaint en ces termes le 5 février 1811 :

« Dans la chambre où je suis, je ne peux plus tenir avec les fous et les imbéciles qui font un tapage terrible jour et nuit. Nous sommes six dont il y a quatre qui sont très fous... ».

A son ami Kerbregal, il explique que les gens se battent autour de lui et qu'une fois il a reçu un « coup de chaise » sur la tête pour avoir voulu intervenir.

Bès de Berc, ingénieur des constructions navales à Lorient au moment du mariage, puis ensuite à Brest. Bès de Berc était originaire de Chautelle dans l'Allier. De cette union naquit au moins un fils, excellencier au Lycée de Brest (2).

Aujourd'hui, le manoir de Guennigou, transformé avec bonheur, est ravalé au rang de ferme, destinée, hélas ! de la grosse majorité de nos gentilshommières bretonnes. Et pourtant, quelle animation il devait y avoir jadis aux alentours, puisque parlant de Saint-Véneq, un vieux parchemin déclare : « en laquelle chapelle se font plusieurs assemblées de peuple, même de marchandises sur lesquelles ledit seigneur a droit de prendre scavoir sur chacun des taverniers un pot de vin et sur chaque estal un sol » (3).

(1) Arch. de M. Yves Gestin † (Châteaulin).

(2) Arch. de la ville de Brest. Lycée.

(3) Arch. Loire-Atlant., B 1129.

LE GUILGUIFFIN : A TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR

PROCHE du bourg de Landudec, le Château du Guilguiffin a conservé le cadre de ses souvenirs. Sur son esplanade environnée de bois, vers laquelle convergent des avenues et pistes cavalières, il a fière allure. D'aucuns disent qu'il est encore plus beau quand il se laisse deviner sur un fond de brume automnale et qu'il semble ainsi garder ses distances d'avec le présent.

Jadis, c'était le clair de lune qui donnait au Guilguiffin son décor de légende. Il arrivait alors qu'un étrange carrosse passât silencieusement devant le château, tiré par des ombres de chevaux conduits par une ombre de cocher.

Une nuit qu'un prêtre s'était posté à cet endroit, la voiture apparut et s'arrêta à sa hauteur. La portière s'ouvrit. On vit alors l'ecclésiastique se pencher à l'intérieur et ramener dans son étole un petit être : c'était l'âme du Marquis de Ploeuc que l'on alla très vite porter en terre dans les Monts d'Arrée.

Cette histoire, racontée par une vieille paysanne, ne voulait-elle pas tourmenter de surcroît la mémoire du Marquis-citoyen que nous verrons au château sous la Révolution ?

Par ailleurs, Le Guilguiffin n'offre pas l'image du château de légende avec tours et tourelles bien qu'à l'origine il comportât un « donjon » recouvert de plomb, élément décoratif qui fut supprimé en 1797. Son style est celui du XVIII^e siècle, élégant et sobre.

Comparé à la plupart de nos manoirs bretons, de dimensions plus modestes, Le Guilguiffin mérite son appellation de château. Et puis cette terre ne fut-elle pas érigée en châtellenie de date fort ancienne ?

Ce château comprend un corps de logis flanqué de deux pavillons en légère saillie qui alignent ensemble treize fenêtres à l'étage. Une haute toiture couvrant un comble éclairé par de jolies lucarnes couronne cette construction. A l'intérieur se dessine un bel escalier de pierre à rampe de fer forgé.

Le Guilguiffin doit sa grandeur à son cadre, à sa cour d'honneur hémicirculaire, au muret surmonté de nombreux piliers dont deux monumentaux, à l'entrée, supportent des groupes d'animaux sculptés dans le granit et représentant des scènes de chasse.

Nicolas-Louis, Marquis de Ploec, aidé de l'architecte quimpérois Nicolas Pochic, se donna pendant dix ans, à partir de 1750, à la construction et à l'aménagement de ce château.

L'ancien manoir qui menaçait ruine fut jeté à bas. Les traces de ses substructions apparaissent, dit-on, dans la « cour verte », à la fin de l'été, quand le gazon est brûlé par le soleil.

C'était une maison forte de style moyenâgeux avec deux tourelles d'angle, des courtines crénelées, un corps de garde au-dessus du portail d'entrée.

Quant à la chapelle du château, elle fut réédifiée en 1751 et restaurée un siècle plus tard.

● LE GUILGUFFIN S'EST TOUJOURS TRANSMIS PAR HEREDITE

Nous y trouverons, depuis les Seigneurs de Tyvarlen au xv^e siècle jusqu'aux propriétaires actuels, une longue suite familiale. Par quatre fois, en 1595, 1843, 1920 et 1967, le Guilguiffin s'est transmis par la branche féminine.

Avant le xiv^e siècle, cette terre appartient à une famille du Guilguiffin. Elle passe, après l'extinction de ces seigneurs, dans les mains des Tyvarlen, d'une très ancienne lignée qui a sa résidence à Landudec, dans le château du même nom. Plus exactement, c'est un cadet et juveigneur de cette famille qui s'établit au Guilguiffin.

Aux environs de l'an 1450, on y rencontre Guillaume de Tyvarlen, écuyer du Duc de Bretagne, époux de Catherine Le Saux, de la Maison de Pratanros (paroisse de Penhars), puis ses descendants Charles de Tyvarlen, marié à Catherine de Brenalen (paroisse de Saint-Nic), Alain de Tyvarlen, archer de la Garde du Duc, marié à Jehanne de Kernysan (paroisse de Loctudy) et qui meurt en 1531.

Son fils Guillaume, Seigneur du Guilguiffin et de Brenalen, s'allie à Magdeleine de Guer, puis, après la mort de celle-ci, à Marie de Pestivien, dame de Leinon (paroisse de Trébrivan).

Nicolas de Tyvarlen, seigneur de Kerharo et du Guilguiffin, né du premier mariage, se signale en accomplissant, en 1573, une mission pour le Roi Charles IX. Il reçoit les plaintes et doléances du peuple de Basse-Bretagne et en rend compte au Souverain à Saint-Germain-en-Laye.

En janvier de l'an 1577, Nicolas de Tyvarlen, commandant l'arrière-ban de la noblesse de Cornouaille, participe à l'investissement de la forteresse de Concarneau dont un parti de Calvinistes s'est emparé par surprise.

La place est réoccupée au bout de six jours grâce à un audacieux marchand, natif de Quimper, qui tue deux chefs huguenots, se saisit des clefs de la poterne qui s'ouvre ainsi aux assiégeants.

● LE MARQUIS DE PLOEUC PORTE LA CHAISE DE L'EVEQUE

Trois ans se passent et nous voyons, le 14 novembre 1580, les Ploec entrer au Guilguiffin, mais par le mariage de Jean de Ploec, seigneur du Breignou, avec Anne, l'aînée des quatre filles de Nicolas de Tyvarlen et de Louise de Rosmadec.

Il est le cadet d'une Maison dont la fondation remonte à plusieurs siècles et à laquelle des alliances ont apporté des seigneuries dans le diocèse de Cornouaille et l'évêché de Léon. L'usage voulait, dès le xv^e siècle, qu'un seigneur de Ploec fût l'un des quatre gentilshommes appelés à porter la chaise de l'évêque lors de son entrée solennelle dans la cathédrale Saint-Corentin.

Le Chanoine Moreau, de qui nous tenons « ce qui s'est passé en Bretagne pendant les Guerres de la Ligue », nous raconte les circonstances de la mort de Jean de Ploec en 1590.

Il était Capitaine de l'arrière-ban de Cornouaille et, pour obéir à un ordre du Duc de Mercœur, Gouverneur de la Bretagne, il avait rassemblé une trentaine d'hommes pour les conduire en renfort du côté de Saint-Brieuc.

Le Chanoine ne manque pas l'occasion de sortir des vérités, qui toutes ne sont pas bonnes à dire, sur les héros de cette expédition, pour le moins imprudente.

Il y a donc Jean de Ploec, qui est « plus propre à la chasse qu'à la guerre » et, en la circonstance, « mal accompagné » car il y a aussi Charles Le Heuc de Lestialla, « jeune folâtre », « qui ne savoit pas ce que c'étoit que la guerre », Alain de Kerloaguen, sieur de Kerheusen, « qui n'avoit jamais dégainé d'épée si ce n'est pour la dérouiller », et quelques domestiques du sieur du Breignou.

Ce qui arrive, c'est qu'à Plestin, un matin, à l'aube, deux cents hommes de la garnison de Tonquédec fondent sur les Cornouaillais et les anéantissent sauf ceux qui « ont montré les talons ».

Jean de Ploec n'est pas de ceux-là puisque, fait prisonnier, il succombe à ses blessures.

Lors d'une visite, assez courtoise à ce qu'il semble, qu'il fait au Guilguiffin, en 1597, le brigand La Fontenelle se laisse aller, par vantardise, à dévoiler ses plans. Il dit à Anne de Tyvarlen, veuve de Jean de Ploec : « Madame, Quimper est aussi bien à moi que la robe que vous portez est à vous... »

D'après Moreau, la châtelaine rendit un grand service à Quimper en prévenant le Gouverneur de la ville, lequel prit des dispositions en conséquence.

Jean de Ploec a laissé trois enfants, nés de son union avec Anne de Tyvarlen. Son fils, Nicolas, lui succède. Il est qualifié de « haut et puissant » seigneur de Kerharo, Guilguiffin, Coatmorvan, Kérandraon, Lespervéz, Le Quilliou et autres lieux. Député aux Etats de Bretagne, il a épousé Christophlette de Courtarvel, d'une famille originaire du Maine. Il meurt en 1655.

● UN FORT CARACTERE, UN PRELAT

Après lui, le Guilguiffin devient propriété de son fils René, né en 1619, époux de Marie Gourcun, dame de Mesros, qui lui donne dix enfants.

Tandis que l'aîné, Nicolas-Joseph, né en 1658, assure la postérité du nom, le cadet, François-Hyacinthe, né en 1662, entre dans les Ordres. Il est remarqué par le Père La Chaise, confesseur de Louis XIV qui, avant sa mort, le voit nommé évêque de Quimper en 1707.

François-Hyacinthe de Ploec occupera pendant trente-deux ans, jusqu'en 1739, le siège de Saint-Corentin.

Quant à Nicolas-Joseph, qui porte le titre de Marquis de Ploec, il s'unit à Louise Alain, originaire de Morlaix. Celle-ci, restée veuve avec cinq enfants réside en son hôtel, dans la paroisse Saint-Mathieu à Quimper. Elle se remarie avec Mathieu-Jean Goueznou, Comte de Sanzay, dont la devise est « Sanzay, sans ayde ».

Mais c'est Nicolas-Louis, fils de Nicolas-Joseph, qui hérite du Guilguiffin et du titre de marquis. Il a servi dans la Marine sur « L'Argonaute », puis dans un régiment de dragons.

En 1731, il s'unit à Françoise de Kervénozael, originaire de Guiscriff, bien pourvue en dot, apportant lui-même plus de trente mille livres en espèces. Conseiller au Parlement de Bretagne, il sera l'un des grands hommes de la famille.

Esprit cultivé, sa bibliothèque renferme de bons ouvrages didactiques, avec le « Traité des Etudes » de Rollin, le Dictionnaire de Calepin ; des livres d'Histoire, biographiques et de mœurs, le « Grand Dictionnaire Historique » de Moreri, « L'Histoire des Francs » de Grégoire de Tours, les « Histoires de Bretagne » de Dom Morice d'Argentré, la « Vie des Grands Capitaines Français » de Brantome, « Le Siècle de Louis XIV »... et les Fables de La Fontaine ; des ouvrages sur la religion : « La Vie des Saints de Bretagne » d'Albert Le Grand, « La Vie de Michel Le Nobletz », « ... du Père Maunoir », le « Panégyrique de Saint-François Régis » ; des recueils et ouvrages de Droit car il est procédurier : « Le Digeste », les « Pandectes », le « Code », et divers traitant de la coutume.

Son comportement témoigne d'un fort caractère. Il tient tête au Colonel de Maupéou, le futur Lieutenant Général des armées du Roi, et l'emporte dans un procès, dont il a fait une affaire d'honneur à partir d'une banale histoire de terres à Guiscriff. On a usé du terme de « sieur » au lieu de « Monsieur » dans un acte. Il obtient réparation.

Il se démet de sa charge de Conseiller au Parlement de Bretagne au profit de Gilles-René Conen de Saint-Luc, dont le fils épousera plus tard sa petite-fille.

Nicolas-Louis, bâtisseur du nouveau château du Guilguiffin, agrandit un domaine qui compte déjà une quarantaine de villages. En 1754, il acquiert le Marquisat de Pont-Croix, vendu par le Marquis de Molac, héritier des Rosmadec. Toutefois, en 1756, il cède ce fief à la Comtesse de Forcalquier qui a fait valoir ses droits.

Il se rend possesseur des terres et seigneuries de Coetcanton, dont le siège est à Melgven, de Lescuz et Kergustans en Crozon.

Resté veuf et malgré ses 64 ans, le marquis, dont le fils est décédé, songe à assurer sa postérité. Il épouse Guillemette du Boisguéhenneuc qui lui donne neuf enfants : cinq fils, quatre filles. Il meurt en 1777 à l'âge de 84 ans et l'aîné de ses fils, Jean-Louis-Amand-Fortuné, lui succède.

C'est le héros de notre « roman », dont la fille épouse justement Athanase Conen, Comte de Saint-Luc.

Fortuné-Athanase, né de cette union, en 1808, au Manoir du Bot en Quimerc'h, s'allie à Rosalie-Constance-Alix d'Andigné de Mayneuf. Il meurt en 1847.

Gaston, leur fils, né en 1840 à Quimper, devient propriétaire du Guilguiffin. Conseiller Général du canton de Plogastel-Saint-Germain, député du Finistère (Conservateur-monarchiste) de 1885 à 1889, il a épousé Marie-Emma Fuchs, d'origine alsacienne. Sans enfant, il s'éteint en 1920 à Landudec et c'est son neveu par alliance, le Baron Foy, dont la mère est née Fuchs, qui hérite du Guilguiffin.

M. André Foy, né en Avignon, descend du Général Comte Maximilien Foy qui fit les Campagnes de la Révolution et de l'Empire (son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile) et qui fut député libéral du Collège de l'Aisne sous la Restauration.

M. André Foy, Maire de Landudec de 1929 à 1947, jusqu'à son décès, fut Conseiller d'arrondissement. Il avait épousé Mademoiselle Bernadette Touchard, petite-fille d'Amiral et arrière-petite-fille de l'Amiral Touchard qui, au cours de sa carrière, avait accompagné à Sainte-Hélène le Prince de Joinville, chargé de ramener en France les cendres de Napoléon.

Le Guilguiffin appartient depuis 1967 à M. Philippe Davy, architecte, et Madame, née Foy.

Sources :

- « Histoire Généalogique de la Maison de Ploëuc », par Denis de Thésan. Beauvais, 1873.
- « Landudec », par Conen de Saint-Luc. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1917.
- « Mémoires du Chanoine Moreau sur les Guerres de la Ligue en Bretagne », Edition 1960. Quimper.
- Arch. du Finistère, B 307 (Inventaire du Guilguiffin).
- Chartrier du Guilguiffin.

LE PAUVRE ROMAN DE JEAN-LOUIS-AMAND-FORTUNE DE PLOEUC
MARQUIS BRETONNANT ET NON-CONFORMISTE

DE la lignée d'hommes qualifiés de « hauts et puissants seigneurs », attachés à leur rang et à l'honneur de leur nom, ressort — peut-on dire — Jean-Louis-Amand-Fortuné.

Fortuné, quelle ironie que ce dernier prénom, puisque le susnommé prétendait que titre et « biens immenses » qui lui venaient de son père étaient « funeste présent du ciel... source de tous ses malheurs » ! Mais le personnage en prit aussi à son aise !

Jean-Louis-Amand-Fortuné est né le 16 février 1763 au château du Guilguiffin, nouvellement bâti.

Soixante-dix ans plus tard, en 1830, on dira encore que cette résidence des Ploëuc est « superbe », et les avocats du marquis pourront le décrire ainsi, pour les besoins de la cause, sous l'éclairage du romantisme :

« Situé dans un lieu sauvage, au milieu des bois et des landes, il est séparé du monde entier et par sa position géographique (à trois lieues de Quimper) et par le langage des habitants qui l'entourent ».

L'éducation de Jean-Louis-Amand-Fortuné a été très négligée, nous dit-on, puisque à l'âge de douze ans « il ne sait rien ».

Il fréquente les petits paysans des alentours, fils des domaniers du Marquis de Ploëuc, son père.

« Sa famille croit tout réparer en le jetant dans un collège », à Paris. Mais, « doué d'un esprit assez peu étendu, n'ayant aucune connaissance élémentaire, il ne peut avoir de succès dans ses études et s'en dégoûte ».

Au reste, « il regrette cette douce liberté d'aller et venir à son gré... étant atteint de cette maladie morale qu'on appelle « mal du pays ». Il ne rêve qu'aux forêts et aux « montagnes » de Cornouaille.

Un beau jour, il s'enfuit du collège et fait cent trente lieues (1) à pied pour revenir à Quimper.

Cet adolescent, qui doit avoir alors quatorze ans, n'est donc pas, comme on voudra le représenter plus tard, faible d'esprit puisqu'il a su échapper aux poursuites, trouver son chemin et subsister pendant de nombreux jours.

Il nous précisera par la suite :

« Je ne voyageais que la nuit et, dans le jour, je dormais dans les blés... Une demi-heure avant la nuit, j'allais chez les bonnes gens qui voulaient bien me donner un morceau de pain et je faisais route aussitôt... »

Le jeune garçon, ayant subi probablement tous les effets du courroux paternel, retrouve « ses chers bas-Bretons dont il aime les mœurs et les habitudes ».

Les années s'écoulent, le vieux marquis meurt en 1779. C'est Jean-Louis-Amand-Fortuné qui doit lui succéder, chef de nom et d'armes.

Il a fait dix ans d'études : c'est peu ! Il doit compléter son éducation. En 1781, il est placé dans les cheveau-légers de la Garde Royale, où il n'apprend qu'à « monter à cheval, danser et faire des armes ».

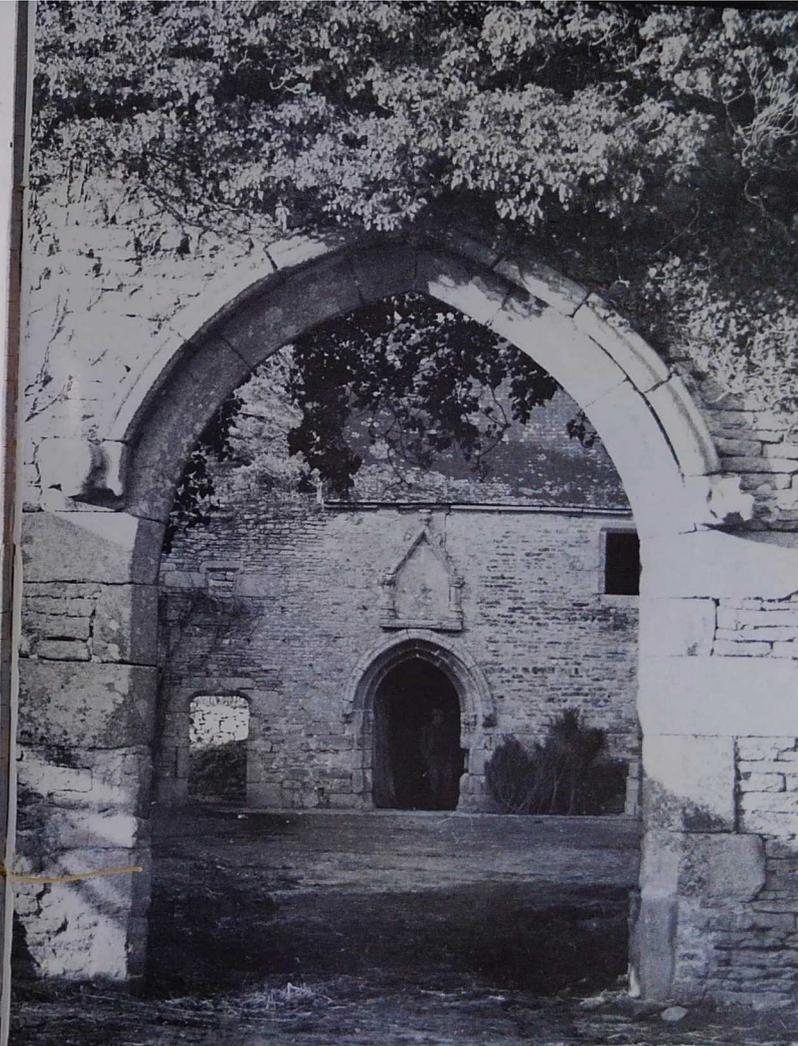
Par ailleurs, « il sait un peu de musique » mais, dans ce domaine, ses goûts vont au hautbois, au biniou, et « il en joue fort bien ».

Il convient d'ajouter qu'il s'exprime plus volontiers en breton, mais qu'il parle et écrit très correctement le français.

A l'âge de vingt et un ans, en 1784, Jean-Louis-Amand-Fortuné, Chevalier, Marquis de Ploec, seigneur du Guilguiffin et autres lieux, épouse Rose-Anne-Marie de Geslin, fille du Comte de Geslin de La Ville-neuve.

La jeune marquise est belle et spirituelle. Elle a fait un mariage « sans inclination », au dire de son époux lui-même qui laisse pourtant une part au choix, en ajoutant qu'elle n'aurait pas consenti à épouser un débile mental, ce dont il aura à se défendre tout au long de sa vie.

Cependant celui-ci est, pour le moins, très peu mondain. La marquise se console en voyageant beaucoup. On la voit à Brest, Nantes, Paris... « Elle aimait le faste et la dépense », critiquera plus tard l'époux délaissé. Et, si on l'en croit, elle avait l'art d'obtenir la procuration du mari pour satisfaire ses goûts.





● LE CITOYEN MARQUIS

La Révolution éclate pour les uns, survient seulement pour les autres, dont Jean-Louis-Amand-Fortuné. En effet, il en prend aisément son parti, d'autant qu'il y a de l'affinité entre lui et le peuple.

On émigre parmi ses proches et la marquise est du nombre. Mais il reste sourd aux conseils qui l'incitent à rejoindre les Princes. Il semble plutôt mettre la Révolution à profit pour régler sa situation personnelle. En l'an II (1794), il retire à son épouse la procuration « dont elle avait tant abusé » et lui supprime ainsi d'importants subsides.

La famille de Jean-Louis-Amand-Fortuné prend le parti de la marquise qui, en l'an V (1797), fait appel de cette interdiction et poursuit, de son côté, le sieur de Ploec pour « prodigalité et mauvais gouvernement » de sa fortune.

Le marquis est loin d'être irréprochable à cet égard. Il aime à riboter, et qui plus est, en démocratique compagnie.

Mais sa position est forte à présent. En effet, le dit prodigue a été « jugé digne par tout un peuple d'administrer la fortune publique ». Disons sans emphase qu'il est percepteur des Contributions directes dans quatorze communes et qu'il remplit, selon les autorités locales, cette charge « avec zèle, sagesse et probité ».

Il est nommé, toujours par la « voix du peuple », adjoint et officier public à Landudec, s'occupe du ravitaillement destiné aux armées, pendant que ses deux frères, Sébastien et Alexandre, font, avec les émigrés, la Campagne de France, que son beau-père, le Comte de Geslin, Colonel de Cavalerie, est condamné par le Tribunal révolutionnaire et exécuté.

Du mariage de Jean-Louis-Amand-Fortuné et de Rose-Anne-Marie de Geslin est née, en 1786, une fille : Jeanne-Rose de Ploec. Celle-ci épouse, en 1804, à Quimper, Athanase-Marie Conen, Comte de Saint-Luc.

Fils de l'ancien président à mortier au Parlement de Bretagne, guillotiné à Paris en 1794 avec sa femme et sa fille Victoire (2), il a combattu dans l'armée des Princes.

Le citoyen marquis de Ploec n'était pas favorable à ce mariage, mais sa famille va trouver dans le Comte de Saint-Luc un allié, non seulement par parenté, mais aussi par affinité, car si Conen de Saint-Luc passe pour être un homme de cœur, c'est aussi et parfois rigoureusement un homme de devoir.

Or, les Ploec en ont assez, depuis vingt ans, des excentricités de

Jean-Louis-Amand-Fortuné. Leurs arguments tiennent en ceci que la famille ne peut être plus mal représentée, Jean-Louis-Amand-Fortuné étant incapable mentalement de gérer son important patrimoine, dont le revenu annuel est évalué à vingt mille francs.

En conclusion, l'ainé des Ploec doit céder la place au Guilguiffin qui, de plus, est devenu « le refuge des mauvais sujets des communes voisines... la terreur des mères de famille et des ménages tranquilles » (sic).

S'ajoutent à l'accusation les reproches faits à l'intéressé d'être un mauvais père, un mauvais époux.

Il reste à faire la démonstration que l'ainé des Ploec est frappé d'aliénation mentale.

● L'ARRESTATION AU MILIEU DE LA NUIT

Le marquis met à se défendre un entêtement presque puéril. Il se pose en victime des persécutions familiales : on en veut à sa position, à sa fortune. Ce système n'est pas sans fondement et sans efficacité.

Un acte de violence commis sur sa personne par ses proches — on l'a jeté par une fenêtre du château et arrosé d'eau — lui permet d'obtenir du Préfet Miollis l'interdiction aux coupables de venir au Guilguiffin.

Mais le Conseil de famille, réuni en 1810, propose et obtient que Jean-Louis-Amand-Fortuné de Ploec soit placé sous tutelle de son gendre pour cause de « prodigalité ». Il recevra une pension annuelle de dix-sept cents livres.

Le Conseil a en outre demandé, dans une supplique adressée à Fouché, Ministre de la Police Générale, l'internement du sieur de Ploec aîné, « jusqu'à ce que sa famille soit assurée de son retour à la raison ».

Cette requête se terminant par une formule de politesse souhaitant la conservation de sa Majesté Impériale et la prospérité de l'Empire, le marquis s'indignera :

« Hommes pervers, vils esclaves, vous baisez la main du despote afin qu'elle s'appesantisse sur votre victime ! ».

Pourtant Conen de Saint-Luc, bien que Conseiller Général du Finistère, n'est favorable à l'Empire que parce qu'il a rétabli l'ordre dans le pays.

Le 14 novembre de cette même année, au milieu de la nuit, si on l'en croit, Jean-Louis-Amand-Fortuné est réveillé au château du Guilguif-

fin par deux gendarmes qui ont reçu l'ordre, signé du Préfet, de le conduire directement à la « Maison Centrale de répression » à Rennes.

Il part sans argent, sans avoir pu consulter un homme de loi. Il se retrouve en prison parmi des détenus de droit commun. « Tous sont jugés, excepté moi », écrit-il à son ami Kerbregal. Il ajoute : « Je ne m'attendais point que pour le reste de mes jours j'aurais eu un sort aussi malheureux ! ».

De plus, il apprendra que lors d'une fête qui a été donnée à Quimper, à la Préfecture, on a ri de sa mésaventure et que quelqu'un de sa très proche parenté a dit « que l'on enverrait au bonhomme son biniou pour s'amuser dans sa prison ».

Il conserve toutefois des sympathies à Quimper. Son parent et ami Kermorial lui écrit : « Il paraît que le Ministre de la Police Générale a été trompé sur votre compte. S'il savait comme moi que depuis vingt ans l'on n'a cessé de vous vexer et de commettre des horreurs à votre égard, vous ne seriez pas vingt-quatre heures en prison. Mais comment lui faire savoir cela ? ». Kermorial verra un homme de loi, ce qui donne un peu d'espoir au détenu.

Au bout d'un mois, il est transféré à l'asile de Saint-Méen.

Enfermé à Rennes, il avait réussi, par on ne sait trop quel truchement, à s'assurer de la connivence du cordonnier Navarre et de l'épouse de celui-ci pour la transmission de son courrier.

● DE L'HOSPICE DES FOUS ET DES GALEUX A LA MAISON DE FORCE

A Saint-Méen, il opère de même : des lettres sont envoyées à des hommes de loi, à sa mère qui est toujours en vie à Quimper et désapprouve sa conduite ; des pétitions sont adressées au Lieutenant de Gendarmerie Blanchard, également à Quimper, au Préfet du Finistère et au Ministre de la Police.

A la dame Navarre, il se plaint en ces termes le 5 février 1811 :

« Dans la chambre où je suis, je ne peux plus tenir avec les fous et les imbéciles qui font un tapage terrible jour et nuit. Nous sommes six dont il y a quatre qui sont très fous... ».

A son ami Kerbregal, il explique que les gens se battent autour de lui et qu'une fois il a reçu un « coup de chaise » sur la tête pour avoir voulu intervenir.

Dans la cour, pendant les sorties, il ne lui est pas possible d'avoir de conversation, ses compagnons étant « des fous, des folles, des gens qui tombent du haut mal » (3).

Le sieur de Ploec se plaint encore du manque d'hygiène dans cette maison de Saint-Méen où la maladie fait des ravages, où il y a des galeux, où l'on doit vivre dans une « puanteur terrible ».

Comme il n'a pas d'argent, on lui refuse tout supplément, « même du tabac à fumer ». La nourriture, mauvaise et malpropre, consiste en un morceau de pain, une portion de fromage et des noix ou une pomme. Comme boisson, on ne sert au reclus qu'une « chopine de mauvais cidre ». Le demi-verre de vin, à son arrivée, a été supprimé.

Au début de son internement, il s'était inquiété de ce qu'il a laissé au Guilguiffin : ses trois juments, ses vaches, son cochon, ses meubles, et avait demandé à son ami Girard de veiller à ce que ses papiers et quittances soient ramassés, ainsi que son biniou.

A présent, il se désespère quand ses gardiens, qui le mènent comme s'il était « un galérien », disent que les gens ne sortent de la Maison que par le grand portail et « les pieds les premiers ».

C'est alors qu'il pense à s'évader. Il voyagerait de nuit, comme il le fit jadis lorsqu'il s'échappa du collège, « et par les champs, côtoyant toujours le grand chemin, à cause des gendarmes ».

Enfin, il réussit à obtenir un « cabinet » où il est seul. Il demande à son ami Navarre de lui procurer, pour lui tenir compagnie, « un petit chien épagneul ». « Cela me dissipera, écrit-il, pendant que je serai en prison ; vous me feriez plaisir... ».

Il demande encore que l'on intervienne en faveur de sa libération : « Je vous prie de prier (sic) M. Ménard (4) de ne point m'abandonner. Je suis content de lui signer, quand ce serait de mon sang : jamais je n'ai fait ni ferai tort à personne, j'en serais bien au désespoir... ».

A Kermorial, il avoue humblement ses débordements d'antan : « J'avais le malheur de m'oublier quelquefois... ».

Ses démarches n'aboutissent pas, sinon à son transfert à la Maison de Force du Mont-Saint-Michel où le régime est particulièrement dur. Il n'a jamais de visites, sauf celle de M^e Petit, avocat rennais, qui par deux fois est venu le voir. Il a trouvé le Marquis de Ploec « couché sur la paille et couvert de haillons, ayant pour toute nourriture le pain et la soupe du prisonnier, pour boisson de l'eau, et manquant de tabac à fumer ».

Pourquoi tant de rigueur en vertu d'une mesure qui, attendant à la liberté individuelle, tenait de la « lettre de cachet » ?

● LA LIBERTE ET LES HABITUDES

Mais avec la chute de l'Empire — que Jean-Louis-Amand-Fortuné n'aimait pas, probablement parce qu'il s'était fait complice de son internement — les portes des prisons s'ouvrent.

Le sieur de Ploec recouvre sa liberté après plus de trois années de détention.

Dans le plus grand dénuement, il se présente, le 23 avril 1814, à la Mairie de Rennes où on lui délivre un « passe d'indigent », et reçoit un secours de trois sous par lieue pour ses frais de route.

Le marquis a cinquante ans. Il est encore solide puisqu'il revient à pied vers Quimper où, deux mois plus tard, s'installera son gendre, nommé Préfet du Finistère.

A Rosporden, il rend visite à son parent et ami Kermorial (5) qui lui prête trente francs, et il rentre enfin au Guilguiffin.

Il a retrouvé « son » château, mais il n'a guère de revenus, étant interdit, et devra attendre 1817 avant d'obtenir, par jugement, la pension et les arrérages que lui doit sa famille.

Il prétendra que pendant cette période il vendit, pour se procurer du tabac et parfois du pain, les lapins qu'il tuait lors de parties de chasse faites en compagnie d'un ouvrier dénommé Michel Le Cointre.

Mais le sieur de Ploec ne s'est pas assagi. Il a repris ses habitudes et, parmi celles-ci, les mauvaises. Il sirote avec les petites gens des environs. Il a quelques mésaventures dans les auberges : un jour, une matronne le prend à bras-le-corps et le jette dehors.

● DANS LA CRAINTE DE SAINT MEEN, SAINT MICHEL ET SAINT LUC

Les années s'écoulent. Jean-Louis-Amand-Fortuné n'est pas malheureux, ayant retrouvé « cette douce liberté d'aller et venir à sa guise... ». Toutefois, il est pourvu d'un Conseil judiciaire. Mais, en 1819, il obtient la levée de l'interdiction prononcée contre lui vingt-cinq ans auparavant, sa famille ne renonçant pas pour autant à le faire replacer sous tutelle.

Les événements prennent une tournure plus aiguë en 1830, par la faute du sieur de Ploec qui, veuf, a formé le projet, à l'âge de soixante-sept ans, d'épouser Magdeleine Le Gall, sa servante, en reconnaissance, dit-il, des soins qu'elle lui dispense (6).

Il cite en exemple le cas d'un La Rochefoucauld, père, qui a contracté une union avec la fille d'un maréchal-ferrant.

Une nouvelle affaire est engagée où chaque partie, le sieur de Ploëuc et sa famille, produit vingt-cinq témoins.

Jean-Louis-Amand-Fortuné a pour lui des paysans, des ouvriers, des artisans, mais aussi des notabilités quimpéroises, et même l'ex-Commissaire de Police de la ville, lequel atteste qu'il a toujours été un « citoyen paisible et persécuté injustement ».

Les médecins de l'Hospice de Saint-Méen et de la prison du Mont-Saint-Michel certifient que le marquis n'a jamais donné « aucune marque de folie... »

En fait, il n'épousa pas l'« intéressée » et continua à vivre comme auparavant, c'est-à-dire à n'en faire qu'à sa tête, jusqu'en 1843 où il s'éteignit à l'âge de quatre-vingts ans, en son château. Les émotions de toutes sortes n'avaient pas eu beaucoup de prise sur lui !

Son gendre, le Comte de Saint-Luc, de quelques années seulement moins âgé, mourut l'année suivante à Quimper.

Le rideau tombait sur un différend qui s'était prolongé durant près d'un demi-siècle, où l'on avait vu une famille attachée à sa condition et ses traditions s'opposer à un marquis non-conformiste (c'est le moins que l'on puisse dire) et qui aurait dû être l'un des siens. Mais il avait vécu seul, rejeté par un milieu social auquel il n'avait pu s'adapter, en raison peut-être d'une certaine faiblesse de caractère, mais aussi de goûts populaires qui lui venaient de son enfance.

Il n'était pas dépourvu d'esprit quand il disait, par exemple, qu'il ne craignait que trois saints : saint Méen, saint Michel et saint Luc, ses prisons et son gendre.

Il nous a laissé son pauvre Roman dans un « Précis » rédigé pour sa défense et imprimé comme cela se faisait à l'époque (7).

(1) Près de six cents kilomètres.

(2) Voir Manoir du Bot.

(3) Epileptiques.

(4) Homme de loi.

(5) Qui sera maire de cette ville.

(6) Le Marquis souffre, à ce qu'il semble, d'une plaie variqueuse à la jambe.

(7) Imprimerie de M^{lre} Jausions, rue de Bordeaux, 1830 (sans autre indication). Arch. du Finistère, 100 J 1665.

LE CHATEAU DE KERASCOET EN COATMEAL

L'invisible lièvre blanc

QUAND vous quittez le bourg de Coatméal, ancienne paroisse qui fut un prieuré dépendant de l'abbaye de Daoulas, et que vous prenez la direction de Lannilis, vous ne tardez pas à apercevoir sur votre droite une longue allée d'arbres menant au château de Kerascoët, aujourd'hui en Coatméal, mais naguère en Plouguin.

Avant de vous engager dans l'allée, remarquez, sur la droite, une croix de pierre, érigée en cet endroit, dit-on, en souvenir de l'assassinat, par des « bleus », d'un prêtre réfractaire, l'abbé Inizan.

Le manoir ancien, datant du XVI^e siècle, se composait d'une grande maison accostée sur l'arrière d'une tour carrée, à cul-de-lampe, avec deux tourillons et à laquelle on accédait par un bel escalier de granit qui a subi les assauts du temps.

Vers le milieu du XIX^e siècle, M. de Blois, le propriétaire d'alors, agrandit le château en y ajoutant deux pavillons qui l'alourdissent en l'enlaidissant.

Sur la gauche du bâtiment, une pittoresque fontaine allonge son ombre verte dans l'eau morte d'un petit étang.

Après avoir admiré un très joli four à pain, vous pouvez voir, derrière la ferme et sur la droite, le colombier à porte gothique dont l'intérieur, parfaitement conservé, était encore tout froufroutant d'ailes pendant l'occupation, malgré l'interdiction des occupants.

Du salon du château, on aperçoit à l'orée du bois voisin, un dolmen transporté ici et jadis en Plouguin. Des scouts, venus dresser leurs tentes

à Kerascoët, ont malheureusement réussi à faire basculer l'un des quatre supports de la table.

● VISITE A LA CHAPELLE

Tout près, dominée par un minuscule clocheton, se tient la chapelle désaffectée, où, pendant l'occupation, le chanoine Cardialaguet, réfugié à Kerascoët, célébrait la messe chaque dimanche.

Dans leur excellent répertoire des églises et chapelles du Diocèse de Quimper et de Léon, MM. Couffon et Le Bars, la portent disparue par erreur.

A l'intérieur, des boiseries sculptées sur les murs et sur la tribune de format réduit, on remarque des tableaux représentant les quatre Évangélistes.

Cette chapelle, construite en 1756, comme l'indique une date qui se détache sur la façade, contient trois tombeaux, l'un ancien, et armoirié, avec l'épithaphe d'un Olivier du Vieux Chastel, sieur de Kerascoët, capitaine de vaisseau au XVIII^e siècle ; les deux autres, plus récents, sont ceux de Jonathas de La Boissière, décédé à Kerascoët, le 22 mai 1860, âgé de 50 ans et d'Albert-Marie-Dominique de La Boissière, son frère, mort aussi à Kerascoët, le 12 janvier 1875, à l'âge de 68 ans. Ces deux tombes se trouvaient auparavant dans l'église de Plouguin avec celles des du Cleuziou.

Sous la tribune gît également la pierre tombale d'une dame du Vieux Chastel, dont le portrait, de son vivant, fut fait par Mignard.

Cette chapelle aurait été primitivement érigée dans l'avenue, à la hauteur de la Croix de la Peste et en même temps qu'elle, à la suite d'un vœu. Là, en effet, se serait arrêtée l'une de ces nombreuses épidémies qui, naguère, décimaient le Léon.

La légende dit qu'on ne devait pas toucher à ces deux monuments, sinon, on était victime de l'Ankou dans l'année. Or, l'un des châtelains voulant avoir près du château cette chapelle dédiée à saint Pirric dont on peut voir la statue en ermite, tenant une coquille, dans la chapelle de Saint-Herbot, en Plouguin, décida de la transporter dans l'allée des Tilleuls où elle se dresse actuellement.

On assure que la punition prédite par la légende s'accomplit et que

le châtelain et ceux qui avaient assuré le transport des pierres moururent dans l'année.

Mme de Poulpiquet, née de Blois, épouse de M. Gabriel de Poulpiquet, maire de Coatméal, conseiller général et député du Finistère, actuels propriétaires du château, à qui je dois ces renseignements, m'a également conté que, selon la tradition, il y avait un trésor sous la chapelle et sous la croix. Des fouilles auraient été faites sous celle-ci et c'est la raison pour laquelle elle n'est plus d'aplomb.

A-t-on découvert le trésor, si trésor il y avait ? On l'ignore. Sous la chapelle, on a recueilli, paraît-il, des débris de métal, des bijoux, peut-être...

● DES KERLEACH AUX DE POULPIQUET

Selon P. de Courcy, le vicomte de Coatméal était aux Rohan vers 1400. Tanneguy du Chastel, vassal de ces derniers, possédait alors Kerascoët.

Il semble que le château passa ensuite à la famille de Kerléach Hervé Kerléach, sieur de Kerascoët, fut, en effet, excusé lors de la montre de 1534, comme « mineur estant aux études ».

Nous ne suivrons pas l'abbé Calvez dans son histoire de Coatméal, lorsqu'il affirme, sans citer la référence, qu'en 1427, Kerascoët appartenait aux Hingant de Kerhingant de la paroisse de Saint-Quai. Les lieux-dits Kerascoët sont trop communs en Basse-Bretagne et nous craignons que l'auteur n'ait été victime d'une homonymie trop tentante.

Par contre, plus sérieuse est sa source, lorsqu'il affirme qu'en 1594 « le riche seigneur de Kerascoët versait 3 écus par an au sieur de Sourdeac, gouverneur de Brest, moyennant quoi celui-ci garantissait Kerascoët contre le pillage, fréquent en son temps. » Nous étions, en effet, alors à l'époque où La Fontenelle ravageait Léon et Cornouaille à la tête de ses brigands.

A la fin du XVI^e siècle, Kerascoët appartient à Maurice de Parcevaux qui blasonne « d'argent à trois chevrons d'azur ». Il est en même temps sieur de Mézarnou et de La Palue. Son fils, Hervé, né de son union avec Françoise de Carné, épousa en premières noces Gabrielle du Parc et en secondes noces, Renée de Coetlogon, veuve de Lancelot Le Chevoir.

Alain de Parcevaux, fils d'Hervé, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1613, épousa, cette même année, Suzanne de Guémadeuc, de cette famille qui donna un évêque de Lavaur, surnommé « la linotte mitrée » jar Mme de Sévigné.

De cette union naquit une fille, Françoise, que l'on maria à l'âge de douze ans à René Barbier, marquis de Kerjean, âgé de quatorze ans. Le torchon ne tarda pas à brûler dans le jeune ménage, leurs mains à tous deux, pour reprendre l'image de Mme de Sévigné, étant un creuset où fondait l'argent (1630).

Retirée à Paris, Françoise devint dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche et vendit une partie de ses biens — les époux étant séparés de biens — Il apparaît que Kerascoët ait alors été vendu.

En 1674, le marquis de Coatanfao, demeurant à Rennes et qui le posséda, le voit évaluer à 324 livres de rente, somme importante pour l'époque et qui classe Kerascoët parmi les châteaux cossus de la région.

Comment passa-t-il ensuite à la famille du Chastel, nous l'ignorons. Toujours est-il qu'en 1696, le seigneur du lieu n'est autre que Charles-Marie-Olivier du Chastel, capitaine d'artillerie des armées du Roi, des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis.

Par la suite, le 13 décembre 1715, il est acquis pour 20.000 livres par Claude Olivier, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, commissaire de la Marine et des Galères au port de Brest, époux de dame Catherine Le Verduc, sur Marie Truchot, veuve de Nicolas Baudran, écuyer (1).

Claude Olivier dut mourir sans enfants, car le château passa alors à son frère, prieur de Lampaul-Plouarzel, qui le vendit, le 31 mars 1750, à Charles-Marie-Olivier du Vieux Chastel pour la somme de 11.000 livres (2).

C'est la tombe de ce dernier, sieur du Vieux Chastel et de Kerascoët, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, que l'on peut voir dans la chapelle (3).

De son mariage avec Françoise-Charlotte du Beaudiez, naquit une fille, Marie-Charlotte qui, le 17 juin 1771, s'unit à Jean-Raymond-Marie-Jonathas-Raison du Cleuziou, de Lannion (4).

A la Révolution, le château était donc habité par les du Cleuziou. Lorsque les soldats « bleus » vinrent pour arrêter le châtelain, ils firent chou blanc, le fermier du Questel l'ayant caché dans sa charrette parmi les fagots.

Mais plutôt que de rentrer bredouille, ils se saisirent de son épouse qui pria dans la chapelle en compagnie de sa fille, la future marquise de La Boissière.

Comme la fillette, en pleurant, courait derrière la carriole transportant sa mère à Brest, l'un des soldats la saisit brutalement et la hissa

dans la charrette en disant : « Puisque tu veux y aller aussi, vas-y ! ».

Elles furent toutes deux emprisonnées dans la tour Azénor et ne durent leur salut qu'au 9 thermidor.

Mme de Blois, née La Boissière, qui fut bercée dans son enfance par ces récits avait gardé une profonde horreur du bleu. Elle s'habillait toujours en rouge et se refusait même à ouvrir un télégramme : il était bleu.

Elle n'a jamais été chez elle, à Kerascoët, car son mari ayant servi sous Louis-Philippe et Napoléon III, n'avait pas été reçu par son beau-père, fervent légitimiste, et ses beaux-frères qui avaient, eux, brisé leur épée en 1830, se refusaient à le fréquenter.

A ce propos, signalons qu'on conserve à Kerascoët un morceau du drapeau blanc du régiment de Messieurs de la Boissière lequel aurait été partagé entre les officiers au moment où ceux-ci refusèrent de servir « l'usurpateur » Louis-Philippe.

C'est par alliance que le château était passé à la famille de La Boissière, par l'union de Charlotte-Marie-Josèphe-Raison du Cleuziou avec, le 9 mai 1842, Marc-Hilaire de La Boissière.

Jonathas et Albert de La Boissière vivaient à Kerascoët, recevant souvent chez eux leur jeune neveu de Blois. Au cours de l'une de ces visites, celui-ci se brûla profondément aux jambes et demeura au château jusqu'à sa guérison. Ses oncles s'attachèrent à tel point à lui qu'ils décidèrent d'en faire leur héritier.

Quand il venait à Kerascoët, dans sa jeunesse, c'était toujours à cheval. On le nichait dans un panier d'osier ayant pour contre-poids un panier semblable contenant ses bagages. La monture était conduite par un valet de chambre, la tenant par la bride.

On peut voir dans le salon du château, où l'on remarque une table à treize pieds qui aurait servi d'autel pendant la Révolution (ses 13 pieds figureraient les douze apôtres et le Christ à la Cène), on peut donc voir le portrait d'Etienne-Gabriel de Blois de La Calande, général de brigade, grand officier de la Légion d'honneur, né au Launay en Ploujean, en 1801 et décédé à Brest, en 1879, lequel avait épousé, en 1842, à Saint-Pol-de-Léon, Méliete de La Boissière.

● UNE ELECTION MOUVEMENTEE

Leur fils, Louis, comte de Blois de La Calande, entre dans la magistrature. Substitué à Villefranche-de-Rouergue, en 1869, il s'y distingue par

son courage lors des grèves, ce qui lui vaut, chose rare, la Légion d'honneur à vingt-six ans (5).

En 1870, il quitte la robe de magistrat pour endosser la tenue de capitaine des mobiles.

Retiré à Kerascoët, en 1877, après avoir exercé les fonctions de Procureur de la République à Châteaubriant, il est sollicité une vingtaine d'années plus tard, lors de la mort de Monseigneur d'Hulst, député de Brest (3^e circonscription) pour se présenter, lui, monarchiste, contre l'abbé Gayraud, républicain (1896).

En janvier 1897, cet ancien dominicain est élu par 7.233 voix, Louis de Blois n'en récoltant que 5.980 et le docteur Loysel, opportuniste, 154.

Mais la campagne a été menée de telle façon que l'abbé Gayraud est invalidé le 6 juillet suivant. Partout, en effet, il s'est présenté comme le représentant du Pape, avec la complicité du clergé, qui, dans certaines paroisses, comme Guissény et Plouguin, a même refusé de donner l'absolution à ceux qui votaient pour le comte de Blois.

Les abbés Grall, curé de Ploudalmézeau, et Ollivier, recteur de Lannilis, promoteurs de la candidature de l'abbé Gayraud, eurent, par la suite, leur traitement supprimé par le Ministre des Cultes.

Nouvelles élections en août 1897, et nouvelle victoire de l'abbé Gayraud (7.997 voix) sur le Comte de Blois (5.665 voix).

Et pourtant ce dernier était maire de Coatméal depuis 1878 et conseiller général depuis 1891. Il avait épousé, à Bric-de-l'Odet, en 1877, Mélanie de La Grandière, native de Quimper, fille du Vice-Amiral Paul de La Grandière.

De cette union naquirent :

— Louis, né à Kerascoët, le 16 janvier 1880, futur officier de cavalerie. Il eut un garçon et six filles de son alliance avec Anne de Lavau, et c'est l'une d'elles qui épousa M. de Poulpiquet. Ajoutons qu'il fut élu conseiller général à la mort de M. de Coatpont.

— Albert, né aussi à Kerascoët, le 3 avril 1887, colonel, qui s'unit à Antoinette Roche de La Rigodière.

— Marie, née aussi à Kerascoët, le 15 juin 1878 et qui s'unit au marquis de Briqueville.

— Méлите, née le 22 juin 1882 à Kerascoët. Elle se maria à Coatméal, le 26 juillet 1904, au lieutenant de vaisseau Maurice de Rotalier.

● UNE GALERIE DE PORTRAITS

Lorsque Louis Le Guennec visita, en 1928, le château de Kerascoët, il nota l'existence d'une remarquable galerie de portraits de famille — dix-neuf en tout — (7).

Il y avait là, entre autres, le portrait d'Aymar, comte de Blois, capitaine de vaisseau, né à Morlaix, le 2 novembre 1760, décédé au Launay, en Ploujean, en 1852, maire de Ploujean, conseiller général, député du Finistère en 1806, préfet du département par intérim en 1809 ; celui de Louis-Alexandre de Bourbon, grand Amiral et gouverneur de Bretagne, offert par lui, en 1732, au président de Boisbilly ; celui de Charlotte Olivier du Vieux Chastel, épouse de Thomas-Raison du Cleuziou ; celui de Thimottier de Blois, seigneur de La Calande, capitaine de Frégate et d'une compagnie franche de la Marine, chevalier de Saint-Louis, né près de Nogent, en 1674, et décédé en 1719 sur le vaisseau « Mars » après avoir été blessé à l'assaut de Pensaele, en Floride ; celui de Pierre-René Péan de La Livaudière, commissaire de la marine, né au Canada, en 1724, décédé au Cap en 1767. Il perdit une jambe dans l'incendie du magasin à poudre de Brest. Il avait épousé, en 1754, Françoise Briochet, dame de Blois ; deux portraits de Françoise Thoman du Main d'Angerets, veuve Villiers de l'Isle Adam qui épousa au Nivot, en Lopérec, en 1711, Jean Thimothée de Blois, capitaine de Frégate.

Aujourd'hui, malheureusement, ces portraits ont été dispersés dans la famille et seulement quelques-uns sont encore accrochés aux murs de Kerascoët.

● OU IL EST QUESTION D'UN LIÈVRE BLANC

Mademoiselle Jeannic de Kerdrel contait que les gens du pays affirmaient que chaque soir, lorsque s'égrenaient les douze coups de minuit, un lièvre blanc traversait l'avenue menant au château.

Son frère, Paul, âgé alors de dix-huit ans, voulut en avoir le cœur net. Il passa plusieurs nuits à guetter le fameux lièvre. En vain.

Mais peut-être ne croyait-il pas assez à la légende pour le voir ?

Kerascoët avait aussi un souterrain, dont on aurait retrouvé l'un des orifices en démolissant l'aile du côté de l'étang. Selon Mme de Poulpiquet, toujours, il passerait sous l'allée de Renaud et aboutirait vers Kerivnoc et à Coatméal.

Enfin, ce serait sur un chemin, près de Kerascoët, que saint Guénolé aurait reçu l'appel du Seigneur, alors qu'il se rendait à la cour du Duc de Bretagne, flanqué d'un écuyer. Il fut, en effet, surpris par un orage d'une extrême violence et la foudre tomba sur sa monture, la tuant net.

Une voix céleste l'aurait alors invité à entrer au service de Dieu, ce qu'il décida de faire sur le champ, au désespoir de son père qui se mit dans une grande fureur quand il le sut.

(1) Arch. du Finistère, B 1402.

(2) Id. B 1481.

(3) Id. B 1773.

(4) Id. B 1631.

(5) « Une page d'histoire contemporaine. L'élection de la 3^e circonscription de Brest, en janvier 1897 », 2^e édition, 1897, pp. 31-32.

(6) Ibid., pp. 125-126.

(7) Arch. du Finistère, Fonds Le Guennec, Plouguin.

LE MANOIR-MUSEE DE KERAZAN EN LOCTUDY

Sur la route qui, de Pont-l'Abbé, mène à Loctudy, on rencontre la chapelle de « Notre-Dame des Croix », sise justement à un croisement de routes, et dont l'origine remonte au XIII^e siècle et la restauration au XVIII^e.

Au pied de la croix érigée près de ce sanctuaire, le seigneur de Kerazan recevait chaque année, le jour du Pardon, l'hommage féodal de son voisin de Kervéréguin. Il se traduisait par l'offrande d'un gant d'épervier muni de ses sonnettes, d'un pot de vin, d'un liard de pain et autant de poires (1).

La route, en face de la chapelle, conduit au manoir de Kerazan. A quelques centaines de mètres apparaît sa grille d'entrée qui s'ouvre sur de larges avenues, un parc, dessiné au temps des seigneurs du lieu, planté de très beaux arbres et entouré en partie d'une douve remplie d'eau.

Le manoir, rehaussé par ce décor qui le rend plaisant, manque d'unité architecturale dans l'ensemble : un bâtiment, appelé le « Vieux Manoir », appartient probablement au XVI^e siècle avec sa tour carrée couverte en poivrière, le reste de la construction date du début du XVIII^e, sans parler des adjonctions ultérieures.

Les combles de cette demeure et de ses dépendances voient le jour par des lucarnes à frontons demi-circulaires chargés d'urnes, ou simplement triangulaires sans ornement, ou encore par des œils-de-bœuf.

Les plus anciens possesseurs que l'on connaisse de Kerazan sont les Kerfloux, sergents féodés, héréditaires du Baron de Pont-l'Abbé, c'est-à-dire collecteurs dans leur paroisse de cheffrentes et censives.

Un Alain de Kerfloux signe, en 1350, un acte qui a trait à la chapelle du Château de Pont-l'Abbé, et un Christophe du même nom fonde, en 1540, deux tombes dans l'église de Pont-l'Abbé (2), lesquelles seront enlevées par la suite.

Les Kerfloux disparus de Kerazan, les Riou de Kernuz et les Drouallen s'y installent.

En 1637, René Drouallen, fils de Jacques, natif de Plounévez-Quintin, seigneur de Lesnalec, Lestrenec, Kerandraon et Kerazan, est sénéchal de Pont-l'Abbé.

Dans les années 1690, Louis Drouallen, seigneur de Kerazan, est Conseiller du Roi et son alloué au siège présidial de Quimper. L'un de ses fils accompagne Duguay-Trouin dans son expédition de Rio-de-Janeiro (3).

● LE DERNIER SEIGNEUR DE KERAZAN

Puis Anne-Josèphe Drouallen épouse Yves-René Le Gentil, écuyer, seigneur de Rosmorduc. Ils héritent de Kerazan.

Ce Le Gentil de Rosmorduc est riche en titres : Chevalier des Ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare et de Jérusalem, ancien Capitaine au régiment de dragons de Bretagne.

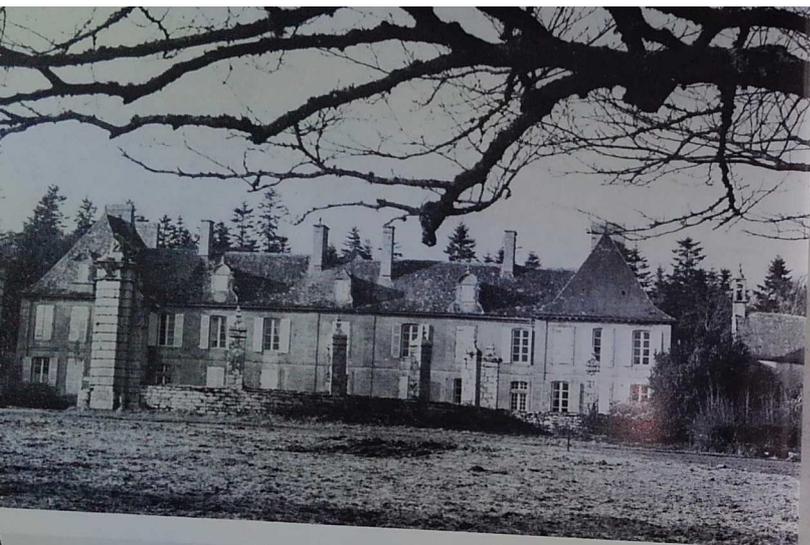
A Logonna-Daoulas existe toujours le vieux château des Comtes de Rosmorduc. Deux membres de cette famille ont combattu au Canada avec Montcalm et Lévis (4) ; l'un d'eux, René-Hyacinthe, a épousé Catherine-Agathe Fleuriot de Langle, sœur du compagnon de Lapérouse.

Puis c'est la Révolution. Louis-Ange-Aimé, ancien officier, fils aîné de Yves-René Le Gentil de Rosmorduc et de Anne-Josèphe Drouallen, « abandonne le sol de la liberté », comme disent les administrateurs révolutionnaires, et n'y remettra les pieds que pour prendre du service dans la Chouannerie.

Aussi quand les officiers publics se présentent à Kerazan, le 4 septembre 1793, n'y trouvent-ils qu'une paysanne, fermière des Rosmorduc : Marie Poulichet, femme de Corentin Daniel, qui de surcroît est aveugle.

L'inventaire se fait sans difficulté dans la cuisine, l'office... Mais la pièce appelée « les archives » est fermée à clef et celle-ci est probablement entre les mains de Jacques Royou, ci-devant comptable des Rosmorduc. « On fait sauter la serrure » et l'on trouve quantité de





papiers et lettres. La porte d'un cabinet donnant sur le jardin est aussi forcée et l'on dénombre quelques meubles. On fait encore « sauter » la serrure d'un placard : il contient de la vaisselle. Enfin, on inventorie le mobilier de la chapelle.

Par le chemin en mauvais état, deux charrettes sont nécessaires pour transporter ces meubles et effets, car on craint, sans doute, que les cahots ne les fassent tomber. Le mobilier sera vendu au Château de Pont-l'Abbé, après avoir été prisé par Louison Renaud, la revendeuse quimpéroise.

Le 15 messidor an II (3 juillet 1794) on met aux enchères les biens immobiliers et fonciers appartenant aux Rosmorduc dans la région de Pont-l'Abbé : le grand moulin à eau de Kerazan, le moulin à vent de Kergolven, la métairie du Dourdy, le tout acheté par le citoyen Louis Derrien, de Loctudy, pour 42.000 livres. Le 1^{er} thermidor (19 juillet), le manoir de Kerazan revient au même acquéreur pour 30.000 livres (5). (Rosmorduc recevra, sous la Restauration, 177.000 francs pour tous ses biens vendus nationalement).

● DESCENDANTS D'UN BOURGEOIS DE CALAIS

Quant à Louis Derrien, architecte de son état, époux de Marie-Josèphe Gléau, originaire de Guingamp, il a pris une part active à la Révolution, et, en 1790, a été élu administrateur du Directoire du département (6).

En 1813, sa fille Louise, âgée de seize ans, épouse, à Loctudy, Edouard-Jérôme Le Normant, Enseigne de Vaisseau à Brest, âgé de vingt-cinq ans, dont les parents, Joseph Le Normant, ancien receveur des gabelles, et Anne-Julie Martin de Corteuil, habitent le Faubourg Saint-Germain à Paris.

En 1814, Louis Derrien, veuf deux fois et remarié, meurt à Loctudy et les Normant-Derrien héritent du domaine de Kerazan.

Edouard Le Normant s'appelle plus exactement Le Normant de Varannes. Une tradition familiale le fait descendre de Henri Le Normant, l'un des cinq bourgeois de Calais qui, avec Eustache de Saint-Pierre, se livrèrent, en 1347, à Edouard III, afin de sauver leur ville. Cet Henri fut récompensé, nous dit-on, par Philippe de Valois « qui lui octroya des seigneuries et des charges considérables ».

Un Jean Le Normant fut secrétaire de Charles VII. A la même époque, un Regnaudin du même nom rendit des services au Roi. Un Joseph Le Normant, régent de l'Université d'Orléans, fut maire de cette ville de 1717 à 1725.

Edouard Le Normant est son arrière-petit-fils (7). Il a la vocation de bâtisseur. Sous sa direction s'élèvent des immeubles neufs dans le quartier Mesgloaguen à Quimper, dont un portera un temps son nom. Il construit vers 1840 de nouvelles halles à Pont-l'Abbé : deux maisons contiguës et une galerie cédées en 1853 au maître maçon François-Marie Stéphan.

Vers 1840, il crée une féculerie à Loctudy et introduit ainsi la culture de la pomme de terre dans la région de Pont-l'Abbé. Elle commence par les sept fermes dépendant du manoir et s'étend aux exploitations voisines. Cette entreprise fonctionnera jusqu'en 1867 (8).

L'un des fils Le Normant, Edmond, s'établit à Orléans où il occupe l'emploi de receveur des hospices. Il publie, en collaboration avec sa femme, Henriette Breton, sous le pseudonyme commun de « Burton », outre quelques ouvrages, des nouvelles, des romans-feuilletons dans « Le National », « Le Petit Journal », « Le Soleil Illustré ». Un autre fils, Constant, décédé au début du siècle, a laissé le souvenir d'un médecin compétent et dévoué. Une rue de Loctudy porte son nom.

● ASTOR, SÉNATEUR-MAIRE DE QUIMPER

Quant au manoir de Kerazan, il devient la propriété de René Arnoult, notaire, de Pont-l'Abbé, issu d'une famille qui a donné deux maires à cette ville : en 1790, Jacques, avocat ; en 1829, Michel, médecin.

La fille de René, prénommée Noémie (son frère Georges sera député — 1880) s'unit en 1855 à Joseph Astor, né en 1824 à Ajaccio, fils d'autre Joseph Astor, originaire du Lot, Colonel qui, après avoir fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, s'était retiré à Quimper, dont il a été maire.

Joseph Astor, fils, se destine à l'armée. Après sa sortie de Saint-Cyr, il sert au 4^e d'Infanterie Légère. Promu Capitaine en 1854, il prend part à l'expédition de Crimée, mais démissionne au moment de son mariage, la belle Noémie Arnoult ne voulant pas, dit-on, d'un époux militaire.

Le jeune ménage devient propriétaire de Kerazan et Joseph Astor vit principalement du revenu de ses terres.

Il tient un carnet qui révèle, entre 1857 et 1862, des préoccupations domestiques : placements chez La Hubaudière, le faïencier quimpérois, rentes du chemin de fer de l'Ouest, argent des étrennes aux domestiques,

don à une femme de l'Île-Tudy « incendiée » (sic), saignée et consultation, pommades hongroises et cosmétiques, baillée de Brémoguel, 40 F gagnés au jeu, argent donné à la nourrice, bracelet à Noémie 80 F, « une paire de souliers à L'Evêque 12 F » (c'est le nom de son cordonnier)... (9).

Mais en 1870, il entre dans la politique, est élu maire de Quimper, devient Conseiller général, puis, en 1890, sénateur. Il appartient à la Gauche Républicaine de cette assemblée. En 1901, son éloge funèbre est prononcé à la tribune du Sénat par Armand Fallières, futur Président de la République.

● LE DONATEUR

Le sénateur Astor laisse un fils aussi prénommé Joseph, né en 1859 à Quimper. Esprit cultivé, docteur en droit, il est atteint d'une surdité qui s'accroît avec l'âge et le tient à l'écart du monde et même du mariage. Il vit retiré à Kerazan, avec ses souvenirs, amoureux des arbres et du paysage qui l'entourent, amateur d'arts. Il enrichit la collection qu'il tient de sa famille, peintures, dessins, gravures...

Ses dernières acquisitions datent de 1928 (juillet et décembre) : « Daphnis et Chloë » de Maurice Denis, « Le Rocher du Mulet » de G.-H. Sabbagh (10).

L'année suivante, il meurt, et, par testament, il lègue tous ses biens — le domaine de Kerazan et des fermes aux alentours — à l'Institut de France, en précisant :

« Empêché par une infirmité cruelle de servir mes concitoyens, je veux du moins, par l'emploi de ma fortune et par une institution utile, rappeler le souvenir des miens dans le pays, au bien-être et à la prospérité duquel ils ont consacré une bonne partie de leur vie et le meilleur de leurs efforts... » (11).

● LE TAPIS DE KERAZAN

Joseph Astor, outre la création d'un musée, exprimait le vœu que soit dispensé à Kerazan un enseignement d'art appliqué et industriel destiné aux jeunes filles du pays.

En 1931, on ouvre à Kerazan un atelier de tapis. C'est un membre de l'Institut, M. Fenaille, qui a eu l'idée de faire apprendre ce métier aux bigoudènes.

Un certain nombre de tapis « au point noué », portant la signature de Kerazan, trouvent preneurs dans la région. Mais il faudrait une entreprise dynamique pour assurer du travail aux ouvrières. Un industriel va s'y intéresser quand survient la guerre et, dès lors, la laine n'arrive plus de Beauvais.

Mais on apprend également à Kerazan la broderie, spécialité bigoudène, et on compte une vingtaine d'élèves en 1939 sous la direction de deux professeurs, dont Mademoiselle Toulemont qui s'occupera plus tard du musée.

En 1946-47 on enseignera aussi la coupe et la couture, ce jusqu'en 1966.

Le premier conservateur de la Fondation Astor est M. Georges Souillet, artiste-peintre. Travaillant pour son plaisir, il a parcouru, à bicyclette, la plupart des régions de France, mais Loctudy le retient car c'est, dit-il, l'endroit le plus beau qu'il ait trouvé.

Kerazan a l'attrait d'un manoir breton que l'on peut visiter, du moins la partie ouverte au public : le grand salon, la salle de billard, le salon Arnoult, le « salon vert » de Mme Astor. En fait, c'est encore chez les Astor que l'on est reçu. Le mobilier même parle d'eux. Le connaisseur, l'artiste y verront une intéressante exposition d'œuvres de maîtres : Cottet, Maurice Denis, Steinlen, Desvallières... Lucien Simon, et autres, comme Auguste Goy qui nous a laissé d'émouvants témoignages sur le pays de Quimper au siècle dernier.

(1) « Nos vieux Manoirs à légendes », par L. Le Guennec.

(2) « La Baronnie de Pont-l'Abbé », par L. Le Neuder, 1937.

(3) Le Guennec, op. cit.

(4) Ibid.

(5) Arch. du Finistère, 3 Q 3048.

(6) « La Révolution à Pont-l'Abbé », par A. Signor, 1969.

(7) Dictionnaire biographique du Finistère, 1898.

(8) « Le Télégramme », E. Lauthréou, 27-5-1966.

(9) Arch. du Finistère, 60 J 104 et 106.

(10) Ibid.

(11) On consultera avec intérêt le Catalogue de G. Souillet (1932) au Musée de Kerazan.

LE CHATEAU DE KERIOLET EN CONCARNEAU

où rôde l'ombre de la princesse russe Narischkine

KÉRIOLET, distant d'un kilomètre environ de l'ancien bourg de Beuzec-Conq (aujourd'hui en Concarneau), n'était jadis qu'un modeste manoir comportant quatre pièces au rez-de-chaussée, autant à l'étage, et des mansardes.

Un Jehan de Trévaré, sieur de Kéryollet, est représenté par son fils Hervé, archer en brigandine, à la Montre de 1481 de l'Evêché de Cornouaille (1).

En 1536, on trouve un Jehan de Keryollet, sieur de Portzambarz.

Au XVII^e siècle, ce sont les Corant qui s'intitulent sieurs de Kéryollet : Christophe... Jean-Louis qui, en 1707, épouse, en la chapelle Notre-Dame du Guéodet à Quimper, demoiselle Marie-Josèphe Pelletier.

Puis Kériolet passe à la famille Billette, représentée dans la région de Concarneau et Quimperlé, et qui porte « de sable à trois fasces d'argent ».

En 1767, Jean-Pierre Billette, sieur de Kerouel, fils d'un notaire royal et procureur à Concarneau, lui-même Conseiller du Roi, « rapporteur au Point d'honneur » à Quimper, époux de Pétronille Rannou, vend le manoir et la terre noble de Kériolet, pour la somme de dix-neuf mille livres, à Jean-Vincent Euzéno de Kersalaun, Lieutenant des Vaisseaux du Roy (2).

● NAIT LE NOUVEAU KERIOLET, D'UNE PRINCESSE RUSSE

Si l'on se réfère aux Chanoines Peyron et Abgrall (3), c'est dans ce manoir que Messire Claude Marigo, recteur de Beuzec-Conq, écrit sa

célèbre « Vie des Saints » (Buhez Ar Zent), publiée en 1752 chez Simon Périer, à Quimper, et qui pendant près de deux siècles sera lue dans les familles paysannes avant la prière du soir.

Toutefois, la tradition orale le verra composant les deux volumes de son ouvrage sur une table de pierre installée sous une tonnelle de laurier, dans le jardin du presbytère (4).

Mais l'histoire de Kériolet prend un tournant quand, sous le Second Empire, la famille de Trédern, qui en est propriétaire, le vend à la princesse russe Zénaïde Narischkine, épouse, en secondes noces, de M. Charles Chauveau, d'origine champenoise.

La princesse est, dit-on, la fille d'un riche maître de forges et propriétaire de mines en Pologne. Elle possède un palais au bord de la Neva, un superbe hôtel, Avenue des Princes à Auteuil... Elle est liée d'amitié avec la princesse Mathilde, fille de l'ex-Roi Jérôme. Son premier mari, le Prince Boris Youssouloff, était allié à la famille impériale de Russie.

Avec le Comte de Chauveau, elle entreprend de transformer Kériolet, domaine qui couvre quarante-cinq hectares. L'établissement du plan, la direction des travaux, sont confiés à l'architecte diocésain Bigot. A partir de l'ancien manoir se bâtit le château et, pratiquement pendant une vingtaine d'années, les propriétaires ordonnent l'exécution de nouveaux aménagements ou de remaniements.

Le cadre est splendide et le château a fière apparence. Mais il a cédé au style pompeux que les ans et surtout l'Histoire se sont occupé à atténuer, à corriger en quelque sorte. Car les pierres trop riches et trop neuves se voient ennoblies dès qu'elles ont des souvenirs et, ici, elles en ont à conter !

Renaissance et gothique, note médiévale d'une tour crénelée dite « le donjon », copie de celle du château de Rustéphan, d'échauguettes, d'un portail d'entrée apparenté à celui du prieuré de Locmand en La Forêt-Fouesnant, meneaux et vitraux rappelant ceux de La Trinité en Melgven, et à l'intérieur, salle des gardes, jusqu'à la Chambre du Roy, rien ne manque pour l'illusion et l'agrément des yeux. L'ensemble se complète d'une chapelle domestique, cependant que deux statues, celle de la Duchesse Anne et celle de Charles VIII, surgissent d'un parterre.

Le Comte de Chauveau, Capitaine de Cavalerie Territoriale et Conseiller Général, a de la prestance : il est aimable et recherche visiblement

la popularité. Il passe dans sa voiture-panier, attelée de deux petits chevaux secouant leurs grelots et conduits par un cocher en livrée rouge et noire. Il salue. Les enfants crient : « Vive Monsieur le Comte ! ». Il leur lance des sous.

Kériolet a hébergé, on ne sait trop quand, un certain lord Trotter, ami de Napoléon III, qu'il avait aidé, dit-on, sur le chemin du pouvoir, et même auparavant, au moment de son évvasion du Fort de Ham (5).

Le Comte et la Comtesse de Chauveau rassemblent à Kériolet un véritable trésor : remarquable collection de coiffes bretonnes, d'armes et d'armures, de faïences de Rouen, de Strasbourg, de Nevers, de Delft, de tapisseries de Flandres des XVI^e et XVII^e siècles, de terres cuites vernissées de Hollande et d'Allemagne, sans parler de manuscrits — plus de cinq cents allant de 1137 à 1824.

Dans le parc on remarque une fontaine de Saint-Budoc (ou Buzeuc), surmontée d'une niche destinée à abriter la statue du saint. « Afin d'obtenir le changement de vent, il faut aller à l'église prendre la statue, la porter processionnellement dans la niche prévue à cet effet, vider la fontaine, la nettoyer, et bien prier le saint, en jetant l'eau et les broussailles du côté où le vent est désiré. L'eau vidée, la fontaine bien nettoyée, l'eau recommence à monter de son milieu. Si on demande le vent pour obtenir de la sardine, on voit sortir d'entre les pierres de son entourage une ou plusieurs anguilles. Elles font le tour de la fontaine, entrent du côté où le vent est demandé. Selon la grosseur des anguilles, le « moule » du poisson sera petit, moyen ou gros. Jamais on n'a vu le poisson ne pas apparaître dans la baie de La Forêt, au fond de laquelle est bâtie Concarneau, après cette demande de pêche, saint Budoc ayant toujours exaucé les prières ».

● APPARAÎT LE PRINCE FELIX YOUSSEUPOFF

Le Comte de Chauveau meurt en 1889 et des complications d'ordre familial conduisent la princesse à léguer le domaine de Kériolet au Département, à charge, pour celui-ci, d'utiliser le château pour l'instruction artistique de la population et des visiteurs et son parc pour la promenade, sans pouvoir dénaturer, en aucune manière, les bâtiments, le mobilier, ou détruire les ombrages. L'acte est passé devant notaire le 10 mai 1891 et, le 20 août suivant, la donation est acceptée par le département qui en prend possession le 28 octobre 1893.

Celui-ci devait consacrer à l'entretien du château et du parc les revenus qui pourraient provenir du domaine, à savoir des fermes et des valeurs qu'il renfermait. Ainsi Kériolet devient un musée, que le département enrichit par l'apport d'autres objets d'art.

Il intéresse, et pendant soixante années, reçoit de nombreux visiteurs. Son dernier gardien sera Louis Salaün, sympathiquement connu, et qui semblait prédestiné à ce rôle, étant né au château de Kérampuil, en Carhaix, où son père était jardinier.

Et bientôt, l'histoire de Kériolet occupe toute l'actualité. En effet, la princesse Narischkine, comtesse de Chauveau, avait de son premier mariage, un fils, Nicolas Youssouppoff, qui, lui-même, resta veuf avec deux filles. L'une mourut jeune et la seconde, Zénaïde, eut deux fils d'un autre Youssouppoff, le Prince Félix.

De cette union naquirent encore deux enfants, dont l'un, Félix, du même prénom que son père, épousa Irina, nièce de Nicolas II.

Personnage de premier plan à la Cour du Tsar, le Prince Félix Youssouppoff a fait, dans des livres de souvenirs publiés chez Plon, dont « Avant l'Exil » et « La Fin de Raspoutine », le récit de l'assassinat, en décembre 1916 à Saint-Petersbourg, du moine accusé d'être le « mauvais génie de la Monarchie ». Youssouppoff avait même eu le principal rôle dans cette exécution.

Mais il fuit la Révolution et se réfugie à Paris où, comme d'autres immigrants russes dont les biens ont été confisqués par le Gouvernement des Soviets, il doit alors assurer sa nouvelle position. Il choisit, dit-on, la Haute Couture et réussit à l'époque où les Américains milliardaires « ne veulent être habillés que par un vrai prince » (6).

Félix Youssouppoff ne perd pas pour autant de vue Kériolet. Il accuse, à juste raison, le département du Finistère de n'avoir pas respecté les dispositions testamentaires, en vendant, en 1893, le domaine du Moros, puis, en 1902, une parcelle contiguë, en abattant des arbres sans les remplacer, en autorisant l'installation de jardins ouvriers, en vendant les remarquables boiseries du premier étage, en disposant du mobilier dont un très beau salon en cuir de Cordoue et d'une tapisserie confiée au Musée de Quimper pour une exposition et qui y resta quarante ans !...

En avril 1951, Félix Youssouppoff assigne le Préfet du Finistère, M. Jean Laporte, en révocation de la donation. Il est débouté par le Tribunal Civil de Quimper le 30 juillet 1952. Mais la Cour d'Appel de Rouen infirme cette décision.

Cette affaire se trouve enfin réglée le 13 février 1956 par un arrêt de la Cour de Cassation rejetant le pourvoi formé par le département.

Mais le Prince Youssouppoff n'est pas attaché à ce château qu'a habité son aïeule. N'a-t-il pas confié à la presse en 1954 (7) : « Plus je le regarde, plus il me semble affreux. C'est un château de cinéma », ou encore déclaré qu'il se sent parfaitement heureux à Paris dans une écurie qu'il a aménagée.

Ainsi le 4 mai 1960, le voyons-nous faire ses adieux à Kériolet après avoir déjeuné comme tout le monde à la Taverne.

Le château, son parc et sa futaie ont été vendus à M. Guichard, industriel, la ferme à M. Yves Beulze, cultivateur, le jardin à M. Costiou, horticulteur.

Le Prince Youssouppoff exprime en partant le regret que la ville de Concarneau n'ait pas donné suite au projet d'acquisition qu'elle avait formé en vue d'y installer un lycée. Toutefois, en 1955, la futaie de Kériolet a été classée « site pittoresque », afin que soient préservés ses ombrages.

(1) « Antiquités du Finistère », par le Chevalier de Fréminville, 1835.

(2) Arch. départ., B 1048.

(3) « Beuzec-Cong, Manoir et Musée de Kériolet », par les Chanoines Peyron et Abgrall (Quimper, Imp. de Kerangall, 10 pages).

(4) Arch. départ., Beuzec-Cong, Fonds Le Guennec.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) « Ouest-France », 25 mai 1954.

Consultés également : les « Cahiers de l'Iroise », 1960, page 168, et 1965, pp. 105-107.

A KERMINI EN ROSPORDEN : L'HISTOIRE ET LA SYLVICULTURE

A la sortie de Rosporden, Kermini se signale sur la route de Tourc'h par son bois de haute futaie. En retrait, comme il convient, voici le manoir : un corps de logis et ses dépendances, dans le style du xvii^e, d'un appareil soigné, dont le principal ornement réside dans l'alternance des frontons triangulaires et demi-circulaires de ses lucarnes.

Les vestiges de l'ancien château ont été arasés au début du xix^e siècle, sous le règne de Joseph de Kermorial, noble d'extraction : un brave, de toute manière, puisqu'il était présent à Austerlitz.

Dans le voisinage, une chapelle domestique dédiée à la Sainte-Famille, restaurée au xviii^e, puis en 1870, conserve une porte gothique à crosettes et fleurons surmontée d'un écusson aux armes des Kerminihy, qui y ont célébré aux jours heureux, baptêmes et mariages.

A ces vieilles pierres de Kermini s'est longtemps attaché le souvenir d'un officier des Vaisseaux du Roy, mort presque centenaire à Quimper, au début du siècle dernier, sous le nom de Kerjan-Kerjan, et dont le fantôme bourru se plaisait, dit-on, à revenir intempestivement au manoir dans sa propre chambre.

● LES TEMPS ANCIENS

Kermini : la prononciation et la paresse ont simplifié un nom qui s'explique par la présence en ce lieu, dans le Haut Moyen Age, d'un « menec'hty », étymologiquement « Maison de moines » ou ermitage, appelé plus couramment Minihy.

Cette terre, jadis dans la paroisse d'Elliant, dont Rosporden était une trêve, fut érigée en seigneurie, avec droit de justice, moyenne et basse, rendue en audience le jeudi.

Les documents nous révèlent, à partir de 1379, l'existence d'un seigneur de Kerminihy (Kaermenech'hy), Alain, écuyer dans la garnison du Château de Conq (Concarneau) et l'on note ses descendants en 1426, 1444, 1481 : Guézennec, Raoul, Henry.

Quant à l'importance de leur fief, signalons qu'il tient sur vingt-six villages des paroisses d'Elliant et de Tourc'h principalement.

Les armes de ces Kerminihy, inscrites dans les églises et chapelles de Tourc'h, de Rosporden..., sont « d'argent à trois mollettes de gueules » et leur devise : « Vive Dieu ».

Le nom s'éteint avec Françoise qui, sur la fin du xv^e siècle, épouse Alain du Plessis, sieur de Missirien (branche établie à Kerfeunteun), et les représentants de cette famille, héritiers directs ou collatéraux, conservent la seigneurie de Kerminihy tout au long du xvi^e siècle : Laurent, époux de Blaisine Richard, Rolland, Jehan et Pierre.

Celui-ci, époux de Barbe Toulanlan, habite en 1599 le manoir, auparavant occupé épisodiquement. Ils ont deux filles. L'aînée s'unit à René de La Marche, la cadette à Claude Autret et de ce mariage naît Guy Autret de Missirien, généalogiste et hagiographe, continuateur du Père Albert Le Grand dans la « Vie des Saints de Bretagne ».

Pierre du Plessis meurt vers 1608, laissant Kerminihy à sa petite-fille Renée de La Marche qui, deux ans plus tard, contracte mariage avec Auffray du Chastel.

● L'EXISTENCE AGITEE ET MALCHANCEUSE DE CLAUDE DU CHASTEL

Auffray n'est autre que le fils de François du Chastel, Marquis de Mesle, seigneur de Châteaugal et de Landeleau, « fort riche et opulent ».

Le chroniqueur des Guerres de la Ligue en Bretagne, Moreau, lui fait cependant peu d'honneur dans la relation de la prise nocturne de Quimperlé, par les royaux en 1590. Du Chastel, commandant de la place, s'était comporté, d'après lui, en chef « inexpérimenté et habitué à prendre ses aises ». Ainsi, il fut surpris alors qu'il dormait « sur la plume » avec ses soldats et se retira honteux, dit-il, à Châteaugal dans la paroisse de Landeleau.

Guy Autret paraît avoir eu en grande estime sa cousine Renée de La Marche, épouse d'Auffray. Il raconte cette anecdote dans la vie du vénérable Père Quintin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Celui-ci fut reçu un jour par la « vertueuse dame » qui tint à remplacer l'un des poignets de sa robe par un autre « plus honneste ». Elle conserva la pièce usée tant elle vénérât ce religieux. Son enfant étant à l'agonie, l'idée lui vint d'appliquer cette relique sur les yeux et le corps du petit malade qui se trouva miraculeusement guéri.

Renée de La Marche n'habite donc pas Kerminihy, mais Châteaugal, résidence des du Chastel, où eut lieu cet événement.

Son fils Claude, né en 1621, héritier de Kerminihy, ne se montra pas à la hauteur de son rang et de sa fortune, accumulant les mésaventures.

C'est d'abord l'échec d'un projet d'union flatteuse avec Mauricette de Ploec, fille du seigneur de Tymeur. C'est ensuite l'alliance malheureuse, en 1639, avec Sainte Budes, nièce du Maréchal de Guébriant, mariage dissous en 1646.

Puis c'est un différend qui oppose Claude du Chastel à Donatien de Maillé, Marquis de Carman, à propos d'un droit de mouvance. Cette affaire prend une tournure d'autant plus mauvaise que Maillé a épousé Mauricette de Ploec. Claude a « de bons papiers », Donatien lui dit « de s'en t... le c... ». Les antagonistes se retrouvent l'épée à la main, le 22 mars 1652, près de Berrien, chacun assisté de deux témoins. Il en résulte un triple duel qui fit trois morts : Maillé et ses deux amis. Par extraordinaire, cette affaire n'a pas de suite, malgré les plaintes des familles des victimes.

En 1647, Claude avait épousé Yolande de Goulaine, fille du marquis du même nom, après avoir pris ses précautions et mené une enquête, en compagnie de Guy Autret dans le diocèse de Nantes où vivait la fiancée. Mais, une fois mariée, Yolande prend une grande emprise sur son mari et lui fait vendre ses biens en Basse-Bretagne pour payer les dettes de ses parents, arrondir son domaine et doter sa sœur. Elle finit par demander la séparation de biens en 1670 et interdit l'accès du château de Goulaine à son époux.

Entre temps, Claude a eu des mésaventures. A l'hostellerie de Béthune, où il réside à Paris, le bon feu qu'il entretient dans sa chambre pour soigner ses rhumatismes lui vaut nombre de visites intéressées dont celle d'un abbé italien, Cermelly, aventurier et charlatan, qui le guérit,

soi-disant, de la goutte. L'abbé agit pour un marquis de Caretto qui veut placer ses terres dans le duché de Milan sous la protection de la France.

Du Chastel obtient un ordre de mission du Roi Louis XIV, non sans restriction de la part du Souverain, et, le Traité d'Aix-la-Chapelle intervenant, l'opération est annulée avant le départ de l'envoyé.

Du Chastel rejoint néanmoins Cermelly en Italie et les deux compères poursuivent des négociations auprès du Marquis de Caretto, du Pape et du Gouvernement de la République de Venise, devant lesquels, au nom du Roi, il s'engage à développer les activités en faveur de la religion de l'Ordre Hospitalier de Saint-Lazare. Louis XIV reçoit des remerciements qui l'irritent et fait rappeler du Chastel pour l'enfermer à la Bastille avec Cermelly.

Rien n'a manqué dans cette aventure : du Chastel a été volé par l'abbé italien et, plusieurs fois, il a même craint l'empoisonnement.

Mais sur l'injonction de Yolande de Goulaine, le manoir et la terre de Kerminihy avaient été vendus en 1656.

● UNE SUCCESSION, DES OFFICIERS DES VAISSEAUX DU ROY... UN FANTOME

Ils passent alors à Marc-Antoine Le Pappe, écuyer, seigneur du Bois-de-La-Haye, dont la famille a sa souche à Plougasnou et blasonne « d'argent à la corneille de sable becquée et membrée de gueules traversée d'une lance de sable en barre, la pointe en haut », et son épouse Ursule L'Honoré.

Dans le manoir, de nouveau habité, l'abbé Denis Le Flohic, futur recteur de Tourc'h, est précepteur des enfants Le Pappe.

Antoine René Le Pappe succède à son père vers 1679. Gendarme de la Garde du Roi, il s'unit à Marie-Elisabeth Le Livec qui lui donne seize enfants (le dernier né en 1693) : treize fils et trois filles.

C'est ce Le Pappe qui construit le corps de logis actuel. Il meurt en 1694 et, cette même année, Kerminihy cesse d'être juridiction seigneuriale. La famille Le Pappe a été condamnée, en effet, à une amende de 500 livres pour usurpation de noblesse.

L'aîné des Le Pappe, Jean-Baptiste, la tête de la famille, à ce qu'il semble, devient, en 1710, Conseiller du Roi et procureur en la sénéchaussée et siège présidial de Quimper. Il porte volontiers le titre de sieur

de Kerminihy, mais cette propriété échoit en partage à son frère Pierre et à sa sœur Anne-Hyacinthe.

La dame douairière de Kerminihy, Marie-Elisabeth Le Livec, disparaît en 1714.

Pierre Le Pappe, qui s'intitule sieur de Leslau, dispose du corps de logis construit par son père, mais il s'installe bientôt avec son épouse, Jeanne Le Floc'h, dans la paroisse de Lothéa, près de Quimperlé.

Anne-Hyacinthe habite le vieux château avec son donjon. Elle a les droits, les honneurs et les prééminences qui s'attachent à la seigneurie de Kerminihy. Elle s'allie, en 1718, avec Joseph-François de La Marche, seigneur de Kerfors, issu de la même famille que, jadis, la Marquise du Chastel. Ils restent à Kerminihy qui offre le confort relatif de sept chambres, antichambres et cabinet, outre la salle et la cuisine. Toutefois, leur situation n'apparaît pas brillante si l'on en juge par un inventaire fait à la mort, en 1734, du seigneur de Kerfors et de Kerminihy, dont les « hardes » sont ainsi dénombrées : une demi-douzaine de chemises garnies de mousseline, une dizaine de chemises de nuit... quatre paires de bas de laine, trois vieux habits et trois vieilles culottes, deux paires de souliers et une demi-douzaine de mouchoirs de couleur.

Ces articles laissés par le défunt sont quelque peu rehaussés par l'existence d'une « épée d'argent doré » avec son ceinturon, une paire de pistolets avec leurs fourreaux, deux fusils, l'un garni de cuivre, l'autre de fer. Dans le mobilier et objets divers, quelques fauteuils, deux flambeaux et de la vaisselle d'argent, quelques cuillères, fourchettes, salières, marquent seulement une situation privilégiée par rapport à celle d'un paysan aisé de l'époque, et la lingerie : soixante-treize draps de toutes dimensions, trente-cinq douzaines de serviettes...

D'aucuns ont pensé que Joseph-François de La Marche se livrait lui-même à des occupations domestiques en fabriquant de la toile, étant donné l'existence d'une pièce de « gros lin » sur un métier.

L'aînée des demoiselles de La Marche, Marie-Louise, Dame de Kerminihy, s'unit en 1760, à l'âge de trente-huit ans, à François-Christophe de Kerjan, quarante-cinq ans, d'une famille d'ancienne noblesse originaire du Léon qui porte « d'argent à la tour couverte de sable ».

La bénédiction nuptiale est donnée par le vicaire de Tréguier, Jean-François de La Marche, Lieutenant de dragons avant d'entrer au Séminaire, futur et dernier évêque du Léon. Ses diocésains le gratifièrent du surnom : « An Escop ar patates » (l'évêque des pommes de terre), mar-

quant ainsi à leur façon leur reconnaissance à celui qui fit connaître et encouragea cette culture.

La dame douairière de Kerminihy, Anne-Hyacinthe Le Pappe, veuve de Joseph-François de La Marche, meurt en 1764.

François-Christophe de Kerjan fait carrière dans la Marine. En 1772, il a le grade de Capitaine des Vaisseaux du Roy, tout en étant membre de la loge maçonnique « La Parfaite Union » à Quimper, ce qui est plutôt alors une référence mondaine.

Son origine, sa carrière, lui valent d'être arrêté par les révolutionnaires, mais on le libère après quelques jours seulement de détention, probablement en raison de son âge.

Il habite à Quimper, rue de l'Eglise. N'est-ce pas une autre référence ? Il s'éteint en 1812 à l'âge de 96 ans (la dame de Kerminihy est décédée en 1802). Que pouvait vouloir de plus le fantôme de Kerjan-Kerjan en revenant au manoir ?

Les Kerjan avaient perdu leur fille unique, Marie-Hyacinthe, en 1790. Sept ans plus tôt, le 10 juin 1783, la chapelle de Kerminihy avait vu la célébration de ses fiançailles avec François-Pierre de Kermorial, seigneur de Kermorvan (en Kerfeunteun), Chevalier de Saint-Louis, dont la famille blasonnait « d'azur au greslier d'argent, accompagné de trois fleurs de lys de même ».

La nouvelle dame de Kermorial avait hérité de la partie du manoir bâtie à la fin du xviii^e par Antoine-René Le Pappe. Quant à Kermorial, il était parmi les volontaires engagés dans la Guerre d'Indépendance américaine qui servirent dans les escadres parties de Brest, commandées par d'Estaing, de Grasse, Guichen... Son courage lui valut la décoration de Cincinnatus, créée par Washington, rappelant la conduite de l'illustre romain abandonnant sa charrue pour servir son pays.

Veuf avec trois jeunes enfants, Kermorial convola avec Hyacinthe de Silguy, puis avec une veuve Paviot.

Son fils aîné, Joseph-François, né en 1784, s'engage à dix-huit ans dans l'armée de l'Ouest. Il gravit tous les échelons sur les champs de bataille. Il est à Austerlitz, blessé à Iéna, à Badajoz, à Leipzig. Lieutenant, il sert dans le 1^{er} Régiment de la Garde Impériale. Capitaine, Officier de la Légion d'honneur en 1815, il rentre en Bretagne. Il épouse à Morlaix Appoline-Marie de Kermellec, fille d'un Capitaine de Cavalerie, ancien garde du corps de Louis XVI, et s'installe à Kerminihy dans le seul bâtiment habitable, bâti un siècle auparavant. Il fait alors démolir les ruines du vieux château.

Nommé député libéral pour l'arrondissement de Quimperlé, en 1830, réintégré dans l'armée en 1832, lieutenant-colonel, commandant la place de Lorient, il meurt en 1833, âgé de 47 ans.

Sa veuve et ses quatre enfants se trouvent dans une situation difficile et le manoir de Kerminihy et ses dépendances sont vendus judiciairement au faïencier quimpérois Eloury. Hélas ! les bâtiments se délabrent, les bois sont mis en coupe.

● *EN 1969, SAVANTS, LORDS ANGLAIS, SPECIALISTES EUROPEENS DE LA SYLVICULTURE*

Mais la propriété change heureusement bientôt de mains. M. Avril, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à l'occasion d'une étude sur le tracé de la ligne de chemin de fer reliant à partir de 1862 le chef-lieu du Finistère à Paris, s'intéresse à Kerminihy. Sa famille a donné, en Bretagne et à Quimper, des fonctionnaires des Finances, un zouave pontifical, le Commandant Avril (dont une rue de Quimper porte le nom), combattant de Crimée et du Mexique, mortellement blessé à Saint-Privat en 1870.

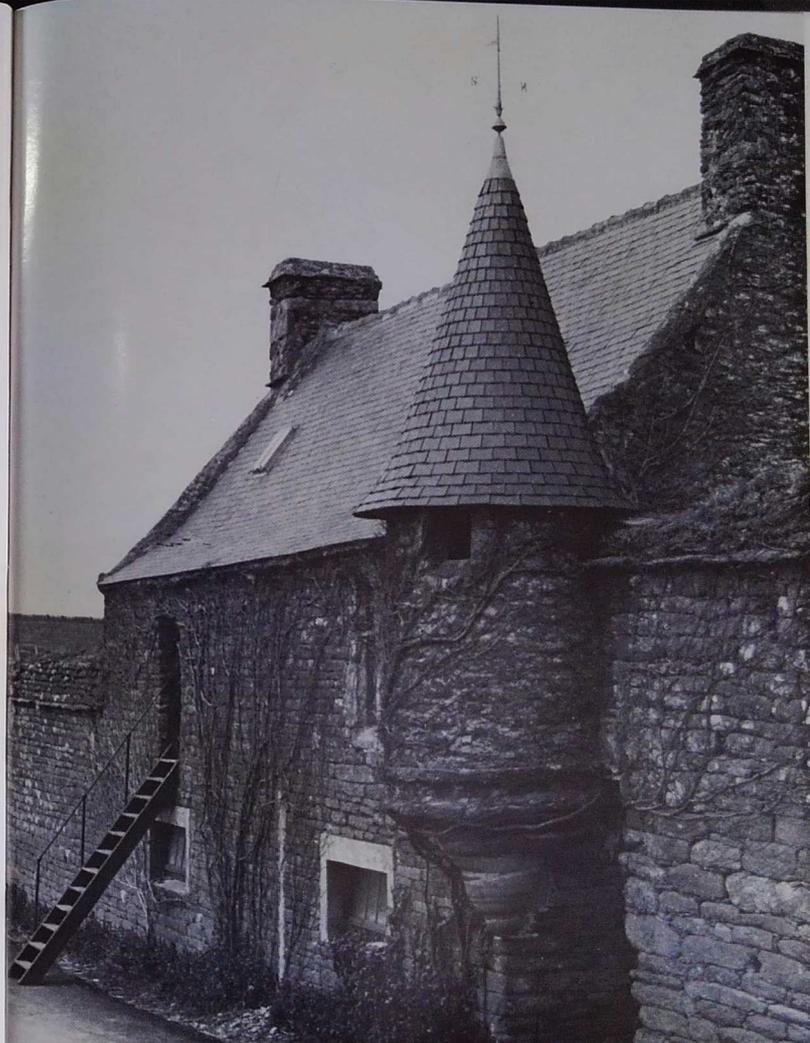
M. et Mme Avril entreprennent de remettre Kerminihy en état, ainsi que sa chapelle depuis longtemps abandonnée, et de faire des plantations.

La fille des propriétaires a épousé Edouard de Villiers du Terrage, d'une famille originaire de la Champagne, jeune adjoint de l'Ingénieur Avril et qui terminera sa carrière comme Ingénieur Général des Ponts et Chaussées.

De cette union naît le Baron Marc de Villiers, auteur d'ouvrages d'Histoire, dont une étude sur « Les dernières années de la Louisiane Française », qui nous fait mieux connaître le rôle que des Bretons, et notamment le Chevalier de Kerlérec, ont eu dans le gouvernement et l'administration de cette colonie.

Grâce aux de Villiers se constitue le domaine forestier de Kermini, connu aujourd'hui, tant en France qu'à l'étranger, par la variété, la beauté, la rareté de ses essences : sujets exotiques importés autrefois, en jeunes plants, des Montagnes Rocheuses, de la Cordillère des Andes, des côtes du Pacifique, pins bleus de Corée, séquoias, cèdres du Liban, par le Baron de Villiers, ambassadeur.

La terre de Kermini convenait certainement à la croissance de ces spécimens, et l'une des curiosités fut longtemps un douglas de cinquante-





sept mètres de haut, abattu en 1963. On utilisa, pour le débiter, un harpon spécial manié par huit ouvriers réunis !

Un témoin réalisa avec aisance la performance de rouler à bicyclette sur le tronc de ce géant abattu et parcourut ainsi trente-deux mètres.

Le domaine de Kermini compte aujourd'hui quelque 5.000 variétés.

En avril 1969, des savants, des lords anglais et autres spécialistes européens, belges, hollandais, suédois, vinrent à Kermini à l'occasion d'un congrès. Ils découvrirent en particulier un douglas qui, mesuré de façon scientifique, atteint trente-neuf mètres de hauteur et trois mètres soixante de circonférence à un mètre du sol.

Le Baron de Villiers est décédé en 1936, et Mme, née Cassin de La Loge, s'est éteinte il y a quelques années.

Kermini appartient aujourd'hui à M. le Comte de Pluvié, d'une famille originaire du Morbihan, et Mme, née de Villiers du Terrage, qui poursuivent l'œuvre entreprise par leurs prédécesseurs. M. de Pluvié, ingénieur agronome, a un autre titre : celui d'ancien déporté à Buchenwald. Il s'était consacré, pendant l'Occupation, à la récupération des aviateurs alliés en perdition en France et qu'il aidait à s'évader par la frontière pyrénéenne, grâce au réseau « Castille » rattaché au « War Office ».

Sources :

« Histoire de la terre et des seigneurs de Kerminihy (1270-1790) », par le Vicomte De Villiers du Terrage.

● DES VESTIGES ENIGMATIQUES

Le manoir de Kérérault, en 1426, appartient à Yvon de Kérérault blasonnant : « d'azur fretté d'argent, une fleur de lys de même sur l'azur, en chef ». Quelques années plus tard, y vit Hervé (1).

Dans la première partie du xvii^e siècle, il passe de Geneviève et de Jacquette de Kérérault aux de La Marre qui, eux, ont pour armes « de gueules au croissant d'argent accompagné de trois coquilles de même » et qui figurent à l'arrière-ban de Cornouaille en 1694, après avoir été signalés à la Réformation de 1670.

Mais avant de poursuivre l'histoire des familles qui ont vécu dans ce manoir, jetons un coup d'œil sur l'ensemble des bâtiments que nous avons visités, en 1967, avec son actuel propriétaire, M. Romain-Desfossés.

Ce qu'il y a de plus remarquable et qui pose une énigme, ce sont les restes de tours et de murailles qui surplombent la coulée de l'Elorn. Ce sont assurément de solides vestiges de fortifications qui défendaient l'embouchure de cette rivière contre les invasions, qu'elles soient anglaises ou espagnoles, et par là même, la route maritime de Landerneau dont l'importance, à l'époque, n'a rien à voir avec l'actuel déclin de ce port.

M. Louis Bodénès, très attaché à tout ce qui touche au passé de Plougastel-Daoulas, me faisait remarquer récemment, que le havre de Saint-Jean était presque au pied du château, et que naguère, navires de commerce et de guerre venaient s'y réfugier. Y a-t-il une relation avec cet état de fait et les fortifications ?

Le bâtiment actuel, en équerre, construit en un mélange qui n'est pas désagréable à l'œil, de pierres de Logonna et de kersantite, a été privé, à une date que nous ignorons, de la tour d'angle octogonale qui devait donner un certain cachet à l'édifice.

Au-dessus de la porte d'entrée s'inscrivent une date : 1623, et la devise ramassée des Kérérault : « Mourir pour vivre, vertu suivre, vrai honneur retenir, de Kérérault le désir ».

La chapelle voisine, sans aucun caractère, possédait jusqu'à ces dernières années une pierre votive en schiste rappelant qu'elle avait été construite à la suite d'une épidémie de peste. Au cours de récents travaux, un ouvrier brestois la brisa d'un coup de barre de mine en voulant découvrir, avoua-t-il, le « trésor caché ».

Bien que de nombreux objets aient disparu du manoir et du garde-meubles où on avait abrité quelques-uns des souvenirs, au cours de la

LE MANOIR DE KEREREAULT EN PLOUGASTEL-DAOULAS

FLAUBERT a laissé dans « Par les champs et par les grèves » une description aussi originale que fouillée du calvaire de Plougastel-Daoulas : « les hommes qui tiennent le Christ le lient de toutes leurs forces, à faire éclater leurs muscles ; celui qui lui grimace au nez en tirant la langue, grimace si bien qu'il fait rire ; l'âne qui porte Notre Seigneur entrant à Jérusalem a une vraie mine d'âne, bonasse et pacifique ; les soldats qui le mènent au calvaire, en soufflant de la trompe et battant du tambour, sont précédés d'un officier chevauchant, la figure en l'air, avec une arrogance sublime ; au pied de la croix, la Madeleine, en pleurs, répand sa belle chevelure tressée. Mettez à tous ces personnages les costumes des tableaux de Téniers, les petits chapeaux ronds retroussés, les bons pourpoints serrant de grosses bedaines, de grandes manches, de hautes-chausses, de larges visages, des yeux ouverts, et vous aurez en ensemble d'une fantaisie solide, quelque chose de très naïf, de très élevé et d'une poésie toute Moyen Age ».

Mais ce que Flaubert ne dit pas de ce calvaire dont la « mace » est de 1602 et la statuare de 1604, c'est qu'il a été construit sur les instances d'un seigneur de Kérérault qui trépassa de la peste, lors de la grande épidémie du xvi^e siècle. Il fit vœu, alors qu'il se mourait de ce mal, de faire édifier, par ses enfants, un calvaire à Plougastel, s'il se trouvait être la dernière victime de cette peste dévastatrice. Il faut croire que son vœu fut exaucé puisque le calvaire a été érigé, et quel calvaire !

dernière guerre, on peut encore voir, à l'intérieur, un tableau représentant le combat du « Formidable » du 13 juillet 1801, au cours duquel Troude s'illustra, un portrait et un buste en plâtre du même Troude, surnommé « l'Horace français » (1761-1824) ; une aquarelle de Le Breton montrant la visite de la Reine Victoria à Cherbourg, l'encrier ayant servi à Napoléon sur le « Saale »...

Le colonel Romain-Desfossés m'a conté une tradition familiale et montré un porte-monnaie qui fut remis à Jeanne Babron, fille d'Antoine Babron, peintre du Roi, née le 11 novembre 1755, par John Ross qui conduisit Napoléon à Saint-Hélène, en 1815, et qui tomba amoureux de la jeune fille. Elle devait cependant épouser Romain-Desfossés qui l'avait connue à Gibraltar où il était prisonnier.

● DE FAMILLE EN FAMILLE

Mais revenons aux familles qui ont possédé le manoir, dans le passé.

En 1673, Jean de La Marre est seigneur de Kérérault, mais deux ans plus tard, le domaine appartient à Robert du Louet, sieur de Coatjunval en Ploudaniel et de Keranc'hoat en Loperhet. Le manoir de Coatjunval dont il reste aujourd'hui fort peu de choses se trouve maintenant dans la paroisse du Folgoët.

Ce sont les Le Louet qui, en mai 1695, font appel à Etienne Testard, comme intendant général de leurs biens, lequel s'établit à Keranc'hoat. Nous retrouverons cette famille par la suite. Disons pour l'instant qu'en 1712, Paul-Etienne Testard épouse Rosalie Le Ségalen, héritière du manoir du Cosquer — qui avait été auparavant la propriété des Kérérault.

Pour en revenir à ce dernier manoir, notons une alliance avec les Courserac, et Mlle de Courserac la dernière de nom, laisse le manoir au fils de son second mari, Etienne-Jérôme Le Fébure de La Paquerie, agent comptable de la Marine, puis percepteur des contributions directes à Brest, maire de Plougastel-Daoulas, né à Saint-Jérôme de La Petite Rivière (Saint-Domingue), en 1782 (2).

Ce dernier avait d'abord épousé Marie-Rose Barazer de Lannurien, née à Brest, le 3 novembre 1812.

De leur union naquirent Louis-Marie, née à Brest, le 20 août 1813, et Sophronie, née également à Brest, le 8 juillet 1828, laquelle épousa, à Plougastel-Daoulas, le 2 octobre 1853, Armand Testard du Cosquer, chef de bataillon d'infanterie de marine, né au Passage Plougastel en

1819. Et c'est ainsi que le manoir de Kérérault passa à la famille Testard du Cosquer.

Nous retrouvons leur fils Armand-Etienne, né au manoir, le 17 juin 1860, comme caissier de la Banque de France à Lorient, en 1923.

Mais il n'hérita pas du manoir qui passa d'abord à son frère Jules, puis à son autre frère Jean-Aimé. Ce dernier, né au Passage le 2 décembre 1800, médecin de marine, puis des mines de Poullaouen avant de s'installer à Brest et à Plougastel, fut maire de cette dernière commune. Il avait épousé Cécile Tréhot-Clermont, apparentée au député aux Etats-Généraux de 1789.

Et c'est lui qui vendit le manoir, en 1863, à la famille Romain-Desfossés ou plus exactement à l'Amiral Romain-Joseph Desfossés (1798-1864), époux d'Hortense Guillou.

● L'AMIRAL ROMAIN-DESFOSSÉS

Romain-Joseph Desfossés naquit à Gouesnou, le 8 décembre 1798, au manoir de Bourgneuf, dont l'un des propriétaires fut le Baron Lacrosse qui allait devenir de ses amis. Entré dans la marine, en 1807, comme mousse à bord du « Cassard », aspirant en 1810, il entre à l'Ecole Navale. Il suit alors la filière qui l'amène d'élève de 1^{re} classe, le 1^{er} mai 1816, au grade de contre-amiral le 27 septembre 1847, puis de vice-amiral en 1853, en passant par enseigne de vaisseau (1^{er} septembre 1819), lieutenant de vaisseau (31 décembre 1828), capitaine de corvette (10 avril 1837), capitaine de vaisseau (31 juillet 1841).

Sa réputation de sagesse et de fermeté, son caractère affable et sa valeur personnelle, qui était grande, le font choisir pour participer à l'éducation du Prince de Joinville qui l'accompagnait à bord de « La Créole », lors de la prise de Saint-Jean-d'Ulloa.

Nous ne mentionnerons pas ici les divers commandements de Romain-Desfossés. Signalons pourtant qu'en 1830, il assiste à la prise d'Alger, qu'en 1845, commandant de la station navale de Madagascar, il livre combat avec les corvettes « Le Berceau » et « La Zélée » de concert avec la corvette anglaise « Conway », à la garnison Hova de Tamatave, qu'il commande l'escadre du Levant après 1851, qu'il préside le Conseil des travaux de la Marine, en tant que Vice-Amiral, qu'en 1858, il est à la tête de l'escadre d'évolution, et en 1859, commandant de l'escadre de la Méditerranée.

Promu amiral, en 1860, il meurt à Paris, le 15 octobre 1864. Il avait été Major de la Marine à Brest, Ministre des Colonies de 1849 à 1851.

Sa carrière politique, il l'avait commencée comme Député du Finistère à l'Assemblée Législative en mai 1849. Il avait récolté 56.584 voix sur 86.649 votants, se plaçant ainsi troisième après le Baron Lacrosse (78.370 voix) et le général Le Flô (58.102). Par la suite, en 1855, il entra au Sénat.

Ajoutons qu'en tant que parlementaire et ministre de la marine et des colonies, il rendit de grands services à la ville de Brest.

Sa fille, Noémie, épouse du Contre-Amiral Foullioy étant décédée sans postérité, et leur fils Arthur, disparu à Tahiti, alors qu'il était lieutenant de vaisseau, le manoir revint à Georges-François-Jacques Romain-Desfossés, époux de Gabrielle Troude, descendante de l'Amiral. Georges Romain-Desfossés mourut à Brest en 1914 et sa veuve à Plougastel en 1942.

Leur union avait donné le jour à cinq enfants : Jean-Jacques, né à Brest, le 3 janvier 1878, qui épousa à Bersac (Haute-Vienne), le 3 mars 1907, Thérèse Schaëffer ; André-Charles, né à Brest, le 13 août 1879, qui s'unit à Orléans à Marie-Françoise Schaëffer ; Marie-Madeleine, née à Brest, le 29 octobre 1880 ; Jacques-Henri, né à Brest, le 8 juillet 1882, et enfin, Pierre-François, né lui aussi à Brest et qui convola, à Paris, le 4 février 1930, avec Jeanne-Cécile Widmer.

● L'IMPERATRICE EUGENIE A KEREREAULT

D'un tempérament généreux et entreprenant, ce dernier vint s'installer au manoir vers 1913, alors que son père préférerait l'appartement du 25 de la rue du Château à Brest, du moins pendant les « mois noirs ».

Auparavant, il avait séjourné à Levallois-Perret où il avait eu des démêlés avec la justice pour avoir pris part à des manifestations royalistes (3).

Il persévéra d'ailleurs dans ses idées puisque le 14 octobre 1913, il prend la parole à Brest au cours d'une réunion royaliste organisée par M. de Riverieux, avocat, militant de « l'Action française ». Et en fin d'octobre de la même année, lors du Congrès du Sillon, il fait une conférence royaliste à Plougastel.

Cela ne l'empêche pas de mettre sur pied une société par actions

en vue de la construction d'une usine de confiture à Plougastel et de s'adonner à la peinture.

Artiste-peintre réputé, il s'exile plus tard à Elisabethville, au Congo, où il devient Directeur-fondateur de l'Académie des Arts Congolais. C'est d'ailleurs là qu'il meurt, le 31 mars 1954.

A la suite d'un article riche de sensibilité et de poésie, intitulé « Dans le calme des villages plougastelois », et comme savait les écrire François Ménez, Pierre Romain-Desfossés s'adressa à l'auteur qui publia dans la « Dépêche de Brest » la lettre suivante.

« L'Empereur et l'Impératrice arrivèrent à Brest le 9 août (si je ne me trompe, n'ayant pas mes archives sous la main). C'est entre cette date et le 15, quand l'Impératrice, qui avait été très frappée des pittoresques costumes des Plougastels, dont toutes les escadrilles étaient venues entourer la « Bretagne », exprima le désir de faire une promenade à Plougastel — pour une visite à ma grand'mère, en réalité pour se « déhaler » des salamaleks de provinciaux, dont elle avait horreur.

« Elle vint donc en baleinière débarquer au Passage, incognito, en compagnie de Mme Carette, qu'elle venait de prendre comme lectrice. Elle fit porter sa carte à Kérérault, assez heureuse de « couper » à cette visite (ma grand'mère et elle ne pouvaient se sentir !) et monta par le sentier du parc jusqu'au sommet du rocher le plus à l'est du Passage. Le vieux Jean, notre jardinier qui n'avait pas su lire le carton, vint lui porter « plein son chapeau de fraises ». Ce ne fut que longtemps après que l'on sut dans le pays quelles étaient ces dames.

« De ce rocher qui porte depuis le nom de l'Impératrice (ex Roc'h Coat Pehen) à Run-a-Veleïen (colline des Prêtres devenue Roc'h Nivellen par la grâce des brigades topographiques), il y a deux kilomètres de ce petit chemin délicieux que vos chaussures connaissent mais qu'ont toujours ignoré les bottines de satin-prune de l'Impératrice...

« J'ai entendu conter cela maintes fois par mon père et par Mme Carette, elle-même, qui vint souvent séjourner au Passage, dans ses dernières années. Elle était encore bien belle ! ».

Pour en revenir à Pierre Romain-Desfossés, disons qu'au cours de la guerre 1914-1918, sa belle conduite au feu lui valut la médaille militaire et la croix de guerre, tandis qu'en 1940, il répondit à l'appel du Général de Gaulle et se rendit en Angleterre. Il servit en qualité d'officier du chiffre et obtint la Légion d'honneur.

Son frère Jean était mort au champ d'honneur, en 1917, et son neveu

Gilles, fils de Jean, fut tué en Lorraine, le 16 juin 1940, à bord du char qu'il commandait.

Le manoir appartient de nos jours à M. Jacques Romain-Desfossés, colonel de parachutistes coloniaux, dégagé des cadres (4) et à Hervé, chef d'escadron de cavalerie, qui, tous deux firent les campagnes d'Indochine et d'Algérie.

● UN HOTE PEU RECOMMANDABLE

Une légende touchant ce manoir ? Malgré mes investigations je n'en ai pas trouvé trace. Par contre, on m'a raconté avec force détails, la venue au manoir, en 1930, d'un Hollandais nommé Laatsmann, engagé comme jardinier par Mme Veuve Romain-Desfossés. Il avait fait admettre près de lui une femme qui passait pour sa sœur et qui, en réalité, était sa maîtresse.

Quelle ne fut pas la surprise de Mme Romain-Desfossés, lorsqu'elle apprit la fuite de Laatsmann et de son amie Degenaar, emportant de nombreux souvenirs et des objets d'art. Ils retournèrent en Hollande, mais là, les limiers de la police leur mirent la main au collet, alors qu'ils tentaient d'écouler leurs larcins.

Pendant les quelques mois passés à Kérérault, Laatsmann s'était fait passer près des cultivateurs du coin pour un ingénieur agricole, parlant huit langues, mais ceux-ci avaient apprécié à juste titre les qualités de jardinier de l'escroc international.

(1) Arch. du Finistère, 34 J 33.

(2) Arch. municip. Brest. Dossier Romain-Desfossés.

(3) Arch. du Finistère. Série M, non classée.

(4) Voir la notice que lui consacre le Général Jacques Massu dans « La vraie bataille d'Alger ». Le Cercle du nouveau livre, 1971, p. 116.

LE MANOIR DE KERLEZ EN BRIEC

jadis repaire d'un Chouan

A mi-chemin entre les bourgs de Briec et de Landrévarzec se dresse une bâtisse en forme de croix en tau, tournant à la route une façade aveugle, assez sombre de couleur, et semblant se refermer sur son passé.

Le temps, opportuniste, a fait oublier ce repaire de chouans qui fut jadis placé sous surveillance spéciale.

Les gens de l'endroit, qui connaissent l'histoire, l'appellent encore « Chez Cornouaille ».

Cornouaille, quel grand nom qui englobe les de-ci, les de-là et « autres lieux », embrassant tout un pays !

Ainsi l'évêque de Quimper n'était-il pas, au temporel, Comte de Cornouaille ?

Ces Cornouaille de Kerlez disent descendre des anciens Comtes de Cornouaille (1) et se qualifient de « hauts et puissants seigneurs » (2) et appellent parfois leur résidence « château ».

Et pourtant leur demeure, rebâtie sous le règne de Joseph de Cornouaille, sieur de Kerdu et de dame Marie-Anne Gourio de Coatanguy, sa femme, n'a rien que de modeste avec ses treize mètres de long et quatre fenêtres à l'étage.

Sa façade, toute simple, qui, à défaut de colombier dans les dépendances du domaine, contient une douzaine de niches de pigeons, porte sur le linteau de l'une de ses ouvertures en anse de panier la date de 1671. Mais Kerlez avait sa petite chapelle qui sert aujourd'hui de silo.

D'après René de Kerviler (3), les Cornouaille descendent d'une famille de Kerinou en Lambézellec déclarée noble d'extraction en 1670.

De fait, Joseph, surnommé, est issu de Jacques, sieur de Kerinou, né en 1659 à Saint-Nic, écuyer, et de dame Marie-Anne de Lantivy, lequel Jacques était fils d'autre Jacques, voyer héréditaire (percepteur de certains droits) de Brest, et de dame Renée Le Lagadec.

Après Joseph, nous trouvons Guillaume-Jacques de Cornouaille, seigneur de Kerlez, Roscannou et autres lieux, chef de nom et d'armes. Son épouse, Louise-Véronique du Boisguéhenneuc de Kermenguy, lui donne trois enfants, dont Reine-Véronique, née en 1776, et Michel-Armand, né à Kerlez, le 22 décembre 1777.

Guillaume-Jacques, le père, meurt en 1780, sans fortune. Sa veuve sollicite l'admission de Reine-Véronique à la Maison d'éducation pour jeunes filles nobles de Saint-Cyr, et de Michel-Armand, à l'École Militaire (4). Celui-ci entre alors dans l'une des écoles royales qui préparent à la carrière des armes le 20 octobre 1786. Il n'a pas neuf ans.

● LE CHOUAN ET SA LEGENDE

De 1793 à 1795, il sert sur les vaisseaux de la République, afin d'éviter à sa mère d'être inquiétée. Il a fait, à ce qu'il semble, des études d'hydrographie à Saint-Pol-de-Léon, puis passe à la sédition, le 23 octobre 1795, en s'engageant dans la 9^e Légion (chouanne) de Bretagne. C'est l'époque où les éléments contre-révolutionnaires ont repris le combat pour le rétablissement de la « royauté et les droits de Bretagne », après les exécutions d'émigrés débarqués à Quiberon.

Michel-Armand de Cornouaille entre dans les guides de Georges Cadoudal, puis sort de France.

Rentré en 1797, il se voit, par la loi, contraint de quitter le territoire de la République et se prépare à embarquer à Brest sur le « Calédonia » à destination de Hambourg. Mais de nouvelles dispositions du pouvoir central assignent les anciens émigrés à résidence au lieu de leur domicile.

Michel-Armand reprend contact avec les royalistes locaux et chefs de la rébellion et devient chef cantonal, toujours dans la 9^e Légion de Chouans, titulaire d'un brevet de Lieutenant-Colonel délivré par le Comte d'Artois (5).

On n'a guère de détails sur ses activités clandestines ; mais, à la tête d'une bande de chouans, il participe à des coups de main et attentats contre des « dénonciateurs », des fonctionnaires publics, prend part notamment au meurtre, à Saint-Yvi, de Cadiou, huissier du tribunal criminel.

Le Directoire autorisant la prise d'otages en représailles — parents et amis — la mère et la sœur de Michel-Armand de Cornouaille sont arrêtées et emprisonnées à Brest.

Les Chouans se vengent de leur côté et, le 26 frimaire an VIII (17 décembre 1799), l'ancien député, juge de Paix du canton de Briec, Pierre Briand, est assassiné à Kerjos en Landudal. Parmi les auteurs de cet attentat, on croit pouvoir identifier Cornouaille, qui a reçu un coup de poignard à la main (6).

Surprise et renversement de la situation ! Deux mois plus tard, le 29 pluviôse an VIII (18 février 1800), « Michel-Armand de Cornouaille, chef du canton de Briec dans la 9^e Légion de Chouans, âgé de 22 ans, taille 1,70 m, s'est présenté devant le Capitaine de la 58^e demi-brigade, commandant le canton de Briec, en état de siège, désirant faire sa soumission aux lois de la République ». « En foi de quoi, il a prêté serment et signé : de Cornouaille » (7).

En 1815, le retour de l'Empereur incite de nouveau Cornouaille à la sédition. Il revient vers ses Chouans à Briec. Mais sa tête étant mise à prix, il se déplace continuellement, ne pouvant découvrir un asile assez sûr.

La légende s'est emparée de son histoire. « On raconte que pendant la période des Cent Jours, M. de Cornouaille ne coucha jamais dans un lit... Son intrépide coursier, comme s'il partageait instinctivement le danger de son maître, se prêtait à tout ; le sentant endormi de fatigue, n'entendant aucun bruit suspect, il adoucissait son pas et s'arrêtait contre un fossé ».

La Seconde Restauration ne lui apporte pas plus que ne l'avait fait la première. Il est Monsieur le Comte de Cornouaille, Chevalier de Saint-Louis, mais conserve le même grade de chef de bataillon. Il est bientôt mis à la réforme avec une modeste pension de 600 F (8).

Il meurt le 11 mai 1822 à Quimper, à l'âge de quarante-quatre ans.

Des anciens chouans escortent son cercueil et réclament le cœur de leur ancien chef qui sera déposé dans l'abside de l'église paroissiale de Briec, le 6 juin 1822 (9).

● LA MALICE A RODE AUTOUR DU MANOIR

Le Comte de Cornouaille, de son union avec Rose-Marie-Josèphe de Quélen, laissait deux filles, dont l'une, Armande-Marie-Rose, s'unit à Cyprien-Pierre-Hyppolite Hersart de La Villemarqué.

Les Hersart de La Villemarqué, qui accoleront à leur nom celui de Cornouaille, deviennent, par héritage, propriétaires du manoir de Kerlez qu'ils n'habitent pas.

Celui-ci, converti en ferme, est acheté, en 1901, par la famille Le Séac'h, et son possesseur actuel, M. Jean Le Séac'h, nous a conté une anecdote qu'il tient de son père :

La malice — peut-on l'appeler d'un autre nom ? — a rôdé longtemps autour de Kerlez. Naguère, vous promenant aux abords du manoir, vous auriez vu tomber à quelques mètres de vous, voire à vos pieds, une pierre jetée par une main invisible qui pouvait décourager les éventuels curieux.

Il est bon de signaler que ces projectiles n'atteignaient jamais personne.

Aujourd'hui, bien entendu, vous pouvez approcher sans crainte du manoir.

(1) Arch. du Finistère, B 1418 (registre).

(2) « Histoire Généalogique de la Maison de Ploenc », par Denis de Thésan. Beauvais, 1873.

(3) Bio-Bibliographie Bretonne (A.D.).

(4) Ibid.

(5) B.S.A.F. 1963. « Pierre Briand, ancien député », par M. Pierre Hamon.

(6) Ibid.

(7) Notes manuscrites au presbytère de Bric.

(8) Maison de Ploenc, op. cit.

(9) Notes manuscrites, op. cit.

LE MANOIR DE KERLIGONAN EN KERGLOFF
et les aventures de Yann

LE manoir que nous avons vu abandonné en 1970, était, vingt-cinq ans plus tôt, lors d'une première visite que nous lui fîmes, quoique relégué au rang de ferme, fort bien conservé avec sa cheminée monumentale, ses imposantes poutres enfumées et ses fenêtres à meneaux. De vieux meubles sentant la cire et frappés de clous dorés illuminaient la pièce avec la complicité de quelques cuivres.

Il était un de ces manoirs dont, au XVIII^e siècle, Rétif de La Bretonne a vu « habités par des gentilshommes chasseurs, en guêtres, en souliers ferrés, portant sous le bras une épée rouillée, mourant de faim et refusant de travailler ».

L'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France pour le canton de Carhaix-Plouguer, précisant sa description, ajoute : « le logis a été découronné à son extrémité ouest, aujourd'hui couverte d'un appentis... Les deux ailes, l'une sur le même alignement contre la face est, l'autre en retour d'équerre sur la face postérieure, sont des rajouts ; le deuxième de ces rajouts a dû entraîner la destruction d'une tour avec escalier qui a été remplacée par un escalier droit intérieur. »

Bâti sur une hauteur, on pouvait, il y a une vingtaine d'années, admirer, tout proche, un chêne plusieurs fois centenaire, dont les branches, lors d'une coupe alors récente, avaient fourni plusieurs cordes de bois.

C'est tout proche, aussi, que se tenait jadis la foire dite du « Marc'hallach ». On y accourait de Carhaix et de tout le Poher.

Le bois voisin, qualifié de « bois de haute futaie », donnait asile aux charbonniers et sabotiers qui y installaient leur hutte. Ainsi, en 1625, on relève à l'état civil de Kergloff, les noms de Jean Bocher, Julien Luet dit Fresne et de Jeanne Naga, tous charbonniers ; en 1696, celui de Alain Rouëlen, sabotier.

En 1500, le manoir appartenait à Jean de Cabournais, époux de Jeanne de Boutteville, fille de Jean, seigneur du Faouet et de Marie de Kerymerch, lequel le laisse à son fils Guillaume, en 1517 (1).

La famille de Carbournais qui blasonnait : « de gueules à trois mains d'argent en pal » comparait aux diverses montres de 1426 à 1536. Pierre, sénéchal de Cornouaille ratifia le traité de Guérande en 1381.

En 1536, un autre Jehan de Carbournais, signalé lors de la Réformation, y avait encore sa résidence et possédait également le manoir noble de Kergafre, en Kergloff, alors trêve de Cléden-Poher (2). A la montre de mai 1562, à Quimper, Jehan Kerligonan fait défaut.

En 1600, la famille de Carbournais se fond dans Kerret par le mariage de Jean de Kerret avec Jeanne de Carbournais, dame de Quillien.

Nous ne savons comment le manoir passe ensuite à la famille de La Haye qui possédait le manoir du même nom en Cléden-Poher et avait pour blason : « d'azur à l'arbre d'argent, le tronc chargé d'un cerf passant d'or ».

A la mort de Jean de La Haye, la gentilhommière revient, en 1620, et selon un aveu, à Jacques du Liscoët, époux de Mauricette de La Haye.

Lors de la Révolte du Papier timbré de 1675, en plein pays de Sébastien Le Balp, puisqu'il vivait au village voisin de Magoarem, le manoir de Kerligonan, comme ceux de Saint-Agnès, du Lan et du Stanger, eux aussi en Kergloff, est mis à sac, et à la confection du Papier Terrier de 1680, il est toujours en ruines.

Par la suite, Kerligonan passe à la famille de Coigny, précisément à l'oncle d'Aimée de Coigny, chérie par André Chénier, puis aux Mahé des Portes, apparentés à Mme Alys Gigan des Portes, la délicate poétesse carhaisienne (3).

● DES FOURCHES PATIBULAIRES

Kerligonan-Quélenec était la plus importante juridiction de Kergloff, le ressort s'étendant sur plus de la moitié de la paroisse (4).

Cette moyenne justice, située donc à Kergloff et exercée à Carhaix, ressortissait au Tymeur. Cependant, à partir de 1688, des appels étaient présentés directement à Carhaix.

En 1649, on expédiait les affaires à la chapelle du Pénity Saint-Laurent, en Landeleau, en même temps que celles de Châteaugal, du Grannec et de Quinimilin. Ce n'est qu'en 1658, à la suite de diverses ventes que Le Quélenec entra dans la sénéchaussée de Carhaix.

Parmi les procureurs et sénéchaussée de Kerligonan-Quélenec, nous avons noté : Hervé de Quélenec, « docteur aux droits », Charles Lozach, sieur du Grand Pré, avocat au Parlement (1676), Michel Goacolou, notaire et procureur (1690) (5).

Longtemps cette juridiction posséda des fourches patibulaires. Au village de Cléhelvez, on signale encore un champ appelé « Coz justic » et dans une ferme voisine, on vous montre les blocs de granit ayant supporté les fourches.

Si, plus tard, elles n'eurent d'autre but que « la décoration de la seigneurie », elles avaient, auparavant, servi à pendre bon nombre de voleurs et de bandits de grands chemins. En 1555, Antoine du Châtel de Mezle, sieur de Châteaugal, avait des patibulaires à quatre « postz », à Kergloff et y avait fait exécuter des voleurs. Henri de Kernégues, époux de Marie Perrien, possesseur du manoir du même nom en Plouguer, se rappelait avoir vu pendre un voleur aux fourches patibulaires de Kergloff.

● DEUX AVENTURES DE YANN

La légende s'est emparée de ces vide-goussets et a popularisé l'un d'entre eux, connu sous le nom de Yann, dans tout le Poher.

Un jeune écolier de Kergloff, Trémour Bourlès, âgé de quatorze ans en 1948, m'a conté deux mésaventures du fameux Yann, héros des histoires que l'on contait au coin de lâtre en buvant un bol de cidre chaud ou entre deux parties de « haz youd ». Nous les rapportons ici fidèlement.

● YANN ET LES CREPES

Un jour, alors qu'il achevait son repas, Yann demanda à sa mère quel métier il exercerait quand il serait un homme.

— Ma foi, dit la mère, je n'en sais trop rien. Demain je ferai des crêpes et irai, selon la coutume, les porter au saint, à l'église. Pas de doute, lui nous renseignera sur ta destinée. »

Le lendemain, la mère de Yann, ses crêpes de froment bien enveloppées dans un torchon de lin, franchissait le porche de l'église et s'agenouillait devant le saint. Yann, qui avait pris un chemin de traverse, était arrivé le premier et s'était blotti derrière le socle même de la statue.

La mère pria longuement l'anachorète, lui demandant à plusieurs reprises quel métier aurait son garnement de fils. Et, en offrande, elle déposa une crêpe à ses pieds.

— « Voleur ! » répondit une petite voix.

Quand la mère releva la tête, elle constata que la crêpe avait disparu. Elle en déposa une seconde et renouvela la question.

— « Voleur ! » assura avec fermeté une petite voix et la seconde crêpe se volatilisa comme la première.

De guerre lasse, elle offrit le reste des crêpes et d'un ton suppliant demanda une dernière fois quel serait le métier de Yann.

— « Voleur ! » fut encore la réponse.

Désolée, la maman retourna chez elle pendant que son brigand de fils, quelques instants plus tard, sortait de sa cachette, les crêpes à la main et le sourire aux lèvres.

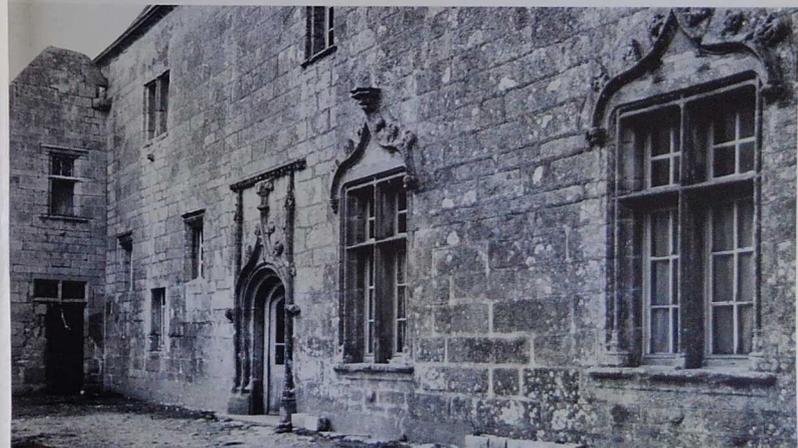
● YANN ET LE FANTÔME

La mère de Yann était chagrinée au plus haut point. Toutes ses soirées son fils les passait à courir les auberges et à s'enivrer.

Pour l'en guérir, elle décida de se travestir en fantôme afin de lui faire peur.

Par un beau clair de lune, alors que les peupliers voisins allongeaient leur ombre dans la prairie fumeuse, elle se couvrit d'un drap blanc et se posta près de la fontaine, au bord du sentier menant au village.

Un pas trébuchant sonna sur les cailloux. C'était Yann. A la vue de ce fantôme qui lui barrait la route, le fils, effrayé, détala le plus vite qu'il put, en criant. La mère, de son côté, prenant un raccourci, se hâta de rentrer au logis. Là, se dépouillant de son drap qu'elle dissimula dans un lit-clos, elle s'assit au coin du feu et alluma sa courte pipe de terre.





Quelques minutes plus tard, le fils ouvrit brutalement la porte, et tout essoufflé, sans même se donner la peine de se dévêtir, sauta dans son lit et poussa la glissière fleurie de fuseaux et incrustée de clous de cuivre.

La mère qui souriait de sa frayeur lui demanda : « Quelle est donc la mouche qui t'a piqué ? ». Aucune réponse ne vint. Elle n'insista pas.

Depuis cette nuit, on ne voit plus Yann le noctambule courir les auberges, car le souvenir du fantôme est encore en lui.

- (1) Arch. d'Ille-et-Vilaine.
- (2) Arch. de Lesquiffiou, citées par Le Guennec.
- (3) M^{me} Alys Le Gigan des Portes a fait paraître plusieurs plaquettes de vers célébrant le Poher.
- (4) Bourde de la Rogerie, « Liste des juridictions exercées au XVII^e siècle et au XVIII^e dans le ressort du Présidial de Quimper ». B.S.A. du Finistère, 1910.
- (5) B.M.S. de Kergloff.

LE MANOIR DE KERLIVER EN HANVEC
et la légende de saint Léger

« I L était connu dès le tems du Roi Grallon qui en loua la moitié à saint Guénolé » assurait Miorcec de Kerdanet (1). En effet mention en est faite dans le cartulaire de Landévennec sous le nom de Caer Liver, ce que Miorcec de Kerdanet traduisait par maison du teinturier ou plutôt par atelier du peintre « car la peinture, la musique et les beaux-arts étaient seuls en honneur dans les états du Roi Grallon ».

Et l'historien lesnevien d'ajouter : « c'est près de Kerliver que vécut, au v^e siècle, l'ermite Biabil et saint Martin, son hôte, tous deux nés dans le pays d'Irvillac.

● LA LEGENDE DE SAINT LEGER

Ils ne furent pas les seuls anachorètes à parcourir le pays et à y bâtir leur oratoire, et comme eux, saint Léger arriva un jour au pays d'Hanvec et de l'Hôpital-Camfrout ou plus précisément au bois du Gars, entre ces deux paroisses.

Pour construire sa cabane, il abattit, sans l'autorisation du seigneur, quelques chênes que celui-ci gardait avec l'intention précise d'en faire des timons de charrette. Rendu furieux quand il apprit les dégâts commis, le seigneur le chassa de ses terres. Mais avant de les quitter, le saint

prophétisa que désormais Le Gars resterait à l'état de taillis et que, dorénavant, il serait impossible d'y découvrir de quoi faire un seul timon de charrette :

E coat ar Harz
Biken goal kar n'vo kad ebars

La prophétie devait se réaliser et Le Gars est resté un taillis, actuellement propriété de la Caisse d'Epargne de Brest.

En quittant ce bois si peu accueillant, saint Léger rejoignit Le Cranou, qui ne deviendra propriété de l'Etat qu'en 1688 (2). Vécut-il, au passage, quelque temps sur le territoire de Kerliver ? La chose est possible. Mais « la légende dorée » ne le dit pas.

Toujours est-il qu'au Cranou, le seigneur l'autorisa à abattre les arbres nécessaires à la construction de son oratoire.

Pour l'en remercier, le saint déclara que, jamais, au Cranou, le bois ne ferait défaut. Ce qui se réalisa, malgré les importantes ponctions de la Marine à voiles, plus tard.

E coat ar C'hranou
Birviken coat na sankoir (3)

● COMMENT NAQUIT L'ECOLE D'ENSEIGNEMENT MENAGER AGRICOLE

François-Emmanuel Dehaies de Montigny (1743-1819) qui fut lieutenant-général, épousa en premières noces Anne Audebert-Chambon qui lui donna un fils, Emmanuel-Ernest, né le 23 mars 1790 à Chandernagor, et en second mariage, la sœur de celle-ci, Elisabeth Audebert-Chambon, union d'où naquit aussi un fils, François-Jules, né le 8 octobre 1792 à Margessey (Seine-et-Oise) (4). Le général François de Montigny avait été chargé, en 1776, d'une mission auprès du Grand Mogol. Devenu Nabab et Gouverneur de Chandernagor, il en fut chassé en 1790. En 1803, on le chargea de reprendre l'Hindoustan. Il échoua et dut se replier sur l'Ile de France d'où il rentra en France en 1812.

A l'heure de la retraite, les deux frères, célibataires tous deux, se retirèrent comme leur père à Kerliver, pour y goûter le calme de la vie champêtre, Emmanuel, commandeur de la Légion d'honneur, médaillé de Saint-Hélène, avec le grade de colonel, François, comme commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Emmanuel caracolait à cheval dans les allées de Kerliver, tandis que son frère, qui souffrait d'une blessure, sortait moins souvent ; et il arrivait que des paysans le découvrent endormi sur la mousse, au pied d'un arbre où il s'était arrêté au cours de sa promenade.

Les deux frères se mirent d'accord pour que leurs biens restent, tout d'abord, au dernier d'entre eux, lequel, Emmanuel, dans son testament, en date du 16 octobre 1878, écrivait : « Je lègue tous mes biens et droits mobiliers de toute nature qui, au jour de mon décès, se trouveront composer ma succession, à la commune d'Hanvec, à charge de supporter par elle tous les legs particuliers et autres charges contenus dans mon testament, et à la condition expresse pour elle de fonder dans le château et dans la serre de Kerliver, une ferme-école gratuite pour les filles de la commune qui sont dans l'intention de se consacrer à la vie de la campagne ».

Emmanuel décédait à son tour, le 18 décembre 1879, laissant après lui une propriété de quarante-six hectares, moitié en prairies, moitié en bois et une rente de 17.000 francs-or.

Le 3 mars 1884, l'école s'ouvrait et le 31 mars 1890, le ministre de l'Agriculture décidait que Kerliver serait dorénavant « une école pratique de laiterie ».

L'école fut fermée en octobre 1940, et occupée par les Allemands en 1944. Mme Bourhis, qui dirigeait l'établissement depuis 1930, l'ouvrit à nouveau en octobre 1946.

● DES DE KERLIVER...

Mais revenons en arrière. Les premiers propriétaires du manoir sont les Kerliver qui ont pour devise « Meilleur que beau » et pour blason « d'azur au sautoir engreslé d'or accompagné de quatre lionceaux de même ».

En 1426, y vit Yvon Kerliver. Aux trois ides d'août 1440, décède noble damoiselle Béatrix Lesguarou, « jadis épouse de Pierre de Kerliver qui chérissait beaucoup l'ordre de Saint-François et fut enterrée dans le couvent (des Cordeliers de Quimper) en habit de frère. »

À la montre de 1481, comparait Alain de Kerliver par son fils Jehan, tandis qu'en 1536, autre Jehan de Kerliver tient les manoirs de Kerliver, Bodelec, Keruyant et Porz-Nédélec.

Lors de la montre de 1562, François de Kerliver est dit sieur du dit lieu et c'est son frère Nicolas qui informe qu'il est malade et le représente comme archange à cheval (6).

Au siècle suivant, en 1636, René de Saint-Gouesnou, escuyer, sieur de Mesmenguy, capitaine des paroisses d'Hanvec et de Logonna, réside à Kerliver. Il aime à se rendre à la fontaine Sainte-Rose, réputée pour la guérison de la vue. Des jeunes gens y venaient aussi en pèlerinage et y jetaient une croix pour supputer leur chance d'hyménée dans l'année.

Par alliance, Kerliver passe à la famille de Carné qui blasonne « d'or à deux fasces de gueules » a pour devise « Plutôt rompre que plier ».

L'église d'Hanvec a conservé un ciboire du XVII^e siècle portant les armes de François de Carné et de sa femme Mathurine de Brézal qui fondèrent, en 1687, à Hanvec, la confrérie du Rosaire (7).

En 1749, la famille de Carné possède toujours le manoir et Suzanne de Carné, en plus, le château de Recervo et des terres dans les paroisses de Plourin, Ploudalmézeau, Plouzané, Tréouergat... (8).

● ... AUX DE QUELEN

Des de Carné, le manoir passe aux de Quélen. Jacques-Louis-Joseph, comte de Quélen de Kerohant, né à Saint-Martin de Morlaix, le 4 avril 1773, s'installe à Kerliver, en 1803, quand il rentre en France d'exil.

Elève au Collège de Navarre, page de Louis XVI (1787-1790), sous-lieutenant de cavalerie (1790), il a fait partie de l'armée des princes avant d'émigrer en Angleterre. Il a, en 1795, échappé au désastre de Quiberon.

Devenu maire de Hanvec (de 1814 à 1830) et conseiller général, il a été incarcéré au château de Brest pendant les Cent Jours et il ne dut la liberté qu'à la défaite de Waterloo.

Sa tombe, vous la trouverez près de la chapelle de Lanvoy, au bord de la rade de Brest, et vous y lirez que Jacques-Louis-Joseph de Quélen, chevalier de Saint-Louis, est décédé au château de Kerliver, le 9 juillet 1844.

Dans le même cimetière marin, près des ruines de la chapelle, vous découvrirez la tombe de Joséphine-Louis-Marie de Rolland, comtesse de Quélen-Kerohant, décédée le 20 septembre 1872 et celle de Prosper-François-André, Comte de Quélen-Kerorant, décédé à Kerohant en Hanvec, le 15 juillet 18... à l'âge de soixante-treize ans.

Jacques-Louis-Joseph de Quélen avait épousé à Saint-Hélier de Jersey, le 4 juin 1797, et civilement à Morlaix, le 8 ventôse an XII, Elisabeth-Jacquette-Françoise de La Goublaye de Ménorval, sa cousine germaine qui lui donna trois filles et un garçon, Prosper-François-Ambroise.

Ce dernier, né à Morlaix, le 20 décembre 1803, entra à Saint-Cyr en 1830. Il démissionna lors du changement de régime et se retira à Kerliver pour y continuer le commerce de bois que son père avait créé. Les affaires durent être mauvaises, car le 2 février 1850, il était déclaré en faillite (9) (10).

Il avait épousé à Poitiers (Vienne), le 26 mai 1830, Marie-Joséphine-Louise de Rolland, celle-là même dont la tombe est à Lanvoy.

Leurs deux enfants naquirent à Kerliver ; Ludovic, le 28 août 1831, il hérita, en 1862, de la terre de Quélen en Locarn et mourut à Morlaix en 1894 ; Eugène, en 1845, engagé volontaire en 1870, prisonnier à Metz, évadé, réengagé au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied en 1871, puis contrôleur des tabacs.

On sait que par la suite le château passa aux Deshais de Montigny.

La chapelle du manoir était dédiée à sainte Agathe, et, en 1805, Mme de Quélen avait obtenu qu'elle soit ouverte au culte. Elle a aujourd'hui disparu.

Reste cependant la fontaine Sainte-Agathe que les nourrices sèches venaient vider pour avoir du lait, il n'y a pas encore tellement longtemps.

(1) M. de Kerdanet, « Lycée armoricain », T. I, 1823.

(2) Le Cranou fut acquis, en 1688, par Louis XIV, du duc de Richelieu pour 200.000 livres. Sa surface était de 1.500 arpents (Arch. du Finistère, 34 J 11).

(3) Arch. du Finistère, 34 J 11.

(4) Etat civil d'Hanvec et Arch. du Finistère, 24 J 1 et 96 J 1.

(5) Pérignon (F.), « Télégramme de Brest et de l'Ouest », 21 avril 1964.

(6) Fréminville, « Antiquités du Finistère ».

(7) Couffon-Le Bars, « Répertoire des églises... » (1959).

(8) Arch. du Finistère, B 1480.

(9) Arch. municip. de la ville de Brest, I Z 202.

(10) id. Tribunal de Commerce, S 16.

KERLIVIDIC EN KERFEUNTEUN

évoque le souvenir des peintres VALENTIN et PERRIN

L'ANCIENNE commune de Kerfeunteun est particulièrement riche en anciens manoirs.

Nous avons choisi de présenter Kerlividic, exemple d'une restauration due à un homme de goût, un antiquaire qui se plaît à faire revivre le passé dans ses vieilles pierres.

On arrive à ce gentil manoir par la route de Ti Mamm Doue, vocable d'une très belle chapelle, et son prolongement, la route de Plogonnec.

Le cœur de la cité de Gradlon est à trois kilomètres d'ici et à Kerlividic on sent battre le pouls de la vie rurale. Le manoir voisine en effet avec des fermes dont l'une, Kergogne, donna son nom à une mine de charbon au siècle dernier. Ce fut plutôt une aventure qui n'aboutit à rien, mais qui laisse le regret — est-ce vraiment cela ? — d'un puits de recherche béant et rempli d'eau.

Partant de la route, une allée donne accès au manoir. Où sont ces bois de « décoration » mentionnés dans les vieux papiers ? Aucun n'a survécu, si ce n'est peut-être ce tilleul planté près de la grille du parc.

Kerlividic est là, derrière, construction haute d'un étage dont la façade s'agrément d'une porte en archivolte et de fenêtres en accolade. La belle saison y accroche une glycine et des clématites bleues et roses.

Sur la chevronnière, un chien de pierre, découvert récemment au lieu de Kergarion, monte une garde inutile.

La chapelle est convertie en pavillon.

Une fontaine sourd dans le mur de clôture et la porte voûtée qui permettait d'aller y puiser de l'eau a été murée, formant aujourd'hui une niche.

● *UNE BOURGEOISIE FAISANT CARRIERE
DANS LA MAGISTRATURE*

Kerlividic, ancien manoir noble, est, à la fin du xv^e et au xvii^e siècle, à la famille de Coëtaneze. Mais, le 19 février 1693, il passe en des mains roturières. Hyacinthe de L'Honoré, qui habite son manoir de La Ville-neuve en Plomeur, le vend à Maître François Le Coq, sieur de La Touche, époux de Marie Hervieu, Procureur au siège présidial de Quimper (1).

Le sieur de La Touche décède, subitement ou presque, le 11 août 1724. La veille encore, il a dîné avec son voisin, le sieur de Parpoulic. S'est-il laissé aller à quelque excès de table ? Vers les quatre à cinq heures du soir, il s'est retiré dans sa chambre.

Dans la nuit, pris d'une indisposition, il a essayé de se lever, mais en vain. Il s'est plaint de la « teste et l'estomach ». Sa femme fait prévenir le sieur Kerarmel, médecin. Celui-ci, empêché, envoie un confrère à Kerlividic.

Le praticien préconise de l'eau de mélisse. Toutefois, les soins prodigués au malade ne sont d'aucune efficacité. Le sieur de La Touche trépassa vers les neuf-dix heures du matin, assisté du recteur qui lui a administré les sacrements.

Quand Henry Guyomar, Commis au Greffe de la Cour et Juridiction des Reguaires, vient apposer les scellés, la dame du lieu lui déclare que le défunt « lui a toujours caché ses affaires » (2).

Le manoir et les terres de Kerlividic sont achetés, en 1730, par René-Corentin Hervieu, avocat, habitant Quimper. Il a acquis, en 1710, de Catherine Le Guern, veuve de M^r Louis Tanniou, sieur de Rosanduc, l'office de Conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siège présidial de Quimper.

Les Hervieu sont originaires de Normandie. Ils prétendent avoir été déclarés nobles par l'arrêt du 28 mars 1669 et s'être distingués « dans l'épée et dans l'église ». Ils citent un Hervieu, évêque de Perpignan en 1717 (3).

René-Corentin Hervieu, doyen des juges, conseillers et magistrats du siège présidial de Quimper, cède sa charge, en 1737, à Charles Le Dall

de Keréon. Ses vingt-six années de « services bons et loyaux et de zèle » lui valent d'être nommé, par lettres-patentes du Roi, Conseiller honoraire.

Il a sa résidence principale rue Kéréon en la ville close de Quimper et loue, en 1741, les terres de Kerlividic, la métairie, et la ferme de Kergogne, à Pierre Diverrès, pour la somme de 300 livres. Hervieu se réserve de faire nourrir deux vaches « à la suite des bestiaux des preneurs », et il est stipulé dans l'acte que ceux-ci viendront prendre son linge en ville pour les « buées » et le ramèneront de même, et que pendant six mois de chaque année, le temps sans doute pendant lequel le Conseiller et sa famille séjournent dans leur campagne, ils se chargeront, le samedi, des provisions en ville (4).

René Corentin a épousé, en 1701, Marie Billoart, dame de Kermenguy, en Plozévet, et, après le décès de celle-ci, demoiselle Bonnaventure du Ménez du Pérennou. Il meurt en 1757.

De son premier mariage, il eut deux enfants : Marie-Françoise, dame Huo, et Marie-Anne, dame Briant du Stang.

Marie-Françoise a elle-même deux filles : Anne-Renée Huo, épouse de Charles-Marie Le Baron, sieur de Boisjaffray, et Guillemette Huo, épouse de René Audouin, sieur de Restinois.

Marie-Anne n'a qu'une fille : Catherine-Louis Briant du Stang, épouse de Simon-Bernard Joly de Rosgrand.

● *DEUX PEINTRES CELEBRES EN LEUR BRETAGNE ENTRENT
CHEZ LES BOISJAFRAY*

Le manoir et la terre de Kerlividic restent à Anne-Renée Huo, dame de Boisjaffray, parce qu'ils lui conviennent, dit-on, pour en faire sa résidence à Quimper.

Et nous voyons celle-ci raconter dans une lettre, écrite à Kerlividic, le 31 « juillet » 1785, les frayeurs qu'elle a eues en rentrant de Quimper dont son cousin Joly de Rosgrand est le sénéchal : « Nous sommes arrivés en très bonne santé, mon cousin, à dix heures. Notre postillon estoit ivre. Il dormit une bonne partie du chemin. Nous ne pûmes jamais luy faire presser le pas... »

Notant qu'elle n'est pas « des plus braves », elle ajoute : « Je me rappellois que Mademoiselle de Lesgrand avoit un gros étui en poche qui pouvoit nous servir de pistolet. Cela en impose toujours. La nuit, tous les chats sont gris... »

Mais après tout sa compagne ne s'effrayait pas et son fils était à ses côtés. « Il se fût bien défendu contre deux ou plus grand nombre », mais parfois aussi « il faut bien céder à la force ».

Tout cela est passé. Elle a retrouvé ses enfants en bonne santé.

Son mari, Charles-Marie Le Baron de Boisjaffray, écuyer, est Procureur du Roi de la Maréchaussée de Quimper. Les Boisjaffray portent « d'argent à la fasce de sinople accompagné de trois trèfles de même ». Cependant ils ont été déboutés à la Réformation de la noblesse en 1670.

Les époux Boisjaffray, qui disparaîtront à un an d'intervalle, le mari en 1785, la femme en 1786, ont eu dix enfants entre 1754 et 1765. Nous n'en retrouvons cependant que trois : Charles, Julie et Hélène-Julienne, la mortalité infantile étant importante à l'époque.

Charles, né en 1756 à Quimper, avocat et géomètre, épouse Jeanne-Catherine Huo de Querrio, originaire d'Hennebont.

Julie, née en 1763 à Quimper, s'unit sur le tard à François Valentin, peintre d'histoire, qui, remarqué dès son jeune âge, a été à Paris l'élève de Vien. « Pensionnaire du Roy à l'Ecole Française de Rome », il a eu encore Doyen pour maître.

On lira, gravé dans le marbre, sous le porche de l'église de Kerfeunteun : « François Valentin, peintre célèbre... Passants, jettez des fleurs sur sa tombe. Celui qui a laissé des œuvres d'art ne périt point... »

Et le citoyen Cambry écrit : « Valentin a servi la Révolution de son épée, de sa plume et de son pinceau ».

Hélène-Julienne, née en 1765, s'est mariée avec Ollivier Perrin qui, lui aussi, a fait son apprentissage à Paris dans l'atelier de Doyen. Artiste doué, il réalise six mille dessins pour sa « Chronologie Universelle ». Il illustre par ailleurs le « Breiz Izel » qui retrace la vie d'un petit paysan de Kerfeunteun. Perrin a pu croquer sur le vif les scènes autour de Kerlividic, résidence campagnarde de sa belle-famille.

Ainsi donc, ce manoir, simple nom sur la carte d'état-major, a donné asile à deux artistes de talent.

● BOISJAFFRAY ECHAPPE A LA GUILLOTINE

Charles Le Baron de Boisjaffray, mari de Jeanne-Catherine Huo, est fédéraliste comme son beau-frère Perrin, et il échappe d'ailleurs de peu à la guillotine.

Le citoyen Boisjaffray, « cultivateur », de circonstance, à Kerlividic, a été élu membre du Directoire départemental. Mais, en 1792, il signe, avec ses collègues qui réprouvent les excès de la Révolution, une lettre adressée aux députés et dans laquelle, s'agissant de Marat, Robespierre et Danton, il est dit : « Chassez-les, vous n'avez rien de commun avec eux, vous ne pouvez respirer le même air que ces scélérats ! ».

Taxés de fédéralisme, les administrateurs sont par la suite décrétés d'arrestation par la Convention. Boisjaffray est à Paris où il se présente au Comité de Salut Public. Celui-ci décide de le laisser provisoirement en liberté, lui sauvant ainsi la vie, car, dans le Finistère, le Tribunal prononce vingt-six condamnations à mort contre des administrateurs anti-jacobins. On attend sans aucun doute son retour pour le juger, mais il se garde de rentrer et ne reparait à Kerlividic qu'après thermidor (5).

Un autre personnage se manifeste dans les environs après la Terreur ; c'est Marie-Pélagie Aléno de Saint-Alouarn, soixante ans, « visage rongé de petite vérole, nez cassé, yeux bruns, figure ronde, taille quatre pieds huit pouces », et qui sort de la prison de Kernisy. « Aristocrate turbulente », avec un courageux toupet, Marie-Pélagie a sommé, en 1796, le percepteur de Guengat de ne plus s'intéresser à ses « vassaux », terme qu'il lui plaît encore d'employer.

Les Boisjaffray ne sont pas totalement les maîtres autour du manoir, puisque la demoiselle de Saint-Alouarn a deux fermiers à Kerlividic, Jean Valler et Joseph Quintin, à qui elle conseille énergiquement de ne pas payer l'impôt foncier, lequel servirait, dit-elle, à financer la guerre faite à la religion et à son Roi.

Devant tant d'aplomb, le Jury Spécial d'Accusation ne croit pouvoir mieux faire qu'en les relaxant purement et simplement (6).

Cinq enfants au moins nés du mariage de Charles Le Baron de Boisjaffray et Jeanne-Catherine Huo de Querrio : Jeanne-Catherine, en 1789, Jean-Julien, en 1793, Alphonse, Angélique et Julie qui entra en religion.

Alphonse, par tradition de famille, compte exercer la profession d'avocat. Mais il meurt, en 1825, à Kerlividic, âgé de vingt-cinq ans. Angélique décède aussi cette même année.

Jeanne-Catherine s'unit à Pierre-Marie Melchior Penanrun, Capitaine au long cours, fils d'un ancien Receveur des Devoirs, de Rosporden.

Jean-Julien s'allie à Anne-Marie-Emma Touze de La Santierre, et prend la succession de Charles, son père, décédé à l'âge de quatre-vingts ans en 1837. Il disparaît à son tour en 1850.

Tous ces Boisjaffray, ainsi que François Valentin et Ollivier Perrin, reposent côte à côte dans l'ancien cimetière de Kerfeunteun où leurs sépultures ont été conservées, à droite et à gauche de l'entrée de l'église.

Plusieurs, parmi les chefs de famille, ont vécu leurs derniers moments à Kerlividic. Les femmes, par contre, sont décédées dans leur maison quimpéroise de la rue du Collège (rue du Lycée).

Jean-Julien n'ayant pas d'héritier direct, le manoir de Kerlividic revient à sa sœur, Julie-Françoise-Catherine Le Baron de Boisjaffray, en religion Sœur Saint-Charles. Une autre parente, la Marquise de Boquestant, en a l'usufruit. Mais la métairie de Kergogne appartient à Marie-Madeleine de Pascal, épouse du sieur Placide Magré, demeurant à Quimper.

A la mort de la religieuse, en 1871, la propriété est acquise par Paul Humphry, époux de Mme Marie Glotin, d'une famille établie à Auray. Décédé en 1881 à Quimper, il fut inhumé dans la sépulture des Boisjaffray, sous le nom de Humphry du Clos.

On se souvient à Kerlividic des grands chapeaux à plumes des filles Humphry, Marie et Jeanne.

Le manoir passa ensuite au sieur Maurice-Luc Pirmet, gentleman-farmer. Célibataire, il n'avait aucun souci de l'avenir et aimait assez le jeu, dit-on. Il vendit Kerlividic, en 1912, à André Alavoine, avoué à Quimper, époux de Mme Marie-Eugénie-Floriante Michon. M. Alavoine n'occupait pas non plus le manoir, dont il avait de nouveau rassemblé les terres — Kerlividic et Kergogne. Le jeudi après-midi, généralement, il allait y faire son tour du propriétaire, gravissant la côte de Kerfeunteun dans un vieux break, au pas de son cheval.

Le manoir et les terres de Kerlividic furent achetés en 1932, après le décès de M. Alavoine, survenu quelques années auparavant, par M. et Mme Coadou, cultivateurs. Il appartient aujourd'hui, comme nous l'avons dit, à un antiquaire quimpérois.

(1) Arch. du Finistère, 105 J 718.

(2) » » 105 J 733.

(3) » » 105 J 712.

(4) Op. cit.

(5) « Histoire de la Ville et du Port de Brest pendant la Terreur » (IV, pp. 305-306), par Levot.

(6) « La Chouannerie dans le Finistère » (pp. 182-183), par l'abbé Peyron. Quimper, 1912.

LE MANOIR DE KEROULAS EN BRELES et son héritière légendaire

DANS le Bas-Léon, livré aux vents d'Ouest, les rives de l'Aber-Ildut apparaissent comme un endroit privilégié, une sorte d'oasis de fraîcheur où « la mer a des langueurs d'océanide heureuse » et où sont venus se blottir quelques manoirs et châteaux aux murs riches d'histoire et de légendes, comme Bel-Air, Brescanvel, Kéroulas...

Il ne faut cependant pas croire que dans cet Eden l'entente régnait toujours entre les châtelains, témoin cette pièce d'archives dénichée dans le fonds de la cour royale de Brest (1).

● UNE AFFAIRE DE COUPS

Le jour de la Fête-Dieu, en l'an de grâce 1694, les vespres venaient de s'achever et, bannières frappées à l'effigie de nos vieux saints pérégrins, en tête, la procession sortait de l'église de Brélès, alors en Plourin.

Escuyer Emile Le Roux, sieur de Brescanvel, se plaça aussitôt derrière le prêtre porteur du Saint-Sacrement. Ollivier de Kéroulas, chef de nom et d'armes voulut, lui, se placer à la droite d'Emile Le Roux.

Mal lui en prit. On commença par échanger de sournois coups de coudes, puis on en vint aux mains, et des coups de pied furent même généreusement distribués de part et d'autre.

L'affaire fut portée en justice par Ollivier de Kéroulas, qui, dans l'affrontement, s'était retrouvé sur le sol du cimetière ceinturant la chapelle.

On fit appel aux témoins. Escuyer François de Mesnoallet, âgé de soixante-quatorze ans et résidant à Plourin n'apporta aucun éclaircissement. Philibert Hamonneau, ménager, entendit : « des paroles en français qu'il ne sait pas », mais en breton, il entendit M. de Kéroulas crier : « Paroissiens, je vous prends tous à témoin que M. de Brescanvel me frappe ! »

Que sortit-il de cette affaire de coups ? Nous l'ignorons car la décision des juges manque au dossier. Et c'est dommage.

● BONJOUR KEROULAS !

En ce dimanche printanier, franchie la porte monumentale, une formation de primevères crémeuses vous escorte tout au long de l'allée, jadis plantée d'arbres et qui vous mène au château.

Sur la gauche, vous découvrez, tout d'abord, ce qui reste d'un parc qui a dû être magnifique avec ses magnolias et ses camélias arborescents. Mais que d'entretien cela devait demander !

Une tour d'angle dont le casque d'ardoises est défaillant et voici le château.

A droite, la chapelle, de plan rectangulaire avec chevet à trois pans et dont la porte donnant sur l'extérieur a été condamnée. Chaque mois de mai, on y célèbre « le mois de Marie ».

Franchissons la grille et nous voici dans la vaste cour où trône un vieux puits devenu inutile. Sur la droite, les jardins descendent en pente douce vers la coulée de l'Aber-Ildut où vous découvrez les ruines d'un vieux moulin.

Il a fière allure dans sa sobriété, le château, en belles pierres appareillées, avec ses hautes cheminées, ses lucarnes au fronton arrondi.

Un vieil ouvrier qui bricolait dans un réduit nous a confié qu'il y avait un souterrain menant à l'Aber. Mais, pour sa part, quoique du pays, il ne l'avait jamais vu. Encore sans doute un souterrain de légende, comme il y en a tant chez nous.

● LA FAMILLE DE KEROULAS

En 1393, Hervé de Kéroulas, qui blasonne « fascé de six pièces d'argent et d'azur » (comme les Penancoët) et a comme devise : « En

Dieu mon cœur », épouse Catherine de Kergadiou. C'est le premier de la lignée que nous ayons rencontré.

Son fils Jean s'unit à Anne de Chastel et leur descendant direct, Hervé, s'allie en premières noces à Marie de Guengat d'où naît au moins un garçon, Hervé, lui aussi, lequel, en 1514, devient l'époux de Catherine de Mesgouez, et en secondes noces, de Marguerite Touronce qui lui donne un héritier, Jean.

Laissons cette dernière branche pour nous intéresser à la première où nous trouvons deux fils, Tanguy, sieur de Quélenec et Jean, sieur de Kerbrandeleuc, issus du mariage d'Hervé avec Catherine de Mesgouez.

Tanguy, qui fut excusé à la montre de l'évêché de Léon, en 1534, pour « estre tombé en maladie venant aux dites monstres », Tanguy, donc, de son épouse Louise de Kermellec eut trois fils : François, qui s'allia à Catherine de Lannuzouarn, veuve en 1565 et éleva sa fille Marie qui s'unit, plus tard, à François du Châtel, sieur de Mesle, dont le gisant se trouve au Musée de Quimper, Hervé et Yves, sieur du Quélenec auquel Jeanne de Kergoët donna un fils, Jean.

Revenons maintenant à la descendance de Jean, sieur de Kerbrandeleuc : deux fils, François, qui épouse Magdeleine Lancelin et Louis, sieur de Melen qui convole avec Jeanne Le Roux (3).

François eut au moins cinq enfants : René, qui s'unit, en 1640, à Marie de Penfeuntenu, François, recteur de Larret, en 1664, Hyérosime, Marguerite et Louis.

En 1636, le manoir appartient à François de Kéroulas, fils de Jean nommé ci-dessus et en 1673, à Guillaume dit sieur de Touronce, de Quélenec et de Messelou.

Il assiste en la chapelle du manoir à la bénédiction par le recteur de Guipavas, l'abbé Le Drévec, des mariages de Marie-Corentine de Kéroulas avec François de Kerléan, de Kerhuon, et de sa sœur cadette avec Alain Huon, sieur de Kerliézec, en Dirinon. A la suite d'un autre mariage célébré dans la même chapelle, en 1707, par messire de Kersaintgilly, recteur de Plouvien, celui de Catherine de Kéroulas, fille d'Olivier et de Marie de Lanélieu, avec Alain Le Borgne de Coëtivy, fils de Gilone, conseiller du Roi, premier magistrat du Léon, sénéchal de Lesneven, le manoir passe à cette dernière famille. Leur fils, Olivier, est, en 1748, propriétaire du Boisriou de Coëtivy, entre Bourg-Blanc et Milzac, et dont rien ne subsiste.

La Révolution passa, et, en 1795, Mme Le Borgne de Coëtiwy, veuve, avait deux fils. L'un, Nicolas, s'installa à Kéroulas où il mourut en 1845. L'autre résidera au Boisriou.

Quant à Coëtiwy, il fut vendu et désormais, les deux frères porteront le nom de Le Borgne de Kéroulas et Le Borgne de Boisriou. Le premier resta célibataire et du mariage du second avec Emmanuelle Guillotou de Kerever naquirent Nathalie et Henri qui se marièrent en 1859.

Nathalie vint vivre à Kéroulas, de 1845 à la mort de son oncle jusqu'à son décès en 1890.

A ce moment-là, les terres de Kéroulas revinrent à son frère Henri, qui, à son décès, les laissa à sa fille Louise, épouse du Vicomte François de Lorgeril, depuis 1884.

Le Vicomte François-Alphonse de Lorgeril, né à Ecooufflant, le 22 septembre 1856, s'était marié au château de Boisriou en Trévou-Tréguinec (Côtes-du-Nord). Naquirent de cette union :

- le Vicomte Yves-Emmanuel-Marie ;
- le Vicomte Guy-Charles-Henri, né au Boisriou, le 11 juin 1886 ;
- le Vicomte Pierre-Charles, né aussi au Boisriou, le 20 février 1889 et mort pour la France en 1918 ;
- Hubert-Yves-Marie, né au Boisriou, le 31 décembre 1891 ;
- Joseph, né au Boisriou, le 30 mars 1902 ;
- Françoise-Emmanuelle, née au Boisriou, le 3 juin 1890 ;
- Marguerite-Anne, née au Boisriou, le 31 janvier 1895.

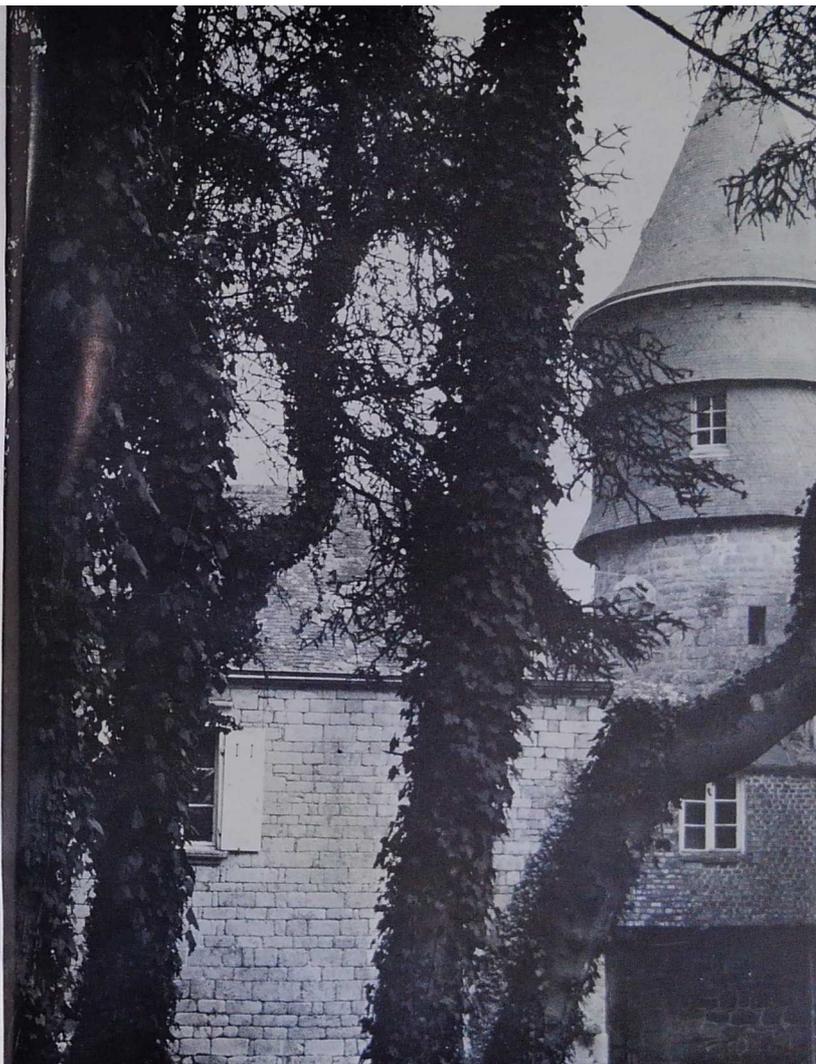
Joseph vivait à Kéroulas. Il y mourut le 1^{er} mai 1968. Seuls subsistent, de cette lignée, Guy et Marguerite, laquelle réside toujours à Kéroulas.

● L'HERITIÈRE DE KEROULAS

L'ancien manoir aurait été détruit pendant les guerres de la Ligue et reconstruit au xvii^e siècle, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, avec sa chapelle.

De La Villemarqué, dans le « Barzaz Breiz », a conté la triste histoire de l'héritière de Kéroulas, Marie, fille de François, décédé, et de Catherine de Lannuzouarn.

Cette histoire est assez comparable à celle « d'Azénor la Pâle », les deux jeunes filles étant mariées contre leur gré et toutes deux mourant de chagrin.





Catherine de Lannuzouarn contraignit sa fille à épouser le Marquis de Mesle, résidant à Châteaugal, en Landeleau, alors que la jeune femme eût préféré Kerthomas ou même Salaün, gentilshommes du Léon qui venaient souvent à Kéroulas faire leur cour.

Le mariage eut donc lieu et Marie se morfondait à Châteaugal auprès de ce mari « petit, gros et laid » et d'une avarice sordide. De plus, sa réputation était venue aux oreilles de la jeune épousée. Dom Morice raconte, en effet, que lors de la prise de Quimperlé, sous la Ligue, de Mesle, qui était gouverneur de la ville, se sauva presque nu au milieu de la nuit, avec des femmes, et passa la rivière pour prendre la direction de son château.

Marie dépérissait donc. Elle fit, par un messenger, porter une lettre à sa mère, laquelle accourut avec Kerthomas, pour qui elle avait un faible.

En pénétrant dans Châteaugal, on leur apprit la triste nouvelle : Marie venait de mourir. De désespoir, Catherine de Lannuzouarn et Kerthomas entrèrent dans les ordres.

Quant au Marquis de Mesle, cela ne l'empêcha pas de se marier deux fois ensuite, tout d'abord avec Catherine de Quélen, puis avec Anne de Kérouzéré.

Bien sûr, ce n'est qu'une ballade avec tout ce que cela compte d'imagination. Elle dit, en effet, que Marie mourut deux mois après son mariage, alors que dans la réalité, elle eut trois enfants du Marquis de Mesle.

(1) Arch. du Finistère, B 2125.

(2) Brélès devint paroisse au Concordat de 1802 (voir Chanoine Pérennés : « Plourin-Ploudalmézeau, monographie de deux paroisses », 1942).

(3) Arch. Loire-Atlantique, B 1029.

Nous tenons à remercier ici M^{me} de Boisrion pour les documents qu'elle a bien voulu nous communiquer.

LE MANOIR DE KERULUT EN PLOBANNALEC
et son embarrassant saint Artur

KERULUT en Plobannaec, c'est aujourd'hui l'une des bonnes adresses de l'hostellerie finistérienne en un manoir qui a remplacé un édifice du XVII^e siècle (1), bâti dans un bien joli site sur le bord de l'anse du Stéir.

A la montre de l'Evêché de Cornouaille, en 1481, comparait Hervé de Hauffaout (2), sieur de Kerulut, représentant Yvon, son père, archer en brigandine, « équipé d'un corselet de fer et pal ».

En 1636, cette terre est à Noble Homme Thomas Guigant, sieur du dit lieu, convoqué avec l'arrière-ban.

Jacques Huon de Kerulut, époux de Suzanne Glémarec, Sénéchal de Pont-l'Abbé, en 1675, meurt, le 2 décembre 1690, en la paroisse Saint-Mathieu à Quimper.

Au XVIII^e siècle, Kerulut est à Jean-Alexandre Geslin, marié à dame Corentine de Trémic de Keraneizan.

Leur fils Jean-Marie, seigneur de Penanrun, le Boulven et autres lieux, est enseigne de vaisseau du Roi au département de Brest quand il s'unit, le 24 janvier 1764, en la paroisse Saint-Mathieu à Quimper, à Malouine du Breil de Névet, un grand nom en Cornouaille. L'acte de mariage nous précise que Jean-Marie réside, « dans les intervalles de ses services et campagnes, en son château de Kerulut ».

● HEUR ET MALHEUR D'UN PREFET-ARCHITECTE

Au début de 1896, le Comte Arthur Janvier de La Motte, né en 1845, à Drain (Maine-et-Loire), qui a épousé Mlle Chauvel Marie-Françoise, fait construire l'actuel manoir dont l'aménagement sera terminé en mars 1898.

Magistrat, M. Janvier de La Motte appartient à une famille qui, dans la Mayenne et l'Anjou, a donné des députés : Eugène (1834 à 1848), Elie (1852 à 1869), Eugène (1876 à 1884), Louis-Eugène (1875 à 1880).

Eugène II, qui fut aussi Préfet, a laissé la réputation d'un administrateur non dépourvu de jovialité. Sous l'Empire, il déclara avec aplomb au cours d'un banquet : « L'Empereur est le père des pompiers, de tous les pompiers » (3), provoquant ainsi l'hilarité de ses pairs et des autres.

Le Comte Janvier de La Motte est décédé en 1912 à Kerulut. En 1902, sa fille, Marthe s'était mariée avec Henri Grateau de Négraval, né à Sedan en 1870.

Quant à son fils Marcel, il avait été tué à Madagascar où il servait sous Galliéni, ayant cherché au loin, dit-on, l'oubli d'un amour contrarié.

Le touchant de cette histoire, c'est le culte qu'entretenait la mère du disparu.

Ces années d'avant 1914, les religieuses de Pont-l'Abbé choisissaient souvent Lesconil pour but des promenades scolaires. Au retour, les fillettes, leurs élèves, étaient conduites à Kerlut où une collation leur était servie. Puis, à chaque fois, on leur demandait de prier quelques instants dans l'oratoire pour le jeune militaire tombé à la Colonie. Si elles le désiraient, elles pouvaient visiter, au premier étage, la chambre de Marcel Janvier de La Motte, dont la disposition avait été pieusement conservée depuis son dernier départ.

Le maître d'œuvre de Kerlut, M. Emile Ducrest de Villeneuve, né à Rennes en 1838, demeurant au château de Porzmoor en Pont-l'Abbé, est d'une famille originaire de Savoie qui a fait souche en Bretagne et blasonne « de gueule à la bande d'or chargée de trois croissants d'azur ».

La carrière de M. Ducrest de Villeneuve mérite bien qu'on lui consacre quelques lignes.

Officier de cavalerie, il entre, en 1868, comme attaché au Ministère de l'Intérieur. En 1870, pendant le siège de Paris, il organise un bataillon recruté parmi « l'élite du Faubourg Saint-Germain » et en prend le commandement. Il se fait remarquer par sa brillante conduite à la bataille sanglante de Buzenval.

Par la suite, il est nommé Sous-Préfet de Meaux, Préfet de l'Yonne, de la Marne et, en dernier lieu, du Vaucluse.

Il avoue, avec une franchise teintée d'humour, que l'exploit d'avoir fait élire quatre députés conservateurs, en remplacement de quatre républicains, lui valut d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, mais aussi d'être révoqué deux mois plus tard seulement, sous le Ministère Dufaure (républicain) (4).

● COMMENT SAINT ARTUR EMBARRASSE LES MAITRES VERRIERS
TOURANGEAUX

Sous la direction de M. Ducrest de Villeneuve et grâce à l'entreprise Maubras, de Pont-l'Abbé, se bâtit donc le nouveau Kerlut.

Le nom de ce manoir, qui se disait presque sur un air de flûte, est devenu par contraction : Kerlut.

Quant à l'édifice lui-même, c'est une construction soignée, au style plutôt recherché comme on l'aime dans les années 1900, à l'intérieur confortable, avec salons, grand et petit, salle à manger, salle de billard, bibliothèque, salle de bain, au rez-de-chaussée, une dizaine de pièces, chambres, cabinets, lingerie et épicerie, à l'étage. En bref, ce que l'on peut s'offrir à l'époque pour soixante mille francs-or.

C'est à M. Ducrest de Villeneuve que l'on doit les croquis et dessins des sculptures ornant les belles boiseries en chêne et en pitchpin, les cheminées garnies de faïence et... les vitraux.

Kerlut a en effet son oratoire que l'on a voulu dédier à Saint-Artur, roi de Grande-Bretagne, celui-ci représenté dans un vitrail.

Les maîtres verriers associés Florence, Bigot et Heinrich, de Tours, ont travaillé en l'église Saint-Mathieu à Quimper, rebâtie à la fin du siècle, et le recteur de cette paroisse recommanda leur talent.

Mais, en l'occurrence, ils ont des scrupules à fournir l'Artur commandé. « Vous tenez, écrit, en 1897, Heinrich à M. Ducrest de Villeneuve — dont il est pourtant le « très humble serviteur » — « vous tenez à ce que le titre de saint soit donné au roi Artur (malgré la difficulté, sinon l'impossibilité de le prouver)... Vous tenez particulièrement à ce que le signe d'abréviation soit bien accusé : « Scus » (pour « Sanctus Artur Rex »).

Bigot, encore, écrit à M. Ducrest de Villeneuve : « Existe-t-il bien un saint Artur ? C'est une question qui, plusieurs fois déjà, nous a mis dans l'embarras, car nous n'avons pu trouver de détails dans les hagiographies que nous possédons » (5).

Déjà l'on doutait que ce chef eût existé autrement que dans la chanson de geste qui célèbre ses hauts faits. Que dirait-on pour lors de sa sainteté, sinon qu'elle aussi est poésie ! (6).

Et s'il nous plaisait de nous en laisser conter par Maître Alain Bouchard qui, en 1514, compose ses « Grandes Chroniques de Bretagne » !

« Artur, Roy de la Grant Bretagne, estoit plein de vertu et de libéralité merveilleuse... La bonté divine avoit en luy tant mis de grâce qu'il estoit aymé de toutes gens. Il estoit pieux. Il avoit pendu à son col un très noble et riche escu... ouquel estoit paincte l'ymage de la Glorieuse Vierge Marie, laquelle il appelloit souvent à son ayde ».

Elle apparut d'ailleurs pour sauver ce défenseur de la chrétienté, un jour que devant Paris, à l'emplacement de Notre-Dame, Artur faillit tomber au cours d'un combat qui l'opposait au Gouverneur romain Flollo.

C'est aussi vrai que la reine Guennaran, son épouse, fit vœu de chasteté et de continence et se retira dans un couvent pour y « vivre le résidu de sa vie ».

Quant à Artur, on sait qu'au retour d'une bataille il a disparu en l'Isle d'Avallon et « oncques depuis lors n'a eu de ses nouvelles... On ne scait à certain s'il est vif ou mort ».

Mais à Kerlut, « Sanctus Artur Rex » se pose dans son vitrail en patron des lieux. Il s'appuie sur « Caliburne », son épée, qui avait justement « estée forgée par merveilleux art en l'Isle d'Avallon... » ; cette épée qui tua le même jour « quatre cens soixante saize Romains armez » et qui, au Mont Saint-Michel, fendit le crâne du géant qui avait fait périr Hélaïne, la nièce de Hoël, Roi de Petite Bretagne, lui-même neveu du héros.

Sous la présidence d'Artur, on peut trouver à Kerlut sinon Table Ronde comme à Windsor, à la Cour du Roy de Grande Bretagne, sûrement Table d'Hôte pour « banquetz et festages ». Et si cela plaît, on peut s'installer non pas selon la coutume de Troyes — « les hommes avecques les hommes, les femmes avecques les femmes » — mais suivant la mode de certains de nos cantons, ce qui revient au même.

Le manoir de Kerlut, depuis le Comte Janvier de La Motte, a appar-

tenu à ses héritiers, M. et Mme de Négraval, qui, en 1938, l'ont vendu à M. Ambrose Martin, sujet irlandais. En 1956, il est devenu la propriété de M. Marcel Draoulec, commerçant à Lesconil en Plobannalec.

(1) « Les Bigoudens », par P. de Ritalongi.

(2) Du Haffond.

(3) Dictionnaire des Parlementaires.

(4) Dictionnaire biographique du Finistère, 1898.

(5) Arch. du Finistère, 100 J 1561.

(6) M. Michel de Galzain a signalé l'inscription « Sanctus Arthur » figurant dans un vitrail à l'Île-aux-Moines et la fresque de l'église de Trehorenteuc, aussi dans le Morbihan, où Arthur se voit avec Joseph d'Arimathie et les Chevaliers de la Table Ronde autour de la Sainte Gène. Il a rappelé la ferveur populaire dont le Roi des Bretons était l'objet au Moyen-Age et noté qu'une place « officieuse » lui était faite à la date du 6 octobre dans le calendrier breton.

Nota : On apprend (juin 1973) que Kerlut vient d'être acheté par le Comité d'Entrepise de Renault-Flins, pour être transformé en Centre de Vacances.

LANAVAN EN MAHALON

dont l'anachronisme récite l'histoire du XVI^e au XX^e siècle

A l'entrée du bourg de Plozévet, en venant de Quimper, vous trouverez un chemin rural qui ne dit pas où il va. Forcez sa discrétion et suivez-le.

A courte distance, un ruisseau coule sous la route et s'attarde au passage dans un « doué » (1) dit de Pont-Lanavan. On prononce Pont-an-Avon : du « ruisseau » peut-être qui, au reste, n'a pas de nom. Toutefois, les riverains l'appellent — et c'est assez récent — « ar virgulen » (la virgule) parce qu'il grave ce signe dans les prés.

Ici commence Mahalon : « Parres tud a galon » (la paroisse aux gens de cœur). D'ailleurs, Ma c'halon est la commune de « mon cœur » pour ceux qui veulent ignorer que le nom de la paroisse s'est écrit jadis Mathalon.

A cette lisière mahalonnaise, le manoir de Lanavan s'impose avec son portail d'entrée gothique et monumental percé dans un mur assez lourd.

Quel est donc le chiffre de l'idée qui compose l'ornementation de son archivolte ? On ne sait. Mais une bête fantastique en est la clef de voûte. On dirait un singe, et c'est possible, car cet animal était connu des montreurs et des haladins.

Pour lors, cette bête symbolise-t-elle ici les vices, le péché, la damnation enfin, suspendue au-dessus de nos têtes ?

Eh quoi ! N'est-ce pas aussi l'« ankou » — la Mort, au crâne grimaçant, le menton reposant sur deux tibias — que l'une des impostes

figure ? Tandis que l'autre — encore que nous en soyons moins sûr — représente un cavalier affreusement mutilé en combat singulier contre les siècles.

Franchi ce portail, c'est la cour qui s'ouvre toute grande à notre curiosité, excitée par un vieux corps de logis du XVI^e siècle, en partie ruiné.

Il a subi des réfections au XVIII^e siècle : une auge, enjolivée de têtes grotesques, est là, prise dans un mur, portant le millésime 1777 (elle servit peut-être d'évier). Un bâtiment est venu prolonger ce vénérable au début du siècle dernier.

Mais le vieux corps de logis est riche de quelques ouvertures ogivales, en accolade, ou surbaissées, d'une cheminée imposante et, au-dessus de l'arc infléchi, décoration de sa porte d'entrée, se devine un écusson martelé.

La reconstruction de ce qui restait de l'ancien manoir a été réalisée en « simple maçonnerie », comme on disait jadis, et qui contraste avec la pierre bien appareillée visible par endroits.

Quant à la partie contiguë, elle à ciel ouvert, ce fut, à ce qu'il semble, la cuisine.

Commodité de l'époque, la servante n'avait pas à sortir de la maison pour puiser de l'eau dans le puits à la margelle incorporée dans la façade. Cette corvée, fastidieuse de tout temps, était encore facilitée par une marche qui mettait... l'utilisatrice à hauteur convenable pour accomplir cette tâche.

Le puits, véritable cylindre de pierres taillées, descend à dix mètres chercher de l'eau jusqu'à la roche. On a découvert une niche assez basse dans la maçonnerie, et la tradition populaire se charge de nous mener, à partir de là, jusqu'à la chapelle de la Trinité en Plozévet, par un passage couleur de nuit et de mystère.

Mais cet enfoncement est ce que les anciens appellent « ar gamb » (la chambre). L'homme du fond s'y abrite de la chute des immondices contenues dans le seau que la chaîne remonte à la surface pendant le travail de curage.

Et nous nous ferions chercheur d'or, cette fois, si nous écoutions cette autre voix du Passé qui nous conte qu'aux alentours du manoir un trésor est enfoui au pied d'un buis, arbuste qui est lui-même presque légende si près de la côte, mais qui rappelle une occupation romaine.

Dans la cour de Lanavan, dirigeons maintenant nos regards vers une autre habitation ancienne, datée du XVIII^e siècle finissant. C'est une grande bâtisse, haute d'un étage surmonté d'un comble à la Mansard. Une seule concession a été faite à l'ornementation : le personnage sortant de la chevronnière et qui vous regarde, vous aussi, de sa hauteur, impassible.

Le linteau de la porte d'entrée de cette demeure porte la date de 1789 et celui d'une fenêtre du rez-de-chaussée : 1823.

On croit pouvoir en expliquer la contradiction ou, mieux, résoudre ainsi cette énigme.

La construction du nouveau manoir est peu avancée quand survient la Révolution.

On bâtit pour le présent et aussi pour l'avenir. L'un et l'autre apparaissent incertains aux propriétaires. Les travaux sont, en conséquence, arrêtés à leurs débuts, puis le sire de Lanavan émigre.

D'ailleurs, l'inventaire fait, en 1792, par les agents du district de Pont-Croix mentionne l'existence, dans les dépendances du manoir, de deux milliers d'ardoises neuves qui attendent certainement des jours meilleurs pour être utilisées.

C'est ainsi que les travaux ne seront repris que trente ans plus tard.

À l'intérieur de cette bâtisse, les grandes cheminées retiennent l'attention ainsi que deux ou trois portes d'époque.

Une troisième construction s'élève dans la cour de Lanavan. C'est l'habitation des propriétaires actuels. Après les XVI^e-XVIII^e siècles, voire XIX^e, le style bourgeois du début du XX^e siècle se fait ici campagnard. On saura que cette maison a été bâtie en partie, et les dires propriétaires le regrettent, avec les pierres du colombier seigneurial de Lanavan : c'était un bel ouvrage qui abritait une grande vasque où les pigeons venaient s'abreuver.

● LANAVAN NAQUIT AU XVI^e SIECLE

Lanavan se disait jadis « Lanalan ». C'est la graphie la plus ancienne que l'on ait.

Avec le Comte de Saint-Luc, on peut traduire : « le monastère d'Alain ».

Des découvertes archéologiques de différentes époques ont été faites, témoignant d'une présence fort lointaine en ces lieux. On y met aussi au jour, de temps à autre, des débris beaucoup moins anciens à l'endroit où s'élevait la chapelle du manoir.

Autre indication sur l'établissement supposé d'un « lan » par des religieux au temps, peut-être, de l'immigration bretonne en Armorique : l'existence, à proximité immédiate, d'une ferme baptisée Rulan, le « tertre du monastère ».

Comme il nous plairait que l'archaïque petit moulin des prés, dont une parcelle de Lanavan perpétue le souvenir — « Prat-Meillic » — eût été au service de saints personnages que l'imagination entoure d'une brume légendaire !

Les documents anciens nous apprennent qu'en 1443 Lanalan ou Lanavan n'est encore qu'un simple village dépendant de la seigneurie du Guilguiffin à Landudec, sous l'autorité de Guillaume de Tyvarlen.

Mais le dit village passe aux mains des Penfrat, dont le berceau est aussi à Landudec dans le manoir qui porte ce nom. Maître Yves Penfrat devient le premier sieur de Lanavan.

Dans le manoir nouvellement bâti en ce lieu, on trouve, en 1536, Yves Geffroy, écuyer, fils de Jehanne Penfrat et petit-fils du susnommé, qui a d'ailleurs baillé à domaine congéable l'ancienne résidence familiale de Landudec à un certain Jehan Alanou.

Yves Geffroy a trois enfants. Son fils, Alain, meurt sans postérité en 1572. Sa fille, Hélène, épouse François de Coëtanezre, sieur des Salles, en la paroisse de Kerfeunteun. Son autre fille, Marguerite, s'unit à François du Marc'hallec'h, sieur de Trélen. Ce sont ces derniers qui héritent du manoir de Lanavan, qu'ils habitent d'ailleurs, et des terres qui en dépendent aux villages de Rulan, Kerouzinic, Penamprat... relevant principalement du fief de Coat-Morvan et de Kerandraon.

François du Marc'hallec'h, décédé le premier, est inhumé dans l'enfeu des seigneurs de Lanavan à Plozévet.

● L' « INFATIGABLE » JULIENNE

Marguerite Geffroy, sa veuve, épouse, en secondes noces, Pierre du Dresnay et vit encore en 1603. Elle n'a pas d'enfant et, lorsqu'elle

disparaît, c'est Julienne de Coëtanezre, fille de sa sœur Hélène, Dame des Salles et de Kercourtois, qui devient aussi Dame de Lanavan.

Julienne avait épousé un autre du Dresnay, René, sieur de Kercourtois. Alloué au siège présidial de Quimper, il avait pris, pendant les guerres de la Ligue, le parti des Catholiques. Le Chanoine Moreau, savoureux chroniqueur de cette période, ne tarit pas de compliments sur ce jeune gentilhomme, « vaillant de sa personne autant qu'autre le pouvait être, discret, parlant bien à propos, ne jurant jamais, ne s'adonnant pas aux femmes... jeûnant le carême... »

Kercourtois était brave, en effet, et le prouva. Hersart de La Villemarqué le fera entrer dans son « Barzaz Breiz », chants populaires à la gloire du pays et du peuple breton.

Au début d'avril 1594, Lezonnet, Gouverneur de Concarneau, lui confie le commandement d'une Compagnie de cent cinquante cavaliers pour escorter les députés de Quimper jusqu'aux Etats à Vannes.

Cette troupe, partie pour remplir sa mission, campe près de Noyal-Pontivy où, très tôt le matin, elle est attaquée par le sieur de Camors à la tête de six cents à sept cents arquebusiers.

Les gens de Kercourtois se débattent malgré ses appels : « Ça, ça, mes amis, à moi, courage ! Voici une belle occasion d'acquérir l'honneur ! ». Et il se retrouve seul devant l'ennemi. Son cheval tombe sous lui. Il est pris et l'adversaire, en témoignage de son admiration, le laisse prisonnier sur parole. Mais il est blessé gravement et meurt aussitôt après.

« Il semblait que Dieu le vouloit à lui, le trouvant disposé à jouir de sa gloire éternelle », dit encore le Chanoine Moreau, qui ajoute : « Il laissa sa veuve, Dame des Salles et de Kercourtois, bien désolée ».

Eplorée, mais pas inconsolable, la belle Julienne ! En effet, elle convole bientôt, c'est-à-dire vers 1597, avec le Capitaine Le Clou, « nécessaire et remuant », d'après Moreau, qui précise que la garnison de Quimper est d'ailleurs composée de toutes sortes de gens, aventuriers à la recherche de « picorée » : Normands, Gascons, Poitevins... et Le Clou est originaire du Poitou.

Il prétend cependant être d'ancienne noblesse et de bonne famille, « de laquelle jamais traître ne seroit sorti ». Pourtant il entretient des intelligences avec le trop célèbre Guy Eder de La Fontenelle qui, à partir de l'île Tristan, écume la région. Découvert, il sait « jouer du plat de la langue », car il est « beau discoureur », à l'inverse de du Dresnay, et promet de livrer La Fontenelle à Quimper.

Il l'attire au manoir de Kergueléven en Pouldergat et, aidé de ses gens, le saisit au collet. François d'Espinay, sieur de Saint-Luc, Lieutenant-général au Gouvernement de Bretagne, le libère contre une rançon de quatorze mille écus. « C'est ainsi, écrit l'historien de Bretagne Dom Taillandier, qu'un sordide intérêt l'emporta en cette occasion sur l'utilité publique ». La Fontenelle ne sera exécuté que quelques années plus tard.

Quant à Julienne de Coëtaneze, douairière de Kercourtois et Dame de Lanavan, elle se retrouve bientôt libre. On ne nous dit pas cette fois sa désolation. Au reste, elle convole en troisièmes noces avec Martin de Kéraval, le jeune frère de son gendre. Ainsi elle devient la belle-sœur de sa fille unique Marguerite.

A la mort du Poitevin, aux environs de 1616, Julienne de Coëtaneze a vendu à Sébastien Le Gubaër et Marie Gouesnou, sieur et dame de Kéraval, le manoir de Lanavan et ses dépendances : chapelle, colombier, métairie, futaies.

Les seigneurs de Lanavan possédaient à Mahalon, dans la chapelle de Saint-Michel, une tombe sur laquelle étaient sculptées les armes des Penprat : un éléphant portant un château. A Plozévet, dans l'église paroissiale, ils avaient, on le sait, une autre sépulture sur laquelle se voyaient des écussons, et dans la maîtresse vitre les armes étaient ainsi représentées : « Un écusson parti d'azur, à l'éléphant d'argent portant une tour d'or et au chevron d'argent accompagné de trois cignards de même ». A Plozévet également, leurs armes figuraient dans la fenêtre de l'abside de la chapelle de la Trinité.

Lanavan est occupé en 1678 par François Le Gubaër, petit-fils des susnommés, marié à Suzanne Le Baillif, et qui blasonne « d'argent à la fasce d'azur chargée de trois roses d'or, accompagnée de cinq feuilles de houx de sinople ». Il meurt l'année suivante et c'est une de ses cinq filles, Marie-Anne, qui hérite du manoir.

Epouse de Jean-Grégoire de Kératry, sieur de Kerbiquet, elle lui donne au moins cinq fils entre 1678 et 1686, dont Pierre-Corentin.

Après la mort de Marie-Anne Le Gubaër, sa femme, Jean-Grégoire de Kératry s'unira à Urbaine Billoart, qui le laissera veuf de nouveau, et ensuite à Catherine-Jacquette de Kéryec. Il disparaît en 1699 et Lanavan passe aux mains de Pierre-Corentin de Kératry, époux d'Isabelle de Ravaot.

Sa situation financière devenant mauvaise, Lanavan et ses terres sont saisis à la requête de ses créanciers et vendus judiciairement à Rennes en 1723.

● *LES BAILLIF DE PORSALUDEN QUI VECURENT ET...
MOURURENT EN CHEVAU-LEGERS*

L'acquéreur est Jean-Baptiste Le Baillif, sieur de Porsaluden, Chevalier de Saint-Louis et porte-étendard des cheveu-légers de la Garde du Roi.

Il est issu de l'union de Nicolas Le Baillif, écuyer, et de Claude Le Gubaër, sœur de Marie-Anne qui avait épousé Jean-Grégoire de Kératry.

Notons que Nicolas Le Baillif, sieur de Porsaluden, était, lui aussi, l'un des « deux cents cheveu-légers » (2), et précisons que les Baillif accoleront cette appartenance en toutes occasions à leur nom.

Jean-Baptiste Le Baillif, nouveau possesseur du manoir, avait déjà hérité du moulin de Lanavan et de quelques terres, que sa mère, Claude Le Gubaër, avait eu en partage.

Jean-Baptiste, sieur de Porsaluden, habite Pont-Croix et décède en 1735. Il a un fils, Jean-Pierre, né en 1722 de son mariage avec Anne Porlodec, fille d'Eutrope, sieur de Kerlivin.

Ce dernier, qui porte le titre d'écuyer, sera, comme son père et son grand-père, l'un des deux cents cheveu-légers de la Garde, porte-étendard de ce Corps (Capitaine en 1765), Commensal de la Maison du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Il convole, en 1749, avec Louise-Renée Billette, fille de Jean-François Billette, ancien maire de la ville de Concarneau.

Cinq enfants naissent de cette union, entre 1751 et 1765. L'un d'eux décède en bas âge ; les autres sont trois filles : Hélène, Céleste et Renée-Florimonde, et un fils : Jean-Pierre-Raymond.

Les Baillif, on le sait, demeurent à Pont-Croix, petite ville où voisinent, dans leurs maisons chargées d'histoire, familles nobles et bourgeoises, magistrats, marchands, propriétaires. Les Baillif vivent du revenu de leurs terres baillées à ferme, à Mahalon, Plouhinec, Meilars...

A Lanavan, dans les années 1780, la métairie (sept journaux) (3) et

la tenue de Kervenallet (dix-neuf journaux) (4), située dans le domaine de Lanavan, sont louées en vertu d'une convention de métayage à Corentin Manuel. Celui-ci partage, avec le sieur de Porsaluden, la moitié des profits provenant des récoltes et de l'élevage, ces derniers étant réglés par un acte séparé dit de « pâturage » ou de « palmage ». Le seigneur et le paysan de Lanavan ont ainsi en commun une quarantaine de bêtes à cornes et quatre chevaux.

Jean-Pierre Le Baillif s'en va en 1788, ayant été, jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans, porte-étendard de la Compagnie de cheveu-légers de la Garde ordinaire du Roi, ainsi qu'il est écrit dans le registre des sépultures de la paroisse de Pont-Croix. C'est Jean-Pierre-Raymond, son fils, qui doit lui succéder dans la propriété de Lanavan, mais le partage n'est pas effectif, à ce qu'il semble, quand arrive la Révolution.

Et Jean-Pierre-Raymond Le Baillif, sieur de Porsaluden, émigre.

Le directoire du district de Pont-Croix procède au recensement de ses biens. La veuve Baillif, sa mère, fait valoir qu'ils sont toujours dans l'indivision, qu'elle n'est pas responsable de l'attitude de son fils, âgé de « près de quarante ans ». Tout cela en vain et, se souvenant de son entrevue au district, elle écrit : « On me refusa tous, on m'y tin les propos les plus durs pour me dire que mon fils n'étoit party que parce que je l'y avoit forcée, que pour satisfaire ma vanité, mais qu'il (les administrateurs) la rabaisserée ».

Les autorités locales considèrent que Lanavan est le domicile de Jean-Pierre-Raymond Le Baillif.

En fait, s'il logeait à Pont-Croix avec sa mère et ses sœurs, il avait la disposition du manoir qui est sous la garde de deux domestiques : Jean Le Breton et Hélène Souron.

Le 22 avril 1792, les agents chargés de l'inventaire décrivent la cuisine du manoir, la salle et deux chambres, très modestement meublées. Mais il existe, au-dessus de la cuisine, une autre chambre dont la porte est fermée à clef. Le sieur de Porsaluden se réservait sans doute cette pièce car, « par le trou de serrure », les inquisiteurs aperçoivent « un lit d'indienne rouge, deux bergères et trois chaises ».

Les biens des Baillif sont donc mis sous séquestre pour être vendus (5).

Le 1^{er} septembre 1793, le dénommé Le Corre, huissier, appose, à la requête du directoire du district, sur la porte principale de l'église de

Mahalon, une affiche faisant appel aux adjudicataires. Et comme c'est le jour du pardon de saint Fiacre, patron des laboureurs, et que le peuple s'est rendu en sa chapelle ouïr la grand'messe, l'huissier attend la sortie de l'office afin de donner aux gens assemblés lecture de la dite affiche, « tant en français qu'en breton ».

La vente, fixée au 5 septembre, n'a lieu que le 26 suivant. Au reste, il y a peu de preneurs pour le manoir. Mais les « révolutionnaires » locaux se révèlent trop souvent des amateurs de biens nationaux.

Il en est encore ainsi des citoyens Joseph-Augustin Mombet (6) et de Jacques-Fidèle Guéguen, avocat, originaire de Quimper (7), fils d'un ancien notaire royal et procureur au présidial.

Le vainqueur de ce duel aux enchères est Guéguen qui acquiert le manoir au prix de six mille livres (il a été entre temps baillé à Jean Kerloc'h).

Il dispute probablement à des paysans la métairie et la ferme de Kervenallet et, sur sa lancée, devient en outre propriétaire de la maison des Baillif, à Pont-Croix. Le tout lui coûte vingt-sept mille livres.

La République paiera honnêtement, en l'an IV, à la veuve Baillif, la somme de six cent soixante-quatorze francs en guise d'indemnité pour la réquisition de la dite maison qui, depuis 1792, a servi de maison d'arrêt et de caserne.

La veuve Baillif s'est retirée à Quimper, rue Kéréon, et c'est là qu'elle a appris la mort, le 24 nivôse an IV (1795), de son fils Jean-Pierre-Raymond au nombre des émigrés débarqués à Quiberon.

En attendant sa fin, en 1806, elle vit avec sa fille Renée-Florimonde. De ses deux autres filles, Céleste a épousé un sieur Gondouin, habitant Falaise, en Normandie ; Hélène est célibataire et réside à Paris, dans le Faubourg Saint-Germain.

Renée-Florimonde reste seule à Quimper où elle s'éteint, à son tour, en 1834. Le rédacteur de l'acte de décès n'omet pas de mentionner qu'elle est la fille de feu Jean-Pierre Le Baillif de Porsaluden, ancien Cornette des cheveu-légers de la Maison du Roi.

● ... ET LE SOUVENIR D'UNE SERVANTE : « CHAN ROND »

Lanavan passe dans les mains d'un sieur Bégé, propriétaire demeurant à Paris, puis devient la propriété indivise de MM. Alexandre

Charruel, négociant à Quimper, et Armand Tréhot-Clermont, percepteur à Pont-Croix.

En 1844, M. Pierre Le Bihan acquiert le manoir et les terres. Pour faire face à cet achat, il trouve fort heureusement les jeunes pins, dits « prussiers », très prisés parce qu'ils entrent dans la construction des charpentes de chaumières.

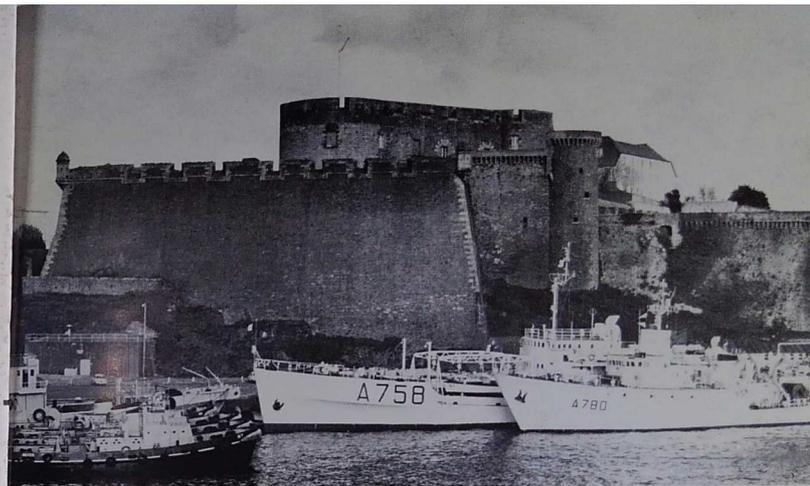
Nous rencontrons aujourd'hui à Lanavan des gens de la même famille en même temps que des amis : MM. Jean Voquer et Jean Normant.

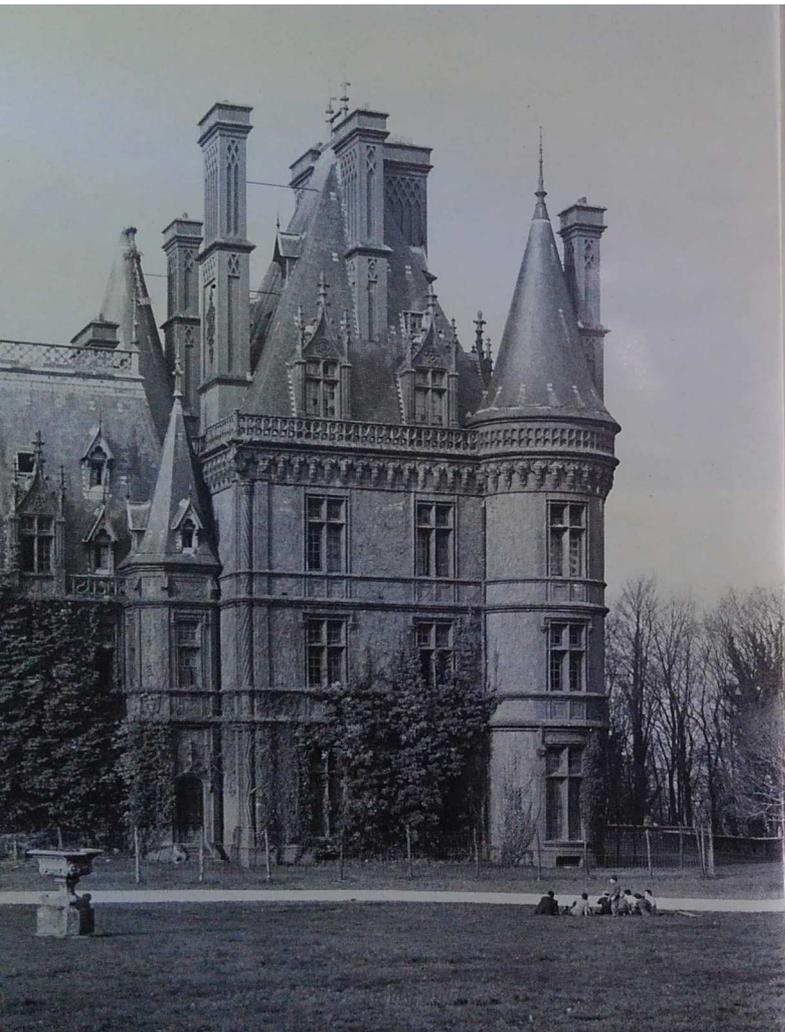
Au fait, les vieilles pierres de Lanavan, qui n'ont cessé d'entendre parler breton, ont-elles enregistré la voix d'une modeste servante, Chan Rond, Jeanne à la coiffe ronde (8), bigoudène de la Trinité qui avait adopté la mise de Mahalon, quand elle chantait : « Moereb Suzan Lanaon » (Tante Suzanne de Lanavan) ? C'était l'heureux épilogue d'une idylle campagnarde qui voyait la jeune bonne épouser son patron célibataire. Mais n'avait-elle pas dit, fine mouche, si l'on en croit la chanson ?

« D'ar Voulen nez'in ket
(A Boulen, je n'irai pas)
« Abalamour e vin ar vatez
(Parce que je serai la servante)
« Da Lanaon ne laran ket
(A Lanavan, je ne dirai pas (non))
« Abalamour e vin ar vestrez
(Parce que je serai la patronne) »

Ainsi Chan Rond chansonnait son entourage ou bien, dans les assemblées et réjouissances, elle chantait des complaintes comme « Ar Roue Is » (Le Roi d'Is), et « An Aotrou Belbéoc'h » qui rappelait les méfaits d'un aubergiste de la région, détrousseur de paysans au retour des foires.

Dans les champs, l'écho de sa voix faisait qu'aux alentours on s'arrêtait de travailler pour mieux le percevoir.





● *SIMPLE HISTOIRE D'UN MOULIN SEIGNEURIAL RESSUSCITE
A LA SAINT-JEAN-BAPTISTE*

La seigneurie de Lanavan possédait un moulin à vent connu sous le nom de moulin « de la Trinité », du nom de la chapelle placée sous ce vocable.

Probablement qu'au *xvi^e* siècle, il avait été implanté sur une éminence sise en la paroisse de Plozévet, à l'entrée du « discret » chemin qui nous a mené au manoir.

En 1698, sous Nicolas Le Baillif, le moulin est loué à Allain Bitard.

Mais René-Corentin Hervieu, avocat, Conseiller au présidial de Quimper, en devient le fermier, moyennant le paiement à Jean-Baptiste Le Baillif, sieur de Porsaluden, d'une rente convenancière annuelle de vingt livres et dix combles d'avoine.

Maître Hervieu ne l'exploite pas personnellement bien sûr, non plus que le moulin à eau qu'il possède encore à Kermao en Plozévet.

Le moulin de la Trinité, ou de Lanavan, est affermé, ou mieux, sous-loué, à des meuniers qui sont : Claude Beyou, puis... Le Bihan, puis Jean Arzel.

Ces gens paraissent ne pas tenir longtemps dans la place : le moulin doit être d'un faible rapport. En 1714, Hervieu a, au reste, des ennuis avec le meunier Charles Frabolot qu'il fait enfermer à Quimper pour dettes.

Le moulin est même abandonné et, en 1733, il n'a plus que « son mur encerné, sans aucun tournant, boisages, ni couvertures ». Mais tel quel, il intéresse cependant Guillaume Baltas et son épouse Marie Farou.

Le seigneur de Lanavan, Jean-Baptiste Le Baillif, leur cède « gratis » « édifices et superficies » à la condition d'une remise en état du moulin, à leurs frais. Après quoi, ils pourront « en user à perpétuité », eux et leurs héritiers, sauf le cas de « congément », mais alors ils seraient « réparés », c'est-à-dire indemnisés : c'est le bail à domaine congéable.

Les Baltas paieront chaque année au sieur de Porsaluden, à titre de rente convenancière, la somme de soixante livres, non pas à la Saint-Michel comme de coutume, mais à la Trinité, jour de la fête patronale du moulin. Un délai de quatre ans leur est accordé pour la première échéance. Les Baltas devront en outre acquitter l'impôt — la cheffrente — au Marquisat de Pont-Croix.

Délicate attention, ils ont choisi le jour de la Saint-Jean-Baptiste, qui est celui de la fête du seigneur de Lanavan, pour remettre en marche le moulin de la Trinité, et celui-ci vire de nouveau au souffle marin de la baie d'Audierne.

Sous la Révolution, il échappe à la saisie et, en 1841, Christophe Bolzer, cultivateur à Kéringard en Plozévet, en acquiert le fonds pour la somme de douze cents francs et les « droits réparatoires » des meuniers qui l'exploitent alors — Sébastien Colin et sa femme Catherine Julien — au prix de dix-huit cents francs. Ceux-ci s'engagent, avant leur sortie des lieux, à fournir « de nouvelles voiles pour les ailes du moulin et un engrenage neuf ».

Bolzer possède également le moulin à eau de Kermao, l'un étant quasiment le complément de l'autre, quand le vent supplée la sécheresse.

Un deuxième moulin a été bâti à côté de celui de Lanavan et l'ensemble est connu sous la dénomination « Meillou Bolzer ».

Les garçons meuniers sont, à partir du début du siècle : Michel Phuez, Guillaume Pérennou et, en dernier lieu, jusqu'en 1940, Yann Sergent.

Celui-ci a une position particulière à Plozévet. Les transports de voyageurs ne fonctionnent pas encore dans la commune. Ancien clairon de l'armée, c'est lui qui emmène, à pied et en soufflant dans son instrument, les conscrits au chef-lieu de canton, Plogastel-Saint-Germain, où siège le Conseil de révision.

Mais il n'assure pas le retour car, pour tout dire, la journée a été dure. On rentre par ses propres moyens, en pleine déroute.

Yann Sergent est, comme tout bon meunier, un fin conteur. Le soir, il laisse sa femme manœuvrer les vannes du moulin à eau de Kermao et gagne la Trinité, car la brise nocturne sait bien faire aller les ailes des moulins.

Un auditoire, formé de gens venus pour la veillée, est là, assis en rond, jusque devant la couchette du meunier aménagée dans un renforcement au bas de l'escalier.

Ayant versé le grain dans la trémie, Yann Sergent est disponible. Porte close et à la lumière jaune d'une lanterne-tempête, on échange souvenirs et potins villageois, et bientôt le moulin, conduit par son meunier, s'envole en empruntant les ailes dorées de la légende.

Les meuniers ne se mangent pas entre eux. Sans cela l'auriez-vous

raconté, Yann, l'histoire de la meunière édentée qui chassa impromptu le « râtelier » d'un trépassé et s'en trouva fort bien ?

Mais l'ancien moulin seigneurial de Lanavan ou de La Trinité a, lui aussi, disparu il y a dix ans, et les belles pierres de taille dont il était bâti ont servi à la construction de la maison de M. Yves Bolzer, à Kéringard en Plozévet.

Sources, notamment :

- « Kannadig Mahalon » (Bulletin paroissial), nos 19 du 15 mai 1929 et 20 du 15 juin 1929.
- « Notices paroissiales : Mahalon », par le Comte de Saint-Luc.
- Bulletin S.A.F., tome XLII, 1915.
- Arch. du Finistère, série Q.
- Papiers de la famille Bolzer, Kéringard en Plozévet.
- Communications orales.

- (1) Lavoir rustique.
- (2) Corps de Cavalerie, de l'effectif de deux Compagnies, attaché à la Maison du Roi.
- (3) Un peu plus de trois hectares.
- (4) Une dizaine d'hectares.
- (5) Les objets mobiliers, les vêtements laissés à Pont-Croix par Jean-Pierre Raymond Le Baillif ont déjà été vendus en 1792.
- (6) Originaire du district d'Auch, dans le Gers (décédé peu après, le 28 nivôse an II - 17 janvier 1794, à Pont-Croix, à l'âge de 62 ans).
- (7) Né en cette ville, paroisse Saint-Julien, le 31 août 1746. Décédé à Pont-Croix, le 4 septembre 1817.
- (8) Jeanne Lagadic, née en 1853 à Plozévet et décédée en 1933 à Pont-l'Abbé.

Délicate attention, ils ont choisi le jour de la Saint-Jean-Baptiste, qui est celui de la fête du seigneur de Lanavan, pour remettre en marche le moulin de la Trinité, et celui-ci vire de nouveau au souffle marin de la baie d'Audierne.

Sous la Révolution, il échappe à la saisie et, en 1841, Christophe Bolzer, cultivateur à Kéringard en Plozévet, en acquiert le fonds pour la somme de douze cents francs et les « droits réparatoires » des meuniers qui l'exploitent alors — Sébastien Colin et sa femme Catherine Julien — au prix de dix-huit cents francs. Ceux-ci s'engagent, avant leur sortie des lieux, à fournir « de nouvelles voiles pour les ailes du moulin et un engrenage neuf ».

Bolzer possède également le moulin à eau de Kermao, l'un étant quasiment le complément de l'autre, quand le vent supplée la sécheresse.

Un deuxième moulin a été bâti à côté de celui de Lanavan et l'ensemble est connu sous la dénomination « Meillou Bolzer ».

Les garçons meuniers sont, à partir du début du siècle : Michel Phuez, Guillaume Pérennou et, en dernier lieu, jusqu'en 1940, Yann Sergent.

Celui-ci a une position particulière à Plozévet. Les transports de voyageurs ne fonctionnent pas encore dans la commune. Ancien clairon de l'armée, c'est lui qui emmène, à pied et en soufflant dans son instrument, les conscrits au chef-lieu de canton, Plogastel-Saint-Germain, où siège le Conseil de révision.

Mais il n'assure pas le retour car, pour tout dire, la journée a été dure. On rentre par ses propres moyens, en pleine dérouté.

Yann Sergent est, comme tout bon meunier, un fin conteur. Le soir, il laisse sa femme manœuvrer les vannes du moulin à eau de Kermao et gagne la Trinité, car la brise nocturne sait bien faire aller les ailes des moulins.

Un auditoire, formé de gens venus pour la veillée, est là, assis en rond, jusque devant la couchette du meunier aménagée dans un renfoncement au bas de l'escalier.

Ayant versé le grain dans la trémie, Yann Sergent est disponible. Porte close et à la lumière jaune d'une lanterne-tempête, on échange souvenirs et potins villageois, et bientôt le moulin, conduit par son meunier, s'envole en empruntant les ailes dorées de la légende.

Les meuniers ne se mangent pas entre eux. Sans cela l'auriez-vous

raconté, Yann, l'histoire de la meunière édentée qui chaussa impromptu le « râtelier » d'un trépassé et s'en trouva fort bien ?

Mais l'ancien moulin seigneurial de Lanavan ou de La Trinité a, lui aussi, disparu il y a dix ans, et les belles pierres de taille dont il était bâti ont servi à la construction de la maison de M. Yves Bolzer, à Kéringard en Plozévet.

Sources, notamment :

- « Kannadig Mahalon » (Bulletin paroissial), n^{os} 19 du 15 mai 1929 et 20 du 15 juin 1929.
- « Notices paroissiales : Mahalon », par le Comte de Saint-Luc.
- Bulletin S.A.F., tome XLII, 1915.
- Arch. du Finistère, série Q.
- Papiers de la famille Bolzer, Kéringard en Plozévet.
- Communications orales.

- (1) Lavoir rustique.
- (2) Corps de Cavalerie, de l'effectif de deux Compagnies, attaché à la Maison du Roi.
- (3) Un peu plus de trois hectares.
- (4) Une dizaine d'hectares.
- (5) Les objets mobiliers, les vêtements laissés à Pont-Croix par Jean-Pierre Raymond Le Baillif ont déjà été vendus en 1792.
- (6) Originaire du district d'Auch, dans le Gers (décédé peu après, le 28 nivôse an II - 17 janvier 1794, à Pont-Croix, à l'âge de 62 ans).
- (7) Né en cette ville, paroisse Saint-Julien, le 31 août 1746. Décédé à Pont-Croix, le 4 septembre 1817.
- (8) Jeanne Lagadic, née en 1853 à Plozévet et décédée en 1933 à Pont-l'Abbé.

LE MANOIR DE LANNURIEN EN PLOUGOURVEST...

LE regretté et érudit Vicomte Frottier de La Messelière me remit un jour — déjà lointain — la copie d'une carte des manoirs du Léon qu'il avait scrupuleusement dressée pour sa gouverne.

Je demeurai stupéfait devant la densité des manoirs et châteaux implantés en terre léonaise. Et c'est pourquoi je présume que ce ne fut pas une tâche des plus faciles que celle qui découla d'une ordonnance du 22 juillet 1674, signée du Duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne, dans laquelle il enjoignait aux marguilliers des paroisses d'établir une liste détaillée des terres nobles avec le nom des propriétaires et le montant des revenus.

Trois commissaires furent, à cet effet, désignés pour l'évêché du Léon : François-Hercule de Boiséon, baron de Kérouzéré, gouverneur de Morlaix, Sébastien Barbier, seigneur de Kernao en Ploudaniel, gouverneur de Lesneven et Jean du Bois, seigneur du Dourdu en Plougoulm.

Parmi les manoirs mentionnés, figurait celui de Lannurien, sis, à l'époque, dans la paroisse de Plougourvest ou plutôt Guigourvest qui englobait à l'époque Landivisiau. Il était alors considéré comme une gentilhommière d'importance secondaire, si l'on en juge par le montant de son revenu.

● UNE SOMBRE SILHOUETTE

A cinq cents mètres environ du bourg de Plougourvest, et un peu à l'écart du chemin qui rattrape la route de Saint-Pol-de-Léon, se dresse,

entourée de bâtisses lépreuses, la sombre silhouette du manoir de Lannurien.

Il avait, il y a une vingtaine d'années, et il a sans doute encore, fort belle allure sous sa carapace d'ardoises bleues galonnées de lichens, avec son échauguette bien conservée dominant une porte en plein centre, surmontée d'une frise sculptée et surplombant également un vieux puits où s'accrochent, en festons, les langues striées d'or des scolopendres.

La façade, qui porte un écusson malheureusement martelé pendant la Révolution, est percée de quelques œils-de-bœuf et de fenêtres à meneaux.

L'intérieur, bien que transformé en ferme, ne manque pas d'intérêt : imposant escalier aux marches rabotées par des générations de sabots cloutés, énormes poutres enfumées, porte basse donnant sur la vaste salle commune où, lorsque je pénétrais, par un froid matin de novembre, un bon feu pétillait dans la cheminée, léchant à petits coups de langue soufrée la suie du vaste manteau.

De la famille de Penchoadic qui ne figure pas au Nobiliaire de Pol de Courcy et qui le fit construire, le manoir est passé, vers 1650, à la famille morlaisienne Barazer, propriétaire encore, il y a une trentaine d'années. Il était alors de mode, lorsqu'on avait fait fortune dans le négoce, de s'offrir une « maison des champs », manoir que l'on achetait à l'un de ces gentilshommes peu fortunés comme l'on en comptait tant à l'époque.

Le premier ancêtre connu de la famille Barazer mourut avant 1506. Son petit-fils n'était autre que cet excellent artiste qui peignit, en 1593, l'autel de la Chapelle des Joies en Guimaec (1).

Hervé Barazer, armateur et maire de Morlaix et de plus banquier, petit-fils de Pierre (1631-1692) eut l'insigne honneur de recevoir dans son logis morlaisien, le roi d'Angleterre, Jacques II Stuart, exilé en France. Au roi qui lui proposait, en remerciements, des lettres de noblesse, il répondit, paraît-il : « Hervé Barazer est le premier des Morlaisiens, il n'a que faire de devenir le dernier des gentilshommes ! » Cela n'allait pas l'empêcher d'accepter, quelques années plus tard, un titre de noblesse et de prendre comme armes : « de gueules à la barre d'hermines accompagnées de deux annelets d'argent » (1690).

Des quinze enfants qu'il eut de deux mariages (d'abord avec Jeanne Kerboul, puis avec Jeanne Mordelet des Perrières (1663) quelques-uns au moins méritent qu'on en parle : Louis, alloué de Lannion, puis

LE MANOIR DE LANNURIEN EN PLOUGOURVEST...

Le regretté et érudit Vicomte Frottier de La Messelière me remit un jour — déjà lointain — la copie d'une carte des manoirs du Léon qu'il avait scrupuleusement dressée pour sa gouverne.

Je demeurai stupéfait devant la densité des manoirs et châteaux implantés en terre léonaise. Et c'est pourquoi je présume que ce ne fut pas une tâche des plus faciles que celle qui découla d'une ordonnance du 22 juillet 1674, signée du Duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne, dans laquelle il enjoignait aux marguilliers des paroisses d'établir une liste détaillée des terres nobles avec le nom des propriétaires et le montant des revenus.

Trois commissaires furent, à cet effet, désignés pour l'évêché du Léon : François-Hercule de Boiséon, baron de Kérourzéré, gouverneur de Morlaix, Sébastien Barbier, seigneur de Kernao en Ploudaniel, gouverneur de Lesneven et Jean du Bois, seigneur du Dourdu en Plougoulm.

Parmi les manoirs mentionnés, figurait celui de Lannurien, sis, à l'époque, dans la paroisse de Plougourvest ou plutôt Guigourvest qui englobait à l'époque Landivisiau. Il était alors considéré comme une gentilhommière d'importance secondaire, si l'on en juge par le montant de son revenu.

● UNE SOMBRE SILHOUETTE

A cinq cents mètres environ du bourg de Plougourvest, et un peu à l'écart du chemin qui rattrape la route de Saint-Pol-de-Léon, se dresse,

entourée de bâtisses lépreuses, la sombre silhouette du manoir de Lannurien.

Il avait, il y a une vingtaine d'années, et il a sans doute encore, fort belle allure sous sa carapace d'ardoises bleues galonnées de lichens, avec son échauguette bien conservée dominant une porte en plein centre, surmontée d'une frise sculptée et surplombant également un vieux puits où s'accrochent, en festons, les langues striées d'or des scolopendres.

La façade, qui porte un écusson malheureusement martelé pendant la Révolution, est percée de quelques œils-de-bœuf et de fenêtres à meneaux.

L'intérieur, bien que transformé en ferme, ne manque pas d'intérêt : imposant escalier aux marches rabotées par des générations de sabots cloutés, énormes poutres enfumées, porte basse donnant sur la vaste salle commune où, lorsque je pénétrais, par un froid matin de novembre, un bon feu pétillait dans la cheminée, léchant à petits coups de langue soufrée la suie du vaste manteau.

De la famille de Penchoadic qui ne figure pas au Nobiliaire de Pol de Courcy et qui le fit construire, le manoir est passé, vers 1650, à la famille morlaisienne Barazer, propriétaire encore, il y a une trentaine d'années. Il était alors de mode, lorsqu'on avait fait fortune dans le négoce, de s'offrir une « maison des champs », manoir que l'on achetait à l'un de ces gentilshommes peu fortunés comme l'on en comptait tant à l'époque.

Le premier ancêtre connu de la famille Barazer mourut avant 1506. Son petit-fils n'était autre que cet excellent artiste qui peignit, en 1593, l'autel de la Chapelle des Joies en Guimaec (1).

Hervé Barazer, armateur et maire de Morlaix et de plus banquier, petit-fils de Pierre (1631-1692) eut l'insigne honneur de recevoir dans son logis morlaisien, le roi d'Angleterre, Jacques II Stuart, exilé en France. Au roi qui lui proposait, en remerciements, des lettres de noblesse, il répondit, paraît-il : « Hervé Barazer est le premier des Morlaisiens, il n'a que faire de devenir le dernier des gentilshommes ! » Cela n'allait pas l'empêcher d'accepter, quelques années plus tard, un titre de noblesse et de prendre comme armes : « de gueules à la barre d'hermines accompagnées de deux annelets d'argent » (1690).

Des quinze enfants qu'il eut de deux mariages (d'abord avec Jeanne Kerboul, puis avec Jeanne Mordelet des Perrières (1663) quelques-uns au moins méritent qu'on en parle : Louis, alloué de Lannion, puis

sénéchal de Saint-Brieuc en 1690 (ce dernier, père d'un capitaine au régiment de Nice et aïeul d'un maréchal de camp en 1792, décédé en 1814) ; Guillaume, le dernier né, qui vit le jour en 1673, un des plus puissants et des plus actifs armateurs morlaisiens, et maire de Morlaix, lui aussi. En 1710, il armait pour la course : « La Dépêche de Bristol », « La Tartane » de 140 tonneaux, « Le Comte de Saint-Pern »... et pour la pêche à la morue, il équipait, en 1712, « La Françoise-Ursule », commandée par Nicolas Tranchemi des Corbières (2).

Un autre Guillaume Barazer, né vers 1720, fut aussi maire de Morlaix.

Depuis la Révolution, le manoir, transformé en ferme est tenu par la même famille, bel exemple de fidélité à la terre comme on en voit beaucoup dans le Léon. L'actuel tenancier nous racontait que, selon la tradition, un souterrain reliait Lannurien au manoir du Stang en Plougar.

Ce souterrain, dont il a, en vain, cherché l'orifice, renfermerait des croix et des bannières dissimulées pendant la Révolution par trois prêtres réfractaires qui se seraient tenus cachés longtemps dans un réduit que l'on peut encore voir aujourd'hui.

Derrière la maison manale, un champ porte le nom de « Parc-ar-Chapel », ce qui laisse entendre qu'autrefois, une chapelle y était bâtie.

Il n'en subsiste actuellement aucune trace.

(1) Le R.P. Louis-Laurent Barazer de Lannurien S.J. (1721-1799). « Courrier du Finistère », 5 juin 1943 - 3 juillet 1943.

(2) Arch. du Finistère. Série B, 4164-4165-4178.

LE LAUNAY EN GUENGAT

et le trop vif et sincère abbé GUESDON

ENTRE le Pont Noir, qui doit son nom, comme le Prince, à la couleur de son « armure », et la côte de Toul-Trenk, à quelque six kilomètres de Quimper, à gauche sur la route de Plogonnec, se cache, très agréablement, le manoir du Launay (de l'aulnaie), en breton : « Maner ar Vern ».

C'est le type même de la gentilhommière, simple, rustique et en cela plaisante.

On reconnaît Le Launay à plus de deux siècles de distance, malgré une restauration et des aménagements intérieurs.

En 1734, on le décrit de la sorte : construit en pierre de taille, ayant au rez-de-chaussée une cuisine avec une cheminée, un salon avec une autre cheminée, à l'étage deux chambres et au-dessus un grenier.

On reconnaît sa tour octogonale en saillie au milieu de la façade, dont elle est l'agrément et l'entrée principale du manoir, décorée d'une simple accolade. Un solide escalier de pierre dessert les pièces du haut.

Toutefois, le colombier a disparu de la cour. Au début du XVIII^e siècle, il était déjà « sans pigeons », abandonné.

A cette époque se voyaient, non loin de là, les ruines d'un moulin à papier, révélant l'existence au Launay d'une activité artisanale, de faible importance probablement (1).

Un moulin à farine, converti il y a quelques années en maison de campagne, a cessé de faire entendre son tic-tac.

Antérieurement à 1734, une chapelle s'élevait à proximité du manoir. Son nom est perpétué par la parcelle de terre « Parc ar Chapel Sant Antoine ».

● *LE PASSE EST MUET JUSQU'ICI SUR CEUX QUI LE FIRENT BATIR*

Lors de travaux assez récents, on a découvert, sculpté sur une pièce de la charpente, le millésime 1741, qui indique la date d'une réfection après un incendie, à ce qu'il semble.

La construction de ce manoir pourrait se situer au XVII^e siècle. Toutefois, en 1579, un « noble homme », Maître Pierre Louet, demeurant en la Terre-au-Duc, paroisse Saint-Mathieu à Quimper, propriétaire foncier de Robrat-Huella dont les terres sont voisines, s'intitule « sieur du Launay » (2).

Puis, en 1655, c'est « noble homme » Jacques Bonniou, époux de Anne Le Nouy, de la même paroisse que le précédent, qui accroche à son nom celui du Launay.

Mais, dès 1635, on est fixé sur les occupants du manoir : ce sont René du Quélenec, sieur de Morlen (3), issu peut-être d'un puiné de la Maison du Faou, et son épouse Andrée Bougeant, d'une famille quimpéroise qui donnera le Père Guillaume Bougeant, professeur à Louis Le Grand, historien, auteur de traités religieux, littéraires, notamment d'un ouvrage intitulé « Amusements philosophiques sur le langage des bêtes ».

Seul lien que l'on connaisse entre les du Quélenec et les Bonniou : Renée, fille du sieur de Morlen, est marraine de Marie-Anne Bonniou.

Naissent au manoir du Launay, Méry du Quélenec et ses sœurs, des jumelles, Thérèse et Louise-Corentine, baptisées dans la paroisse Saint-Mathieu.

On ne sait pas non plus ce que deviennent ces du Quélenec. En 1685, des terres appartenant précédemment au domaine du Launay deviennent, sans aucun doute par héritage, la propriété de Méry Guesdon, qualifié de « bourgeois et marchand », demeurant dans la paroisse Saint-Mathieu.

Puis le manoir échoit à « noble homme » René Guesdon, sieur de

Kerduellez, magistrat au siège présidial de Quimper. En 1734, après son décès, il figure dans le lot attribué à l'un de ses fils, l'abbé Jean Guesdon, né en 1715 à Quimper (4).

Cet ecclésiastique est d'un caractère vif. En 1753, alors qu'il est recteur de Plomeur, on doit démolir l'église de sa paroisse pour en bâtir une nouvelle. Les notables et fabriciens prétendent avoir consenti à cette opération à la condition qu'elle n'entraînât pas un surcroît d'impositions. Or, l'abbé Guesdon et le sieur Arnoult, notaire, auraient modifié leurs délibérations. Outre ce reproche fait à leur recteur, ces mêmes notables le dénoncent à la Sénéchaussée présidiale de Quimper pour s'être laissé aller à stigmatiser l'attitude des adversaires du projet, ce au prône du dimanche, le jour de la fête de saint Simon et de saint Jude où il avait dit que « ceux qui consentiroient à bâtir un nouveau temple au Seigneur iroient en paradis, et que ceux qui s'y opposeroient seroient damnés comme Dathan et Abiron (5), et que la terre s'ouvreroit pour les engloutir tout vifs » (6).

Sous la Révolution, l'abbé Guesdon, Chanoine et Vicaire Général du Chapitre de Quimper, se montre courageux jusqu'à l'imprudence. Il s'adresse en ces termes à un administrateur (7) :

« Vous ne devez pas me juger assez lâche pour préférer la doctrine des hommes à celle de Jésus-Christ... »

Et il refuse d'adhérer à la Constitution Civile du Clergé car, pour se rendre « digne de recevoir un traitement », il lui faudrait rétracter la protestation qu'il a souscrite avec tous ses confrères lors de l'enterrement de l'évêque Monseigneur Conen de Saint-Luc.

Arrêté dans le courant de l'année 1792, il est emprisonné aux Capucins à Audierne avec d'autres ecclésiastiques, puis à la Retraite à Quimper et à Landerneau où il meurt, à l'âge de soixante-dix neuf ans, « de privations et manque de soins », le 5 pluviôse an II (24 janvier 1794) (8).

Toutefois, l'abbé Guesdon n'avait plus la propriété du manoir du Launay, car celui-ci était indivis en 1792.

Le citoyen Jean-Jacques L'Ecluse, fils de René-Marie de L'Ecluse de Longraye, ancien Conseiller au siège présidial de Quimper, et qui a émigré, en est l'un des héritiers par sa mère, Michelle-Gabrielle Guesdon, sœur de l'abbé.

Il s'était engagé, en 1778, dans la Bataille de Cornouaille à Roscanvel

puis, parti sur « L'Émeraude », il avait fait la guerre d'Amérique et reçu un brevet d'officier dans le régiment de Soissonnais. A la paix, il était rentré en France où son colonel lui avait suscité « des tracasseries au sujet de sa naissance ». Grâce à l'intervention de deux camarades travaillant dans les « bureaux », il conserva son grade et continua à servir au « ci-devant Soissonnais » à Alais, Uzès, Nîmes et Montélimar.

En septembre 1791, il était commandant de la ville de Thor, dans le Comté Venaissin, où un détachement cantonnait « pour apaiser les troubles ». C'est en janvier 1792, étant à Grenoble, qu'il a disparu.

Sa famille prétend qu'il est mort, mais les révolutionnaires de Montagne-sur-Odet (9) soutiennent qu'il a émigré. C'est ce point de vue qui prévaut : le manoir et le moulin du Launay sont vendus nationalement en l'an VI, afin de récupérer la somme exigée pour l'équipement et la solde de « deux hommes de guerre » en remplacement du défaillant (10).

Le Launay est acquis par le citoyen Théodore Le Gogal-Toulgoët pour la somme de 36.000 F.

Qui est l'acquéreur ? Le Gogal-Toulgoët, né en 1748, est le fils d'un ancien procureur au siège royal de Carhaix. Il a été, sous l'administration révolutionnaire, nommé procureur général syndic du Finistère et commissaire près des tribunaux civils et criminels.

Le 25 germinal an VII (14 avril 1799), il sera élu député du Finistère au Conseil des Anciens (11). Favorable au Coup d'Etat de Bonaparte, il représentera le Finistère au Corps Législatif jusqu'en 1805. En l'an XII, il exercera les fonctions de Directeur des Droits Réunis dans le Finistère (12).

Après Le Gogal-Toulgoët, sont possesseurs du manoir successivement : M. Pierre Le Roy, employé des Douanes à Audierne, puis à Cherbourg (1842-1856) ; Mlle Gabrielle de Quélen (1857-1860) ; M. Léon Mouliade, de Napoléon-Vendée (1861-1872) ; Mme Jean Lozach, d'Ergué-Armel (1873-1927) ; tandis que le moulin du Launay passe des mains de M. Ange Le Bastard (1875) à celles de M. Jean Donnard, de Kerfeunteun (1882), Pierre Donnard (1907). Il est aujourd'hui à M. et Mme Noël.

Quant à l'ancienne gentilhommière, louée depuis au moins deux siècles à des cultivateurs, elle plut à Mme Chausse-Bolloré, de la famille quimpéroise des industriels papetiers, qui l'acheta en 1936. Son mari, M. Joseph Chausse, Lieutenant au 118^e de Ligne à Quimper, Capitaine

à la déclaration de guerre, fut tué à la tête de sa Compagnie, sur la Marne, le 16 septembre 1914, à Mourmelon-Le-Grand.

Le Launay appartient actuellement et doit sa restauration à M. Raymond Chausse, Directeur de Société à Paris, breton par sa mère et aussi familier de la région.

(1) Arch. du Finistère, B 469.

(2) Papiers d. la famille Lharidon à Robrat-Huella.

(3) Du nom d'une terre, en la paroisse de Fouesnant, qui appartiendra par la suite à la famille Guesdon.

(4) Arch. du Finistère. Ibid.

(5) Personnages de la Bible qui s'étaient révoltés contre Moïse.

(6) Arch. du Finistère, B 809.

(7) Arch. du Finistère, 55 J 70. Brouillon de lettre non daté.

(8) « Histoire de la Persécution Religieuse », par l'abbé J.-M. Téphaney.

(9) Nom de Quimper pendant la Révolution.

(10) Arch. du Finistère, Q 280.

(11) Son frère Jean-François et son neveu Joseph seront aussi par la suite députés.

(12) Dictionnaire des Parlementaires.

LE MANOIR DE LESCONVEL EN LOCMARIA-PLOUZANE
témoin d'un drame obscur

A quelques kilomètres du hameau de La Trinité, actuellement en pleine expansion, après avoir connu de tristes heures au cours du siège de Brest, et un peu à l'écart de la route menant au Conquet, s'étire, sur la droite, ce qui fut, naguère, le manoir de Lesconvel.

Un agréable chemin de terre bordé de talus barbelés d'ajoncs et tapissés d'automneales fougères, vous mène à un bâtiment en équerre, sobre de lignes, aux portes ogivales, aux murs de pierres sèches où s'accrochent un rosier encore en fleurs, malgré l'arrière-saison et une vigne aux feuilles éclaboussées de rouille. Des géraniums rosissent les parterres tandis que dans la grange voisine, une très jolie fenêtre à meneaux et d'imposantes poutres, véritables troncs d'arbres à peine équarris, attirent le regard.

● AUTOUR DES CHAPELLES

À quelques pas, sur un placître embourbé à souhait, se dresse la petite chapelle de Saint-Hervé. Dans son étude sur les chapelles de Basse-Bretagne, le chanoine Peyron la mentionne sans donner de détails sur son passé. Le plus récent répertoire des Eglises et Chapelles de R. Couffon et A. Le Bars n'est guère plus bavard. Drapée de lierre avec son toit de chaume et son fin clocheton terminé par une croix de fer,

elle était reléguée, il y a quelques années, au rang de grange et servait uniquement à ensiler les pommes de terre. Elle est aujourd'hui en ruines.

À Coat-Glas existait, jadis, une chapelle dédiée à saint Nicolas. Dans sa notice sur Locmaria-Plouzané, parue en 1922, l'abbé Le Cap mentionne qu'elle est citée par Michel Le Nobletz et qu'elle fut vendue par la nation en 1792. Il ajoute que « l'ancienne statue du patron, en bois de chêne, d'ailleurs en très mauvais état, se trouve dans une ferme voisine à Penn an Dour : elle représente le saint ayant à ses pieds trois enfants sortant d'un caveau » (1).

Tout en nous faisant admirer trois jolis lits clos léonais, la fermière du manoir — actuellement propriété de Mme Lavenir — nous conte que la cloche de la chapelle fut, jadis, enlevée par des voleurs.

Tout près, se tient le four à pain qui fonctionna encore pendant le dernier conflit mondial, et, un peu plus loin, une claire fontaine coule dans un lavoir où s'enchevêtrèrent des herbes aquatiques.

Quel superbe cadre cela faisait autrefois, lorsque, revenant de quelque chasse, les palefrois piaffant du sieur de Lesconvel venaient s'y abreuver !

● LES SIREs DE LESCONVEL

Il faut remonter à 1477 pour retrouver le premier propriétaire de Lesconvel (2). Il s'agit de Guimarch Kervaneuch auquel succéda son fils aîné, Bernard, en 1507 (3). Il y réside toujours en 1539 et cette même année, il assiste, en compagnie de son fils, Guyomarch, au mariage de Hamon Kermorvan, seigneur de Kerzou, avec Madeleine Mol, fille de Bernard Mol, seigneur de Kerjehan (4).

En 1636, Lesconvel était la résidence d'escuyer Sébastien Mahé, seigneur de Trézéguer.

Quelques années plus tard, naît au manoir Pezron de Lesconvel qui devait mourir à Paris en 1722. Auteur de nombreux romans et nouvelles historiques, en tout neuf ouvrages, comme « La Comtesse de Chateaubriand ou les effets de la jalousie » (Paris, 1695, in 12) ; les « Aventures de Jules César et de Murcie dans les Gaules », « Abrégé de l'Histoire de Bretagne », « Le Prince de Longueville », « Anne de Bretagne » (1697)...

L'historien brestois Levot lui a consacré une notice, contenant plusieurs erreurs, dans sa « Biographie bretonne ». M. A.-P. Ségalen, pro-

fesseur à la Faculté à Brest, à qui nous devons des notes sur ce manoir, entend sortir cet écrivain de l'oubli et prouver que c'est loin d'être un auteur mineur, comme certains l'ont écrit.

En 1674, Lesconvel appartient à demoiselle Scholastique Dumans, veuve d'Hervé Prigent du Cosquer, marchand de drap à Landerneau, et à ses enfants, avec le lieu voisin de Mesgouez. Mais ils n'y résidaient pas, l'ayant loué à Claude Perrotin et Rolland Granton.

De la famille de Kervaneuch, le manoir était passé à la famille Pezron par l'alliance d'Isabeau Kervaneuch avec un certain Pezron. Et c'est pourquoi, le 28 mai 1686, messire Hervé Pezron porte le titre de sieur de Lesconvel lorsqu'il est parrain à l'église des Sept-Saints à Brest, en tant que représentant de très haut et très puissant prince Monseigneur Charles de Lesnoy, duc de Richemont, de Lenox et d'Aubigny, pair d'Angleterre, d'Ecosse et de France... de Charles-Louis de Kergorlay, né au manoir du Carpont, en Lampaul-Ploudalmézeau. Sa commère n'était autre que très haute et très puissante dame Louise-Renée de Penancoat, duchesse de Portsmouth, dont le duc de Richemont, précité, était le fils naturel, issu de ses relations avec le roi d'Angleterre, Charles II.

Hervé Pezron de Lesconvel qui blasonnait « de gueules au lion d'or, chargé sur l'épaule d'un mâcle de gueules », était, selon Louis Le Guennec, un « très médiocre auteur de fades romans pseudo-historiques ».

Le manoir semble ensuite avoir appartenu à l'une des filles de la veuve Prigent du Cosquer, Louis Scholastique qui s'unit à Charles de Kersauson, car l'on retrouve les mêmes familles lors de la tutelle des enfants de François de Kersauson, bailli de Brest, décédé le 5 décembre 1702 et de Marie-Louise Le Mayer. Comparaisent alors : Charles Prigent du Cosquer, bailli et second magistrat de la Principauté du Léon à Landerneau, oncle, et Nicolas du Mans, sénéchal de Châteaulin, cousin germain (5).

Les familles Prigent du Cosquer et de Kersauson le revendirent, le 9 janvier 1720, à Jacques du Mans, sieur du Chalais, conseiller au Parlement de Paris, moyennant une somme de 28.000 livres, en même temps d'ailleurs que le manoir de Pénamprat, évalué, lui, à 5.885 livres (6).

Quelques années plus tard, Michel-Jean du Mans, seigneur du Lehalais, seul héritier de Jacques du Mans, conseiller au Parlement de Paris, à sa mort, mais par surcroît, chanoine — et de Pierre-François du Mans, lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel, revendit à son tour le manoir et la seigneurie de Lesconvel et ses dépendances aux lieux de Mesgouez et de Kerhoalès, ainsi que les moulins de Théolen et de Lesconvel.

L'acheteur fut Charles-Alexis de Clairambault, écuyer, commissaire et contrôleur de la Marine, époux de Hyacinthe de Chappedelaine (7), lequel paya 22.000 livres, manoir et dépendances (8). Il devait, plus tard, acheter des terres à Kerlouan et à Guissény. Ajoutons qu'à cette époque, devant la rapidité du déboisement, dû à la construction navale, il avait été, par le Roi, chargé des recherches de mines de charbon.

De Clairambault venait souvent à Lesconvel goûter le calme et le repos, jusqu'au jour où ses fonctions l'amènèrent au Port-Louis, près Lorient, avec le titre de Commissaire général de la Marine et d'ordonnateur.

● UN DRAME OBSCUR

Il y a quelques siècles — c'était à l'époque où il y avait encore des moines à Saint-Mathieu — vivait, au manoir, une jeune bonne répandant au prénom de Marie-Jeanne.

Les maîtres de céans avaient autorisé un domestique de Kernalou, un village voisin, à venir lui faire un brin de cour, le dimanche après vesprée, se réjouissant déjà de ce mariage qui aurait amené au manoir deux robustes bras de plus.

Or, un dimanche de septembre, alors que, comme de coutume, le prétendant était venu à Lesconvel, un drame se déroula. Le jeune homme avait-il été trop entreprenant ? Avait-il manqué de respect à la fraîche Marie-Jeanne ? Toujours est-il que celle-ci, qui attisait la flamme dans la vaste cheminée, l'assomma d'un coup de bûche et disparut subrepticement, son forfait accompli.

On sonda le puits curieusement creusé le long du mur de la grange ; on inspecta le lavoir ; on descendit même jusqu'à la côte voisine, du côté de Déolen, pour la rechercher. En vain.

Or, deux ans plus tard, tandis que déjà s'estompait le souvenir de cette triste vesprée, et qu'un soir, le sieur du dit lieu partageait le repas avec sa femme et ses enfants, on heurta à la fenêtre, protégée de barreaux de fer.

— « Un morceau de pain et une tranche de lard ! » demanda, derrière la vitre et en « langage brette », une voix féminine que l'assistance reconnut aussitôt comme étant celle de Marie-Jeanne, la bonne.

Troublé — et on le serait à moins — le seigneur tourna l'espagnolette

et tendit, à bout de bras, une tranche de pain bis et de lard qu'une invisible main happait aussitôt.

Pendant deux ans, tous les soirs, à la même heure, se reproduisit le même manège, dans le silence le plus total. Le seigneur et son épouse n'en dormaient plus ; le sommeil des enfants était peuplé de cauchemars. Puis, un certain soir, toute la tablée aux aguets attendit en vain la fameuse demande. Deux jours plus tard, il en fut de même...

Personne ne rechercha la quémandeuse, persuadé, était-on, qu'elle venait de terminer sur terre son temps de pénitence.

(1) Notes aimablement communiquées par M. A.-P. Ségalen que nous remercions ici.

(2) Arch. de Loire-Atlantique, B 1039.

(3) Rosmorduc (de), « La Noblesse en Bretagne », tome I, p. 406.

(4) Arch. du Finistère, Fonds Le Guennec.

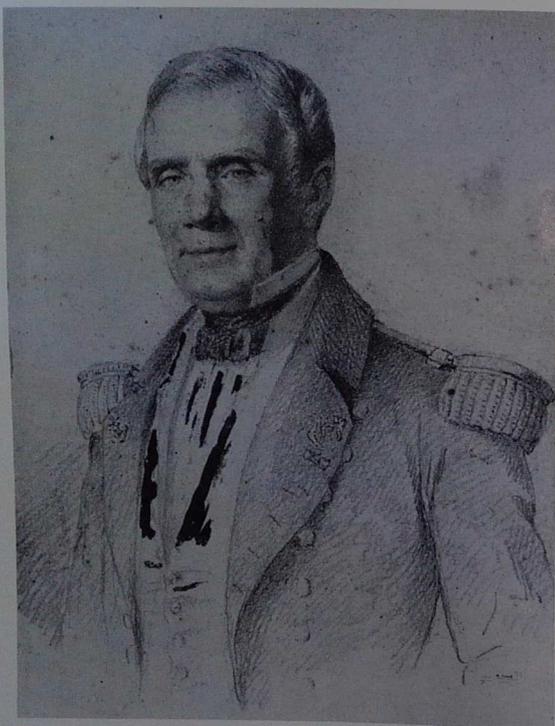
(5) Arch. du Finistère, B 1548.

(6) Arch. du Finistère, B 1445.

(7) Le 28 mai 1731, décret de mariage entre Charles-Alexis de Clairambault, écuyer, commissaire de la Marine à Brest, fils de feu Charles, commissaire général ordinaire de la Marine au Port-Louis, et de Gillette-Françoise de Penfeutenyo, et de Hyacinthe de Chappedelaine, fille de Hyacinthe de Chappedelaine, écuyer, commissaire ordinaire de la Marine à Brest, et de Catherine Legros.

(8) Arch. du Finistère, B 14455.





LE CHATEAU DE MESLEAN EN GOUESNOU
cache-t-il un trésor ?

EN juillet 1969, les ruines du château de Mesléan ont revécu, pour un soir, sous les feux ardents des projecteurs. Et, tandis que les artistes nous ramenaient à l'époque de Charles Le Téméraire, les vieilles pierres que le lichen farde d'or pâle, la galerie à créneaux et à mâchicoulis, ainsi que les deux tours basses flanquant le porche, connaissaient un nouvel éclat.

Il y a quelques décades, quand le Brest des Lettres et des Arts, les Mme Perdriel-Vaissière, la délicate poétesse, Saint-Pol-Roux, toujours magnifique, Erwan Marec qui finit administrateur général de l'Inscription maritime, Dufau-Pérez que la caricature a mené... à la Cour des Comptes, tout ce Brest était l'hôte de Mme Magda Tarquis et le château connaissait de somptueuses fêtes bretonnes en costumes aussi vieux qu'authentiques.

Depuis, la guerre a passé là et bien que les ans soient de « merveilleux embellisseurs » comme disait Ramuz, les pierres ont continué à se déchausser et à tomber dans les folles herbes, d'autant plus que le manoir voisin était particulièrement visé, l'état-major allemand y campant pendant le siège de Brest.

● UN PEU D'HISTOIRE

Au-dessus du portail arrondi en berceau, on distingue encore, cependant, les armoiries mi-parti des Rivoalen et des Barbier « d'argent à deux fasces de sable » entourées d'un collier de Saint-Michel.

Le premier connu, en effet, des sires de Mesléan, en 1486, fut François Rivoalen dont le fils Jehan comparut en homme d'armes à la montre de l'Evêché du Léon, en 1503.

Si l'on en croit l'adage breton, ces Rivoalen étaient d'une vieille famille racée.

« Rivoalen du, Rivoalen glaz, azo tud chentil a viscoaz »

(Qu'un Rivoalen soit basané ou blême, il est toujours un gentilhomme).

Un autre Jan Rivoalen, chevalier de l'ordre royal, sieur de Mesléan, Lannuzouarn et Pennanech, eut, en 1623, des démêlés avec Tanguy Denys, écuyer, son proche voisin puisque sieur du Bois, en Gouesnou, pour lui faire ôter un banc et un escabeau « par lui fait mettre depuis peu de temps en l'église paroissiale de Monsieur Saint-Gouesnou, sans sa permission ».

En cette occasion Denys soutint qu'il jouissait de la « possession immémoriale d'un escabeau à accodoir dans la chapelle Notre-Dame de Lorette », qui fut longtemps église paroissiale.

Le même Denys eut aussi maille à partir à propos de la même chapelle avec Guillaume Touronce, autre gentilhomme des environs (1).

En 1638, Gillette Rivoalen, dame de Mesléan et de Lannuzouarn, épousait Vincent, baron de Penmarch, gentilhomme ordinaire de la cour du Roi et le château passait ainsi à la famille de Penmarch de Saint-Frégant.

De leur union naquirent trois enfants : Anne-Louis-Gabrielle, qui épousa François de Poulpry ; Françoise-Gabrielle, qui fut unie à Louis du Louët en l'église de Saint-Etienne de Rennes par Révérend Père Isaac de Marbeuf, abbé de Langonnet et Vincent-Gabriel (1655-1717) qui, le 23 mars 1675, devint l'époux de Anne de Kermenguy, en l'église de Cléder.

Le 15 janvier 1720, François-Gabriel de Penmarch, né justement à Saint-Frégant, en 1684, et futur commissaire des haras du département du Léon, le vendait, moyennant 115.000 livres à Joachim des Cazeaux du Hallay, conseiller-secrétaire du Roi (2).

Le 15 février 1771, moyennant 12.000 livres, Jean-François Gilart, chevalier de Larhantel, seigneur du Boton, Kerferré, le Colombier, Lanrheuc, le Bois etc... Lieutenant de vaisseau, époux de Joséphe-Louis Thierry, achetait le château aux six descendants des Cazeaux (3). Joséphe Thierry était apparentée à Pierre-Bernardin de Thierry de La Préalaye, chef d'escadre des armées navales.

Auparavant, le 4 octobre, Gilart de l'Arhantel avait acheté le manoir

du Bois, en Gouesnou, à Catherine-Marthe de Sanzay, dame vicomtesse héréditaire du Poitou, et à sa sœur Gillette-Anne de Sanzay, dame de Kéribert, demeurant ensemble en leur hôtel de Lesneven, paroisse de Saint-Michel.

Selon l'acte de vente de Mesléan « cette terre consiste en un château très indigent de réparations, pourpris et lors, fief et seigneurie, rentes et chef-rentes, rachat, lots et ventes relevant en grande partie du fief de Gouesnou, amorti, et autre partie du Roi, sous son domaine de Brest ».

Mesléan était alors tenu en ferme selon l'usage du Léon, et le fermier payait, par an, 412 livres. De plus, il devait fournir deux charretées de paille par an.

De Mesléan dépendaient aussi deux moulins : l'un avec sa chaussée et son étang était loué annuellement 168 livres, l'autre, sur lequel nous allons revenir et qui relevait du Roi, le Moulin l'Evêque, était loué 600 livres.

Cette terre était décorée de différents droits honorifiques, de patronage concernant, entre autres, la chapelle et chapellenie de Saint-Sauveur et Saint-Pierre, à l'entrée du bourg de Gouesnou. Elle avait aussi des prééminences et droits en l'église des Sept-Saints à Brest, et des droits de vitres armoirées en l'église Notre-Dame du Folgoët.

Mais revenons au Moulin l'Evêque, dit encore Moulin Neuf, où de nombreux habitants de Gouesnou, Lambézellec, Guipavas et Milizac devaient porter leurs grains à moudre (4).

Dix ans plus tard, le 23 janvier 1781, ce même Gilart, originaire de Lesneven, décédait à Port-Louis en Saint-Domingue à bord du vaisseau « l'Actionnaire » qu'il commandait à l'époque avec le grade de capitaine de vaisseau (5).

Le 2 octobre 1805, il est acheté aux enchères par M. Charles Lebrec, marchand chapelier à Brest, à la suite d'un partage de biens dans la famille Borgnis-Desbordes. Il passe ensuite à sa fille, Françoise-Marie, épouse Le Goff, dont le descendant, Eugène-André Le Goff, capitaine de frégate, époux de Marie Danycan, domiciliés à Brest, rue Duguay-Trouin, le vend à Prudent-Marie Duthoya, chirurgien-major de la marine en retraite, époux de Marie de Cibon.

Ce moulin est alors dépendant du manoir du Bois, et en 1899, il appartient à Mme Elisabeth de Brossard, veuve de Gabriel Boëlle, qui habita aussi le manoir.

Il avait eu de son mariage, au moins six enfants, dont cinq nés à

Brest et une fille, Adélaïde, née à Lesneven et qui épousa, le 13 janvier 1791, Marie-Claude-Antoine Marrier d'Unienville, né à Sarrebourg, lieutenant du Roi au Fort-Louis du Rhin (6).

En 1784, sa veuve mit en vente les deux manoirs. Celui de Mesléan était estimé rapporter 3.440 l 9 s 9 d par an et celui du Bois 2.219 l 6 s 8 d.

Ajoutons que Jean-François Gillart avait pour frères Louis Gillart, chanoine, grand chantre et vicaire général de Quimper, Alain, chanoine de Troyes et François-Gabriel (7).

En 1911, M. Tarquis, père de l'actuel propriétaire, M. Alexis Tarquis, achetait le château au médecin général de la marine Eugène Barret, époux de Lucie Barthes (8).

● L'OR DE MESLEAN

Un souterrain à Mesléan ? Les vieilles personnes en parlent. Un trésor ? On le dit aussi.

Toujours est-il qu'il y eut, vers 1880, une véritable « ruée vers l'or » à Mesléan. On était accouru de Gouesnou, de Guipavas, de Lambézellec et l'on creusa jusqu'à des profondeurs atteignant dix ou douze mètres.

M. Mauriès, sous-bibliothécaire de la ville de Brest a conté cette « furia » et dit le danger qu'il y avait à s'approcher de Mesléan dont les abords étaient gardés par les chercheurs eux-mêmes.

« Il est presque impossible d'en approcher, écrivait-il, nous pourrions même dire l'accès est fort dangereux, et ce n'est qu'à l'aide d'un subterfuge, qui pouvait nous coûter cher, que nous avons pu assister, en simple amateur très curieux, mais nous l'avouons, fort sceptique à ce spectacle de l'aberration de l'esprit humain... » (9).

« On a fait venir une pompe de Brest contre les envahissements de l'eau qui surgit en jets puissants et menace d'engloutir les travailleurs. La recherche de ce trésor, qui se monte à plusieurs millions, a excité tant d'ardeur et de convoitise, qu'il n'est plus guère possible, dans les environs de Mesléan, et même au-delà du centre de ces recherches de se procurer des ouvriers. Le prix de la main-d'œuvre atteint des proportions démesurées. Même pendant la nuit, les femmes de basse-cour et les garçons de ferme désertent la maison de leurs maîtres pour aller, disent-ils, travailler au trésor ».

Mais, tout a une fin. Et « honteux et confus » comme le renard de la fable, les chercheurs abandonnèrent Mesléan et son introuvable trésor.

● AZENOR LA PALE

Rares sont les manoirs et les châteaux de chez nous qui n'ont pas leur légende. Et Mesléan ne peut pas faillir à la tradition, quoique...

Dans son « Barzaz Breiz », Hersart de La Villemarqué conte, avec verve, la triste aventure d'Azénor, surnommée la pâle, laquelle aimait un cadet de famille de Mesléan destiné à l'état ecclésiastique.

Pour rien au monde, les parents de cette riche héritière de Kergroadez n'auraient accepté cette union et ils obligèrent Azénor à épouser Yves de Kermorvan. Elle mourut le soir même de ses nocces.

En fait, Pol de Courcy et d'autres historiens aussi sérieux pensent qu'il s'agit plutôt du château de Kerléan, bâti sur le chemin menant de Kergroadez à Kermorvan.

Un autre point d'histoire a été soulevé quant à la mort même d'Azénor. Mais ceci n'est pas notre propos...

(1) Arch. municip. de Brest. Série S, non classée.

(2) Arch. du Finistère, B 1416.

(3) id. B 1508.

(4) id. B 2000.

(5) id. B 1723 et 1807.

(6) Etat civil de Brest, 1791.

(7) Arch. du Finistère, B 1650.

(8) Arch. de M. Alexis Tarquis.

(9) Voir « La Dépêche de Brest » des 26 juillet 1930 et 5 novembre 1933 (Articles de Ch. Léger).

LE MANOIR DU GRAND MOROS
qui abrita la famille DUQUESNE

LE manoir du Grand Moros, propriété actuelle de la famille Hugot-Derville, est une de ces bâtisses sans prétention architecturale, mais dont le nom a une tenace odeur d'archives.

Situé dans l'ancienne commune de Lanriec, aujourd'hui rattachée à Concarneau, ce manoir a un vocable qui a excité la curiosité de bien des historiens locaux. De Moros — et on disait naguère les Moros — à Maures, il n'y avait qu'un pas à franchir, et il le fut d'autant plus facilement qu'il arrivait aux Nord-Africains d'aborder assez souvent la côte cornouaillaise. C'est ainsi que le 26 mai 1686, un navire algérien s'échouait sur les rochers de Névez. La France était alors en paix avec le Dey d'Alger et des ordres impérieux furent donnés par le ministre Seignelay (28 juillet 1686) pour que les marins turcs et les esclaves embarqués à bord fussent bien logés et bien nourris, à raison de 7 à 8 sols par jour. Avec beaucoup d'égards, on les conduisit ensuite jusqu'à Marseille (1).

Mais de telles visites ou de tels séjours suffisent-ils à expliquer l'origine des Moros ? Et le manoir ne doit-il pas plutôt son nom à la rivière du même nom ? A moins que ce soit la gentilhommière qui ait prêté le sien au cours d'eau aux spumeuses cascates ?

● LE HUGUENOT DUQUESNE

Dans la notice sur les paroisses, les chanoines Abgrall et Peyron signalent que le Moros appartenait, en 1477, à Yves de Tréanna, d'une

famille originaire d'Elliant, capitaine de Concarneau, lequel participa à la bataille de Formigny, en 1450.

En 1497, il est toujours dans la même famille qui blasonne « d'argent à la mâcle d'azur », en la personne de Jeanne de Ploëuc, veuve de Charles de Tréanna, tutrice de son fils Jean, héritier d'Yvon de Tréanna (2).

Il en est de même en 1540, où Jean de Tréanna, époux de Jeanne de Penmorvan, possédait, en plus du Moros, le manoir de Tréanna en Elliant et celui de Kéranmel en Ergué-Gabéric (3).

Et François de Tréanna, qui commandait pendant la guerre de succession d'Espagne (1702-1713) la frégate corsaire « La Capricieuse », vaisseau de 40 tonneaux, ne venait-il pas mouiller dans le port de Concarneau, à deux pas de la tourelle du Moros ?

En 1635, surplombé de cette même tourelle à créneaux, le manoir appartenait à Augustin de Beaulieu, capitaine de vaisseau, homme de confiance de Richelieu et qui l'avait acheté moyennant 16.441 livres 13 sols 4 deniers à Marguerite Pégasse, demeurant à Quimperlé, lequel le tenait lui-même de Sébastien, marquis de Rosmadec (1633).

A son décès, en 1637, il passa par héritage à son frère David qui le posséda jusqu'en 1651.

Comment Duquesne découvrit-il l'heureux pays de Concarneau ? Peut-être est-ce au cours des missions qu'il eut à remplir sur les côtes bretonnes en 1648 et 1649 ? En tous cas, c'est l'année de sa victoire sur les Anglais venus au secours de Bordeaux, révolté contre le Roi, que Duquesne acheta le Moros.

Il venait alors d'épouser Gabrielle de Bernière et était dans la force de l'âge. Ce Dieppois, né en 1610, n'était guère alors argenté, car sur les 16.000 livres, valeur du manoir, et des dépendances, dont deux moulins, il ne paie que la moitié comptant et le reste l'année suivante. En fait, il doit emprunter pour régler cette seconde partie, et, vingt ans plus tard, Duquesne et le précédent propriétaire sont toujours en différend (4).

Mais il faut dire, à sa décharge, qu'il avait, en 1651, armé à ses frais, l'escadre qui devait battre les Anglais. Pour le récompenser, la régente Anne d'Autriche, lui avait fait don du château d'Indret, sur une île de la Basse-Loire et l'avait nommé chef d'escadre.

Duquesne et sa jeune épouse — elle devait avoir seize ou dix-sept ans au moment de leur mariage — s'installent donc au Moros. Par deux fois, au moins, on relève son nom comme marraine dans les archives concarnoises : le 30 mai 1666, par procuration, puis le 5 sep-

tembre 1666, date à laquelle elle a comme compère messire Jean de Châteauneuf, capitaine de Champagne, commandant de Concarneau (5).

Duquesne, qui avait pour armes : « d'argent au lion de sable », séjournera une dizaine d'années au Moros, d'une façon épisodique, ne vivant pas, bien sûr, comme ces gentilshommes dont parlait Charles Le Goffic, lesquels posaient leur épée dans un coin de champ pour saisir les marcherons de l'araire, mais comme un véritable chef d'escadre qu'il était, faisant venir de Grasse de « l'eau de la Reine de Hongrie » et de « l'essence d'ambre ». Car, même s'il était devenu propriétaire terrien, il n'avait pas pour autant rompu avec la mer, et, avec son frère Jacob, capitaine de vaisseau, qui devait mourir au Moros, en 1660, il arma même à la course.

C'est ainsi que, le 30 juillet 1652, le Duc de Vendôme, Grand-Maitre de la Marine, donnait des ordres pour qu'on ne puisse « souffrir » aucunement dans le port de Concarneau, le nommé Jacob du Quesne, ni même le vaisseau qu'il montait, « Le Neptune ». C'est ainsi, encore, que le 10 novembre 1657, les Etats de Bretagne demandaient au Roi de France de faire restituer à Arthur Pompée, propriétaire du navire anglais qui avait été pris par « Le Neptune », corsaire de vingt-quatre canons, armé à Concarneau par Jacob du Quesne et commandé par son frère Etienne (6).

Et bientôt, le sévère, le pointilleux Duquesne quittera les Moros pour sa propriété du Boichet, près d'Etampes, achetée grâce aux largesses royales.

Mais comme l'a écrit Moréri dans son Dictionnaire, Duquesne est né de « parents infectés de l'hérésie de Calvin » et il ne pourra pas trop, à l'avenir, compter sur le Roi, quoique celui-ci l'ait fait marquis et lieutenant général des armées navales.

Lorsqu'il mourut, en 1688, ses deux fils aînés avaient émigré à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes. Le dernier fils, Isaac, mousquetaire du Roi, s'était soumis, lui, et installé au Moros (7) où, en bon célibataire, il avait confié les soins de sa maison à une Morlaisienne, demoiselle Léonore Richard, qu'il coucha sur son testament pour une somme de 3.000 livres.

En 1715, Isaac est toujours au Moros. Il possède en plus Kervichart, terre à laquelle était attaché le nom de Kervéguen et que lui avait léguée son père. C'est à Versailles cependant qu'il acheva ses jours en 1745 (8). Mais le Moros fut vendu, dès 1739 (9), à la famille du Perrier de Salvert qui le possédera jusqu'à la Révolution.

● DES PERRIER AUX CHAUVEAU

Belle figure de marin Antoine-Alexis du Perrier de Salvert aimait, entre deux sorties en mer, à venir se reposer au Moros, se promenant dans la campagne, s'arrêtant au moulin que tenait, en 1770, Jérôme Ollivier (10) et qui avait reçu, dix ans plus tôt, la visite d'un voleur, Jean Hascoët, lequel, accusé de vol avec effraction, fut incarcéré à Concarneau où il mourut pendant l'instruction du procès, échappant ainsi aux galères ou à la pendaison (11).

Chef d'escadre — on le trouve en 1746 dans les parages de Terre-Neuve, à la tête des vaisseaux du Roi armés en course : « L'Argonaute », « Le Mars », « Le Saint-Michel », « Le Parfait » et « La Tourneur », pourchassant et capturant « L'Hercule », vaisseau de 750 tonneaux de fabrication française qui avait été pris par les Anglais aux Espagnols. Commandant de l'ordre de Saint-Louis (12), il devait mourir à Versailles le 6 février 1757.

De son union avec Angélique-Rosalie de Laduz, décédée, elle, le 16 juin 1786, il avait eu entre autres, deux fils, François, l'aîné, frappé d'interdiction, et Eléonor-Jacques-Marie-Stanislas Perrier, chevalier, enseigne de vaisseau, qui épousa Pauline Bigot de Morogues, fille de Sébastien, lieutenant général des armées navales (13 février 1773) (13).

Mais c'est à un troisième fils, Louis-Alexis, que revint le Moros à la mort de son père. A la Révolution, celui-ci émigra et le château fut vendu comme bien national, le 9 vendémiaire an IV, à Louis-Marie Binard, fils cadet et Jean-Maurice Pouliquen, négociant à Brest et futur maire de cette cité.

La vente — 525.000 livres — portait sur « la terre du Grand Moros, le manoir principal et terres dépendants, tenues actuellement par Alain Martin, ainsi que trente-neuf journaux, seize cordes de bois futayes et six journaux trois-quarts bois taillis » (14).

Sous la Restauration, le manoir est aux mains de M. Morel, ancien directeur général du service des vivres avant d'échoir au Baron Penguilley l'Haridon, qui fut intendant de l'armée.

M. le Comte de Chauveau, membre fondateur de la Société Archéologique du Finistère, conseiller général de Concarneau, avait épousé la Princesse Zénaïde Narischkine, veuve d'un neveu du Tsar, le prince Boris Youssouppoff. Propriétaire du château de Kériolet, en Beuzec-Conq, il acheta, vers 1870, le manoir du Moros, en Lanriec.

Le 31 octobre 1889, le comte de Chauveau, âgé de soixante et un ans, décédait à Kériolet. Son acte de décès dit qu'il était né à Paris le 29 janvier 1829 et qu'il était fils de Louis-Charles de Chauveau et de Marie-Marguerite Jonette.

Quatre ans plus tard, la princesse décédait à son tour et pendant que le département du Finistère prenait possession du château de Kériolet, le Moros changeait de propriétaire, lequel profitait des modifications et améliorations apportées au manoir et à ses alentours par M. de Chauveau.

Grâce à ce dernier, le souvenir d'Abraham Duquesne n'est pas près de s'éteindre au pays de Concarneau. Une statue en pied représente celui qui présida pendant quelque temps aux destinées du port de Brest. Le bras tendu vers le bassin de Concarneau, peut-être annonce-t-il le départ, toutes voiles dehors, du « Neptune » filant à la conquête du « fabuleux métal ».

(1) Bourde de la Rogerie, « Inventaire des archives du Finistère », série B, pp. XCV-XCVI.

(2) Véron (L.), « Duquesne au Moros » (Plon édit., 1894).

(3) Arch. de Concarneau. Notes aimablement communiquées par M. Le Tendre.

(4) Trévédy, « Essai sur l'histoire de Concarneau », p. 187.

(5) Arch. du Finistère, B 4448.

(6) Le manoir du Petit Moros, en 1787, était habité par Jean-Baptiste Frolo, ancien capitaine des gardes-côtes de Bretagne, et son épouse Gabrielle-Félicité Audren (Arch. du Finistère, B 1166).

(7) Arch. du Finistère, B 1227.

(8) id. B 1291.

(9) id. B 1223.

(10) id. B 1297.

(11) id. B 851.

(12) Arch. de Loire-Atlantique, B 4206.

(13) Arch. du Finistère, B 1632.

(14) Arch. du Finistère. Série Q. Note de M. Charpy.

PENQUELENNEC EN PEUMERIT

ou Goupil, soi-même, fait époque : XIV^e-XV^e siècle

PENQUELENNEC est un ancien manoir fortifié dont le nom signifie l'orée de la houssaie — où croît le houx — en ce Peumerit-Cap (1), antique Pomaretum ou Pommeraie, qui disait fleurs et poésie au printemps.

Quant aux seigneurs de Penquennec, le plus lointain que l'on rencontre jusqu'ici en explorant le Passé est un ecclésiastique, Alain de Penquennec, avec lequel meurt la branche dont il est issu.

Chanoine en 1394, Vicaire Général de Cornouaille, Alain de Penquennec a vu ses armoiries inscrites en bonne place, très haut, sur la voûte du chœur de la cathédrale de Quimper, avec celles d'autres personnalités contemporains de la construction de cette partie de l'édifice (2).

Emblèmes amusants : trois têtes de renard, trois fois le museau du Goupil dont la descendance, elle, survit dans les fourrés et bosquets environnants et sévit.

On peut rêver de chasses à courre, penser ce que l'on voudra sur la symbolique de ces armoiries : la subtilité, la ruse de Renart.

Mais le Goupil, soi-même, fait ici à Penquennec époque, puisque Le Men, l'érudit archiviste d'il y a un siècle, note qu'il existe, caché aujourd'hui par des boiseries, sur le manteau de la cheminée de la cuisine, un écusson portant les mêmes armes surmontées d'un lambel à trois pendants. Et il fait remonter au xv^e siècle la construction du manoir (3).

Cette très vieille demeure nous montre une façade gothique ayant belle porte et belles fenêtres à meneaux ornées de colonnettes surmontées d'accolades fleuronées.

« Ar Maner Bras », appelle-t-on aux alentours cette « grande » maison dont la façade aligne trois souches de cheminées, au reste de proportions assez modestes.

Mais, il y a quelques décennies, ceux qui l'ont visitée, Louis Le Guennec, le Comte de Saint-Luc... ont pu voir son enceinte fortifiée : son portail surmonté d'une courtine à mâchicoulis, où l'on ne parvenait qu'après avoir traversé une première cour entourée d'un mur portant des tours rondes dont une finit actuellement de s'écrouler.

● RESIDENCE SEIGNEURIALE JUSQU'A LA FIN DU XVII^e OU LE DEBUT DU XVIII^e SIECLE

Le vénérable et discret Chanoine Alain de Penquelenec, qui, en 1408, avait participé à l'élection de l'évêque Gatien de Monceaux, est mort avant 1427 car, à cette époque, on trouve au manoir Alain et Jehan de Bonescat (4), ses héritiers.

Jehan vit encore en 1505, et un autre du même nom fait don d'une rente de trente sols à l'hôpital de Pont-l'Abbé en 1557.

Les Bonescat ont une résidence à Pont-l'Abbé et un enfeu dans l'église paroissiale.

Une Jeanne de Bonescat s'unit à Jacques de Lézaudevez (5), Conseiller au siège présidial de Quimper, qui portait « d'or à trois têtes de Maures de sable tortillés d'argent ».

En 1610, on trouve à Penquelenec Nicolas de Lézaudevez, sieur de Rubian (6). Celui-ci meurt sans hoirs en 1660 et le manoir, par la sœur du défunt, Marguerite de Lézaudevez, échoit en héritage aux Le Prestre de Lezonnet (7), descendants de Jean du même nom, Gouverneur de Concarneau en 1595, pendant les guerres de la Ligue,

En 1736, Penquelenec, sa métairie et autres dépendances, sont baillés à domaine congéable à Pierre Cutullic et Simone Archan qui viennent de Plonivel (8) et transforment le salon en écurie.

En 1757, Penquelenec appartient à Jacques-René Le Prestre, chevalier, Baron de Châteaugiron, Conseiller du Roi, doyen des présidents

à mortier au Parlement de Bretagne, mais qui l'a cédé, suivant le même mode de tenure que précédemment, à Daniel Voquer et Marguerite Stéphan, sa femme (9).

Toujours par succession, Penquelenec passe au Baron Achille-Félix Vigier.

Au vrai, celui-ci partage la propriété du manoir avec les Voquer, descendants de Daniel, qui en sont les domaniers, c'est-à-dire que les « édifices » leur appartiennent, avec les risques de « congément ».

Mais le Baron Vigier ne doit pas tellement s'intéresser à son domaine en Cornouaille : né à Paris d'Anne Félix et, dit-on, de Davout, Maréchal, Prince d'Eckmühl, il a été élu député du Morbihan, en 1831, puis nommé, en 1846, Pair de France.

C'est vers 1856, année où il épouse La Cruvelli (10), d'origine allemande, célèbre cantatrice du Grand Opéra de Paris, qu'il vend son domaine de Penquelenec dont les propriétaires fonciers seront par la suite Robert de Chemillard de La Suze, époux de Marie Conen de Saint-Luc, domicilié à Paris, et Harscouët de Saint-Georges, demeurant en son château de Kernével en Melgven (11).

En 1931, le manoir, menacé de démolition, est sauvé grâce à l'intervention de Louis Le Guennec, qui aboutit à son inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

- (1) Dans le canton de Plogastel-Saint-Germain.
- (2) « Monographie de la Cathédrale de Quimper », par R.-F. Le Men. Quimper, Imp. A. Jaouen, 1877.
- (3) Ibid.
- (4) Bonescat en Plogonnet.
- (5) Lézaudevez en Brie.
- (6) Rubian en Plogonnet.
- (7) Marguerite de Lézaudevez, épouse d'Allain Le Prestre, seigneur de Lézonnet.
- (8) Plonivel, ancienne paroisse, aujourd'hui en Plobannalec.
- (9) Arch. du Finistère, B 802 et B 501.
- (10) Sophie Cruvelli.
- (11) Notes manuscrites du Comte Gaston de Saint-Luc. Papiers du Guilguiffin.

LE CHATEAU DE LA PORTE-NEUVE EN RIEC-SUR-BELON

J'ai découvert le château de la Porte-Neuve par une humide journée d'automne alors qu'il venait d'être acheté par la Mutuelle de l'Education Nationale pour installer au bord du Belon une de ses œuvres sociales.

Un château abandonné et triste où les dernières feuilles ensanglantées d'une vigne vierge accrochée au mur résistaient encore au souffle d'un impétueux vent d'Ouest.

Les pièces étaient désertes, la pluie se glissant entre des ardoises défaillantes avait aurolé les plafonds. Seule une bonne odeur de pommes mûres s'échappant d'un placard entrouvert rappelait qu'un souffle de vie existait encore dans cette imposante bâtisse qui allait ressusciter.

Le vaste parc aux arbres séculaires ne portait aucune trace des recherches archéologiques entreprises jadis par M. Brémond d'Ars, un passionné d'histoire, sur le castrum fortifié et la villa romaine au bord du Belon (1).

Nulle trace non plus du bac sur ce bras de mer, signalé dans les archives de l'Ille-et-Vilaine (2) et « appartenant aux enfants de feu M. de Guer, marquis de Pontcallec ».

Je n'avais pas eu, en pénétrant dans la cour du château, l'impression qu'avait ressentie le peintre Maurice Denis, en août 1899, et qu'il devait consigner dans son « Journal » en ces termes : « Belles rives du Belon, combien j'aime ces bords du Belon avec leurs rives basses

et boisées, leur solitude, la Porte-Neuve, château du marquis de Brémond d'Ars où j'ai vu bénir le yacht « Diadème ». Belles allées de hêtres pour atteindre la Porte-Neuve ».

L'état d'abandon de la demeure et du parc, la grisaille du ciel n'étaient pas non plus pour créer un climat favorable.

● DES MORILLON AUX DE GUER

Les Morillon, premiers propriétaires connus de la Porte-Neuve (en breton Porz Névez, c'est-à-dire Port Neuf et non Porte Neuve) venaient du Poitou et blasonnaient : « d'or au griffon de gueules, armé de sable ».

L'un d'eux, Thibaut Morillon, sieur de la Porte-Neuve, aurait été un des chevaliers bretons présents au tournoi donné par le Duc de Normandie, à Paris, en 1343.

Sa fille Marguerite s'unit à Raoul de Tréanna, Catherine, dame de Kertarguy à Guillaume de Kérimel et Jean, le fils, eut de son mariage deux enfants : Charles et Catherine.

Charles de Morillon, écuyer, avait obtenu du Duc de Bretagne et du Roi de France d'assez importantes réductions sur les tailles et droits de fouage en faveur des paroissiens de Riec. Il mourut avant 1510 (3).

Sa sœur Catherine épousa Guillaume de Guer, sieur du Parc, originaire de Rédéné et c'est ainsi que la Porte-Neuve passa à la famille de Guer.

Ceux-ci déclarés nobles d'extraction par arrêt du 13 mars 1669, blasonnaient « d'azur à cent macles d'or, 3, 3, et 1 au franc canton d'argent fretté de gueule de huit pièces ».

Catherine Morillon, donc, épousa Guillaume de Guer, troisième du nom, en l'église de Riec en 1445 et de leur union naquirent cinq enfants.

— Yvon, qui devait prendre le titre de sieur de la Porte-Neuve, rebâtit le château et apparut à une montre en 1481.

— Marguerite de Guer, compagne de Léon Penmorvan en 1463.

— Marie de Guer, épouse de Jean du Tertre.

— Plezou de Guer, qui s'unit à Germaine de Kersauzon.

— et enfin Françoise de Guer.

Selon la règle, Yvon, l'aîné, succéda à son père Guillaume et sa femme, Anne de Ploëuc, lui donna trois enfants : Charles, sans héri-

tiers de son union avec Marie de Rosmadec, Yvon, sieur de Kernichant, époux de Catherine de Quélen, et Claude de Guer, qui convole, en 1578, avec noble homme Tristan Lescan.

Charles, qui apparaît comme compère au baptême de Charles Le Digouedet, le 29 janvier 1569 (4), étant sans hoir, le domaine revint à Yvon, lequel, de son mariage, en 1570, eut un fils, Charles, qui devait épouser Marie Pépin, dame de La Tévinrière et du Pont Callec et Jeanne qui s'unit en premières noces au sieur de Rouzic dont elle n'eut pas d'héritiers (5).

Des six enfants de ce dernier Charles (Josius, décédé sans alliance, Olivier, qui devint sieur de la Porte-Neuve et de Pont Callec, Anne, épouse de Claude de Visdelon, Marie, qui s'allia à François Saliou, sieur de Toulcourt, Anne, femme de Claude de Bodéru et Mauricette qui s'unit à Jean Bouzic, sieur de Kerdaoulas), seul nous intéresse Olivier, père d'Alain de Guer.

Il vécut à la Porte-Neuve en compagnie de sa jeune femme, Jeanne de Kermeno, épousée en 1636. Elle lui donna trois enfants, Alain, dont nous parlerons, Sébastien-Jean, futur sénéchal de Vannes et Louise qui, en premières noces, s'unit à René de Tinténiaec, sieur de Quimerch en Bannalec et, en secondes noces, à Sébastien du Fresnay, sieur du Faouet, conseiller à la Cour.

● ALAIN DE GUER

Alain de Guer est une des figures les plus originales de cette famille, l'autre étant Clément Chrysogon qui trempa dans la conspiration de Cellamare.

Il naquit vers 1628 et dès 1637, nous le trouvons comme parrain à Cléguer, dans l'actuel Morbihan, au baptême d'Alain de Chef du Bois (6).

Il épousa Renée-Françoise de Lannion, née vers 1640 à La Noéverte en Lanloup et qui lui donna six enfants, trois filles : Louise, mariée à Raoul de Tinténiaec, Marie, l'aînée, Honorine, et trois garçons : Charles, Bertrand et Hyacinthe.

Renée-Françoise de Lannion mourut vers 1677 laissant à Alain de Guer tous les biens de sa maison. Celui-ci, est-ce à la suite d'un vœu, et c'est possible puisque dans la chapelle de Saint-Léger existe un





grand tableau, ex-voto, où l'on voit Alain de Guer agenouillé aux pieds de l'évêque Saint-Léger, en compagnie de sa femme et de ses six enfants, celui-ci, donc, entra dans les ordres. Et c'est ainsi que nous le trouvons recteur des paroisses de Riec et de Moëlan, chanoine de Saint-Pierre de Vannes.

Le marquis de Brémont d'Ars affirme que « non seulement le pieux recteur de Riec consacra son temps et une grande partie de sa fortune à restaurer les églises de ses deux paroisses, mais il reconstruisit les presbytères, releva plusieurs chapelles consacrées par les pardons et les pèlerinages ; Riec en comptait alors dix-sept. Les anciennes fontaines du pays furent aussi l'objet de ses soucis, comme l'attestent les dates qui s'y trouvent inscrites, telles que les fontaines de Saint-Germain, de Saint-Laurent, de Saint-Léger, etc... ».

C'est lui qui aurait fait construire l'actuelle église de Riec, agrandie en 1871.

Il mourut à la Porte-Neuve le 13 août 1702, « âgé de soixante-quatorze ans environ », laissant le château à son fils Charles, marquis de Pontcallec, époux de dame de Trégomar et de La Haye Paynel.

● LA CONSPIRATION DE CELLAMARE

L'un des descendants d'Alain de Guer, Clément-Chrysogon de Guer, marquis de Pontcallec, né le 11 mai 1697, allait être mêlé à cette conspiration (7).

Relater dans le détail ce complot n'est pas dans notre intention. Le sujet est connu et bien connu. Disons simplement qu'un groupe de gentilshommes bretons se trouva mêlé à cette conspiration après avoir pris contact avec la duchesse du Maine — « la Reine du Grand Roman » comme on l'appelait et ce qui enlevait un peu de son sérieux à ce complot contre le Régent, le duc d'Orléans — et les Espagnols en la personne du cardinal Jules Alberon que doublait son ambassadeur à Paris, Cellamare.

Le Régent, bien entendu, eut vent de la chose, accumula les preuves et passa à l'action. Les mutins de la capitale, la duchesse du Maine en tête, évitèrent les rigueurs du duc. Il n'en fut pas de même des insurgés bretons qui payèrent de leur vie cette « guerre en dentelle » ; mais, en

les frappant, le Régent ne voulait-il pas aussi épouvanter quelque peu les Etats de Bretagne et le Parlement ?

Sur les 148 accusés, on ne put en saisir que quatre : de Guer de Pontcallec, de Montlouis, Le Moyne de Talhouët et du Couédic. Les autres avaient, soit gagné l'Espagne, soit pris le « maquis » avant le terme.

Une tradition conte ainsi les mésaventures de Pontcallec. Enfermé avec ses amis dans son château de Pontcallec, près d'Hennebont, il fut surpris par des cavaliers qui, pour passer inaperçus, avaient feutré de chiffons les sabots de leurs montures.

Il parvint cependant, avec ses amis, à gagner un secret souterrain et à se réfugier, au milieu de la nuit, dans le cimetière du village voisin où se dressait, énorme et creux, un if centenaire. Ils s'y blottirent et y passèrent même quinze jours, ravitaillés régulièrement par les paysans des alentours, malgré le danger qu'il y avait à le faire.

Ils quittèrent cependant ce précaire asile pour gagner la côte où croisaient, sous voiles, des vaisseaux espagnols. Pontcallec refusa d'y monter alors que ses amis y embarquaient, car, toujours selon la tradition, un devin lui aurait prédit, dans sa jeunesse, qu'il mourrait par la mer.

Il préféra donc atteindre les Pyrénées en traversant la France, habillé en moine. Mais, là, reconnu et arrêté, il dut rejoindre Nantes par étapes et sous bonne escorte.

En réalité, cette tradition ne tient pas compte de la vérité ; Pontcallec, qui errait de refuge en refuge, fut arrêté au presbytère de Lignol et avoua tout ce qu'il savait. Ce qui amena d'autres arrestations.

A. Rébillon (8) nous présente Pontcallec comme un personnage peu sympathique. « Il était, dit-il, un déplorable exemple de hobereau violent et querelleur, perdu de dettes, vivant de contrebande, détesté de ses voisins et de ses paysans ».

Le 26 mars 1720, avec ses trois amis et complices, il comparut devant ses juges. Le procès ne dura qu'un jour. Et, sans avoir « tiré l'épée ni un seul coup de pistolet contre l'Etat » ils se virent condamnés à être décapités pour crime de « lèse-majesté et félonie » sur la Place du Bouffay à Nantes.

Pontcallec, stoïque, fut exécuté le dernier. Il offrit même sa bague à l'exécuteur des hautes œuvres.

— « Garde ceci, dit-il, et dis-moi comment tu l'appelles. »

— « Je me nomme Lamer » répondit le bourreau.

Pontcallec se souvint alors de la prophétie du devin : « Tu mourras par la mer ! ».

... Et la hache tomba pour la quatrième fois !

● DE LA FAMILLE DE GUER AUX BREMOND D'ARS

Hersart de La Villemarqué conte dans le « Barzaz Breiz » la « Mort de Pontcallec » : « Il est mort celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé jusqu'à mourir pour lui » dit le poète.

A partir de cette terrible condamnation, la famille de Guer déserta la Porte-Neuve, et pour cause : la tourelle avait été rasée, les fossés comblés, les arbres sciés à un mètre de terre.

Claude-René de Guer, frère de Clément-Chrysogon, propriétaire du domaine, résidait dans l'actuel Morbihan. Il avait été reçu page de la Grande Ecurie du Roi le 1^{er} mai 1699. Le 25 octobre 1730 a lieu l'ondoement, dans la chapelle du château de Pontcallec, d'une fille de haut et puissant messire Claude-René de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec, comte de la Porte-Neuve et de Riec, châtelain de Kergunus, seigneur de La Haye Pesnel et de dame Roberte-Angélique Le Veyer de Coëtenès. Ondoiement d'un garçon le 7 décembre 1731 (9). Le 16 février 1734, naissance de Brigitte-Louise-Claude ; le 4 septembre 1736, une autre fille, Marie-Renée-Gabrielle et le 29 mai 1738, baptême de Bonne-Gabrielle qui devait, le 24 janvier 1757, être inhumée dans l'enfeu de la famille. Elle était morte chez les Ursulines du Faouët (10).

Claude-René de Guer fut inhumé à Berné, le 31 décembre 1745, âgé de soixante et un ans.

Le dernier descendant mâle de la famille de Guer fut Louis-Joseph-Armand, marquis de Pontcallec, arrière petit-fils d'Alain et fils de Claude, officier supérieur de cavalerie, chef de brigade des gendarmes de M. Le Dauphin. Il mourut à Paris, sans enfants, le 29 octobre 1797, laissant sa fortune à son filleul et fils adoptif, Armand-Augustin-Corentin de Bruc-Montplaisir, qui prit alors le nom de Malestroit et vendit, le 3 décembre 1834, la Porte-Neuve à deux armateurs nantais, les frères Frédéric et Benjamin Arnaud, d'une famille originaire de Vendée.

Par suite de partages, Benjamin devint, en 1846, le seul propriétaire du domaine et c'est à la Porte-Neuve qu'il mourut, le 28 août 1877, laissant le château à sa fille Marie-Aglé qui, le 9 décembre 1862, avait épousé Anatole-Marie-Joseph Vicomte de Brémond d'Ars de Migré, baron d'Orlac et de Dompierre-sur-Charente.

Né le 26 août 1823, à Saintes, il était le fils de Théophile, maréchal de camp, inspecteur général de Cavalerie, décédé à Saintes en 1875 (1).

Sous-Préfet de Quimperlé, il démissionne en 1866. De 1877 à 1911, il sera conseiller général du Finistère. Il s'intéressa vivement à l'Histoire, à l'archéologie et présida la Société Archéologique du Finistère.

Il mourrait à la Porte-Neuve le 9 mars 1911.

Son fils, Josias-Marie-Joseph, né à Nantes, le 18 mars 1869, l'avait précédé dans la tombe. Il mourut subitement en gare de Brétigny, le 3 juin 1909, laissant une veuve, Jeanne de Saisy de Kerampuil de Plouguer-Carhaix, et un fils, Hélié.

● LA CHAPELLE SAINT-LEGER

Mme Bossier, qui s'est penchée sur le passé de Riec-sur-Belon, me disait qu'Hélié de Brémond d'Ars avait entrepris de rechercher et de dégager un souterrain allant de la Porte-Neuve au Hénant. Passer sous deux rivières, c'est beaucoup...

... Toujours est-il que le jeune Hélié en aurait trouvé l'entrée dans un bâtiment situé à droite, en entrant, aussitôt après la porte piétonne. Mais il y aurait eu des éboulements et la mère ordonna au fils d'interrompre ses travaux et de reboucher le souterrain. Ce qui fut fait.

La chapelle de Saint-Léger, non loin du château et qui, jusqu'à la guerre de 1939, avait un pardon très fréquenté le deuxième dimanche de juillet, aurait été construite par Alain de Guer comme en témoigne la date de 1666 que l'on découvre sur une pierre.

Son eau passait pour être bénéfique aux enfants au squelette fragile.

La chapelle actuelle de Saint-Léger n'est pas l'ancienne chapelle du château. Elle a été bâtie avec les pierres de l'ancienne et celles de Notre-Dame des Grâces.

Quant au château, lui-même, il devait connaître plusieurs proprié-

taires : M. Henriquet, couturier parisien, le Docteur Guias, de Pont-l'Abbé et enfin la M.G.E.N. (Mutuelle Générale de l'Education Nationale).

Mis en sequestre sous la Révolution, le domaine fut alors administré par le sieur Le Frotter d'Augecourt qui, en 1801, devint maire de Riec.

(1) B.S.A.F. 1883, pp. 142-144.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 2449, avec la mention « réuni au domaine royal du Roi par arrêt du Conseil du 10 mars 1774 ».

(3) B.S.A.F. 1888, p. 322.

(4) Arch. du Morbihan, E. supp. 385.

(5) Yvon de Guer épousa Catherine de Quélen qui, veuve, s'unit à François II du Châtel, marquis de Meslé, seigneur de Chateaugal en Landeleau. Il avait, en premières noces, épousé l'héritière de Kéroulais (1565) et contracté un troisième mariage avec Anne de Kérouzéré.

(6) Arch. du Morbihan, E. supp. 379.

(7) Pitre-Chevalier, « La Bretagne Moderne ».

(8) Rébillon (A.), « La conspiration de Pontcallec ». Nouvelle Revue de Bretagne, n° 6, 1947, p. 402 et Bliard (P.), « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons ». Revue Morbihannaise, 1902, n° 6-7.

(9) Arch. du Morbihan, E. supp. 874, et note de M. A. Guillemot que nous remercions ici.

(10) Ibid.

(11) B.S.A.F. 1897.

LE CHATEAU DE PRATULO EN CLEDEN-POHER

PARLANT du cimetière de Guérande, en Loire-Atlantique, Charles Le Goffic, dans son « Abbessse », déclarait : « on dirait que tout l'armorial breton s'est donné rendez-vous céans ». Et il ajoutait : « ce n'est qu'un défilé de vieux noms historiques ».

Je m'étonne que Charles Le Goffic, qui a admiré sans réserves le calvaire monumental de Cléden et ses « deux anges qui supportent le bras de la croix et viennent ensuite se raccorder au fût par un prodige d'élasticité musculaire », n'ait pas mentionné, à l'époque, cette escadre pétrifiée de tombes armoirées que je n'ai retrouvée que dans le cimetière campagnard de Trébabu, au bout du monde.

Depuis lors, le cimetière de Cléden a émigré, sort de presque toutes les nécropoles ceinturant les églises, et les tombes se sont réfugiées dans la chapelle Sainte-Anne, retrouvant le cadre familial.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre 1946, le château de Pratulo, appartenant au Comte du Laz, était la proie des flammes. Construit en 1905, il dressait, face à la pittoresque et verdoyante vallée de l'Aulne, son architecture moderne aux lignes sobres.

Ceci, bien entendu, ne concorde pas avec l'affirmation relevée dans l'Inventaire du canton de Carhaix-Plouguer de la Commission régionale des Monuments et Richesses artistiques : « un second logis est en ruines depuis 1944 », p. 42 — ce qui laisse, à tort, supposer que le bâtiment a été détruit à la Libération.

Le château était alors habité par M. Le Comte Alain du Laz et Madame, née d'Estampes, et leurs trois enfants : François, Paul et Clotilde.

Mme et M. d'Estampes, parents de Mme du Laz, âgés de quatre-vingts ans passés, y résidaient depuis que leur château avait été détruit en Normandie, lors du débarquement de juin 1944.

L'ancien château existe toujours, non loin des ruines. C'est un logis rectangulaire flanqué de deux ailes et dominé par deux tourelles coiffées d'ardoises. L'ensemble manque d'unité, ayant été réalisé à des époques différentes.

Au sud du manoir, s'élève le colombier terminé par un toit en poivrière, et à l'est, c'est la chapelle Sainte-Anne.

Le 20 juillet 1662, Monseigneur du Louet y baptisa Renée de Musuillac, fille de Jacques et Marguerite Capitaine. Elle eut pour parrain Ollivier du Louet, abbé de La Rive, archidiacre du Poher et chanoine de Quimper, et pour marraine, Marie Quemper, épouse de Jean du Louet.

Son clocher porte une date : 1723. A l'intérieur, on peut voir une statue de saint Nicolas, en évêque, ressuscitant les trois enfants et une sainte Suzanne.

Le vieux château de Pratulo appartenait naguère à une famille Le Glaz, d'origine écossaise et qui se prétendait descendante des Douglas, lesquels comptaient un certain Archambault Douglas venu conduire, au roi de France, Charles VII, un contingent de 7.000 soldats écossais, et tué à la bataille de Verneuil en 1420.

Son fils cadet, Guillaume, vient s'établir dans la région de Château-neuf-du-Faou, à la suite de son mariage avec Marguerite, dame de Pratuloch.

En 1540, Jean du Glas, sieur de Pratulo, habite le château (1). A la montre de 1562, il est présent « en estat d'arquebusier à cheval », et, huit ans plus tard, nous le trouvons bailli et juge à la cour royale de Châteaulin.

Sa fille Catherine, épouse, après 1602 (2), Georges de Musuillac, sieur de Kerdréan, abandonnant ses armes « d'azur au château de trois tours d'argent maçonnières de sable » pour celles de Musuillac « vané d'or et d'azur à la cotice de gueules brochant ». Le 14 mars 1779, Jacques de Musuillac, chevalier, sieur de Querdréau, Timeur et Pratuloch est signalé comme résidant dans ce dernier manoir (3).

En 1719, Jeanne de Trégoazec, veuve de René de Musuillac, chevalier, héberge le fameux marquis de Pontcallec, en fuite (4). M. de Musuillac

l'accompagne même un certain soir de l'été 1720, au château de Trévarez en Saint-Goazec où ils dînent chez le jeune marquis de La Roche.

A cette époque, Pratulo, qui vient d'être nouvellement reconstruit, est évalué à 3.000 livres de rente (5). Ce chiffre ne dit évidemment pas grand-chose, mais, qu'on le compare avec les chiffres de Tymeur en Poullaouen (10.000 livres), de Kergoat en Saint-Hernin (10.000 livres aussi) et du Boisgarin en Spézet (4.000 livres) et l'on aura une idée de l'importance du manoir à l'époque.

A la veille de la Révolution, le châtelain est le comte François-Gabriel-César de Mizillac ou Musuillac, capitaine des Vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. Arrêté comme suspect par le district de Carhaix, on le garde emprisonné pendant plus d'un an (6).

Vers 1806, le comte Joseph-François Jégou du Laz achète le château et les terres et, depuis lors, c'est la même famille qui y réside.

L'on pouvait voir, il y a quelques années, dans le petit cimetière de Cléden-Poher, les dix tombes de la famille du Laz rangées derrière le beau calvaire et frappées de leur écu :

« d'argent au huchet de sable, accompagné de trois banniers d'azur chargées d'une croisettes pommelée d'or ».

Comme nous l'avons déjà dit, elles sont aujourd'hui dans la chapelle Sainte-Anne.

La popularité de Joseph Jégou du Laz était immense chez les rudes habitants du Poher et il en donna la preuve lorsqu'il apaisa, en 1824, le soulèvement des domaniers de Spézet et Saint-Hernin qui pouvait être le prélude d'une nouvelle « Révolte des bonnets rouges ».

Ce Léonard — il était né à Trégarantec le 18 avril 1783 (7) — à la forte personnalité, devint non seulement maire de la commune, mais encore Conseiller général et Commandant de la Garde Nationale de l'arrondissement de Châteaulin.

A l'avènement du Roi-Bourgeois, en 1830, Joseph Jégou du Laz se démit de ses fonctions de maire, ne voulant pas reconnaître l'autorité de Louis-Philippe. On l'accusa de conspiration, on perquisitionna chez lui et la découverte de papiers dit compromettants amena son arrestation. Trois mois plus tard, on le libéra de la prison de Rennes.

Il mourut à Pratulo le 26 septembre 1861, laissant le souvenir d'un agronome à l'avant-garde du progrès, à tel point qu'un chroniqueur écrivait : « M. du Laz a fait plus que de détruire les loups et les sangliers qui infestent la contrée qu'il habite, il a fait la guerre à de mau-

vaises routines enracinées depuis des siècles... Il a fait construire au Pont-Triffen des bateaux qui descendent le canal avec les produits de ses terres et qui le remonteront avec des chargements d'engrais marins... » (8).

Si Ogée avait alors parcouru le pays de Cléden, il n'aurait pas reconnu « ce territoire plein de coteaux, vallons et montagnes, très peu cultivé ; la mauvaise qualité du sol, qui est pierreux et plein de rochers, ne pourrait pas dédommager les cultivateurs des peines qu'ils prendraient à cet égard ».

Je m'étais demandé, jusqu'à ces derniers temps, comment le Comte du Laz était arrivé à s'intéresser à l'emploi du maërl pour l'amendement des terres. La découverte des Mémoires inédits d'Aristide Vincent (1804-1879) éclaira ma lanterne. Voyez plutôt ce que dit Vincent, un extraordinaire personnage qui fut maire de Landévennec et conseiller municipal de Brest : « Voyant le canal de Nantes à Brest terminé, je pensais qu'il y aurait de l'avantage à y établir une navigation propre à créer un débouché aux produits de ses rives. Par mon voisin, M. de Pompéry, qui m'avait mis en rapport avec son beau-frère, M. de Saisy, avec le comte du Laz, avec M. de Legge et autres grands propriétaires sur les bords du canal, nous arrivâmes à former une association pour créer, à frais communs, à Landévennec, un quai propre au débarquement des bois de chauffage, bois de construction, avoines, ardoises... etc., que j'aurais vendus pour le compte de ces messieurs et en échange, je leur aurais vendu du maërl et autres engrais marins. »

Aristide Vincent fit construire un quai, un chaland de trente-huit tonneaux. Les demandes de maërl affluaient à tel point qu'il allait mettre en chantier quatre nouveaux chalands lorsque l'administration de la Marine mit le holà et « sous prétexte de conserver les huîtres, interdit tout dragage de maërl » (9). Elle devait reviser sa position quelques années plus tard, mais l'élan était coupé.

La famille Jégou du Laz se mêla à la vie du pays. En 1908, le Comte Adolphe Jégou du Laz, fut parrain d'une cloche baptisée Marthe-Adolphine ; en 1931, c'était au tour de la Comtesse du Laz, née d'Estampes, d'être la marraine de la cloche « Marie ».

A la tête de la municipalité, nous retrouvons fréquemment un Jégou du Laz : de 1810 à 1811, puis de 1827 à 1830.

En 1884, le comte Adolphe du Laz devient maire. Il le reste jusqu'en

septembre 1902. Il est alors suspendu, mais retrouve son fauteuil en 1904 et jusqu'en décembre 1919.

Le Comte Alain du Laz lui succède de 1919 à octobre 1944 (10).

**

L'on m'a assuré qu'à l'époque de la Révolution, un vieux maçon du nom de Quélen, nom porté encore de nos jours à Cléden-Poher et à Kergloff, ancienne trêve de Cléden, par une génération de maçons, avait été choisi par le seigneur de Pratulo pour cacher son or. On lui banda les yeux et on le conduisit dans un bois voisin où il enterra le trésor. Le travail achevé, on lui masqua à nouveau les yeux et on le ramena au château.

J'ignore la suite de l'histoire. Le trésor dort-il encore au pied de quelque chêne tors ou a-t-il été récupéré ? (11).

(1) Arch. de Loire-Atlantique, B 1180.

(2) Ibid.

(3) Arch. du Finistère, A. G.

(4) Arch. de Loire-Atlantique, B 1180.

(5) Chiffres cités par M. Delaporte.

(6) Comtesse du Laz, « Généalogie de la Maison du Laz », p. 186.

(7) Il avait épousé à Saint-Pol-de-Léon, le 22 septembre 1802, Marie-Angèle de Poulpiquet de Coëtlez.

(8) Annuaire de Brest, 1836.

(9) « Cahiers de l'Iroise », n° 3, 1971 : Manah, « Landévennec et son abbaye. La famille Vincent » et Mémoires inédits d'Aristide Vincent (copie dactylographiée).

(10) Arch. municip. de Cléden-Poher.

(11) Louis Le Guennec a consacré une étude à Pratulo (« Vieux manoirs à légendes », p. 23, et « Nos vieux manoirs », p. 215). Nous apportons ici de nouveaux documents la complétant.

LE MANOIR DU PREDIC EN PLOUGONVELIN et son irascible propriétaire

C'EST par erreur que la carte d'état-major porte Pridic, pour désigner le manoir-ferme que vous rencontrez en quittant Saint-Mathieu en direction de Plougonvelin, non pas par la route touristique, mais par le premier chemin à droite.

Il s'agit, en effet, de l'ancien manoir du Prédic ayant appartenu, en 1443, à Yvon Calvez, blasonnant « d'or à la bande de gueules chargée de trois étoiles d'argent », avant de passer à la famille de Kernatous.

C'est une des rares maisons du secteur à avoir résisté aux obus de la Libération. La batterie des Rospecs qui donna tant de mal aux Américains est à deux pas. Et le cuirassé anglais qui tirait de la Manche sur cette irréductible redoute pour la réduire au silence, toucha également les murs ceinturant la propriété.

Quant à la famille Le Ven qui l'occupe actuellement, succédant aux Kériguy qui y résidaient pendant plus d'un siècle, elle eut vingt-quatre heures, sur un ordre allemand, pour quitter les lieux.

Bien que réduit aujourd'hui au rang de ferme, destin de la majorité des manoirs, l'ensemble a encore fière allure avec son grand portail accédant à la cour, sa tourelle d'angle ensevelie sous une envahissante mais décorative vigne vierge.

L'aile droite, partie la plus ancienne du bâtiment, se drape, elle aussi, de vigne vierge, malgré l'âpreté des vents d'Ouest qui l'assaillent de ses coups de boutoir.

● L'AVOCAT EUT « LE COL SERRE »

Nous sommes le 8 juin 1718. Deux avocats, dont M^e Le Duff, un jeune maître du barreau qui vient à peine de se marier, ont rendez-vous au manoir du Prédic afin de régler définitivement un partage de terre entre Vincent de Kernatous, sieur du Prédic et l'un de ses proches parents, Henri de Kersulgrun, habitant le manoir tout proche du Bislou.

L'affaire ne va pas toute seule et, dès le début, le ton monte. Excédé, Vincent saisit Le Duff à la gorge et serre si fort qu'il l'étrangle sous les yeux effarés de son confrère.

Son forfait consommé, Vincent de Kernatous prend la fuite, suivi d'Henri de Kersulgrun qui n'a pas, lui non plus, la conscience tranquille. La preuve en est, c'est qu'on ne devait pas les retrouver tous les deux.

Là-dessus, un juge et un chirurgien, M^e Pierre Fouët, de Saint-Renan, se présentent au manoir du Prédic pour constater que Le Duff a « le col serré », le visage « tuméfié et noir », que la partie supérieure de sa poitrine est remplie de « sang extravasé » et qu'enfin plusieurs contusions ont été faites au crâne par un instrument « contondant et coupant ».

Traduits en justice, les deux nobles furent condamnés par contumace à avoir : « la teste tranchée sur un échaffot quy, pour cet effet, sera dressé sur la place publique de Saint-Mathieu ».

Comme on n'a pas pu mettre la main au collet des fugitifs, on se contentera de les pendre en effigie : « en deux tableaux qui seront attachés à une potence qui sera dressée et eslançée en la ditte place publique de Saint-Mathieu par l'exécuteur de la haute justice ».

D'autre part, est décidée la confiscation de leurs biens et meubles au profit de la seigneurie de la juridiction, sauf une somme de 1.000 livres attribuée à la jeune veuve de l'avocat Le Duff, à titre de « réparations, dommages et intérêts » (1).

● LA FAMILLE DE KERNATOUS

Mais au fait, qui était Vincent de Kernatous ? Ainsi que sa sœur Gabrielle, il était issu du mariage de Michel-Corentin de Kernatous avec Marie-Françoise de Kerléan.

Vincent avait d'ailleurs de qui tenir, car Michel n'était pas des plus obéissant, en effet, le 28 avril 1667, Jean Kernatous, écuyer, déclare exhé-

réder son fils, juveigneur, Michel, qui « aurait eu la témérité de vouloir prendre par mariage Françoise Le Veyer, dame douairière de Kerandraon, contre le gré dudit sieur du Prédic, son père » (2).

Le fils avait donc de qui tenir, lui qui sortait d'un procès pour en ouvrir un autre avec ses voisins, les moines de l'abbaye de Saint-Mathieu.

La première fois que nous rencontrons le nom de Kernatous (ou Kernatoux), c'est en 1534. Auffroy Kernatoux, sieur du Prédic, assiste à cette date à la Montre de l'Evêché du Léon (3).

Quelques années plus tard, le 28 juillet exactement, Yvon Kernatous réclame la somme de 2.400 livres pour ses maisons et meubles à la suite du débarquement des Anglais au Conquet (4).

Le 4 février 1597, c'est le baptême d'Azélice Kernatous, fille de Yves Kernatous et de Anne Le Déanguer, lesquels ont une autre fille, Marie, le 28 novembre 1604, puis un garçon le 10 octobre 1610.

Et nous revenons à Jean de Kernatous et à Françoise de Kermeno qui eurent douze enfants :

1 et 2 — François et Michel-Corentin, frères utérins, nés le 30 mai 1646 et baptisés le 5 août.

3 — Pétronille, baptisée le 28 juillet 1647.

4 — Madeleine, baptisée à Loc-Mazé, le 1^{er} août 1649. Signalons que dans la vie de Michel Le Nobletz il est question de cette fillette qui tombait, chaque jour, en épilepsie, et ceci depuis deux mois, lorsque mourut Michel Le Nobletz. Sa mère, Françoise de Kermeno et sa marraine, Madeleine de Portzmoguer, lui firent toucher le cadavre de Dom Michel et aussitôt, ce fut la guérison.

5 — Charles, baptisé le 3 mars 1652.

6 et 7 — Claudia et Anna, sœurs utérines, baptisées le 25 novembre 1654.

8 — René, baptisé le 11 juin 1658.

9 — Jean, le 2 mai 1660.

10 — Anne, le 18 septembre 1661.

11 — Philippe, le 2 septembre 1663.

12 — Tanguy-Louis, le 5 février 1665.

Françoise de Kermeno, dame du Prédic, Berbourgais, Lesven... mourut à Saint-Renan où elle habitait depuis deux mois. Elle fut enterrée en l'église de Notre-Dame de Saint-Mahé (Saint-Mathieu), le 28 avril 1666. Son mari fut enterré là également.

Le Docteur Dujardin pensait que le nom de lieu, Kernatoux en Saint-Renan, devenu hôpital Le Jeune, devait venir de cette famille qui blasonnait : « d'or à deux fasces ondulées d'azur accompagnées en chef d'une étoile de même ».

A qui passa ensuite la terre du Prédic ? Est-ce aux Coëtnempren, sieurs du Prédic qui avaient pour armes « losangé d'argent et de sable à la fasce en devise de gueule, chargée d'un oiseau en sinople » ? Nous l'ignorons, nos recherches étant demeurées infructueuses.

Tout au plus avons-nous découvert que la moitié des dépendances du manoir du Prédic était en la paroisse de Saint-Mathieu et valait, en 1674, 500 livres de revenu. Le sieur du Prédic possédait aussi les lieux nobles de Berbouguis bihan et vras et un autre lieu près de la chapelle Saint-Jean, valant ensemble 264 livres tournois de revenus.

... Le soir, lorsque le phare de Saint-Mathieu promène sa pupille ardente sur le manoir du Prédic, allumant le lichen des murs d'enceinte, peut-être rencontrerez-vous l'ombre de Vincent de Kernatoux revenant sur les lieux de son forfait ?

(1) Arch. du Finistère. Cité par A. Corre et P. Aubry dans « Documents de criminologie respective », p. 297.

(2) Arch. du Finistère, B 1665.

(3) B.S.A.F. 1911.

(4) Enquête faite par M. de Lézonnet à Saint-Mahé et au Conquet, 29 juillet 1558 (Dom Morice, « Preuves »).

LE MANOIR DU REST EN PLOUENAN et la vengeance de saint GOUESNOU

TOUT au long des rives verdoyantes de la Penzé s'égrenaient, au temps passé, de nombreux manoirs et châteaux qui cachaient leurs poivrières aiguës dans leur écrin de verdure. La plupart d'entre eux ont disparu ou sont convertis en fermes, sort de la majorité de ces bâtisses.

C'est ainsi que, sur la route de Mespaul, à la sortie du bourg de Plouénan, se dressait naguère le petit manoir du Rest, dont, il y a quelques années, il ne subsistait qu'un corps de bâtiment servant de grange et d'écurie.

Attenant au manoir, la chapelle Saint-Gouesnou, jouxtant la fontaine du même nom et dont le pardon, autrefois, était réputé à dix lieues à la ronde. La chapelle a disparu et le pardon avant elle.

A ce propos, un journalier aveugle de Cléder conta l'anecdote suivante à Anatole Le Braz (1) :

« J'ai vu naguère, qu'à Plouénan, il y avait foule au pardon de Saint-Gouesnou, dans la chapelle dédiée à ce saint. Tous les prêtres des paroisses d'alentour s'y transportaient, vêtus de leurs ornements tous très beaux. Un dîner succulent les y attendait entre messe et vêpres dans le manoir qui confine au sanctuaire. Le fermier qui occupait, pour lors, ce manoir, avait amassé du bien, l'époque était encore propice aux laboureurs de terre. Celui qui lui succéda ne possédait qu'un mince avoir et les temps étaient devenus difficiles. Le dîner du pardon fut supprimé. Adieu le dîner ! adieu les prêtres ! et les prêtres partis, adieu le pardon ! »

Il apparaît que la première famille qui hanta les lieux fut les du Louët. Ollivier an Loët paraît, en effet, à la montre de Lesneven, en 1481, comme vougier en brigandine. Il est dit riche d'une rente de cent sols, ce qui signifie que Le Rest était considéré comme une très humble gentilhommière. En 1534, à la montre de l'évêché du Léon, c'est au tour d'Hervé Le Louët, sieur du Rest, de comparaître en archer en brigandine (2).

Au début du xvii^e siècle, François du Louët épouse Marie Polart, dame de La Villeneuve en Plouézoc'h. Leur fils aîné, Claude, était gouverneur de Landerneau en 1636.

Le 13 décembre 1645, Rolland du Louët, sieur de Kerrom, était inhumé dans l'enfeu de la famille du Louët, en l'église de Plouénan (3).

● LA VENGEANCE DE SAINT GOUESNOU

Il semble que ce soit l'un des derniers propriétaires du Rest, M. de Kermoisan — et sans doute Tugdual-Philippe, né à Morlaix, le 31 décembre 1841, garde principal des forêts en 1864, démissionnaire, capitaine des mobiles du Finistère au siège de Paris en 1870, capitaine d'infanterie territoriale, démissionnaire en 1881, décédé à Rennes, le 23 mars 1907 — qui fit découvrir la chapelle en accord avec le recteur de Plouénan, voulant ainsi supprimer le pardon qui donnait lieu à des discordes.

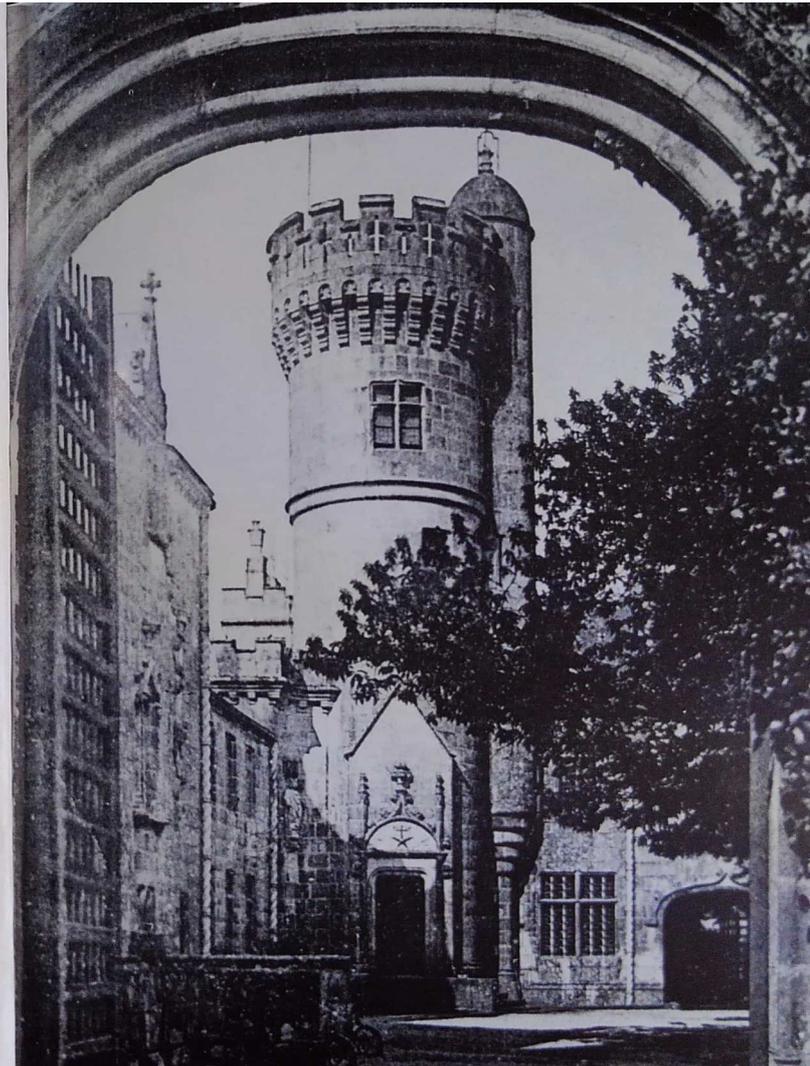
Et un beau jour, on décida d'abattre la chapelle. Récupérer pierres et bénitiers fut chose facile. Mais qu'allait-on faire des vieilles statues de bois naïvement badigeonnées et fouillées par le ver fousseur ?

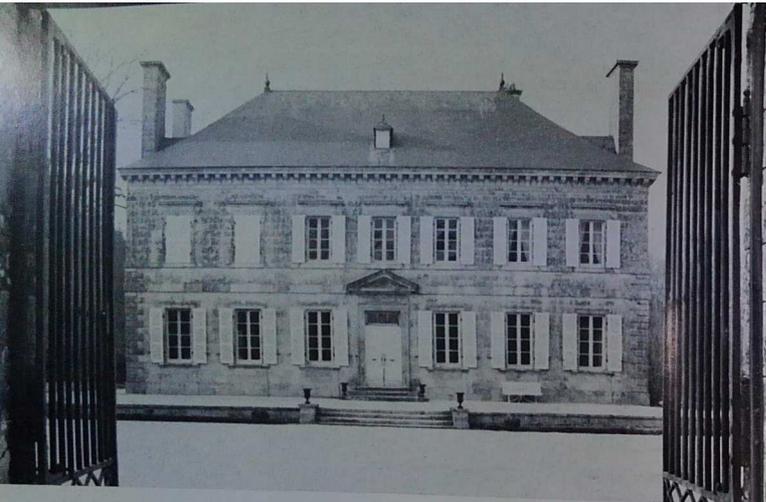
En attendant une décision, le fermier ne trouva rien de mieux que de leur donner asile dans sa chambre, le grenier étant encombré par la dernière récolte.

Quelques jours plus tard, alors qu'il travaillait au champ, sa houe heurta une souche récalcitrante, et le manche, vermoulu, se brisa net.

Comme il voulait achever sa tâche avant que ne tombe la nuit, il revint à la ferme chercher un manche. En vain, il fouilla dans la grange et dans l'écurie : il ne trouva pas un manche convenable.

Traversant sa chambre pour monter au grenier, il tomba en arrêt devant la crosse que saint Gouesnou tenait dans sa main.





— « Voilà qui ferait mon affaire », se dit le fermier, « le bois est bien sec et sans nœud ».

Et il descendit quatre à quatre l'escalier pour emmancher sa houe. Ce fut vite fait.

Mais au premier coup donné, le manche se brisa. Jugez de la surprise du fermier qui, se grattant la tête se hasarda :

— « N'ai-je pas commis un sacrilège en transformant la crosse épiscopale en manche de houe ? Sans doute que si. Et saint Gouesnou s'est vengé puisque le manche n'a pas résisté au premier choc ».

La nuit venue, le cultivateur regagna sa chambre non sans quelque appréhension.

Il jeta un coup d'œil à la cohorte des saints alignés comme une garde sacrée et se coucha après avoir mouché la chandelle.

Mais à peine était-il plongé dans le sommeil réparateur que les coups de crosse commencèrent à pleuvoir sur son crâne tandis que les autres saints, s'emparant de leurs attributs, lui décochaient, qui, un coup d'épée, qui, un coup de glaive, qui, un coup de clef.

La nuit fut atroce. Et lorsque le paysan descendit dans la salle commune, le lendemain matin, le paotr saout se demanda si son maître n'avait pas perdu la raison.

Il courut sur le champ quérir le curé de Plouénan pour chasser le mauvais esprit, car il ignorait, bien entendu, l'histoire de la crosse de saint Gouesnou.

Pour apaiser le courroux de l'évêque statufié, le curé lui conseilla de construire un oratoire à la place de la chapelle et d'y loger les saints qu'il avait alignés le long du mur de sa chambre. Ce qui fut fait.

- (1) Le Braz (Anatole), « Les saints bretons d'après la tradition populaire ».
- (2) Bull. Société Arch. Finist., 1911.
- (3) Pérennés (Chanoine), Notice sur Plouénan.

DEUX MANOIRS EN SAINT-FREGANT : LESGUERN ET PENHOAT

● LE MANOIR DE LESGUERN

QUAND vous avez quitté le chemin fuyant le bourg de Saint-Frégant, où, au passage, vous avez salué l'élégant clocheton et le calvaire timbré de deux dates ; quand vous avez abandonné ce chemin pour prendre, à cinq cents mètres, sur la gauche, une route vicinale, vous apercevez, bientôt, le vieux moulin de Lesvern ou Lesguern.

Privé de sa roue, pris d'assaut par un lierre envahisseur et aussi par un rosier grim pant qui, en ce milieu de septembre, rosissait son pignon aux pierres disjointes, le moulin est, aujourd'hui, relégué au rang de grenier, au sens étymologique du mot.

Mais, en regardant sur la droite, vous découvrez le vieux manoir tel que Le Gouvello le décrivait dans « la vie du vénérable Michel Le Nobletz » : « C'est une construction originale en forme de chevron rompu à l'angle par un charmant pavillon gothique flamboyant accosté d'une lanterne du plus gracieux effet ».

Signalons de plus que les fenêtres sont soulignées de doubles accolades, qu'un puits rustique, à la margelle usée par le frottement du seau, siège devant la porte et qu'un escalier en colimaçon, allant en se rétrécissant, permet l'accès à l'étage supérieur.

Le manoir possédait aussi sa chapelle et la notice sur Lesneven parue dans le « Bulletin diocésain » écrit à ce propos : « Une mesure malencontreuse qui ne put être arrêtée à temps, a amené la démolition de cette chapelle doublement historique (ne pas confondre avec les chapelles

de Saint-Anastasia et de La Trinité). Il semble donc y avoir confusion dans l'esprit de H. de Gouvello lorsqu'il écrit : « la chapelle seigneuriale, dite de la Sainte-Trinité et celle de Saint-Anastasia, située à trois quarts de lieue sont en ruines ». Selon les dires du locataire actuel du manoir, toutes traces de la chapelle auraient disparu en même temps que le colombier, vers 1910.

Le plus ancien seigneur du lieu que nous connaissons n'est autre que Prigent de Coëtmenech, vivant en 1411, qui eut, de l'héritière de Lesguern, un fils Alain, marié à Anne du Rest et dont les descendants prirent le nom de Lesguern, mais en gardant les armes de Coëtmenech (1).

C'est ce même Alain qui figura, à la Réformation de 1443. Autre Alain de Lesguern habitait les lieux en 1541 (2).

La branche aînée se fonda au xvr^e siècle dans les Huon de Kérézélec, et, en 1653, le manoir appartient à Alain Huon, écuyer, sieur de Kérézélec, qui avait, en secondes noces, épousé Jeanne de Lesguern, lui-même étant veuf de Marguerite Forget de Kerlan.

Cette Jeanne de Lesguern avait, en premières noces, épousé Jacques de Beaudiez, sieur du Rest, en Plabennec. Elle décéda en octobre 1621, laissant un fils, Gabriel de Beaudiez, qui convola avec Louise de Lescoët et mourut en 1659. Son fils, Claude, disparut sans postérité, et voilà comment le manoir passa aux Huon de Kérézélec.

C'est ainsi, qu'en 1710, nous y trouvons Jeanne Huon de Kérézélec et, en 1764, René Huon (3).

Le 24 ventôse an XII, à la suite d'un partage entre Mme de L'Estang du Rusquec, née Huon de Kérézélec, et François-Jonathas de Crévolles, fils de Gabriel Jonathas et de Françoise-Renée Huon de Kérézélec, ce dernier reçut le manoir de Lesguern avec le moulin, taillis et bois en futaie.

Le 15 mars 1804, François-Jonathas de Crévolles hérite de sa tante. Premier page de Louis XVIII et esprit fort distingué, il venait, à la suite de son mariage avec Mlle de Maillard, passer ses étés au château de Penmarch, en Saint-Frégant, tandis que chaque hiver le ramenait à Nancy (4).

C'est au cours de l'un de ces séjours qu'il reçut la visite du chevalier de Frémenville en quête d'antiquités.

Si vous visitez ce manoir, qui mérite d'être restauré, ne manquez pas de demander à voir la « Kambr an Autrou » ; c'est la chambre de Michel Le Nobletz qui y vint, à l'âge de sept ans, chez son grand-père de Lesguern, en l'an 1584.

● LE CHATEAU DE PENHOAT

Ses quatre cheminées trapues s'aperçoivent de loin, lorsque, quittant le chemin qui mène au bourg de Saint-Frégant, vous tournez sur la droite.

Il en impose avec sa façade percée de trois fenêtres à fronton triangulaire et pourtant, aujourd'hui, le château n'est plus habité, du moins entièrement.

Belle construction de l'époque Renaissance avec des lucarnes de pierre et un portail avec perron. Détail curieux, ce portail extérieur, muni de mâchicoulis et de meurtrières et aujourd'hui ruiné, s'ouvrait, non pas sur la cour principale, mais sur la cour adjacente à l'arrière façade. A l'intérieur, nous avons noté une belle cheminée et un non moins bel escalier droit à balustres de pierres.

La chapelle a disparu, disparu aussi le colombier de Coat-Bian, jadis tout froufroutant d'ailes.

Le premier acte concernant cette bâtisse est du 26 octobre 1440. En fait, il ne s'agit pas de l'actuel château, bâti seulement en 1580 par un sieur de Kersauzon et Marie Kergadion, dame de Penhoat, mais d'une construction plus sommaire vendue par Messire Guillaume (Guille), Chevalier (Marc'hec), licencié en droit et canon, à Hervé de Châteaufur. Le manoir était alors en la paroisse de Saint-Sezny (Guissény) dont Saint-Frégant était la trêve.

En 1450, Guillaume de Kersauzon y réside, ayant obtenu le château par échange avec Guillaume Marchau. C'est celui-là même qui eut à souffrir de son turbulent voisin, Marc'hec, le Mandrin breton du xvi^e siècle. Un certain jour, alors que le marché de Lesneven battait son plein, Marc'hec s'en prit à Guillaume de Kersauzon. A pleines mains, il lui saisit les cheveux « et le dit de Kersauzon prit le dit Marc'hec par le nez ». Ce marché faillit être fatal à de Kersauzon, car, poursuivi par la bande à Marc'hec, il ne dut finalement son salut qu'à l'hospitalité d'une maison amie (5).

En 1587, Marie de Kersauzon épouse Jean Kerliver, sieur de Kerliver en Hanvec et lui apporte, dans sa corbeille nuptiale, les terres de Kermodiern, Porsanlez, Kéraudren en Rosnoën, Quimerch, Cast, Argol et Hanvec. De ce mariage, elle eut un fils, François Kerliver. Demeurée veuve, elle épousa Gabriel Le Drennec qui lui donna une fille, Guillemette (1610).

C'est au manoir de Penhoat que fut signé, le 8 août 1599, le contrat

de mariage unissant René 1^{er} de Penmarch à Jeanne de Sansay, nièce du fameux La Magnane, et ceci devant une assistance choisie.

Jusqu'en 1605, la famille de Kersauzon restera en possession du château. Nous y trouvons, en effet, François de Kersauzon (1506), Vincent de Kersauzon (31 mai 1602), François de Kersauzon, son fils (1605), lequel eut pour tuteur Vincent Parcevaux.

Par le mariage de Guillemette Le Drennec, mentionnée ci-dessus, avec François de Poulpry (1620), conseiller du Roi, le manoir va passer à la famille de Poulpry. Guillemette, qui préféra résider au manoir de Trébodennic, resta veuve et vivait toujours en 1662.

Son fils, François, portant le titre de marquis, possède Penhoat en 1673, mais aussi Kéravel en Saint-Sauveur. A ce moment, Penhoat apparaît comme étant une résidence agréable, entourée d'un bois de haute futaie, Coat Huella, avec son moulin à eau, couvert d'ardoises, sa chapelle, ses écuries couvertes d'ardoises également, ses étables et granges, couvertes, elles, de « gled », ses colombiers et sa métairie noble, avec aussi, comme dépendances, le manoir de Lesven Coatdres, tenu par Christophe Balcon et celui de Saint-Frégant.

Jusqu'en 1784, l'ensemble appartient toujours à la famille de Poulpry : 1689, Gabriel-François de Poulpry, ayant comme curateur escuyer Christophe de L'Estang ; 1715 : François de Poulpry ; 1731, dame Guillemette de Poulpry, comtesse de Courcy.

Le 14 août 1736, celle-ci possédait toujours le château et nous ne savons pas comment il passa à la famille de Bonsens des Epinets. Toujours est-il qu'en 1750, Charles-Adrien de Bonsens des Epinets y réside, le laissant trois ans plus tard à sa veuve, Nicole Dumoustier.

Cela se confirme par le fait que haute et puissante demoiselle Françoise-Guillemette, marquise de Poulpry, unique héritière de haut et puissant Louis-Marie, marquis de Poulpry, lieutenant général des Armées du Roi, n'est plus que châtelaine de Bleuivy, dame de Mesguen, Kéravel, Coatlestrémur et non plus de Penhoat (6).

En 1782, et pendant toute la Révolution, le château sera propriété de Jean-Honoré de Trogoff de Kerleffly qui devient amiral et contribua à livrer le port de Toulon aux Anglais (7).

Au début du xix^e siècle, Penhoat donnait asile à la famille de Chef du Bois en la personne de Alexandre-Théophile Le Bescond de Chef du Bois, receveur particulier des Finances, époux de dame Marie-Thérèse Guezno de Botsey. Né à Châteaulin, il décédait à Lesneven, le 5 septembre

1818, laissant trois filles : Sophie-Marie, décédée à Lesneven, le 18 juillet 1846, Théophile-Alexandrine, morte, elle aussi, à Lesneven, le 27 février 1855, et Laurence-Marie-Thérèse, décédée le 11 avril 1834.

Cette dernière laissait pour héritières :

— César-Alexandre de Bourayne, officier de marine qui reçut une métairie, revendue à M^r Picaud, notaire à Plougastel-Daoulas.

— Louis de Bourayne, avocat à Brest, à qui échut la seconde métairie.

— Théodore Mayand, de Tours, qui reçut le manoir (8) et avait épousé Caroline de Bourayne, née à Brest, le 2 juillet 1851.

Enfin, le journal « L'Union », du 1^{er} août 1866, publiait la note suivante : « Par décision du 28 juillet 1866, M. Robiou de La Vrignois, inspecteur général du génie maritime, est nommé membre titulaire du Conseil de l'Amirauté. »

« La famille Robiou de La Vrignois est propriétaire du château de Penhoat comme représentant l'Amirale de Trogoff Kerseffry, née de L'Honoré. »

(1) Arch. du Finistère, 34 5 48.

(2) Arch. de Loire-Atlantique, B 1714.

(3) Ibid.

(4) Farcy, « Les seigneurs de Penmarch, en Saint-Frégant », B.S.A.F. 1932, p. 52.

(5) M. et L. Blanc, « Histoire anecdotique de Lesneven », p. 49.

(6) Arch. du Finistère, Fonds Le Manach, 63 J 75.

(7) id. Fonds Le Guennec, 34 J 75.

(8) id. Fonds Le Manach, 63 J 75.

Une généalogie de la famille Bourayne, dressée par M. Jean Foucher, archiviste à Brest, précise que :

— César-Alexandre-Marie, né à Brest le 22 octobre 1812, y est décédé le 28 mai 1857. Son épouse, Joséphine Colron, lui avait donné au moins quatre enfants.

— Louis-Marie était né à Brest le 2 mars 1815 et y était décédé le 30 avril 1880, sans descendance.

Tous deux étaient fils d'un second mariage avec Laurence-Marie-Thérèse Le Bescond de Chefdubois, née le 10 août 1780, décédée le 12 avril 1834, de César-Joseph, baron de Bourayne, qui s'illustra sur mer.

LE MANOIR DU STANG EN LA FORET-FOUESNANT

Sur l'actuel territoire de la Forêt-Fouesnant, cet heureux pays où tulipiers de Virginie, azalées, rhododendrons et camélias s'épanouissent comme dans leur pays d'origine, on comptait, en 1350, six manoirs, ceux de Kergantel, de Brangoulou, de Kerhuquel, du Quenquis, de Kercaradec et de Kermenguy.

Quatre siècles plus tard, ils avaient disparu. Mais ceux du Mesmeur et du Stang avaient pris la relève.

Bien curieuse gentilhommière que le manoir du Stang avec ses jardins où l'été commençant allume géraniums et sauges, avec son parc remarquable qui s'enorgueillit d'une Vierge de granit du xv^e siècle.

Aujourd'hui, Mme et M. Hubert y ont aménagé une hostellerie dont la renommée a dépassé les frontières de la Bretagne. Mais le manoir est resté manoir, modernisant ainsi son ancienne devise : « Hôtel ne daigne, Palace ne puis, Manoir je suis ».

● DANS LE PASSE DU MANOIR

Si vous prenez le chemin des écoliers pour atteindre le manoir, une allée boisée vous mène à une double porte coiffée d'un heaume d'ardoises. La porte piétonne n'a rien de particulier, mais la cavalière, elle, est encadrée de contre-courbe feuillagée et timbrée d'un écusson portant une aigle éployée, surmontée d'un chef. Elle porte aussi un petit écusson aux armes des Guernisac : « une fasce chargée de trois molettes » — qui se détache sur la façade du porche.

Pénétrons dans la cour.

Une des ailes du manoir a été complètement restaurée en 1958, mais en respectant scrupuleusement les données primitives. On y remarque également un écusson daté de 1664 aux armes des familles Lagadec, Guernisac, Le Sénéchal, Coatanmoal et Fouesnant.

Au xiv^e siècle, le manoir appartenait aux Artur, puis passa aux Bourgneuf avant de devenir, par alliance, propriété des Guernisac qui blasonnaient : « d'or à la fasce de gueules chargée de trois molettes d'argent » et avaient pour devise : « Bed bepred ».

Au xv^e siècle, le manoir est donc possession de la famille Artur qui blasonne : « d'azur au croissant d'or, surmonté de deux étoiles de même ». Jean Artur figure, en 1427, aux réformations de Fouesnant. C'est sans doute lui qui fit partie de la garnison du Mont-Saint-Michel, assiégée par les Anglais, la même année (1).

Le manoir passa ensuite aux Bourgneuf qui tirent peut-être leur nom du manoir de Bourgneuf en Gouesnou.

Un François de Bourgneuf, sieur de Kerjégu, soutient un procès à Fouesnant, en 1700 (2) et Marie de Bourgneuf est dame du prieuré de Locmaria à Quimper, en 1603 (3).

Cette famille de Bourgneuf n'a rien de commun avec les Bourgneuf du Pays de Saint-Malo qui furent déclarés usurpateurs du titre nobiliaire et condamnés à 400 livres d'amende par arrêt du 22 mars 1669.

Par alliance, le manoir du Stang passa aux Guernisac, dont l'ancêtre, Bernard, était dit sieur de Baud, en 1433.

René de Guernisac, sieur du Stang, septième enfant de Christophe, sieur de Kerham et de dame Juliette de Kersulguen, réside au manoir, heureux de vivre dans ce pays où certains paient leur loyer annuel en apportant au propriétaire une « ruche de cerises » (4).

En 1651, Olivier de Guernisac, conseiller du Roi et procureur au siège royal de Concarneau, Rosporden et Fouesnant, époux de dame Louise Droualen, y a également sa résidence. Trois de ses enfants y naissent : Anne (octobre 1651), René (février 1654) et Olivier (novembre 1654). Il semble avoir vécu en paix avec ses voisins. Il n'en est pas de même de René de Guernisac, son fils, qui vivait toujours en 1693 et que l'on trouve fréquemment en procès (5).

François de Guernisac, qui mourut en 1731, laissait la tutelle de ses enfants à René-Marie Le Corre, bailli du marquisat de La Roche et baronnie de Laz (6), arrondi considérablement son domaine en héritant de Charles-Robert-Joachim de Kermeno (7).

En effet, à sa mort, son fils, Jean-Joseph-Pierre, est dit, en 1765, sieur de Kermenou, Kergouinou, Kerfourn, Kerourhant, La Motte Bohic, Plevern... et baron de Goarlot.

Cette famille y demeurera jusqu'à la fin du xviii^e siècle, puisqu'en 1780, nous notons que Marie-Françoise Eunezou de Kersalaün, veuve de Jean-Joseph Eunezou de Kersalaün, qui fut le compagnon de détention de La Chalotais à Saint-Malo et à la Bastille et mourut dans sa terre de Combrit, âgé de quatre-vingt-seize ans, nous notons donc qu'elle consent un bail pour la ferme du manoir.

Son fils, Jean-Pierre-François, émigrera.

Dans sa « Biographie Bretonne », P. Levot raconte que la famille de M. Lozach, ancien Vice-Président du Tribunal de Quimper, marié à une petite fille de Kervélégan, doit avoir conservé une tabatière offerte par MM. de Guernisac où les deux frères, qu'il sauva de l'échafaud, avaient fait peindre un bon vieillard tendant la main à deux jeunes gens qui se noient.

En 1792, le Stang, bien national, est acheté par Girbon, de Quimper, lequel, en l'an V, le revend à Nicou, un Lyonnais qui rentrait des Indes, pour la somme de 6.000 livres. Bertrand Nicou, décédé en 1824, fit expertiser le manoir en 1796 et le bâtiment et les terres furent alors évalués 22.489 livres.

Lorsqu'à son tour, Jacques, fils de Bertrand, mourut en 1848, il laissait à ses quatre enfants un important héritage et le manoir échut à son fils Ange.

Ce dernier épousa Anna Béart du Dézet qui lui donna un garçon mort en bas-âge. Le père ne tarda pas d'ailleurs à suivre son enfant dans la tombe et sa femme s'unit alors à un officier de marine, Foujères, dont la fille, Germaine, épousa le Commandant Legendre.

De cette union, une fille, Anne-Marie, épousa le lieutenant Jean Hubert qui apportait en dot le manoir du Mesmeur, acquis à la famille de Kerhel par son grand-père, ingénieur de la Marine.

● DES HOTES DE MARQUE

Comment ne pas être séduit par ces vieilles pierres où l'histoire s'inscrit en blasons, cet escalier monumental, ces vastes cheminées de granit, sans parler du parc, si agréable, et du bois voisin ?

Elle est longue, la liste de ceux qui ont été pris par le charme de cette vieille demeure depuis Georges Bidault, alors ministre, qui y séjourna deux fois, vers 1948-1950, monopolisant le téléphone à longueur de journées, dans d'interminables conversations avec la capitale, jusqu'à Mme Pompidou qui n'y fit qu'une halte sous le nom de Mme Pommier. Mais son incognito fut percé l'hiver suivant, plusieurs personnes auxquelles elle avait vanté les charmes du Stang ayant écrit de sa part à M. et Mme Hubert.

En 1946, Pierre Lazareff, directeur de « France-Soir », s'y reposa une courte semaine. Jean Duché, l'auteur de « On s'aimera toute la vie », l'avait précédé en 1958, alors qu'il était venu chercher le calme et un air tonifiant pour rédiger le second tome de « l'Histoire du Monde », et Raymond Quéneau, le père de « Zazie », en 1961. C'est à croire que celui-ci fut imperméable aux attraits de la Forêt-Fouesnant, puisque tout son séjour, hormis les heures des repas, ils les passa à écrire, dans sa chambre. A moins qu'au contraire, le manoir lui ait donné de l'inspiration.

Nicole Vedrès revint au Stang, chaque année, de 1960 à 1965, accompagné du metteur en scène Marcel Cravenn. Quant à la fille du poète Victor Ségalen, elle fut aussi une fidèle du Stang avant de s'installer à Fouesnant.

Mais ce n'est pas seulement le monde de la politique et des lettres qu'attire le manoir du Stang. Les grands noms de l'armorial s'y retrouvent. Le Prince Napoléon Murat et son épouse, Inès de Luynes, ont peut-être passé la nuit dans la même chambre que la Duchesse de Rohan, venue quelques années plus tard admirer et étudier l'exubérante végétation de Cornouaille, à moins que ce soit dans celle du prince et de la princesse Wilhelm-Karl de Prusse, petits-enfants du Kaiser ?

(1) « Preuves », par Dom Morice, II, 1144.

(2) Arch. du Finistère, B 930 bis et G 314.

(3) Ibid.

(4) Arch. du Finistère, B 1271.

(5) id. B 920, 922, 929, 930 bis.

(6) id. B 1270.

(7) id. B 1271.

(8) id. B 1264.

LE CHATEAU DE TREVAREZ EN SAINT-GOAZEC quand la belle Louise de Grégo recevait Hoche

BATI sur le modèle de celui de Pan, à la limite de la forêt de Laz, couronnant le versant nord des Montagnes Noires, le château de Trévarez dresse aujourd'hui sa silhouette harmonieuse, en partie mutilée par une bombe alliée, en 1944. Ses sveltes tourelles roses, coiffées de bleues poivrières, ses toits pyramidaux et ses cheminées élancées, il les doit à James de Kerjégu qui naquit à Trévarez, en Saint-Goazec, ancienne trêve de Leuhan, le 27 février 1846, fit une belle carrière diplomatique et une non moins belle carrière politique.

● TREVAREZ OU TREVARRÉ ?

Dans sa sérieuse étude sur « les seigneurs de la Roche-Helgomarc'h, Laz et Boutiguigneau », étude alimentée par les archives du Grégo (1), Raymond Delaporte n'admet pas, à juste raison, l'orthographe de Trévarez, devenue pourtant officielle et qu'il signale n'avoir rencontrée seulement pour la première fois qu'en 1739.

Selon lui, le véritable nom est Trévarré, mentionné dès 1486, puis en 1561... ou Trévaré (1681, 1763...) ou encore Trévaray (1426, 1735) et même Trévarrec (1601-1603-1720...), mais point Trévarez.

Tout avait été prévu pour faire jadis de l'ancien château, un séjour aussi agréable que confortable, puisqu'il possédait boulangerie, four à pain avec fournil, volière, vivier où s'ébattaient les salmonidés, pressoir, jardin, vaste cuisine (2), « pavillon pour le carosse » et même bibliothèque.

Lorsque Fréminville le visita en l'an 1835, il a déjà perdu de sa superbe : « je ne vis, dit-il, qu'un assemblage irrégulier et informe de bâtiments disparates, entassés l'un sur l'autre, sans invention, sans goût et sans symétrie, l'un surplombant à droite, l'autre à gauche et semblant sur le point de s'écraser mutuellement, faute d'entretien et de soins. »

Près du château se dressait, en 1501, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame ; elle fut reconstruite en 1700 et la tradition veut que le clocher soit l'œuvre de Vauban.

Au XIX^e siècle, elle fut dédiée au patron des chasseurs, saint Hubert, et c'est normal dans un pays infesté encore de loups à l'époque. La baronne Louise du Grégo-Bonté obtint de l'Empereur un décret, signé à Tilsitt, le 6 août 1807, qui autorisait la chapelle comme oratoire domestique.

● DES DE KERNEZRE AUX DE GRECO

Toujours selon Raymond Delaporte, le manoir de Trévarez, arrière fief de Laz, était possession de Jehan Droniou, en 1486. Il fut saisi féodalement en 1623 sur les héritiers de Jean de Leinlouet par Anne de Coëtanrez, épouse de Charles.

Au début du XVIII^e siècle, Joseph-Luc de Kernezre, marquis de La Roche, fils de Luc, décédé en 1699, laissant quatre enfants de son union avec Anne-Françoise de Robien, s'est fixé à Trévarez, après des études à Paris.

Comment se trouva-t-il mêlé à la conspiration de Pontcallec ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le 21 février 1720, il était arrêté à Nantes où on l'avait prié de se rendre. Il reconnut avoir hébergé à Trévarez Pontcallec et Muzillac, propriétaire du château de Pratulo, en Clédén-Poher, mais se défendit d'avoir conspiré. « Il avait, disait-il, vu à la Foire de La Martyre ou à Rennes, des gentilshommes, mais vivant très retiré à Trévarez avec sa mère, il n'avait que peu d'occasions de rencontrer ses pairs ».

Et, tandis que sur la Place du Bouffay, à Nantes, tombaient les têtes de Pontcallec, Montlouis, Talhouet, Le Moyne et du Couédic, Joseph-Luc de Kernezre voyait, lui, la porte de sa geôle s'ouvrir toute grande, lui rendant sa liberté. Il mourut à Trévarez, vers 1737, laissant sa veuve, Françoise de Lescoët, beaucoup plus jeune que lui, aux prises avec le gouvernement central qui la mena à La Bastille.

A sa mort, Trévarez revint à sa belle-sœur, Anne-Thérèse, décédée sans alliance, et le château passa alors à Marie-Aude du Châtel, veuve de Hugues-Humbert Huchet de La Bédoyère. Elle délaissa Trévarez, mais son sénéchal ayant eu des démêlés avec ses vassaux de Laz, on parla tout bonnement, au Conseil du Roi, d'exiler les habitants de cette paroisse pour les remplacer par des Canadiens. Depuis lors, dans la région, le courant a été inversé.

En 1768, décédait la comtesse de La Bédoyère, laissant sa succession à son petit-fils, Charles-François-Jules, qui partagea son temps entre Quimper, Trévarez et Le Grégo dont il portait le nom à la suite du mariage de sa mère, Jeanne-Charlotte de La Bédoyère, avec Thomas du Bot du Grégo.

Il devait épouser Jeanne-Françoise-Thomas de La Caunelaye, qui lui donna une fille, Louise-Exupère-Charlotte, laquelle, en premières noces, convola avec Antoine-Louis d'Amphernet de Pontbellanger, tué près de Merdréac, en 1796, au cours des guerres de la Chouannerie, puis le général Michel-Louis Bonté qui l'aïda à élever un fils du premier mariage, Charles-Félix (1788-1827). Ce dernier fut décoré par l'empereur sur le champ de bataille de Saint-Dizier, en 1814.

L'aîné de ses fils vendit, le 25 juillet 1845, Trévarez à la famille Monjaret de Kerjégu.

● SUR DEUX MAUSOLEES

Si, abandonnant Trévarez, ses azalées, ses rhododendrons et sa « banque d'arbres » que découvrent aujourd'hui des milliers de promeneurs intéressés, vous vous dirigez vers le petit cimetière de Saint-Goazec, vous avez la surprise d'y dénicher deux tombes à l'abandon que le chevalier de Fréminville remarqua, en 1834, à tel point qu'il releva les inscriptions figurant sur les tombeaux pour les glisser dans ses « Antiquités du Finistère ».

Sur l'un d'eux, on peut lire : « Ici repose haute et puissante dame Louise-Exupère-Françoise-Charlotte du Bot du Grégo, marquise de La Roche, baronne de Laz, comtesse de Gournois, vicomtesse de Curru, décédée en son château de Trévarez, le 17 janvier 1826.

« L'époux de cette dame, Michel-Louis-Joseph, baron Bonté, lieutenant général des Armées du Roi, commandeur de l'ordre de la Légion

d'honneur et de l'ordre impérial de la Couronne de fer d'Autriche, lui a fait élever ce tombeau qui a été posé en 1830. »

Sur l'autre, qui fut dressé dix ans plus tard — le baron Bonté, dans l'intervalle, avait épousé Elisa de Carlotti, qui, à sa mort, en 1836, dirigea son corps sur Saint-Goazec — on pouvait lire l'épithaphe grandiloquente :

« Ici repose Michel-Louis-Joseph, baron Bonté, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, chevalier de l'ordre de la couronne de fer d'Autriche, né à Coutances, le 25-VII-1766, décédé à Paris, le 6-3-1836. Son bras servit la Patrie et soutint le malheur. Sa voix enhardit les bataillons et encouragea le talent. Sa jeunesse appartient aux braves, son âge mûr au bonheur de tous. Le soldat, l'artiste, l'ami et surtout l'épouse voudraient tracer ici son éloge, mais quels accents prendraient leur reconnaissance pour parler aussi haut que ses bienfaits ? ».

Avant que la famille Monjaret de Kerjégu n'achète le château, les deux tombes étaient dans la chapelle voisine. James de Kerjégu les expulsa et elles trouvèrent asile dans le vieux cimetière ceinturant l'église. Lorsque celui-ci émigra à son tour, les deux sarcophages de marbre blanc en firent autant et bientôt ils furent la proie des plantes saxatiles et du lierre envahissant.

● LA VIE AVENTUREUSE DE LOUISE DE GRÉGO

Qu'avait donc fait de mal cette Louise de Grégo pour que son tombeau devint ainsi indésirable dans l'oratoire du château ?

Spirituelle et coquette, un visage mangé par deux grands yeux splendides, des lèvres sensuelles et gourmandes, et de plus bien dessinées, ainsi apparaissait cette jeune fille mariée à seize ans à un gentilhomme normand, Antoine d'Amphernet, vicomte de Pontbellanger. Elle résida avec son époux dans un hôtel particulier quimpérois, rue des Arts, devenue depuis rue du Lycée.

Lorsque vint la Révolution, son père, le marquis de Grégo et son mari émigrèrent laissant la jeune femme avec son fils Charles et sa mère au château familial. Mais au lieu de s'y faire oublier en attendant que passe l'orage révolutionnaire, elle se lança, avec fougue, dans l'action chouanne.

Au moment où, en 1793, éclate l'insurrection, elle est à Maulevrier, aux côtés du général Stofflet, mais après le passage de la Loire par

les troupes vendéennes, en femme pratique, elle les abandonne pour tenter de faire lever, à Nantes, le sequestre sur ses biens familiaux.

Elle y parvient, mais seulement en donnant des gages aux « bleus ». Dès lors, elle jouera le double jeu, un jeu resté d'ailleurs assez confus.

En juillet 1795, on la rencontre au château de Coëtlogon avec Tinténiac et son « armée rouge », bande de Chouans vêtus du rouge, costume anglais, afin de faire croire aux populations bretonnes que des renforts étaient parvenus d'Outre-Manche.

Certains historiens affirment — peut-être un peu à la légère — que celle que les Républicains appelaient « La petite Lise » serait à l'origine de la mort de Tinténiac et de la déroute de ses troupes.

Par la suite, son mari, le vicomte de Pontbellanger, prit la relève de Tinténiac et tenta de rallier les troupes éparpillées. Il tomba dans une embuscade, vendu, dit-on, par son épouse, ce qui fera écrire, plus tard : « s'il est tombé sous une balle républicaine, ce n'est pas cette balle qui l'a tué ».

En fait, de Pontbellanger, adjoint de Tinténiac, fut un chef de peu de valeur qui menait joyeuse vie, n'hésitant pas à piller, à désertier avec la caisse et à abandonner ses hommes devant l'ennemi.

Le coup de foudre, Charlotte du Grégo l'eut en rencontrant Lazare Hoche. Celui-ci, quittant son quartier général de Lesneven, de Brest ou de Lorient, accourait au galop de son destrier — des relais de chevaux étaient prévus sur son trajet — et nos deux tourtereaux filaient le parfait amour. Mais Hoche ne perdait pas non plus son temps, car il pouvait écrire le 3 mars 1796 : « La personne qui m'a si bien servi depuis trois mois est la fille de la marquise du Grégo. Les royalistes n'ont pas fait un mouvement ni une intrigue que je n'ai été instruit sur le champ ».

Hoche mort, « la petite Lise » épousa, à Rennes, Michel-Louis Bonté, colonel de la 81^e demi-brigade, en garnison à Quimper. Et tous deux vinrent abriter leur bonheur à Trévarez.

Mais à quelque temps de là, Bonté reçoit l'ordre de mettre le cap sur Brest avec ses hommes, afin d'embarquer pour la seconde expédition d'Irlande.

Navré de quitter sa belle en pleine lune de miel, Bonté apparut comme un homme absolument désorienté, à tel point que son général le renvoie vers sa Lise.

Mais cette défaillance n'est que passagère, car, en 1800, nous le

trouvons réprimant avec succès la Chouannerie morbihannaise, puis le voici sur les routes d'Europe, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Dalmatie même où sa femme le rejoint.

Il ne passera cependant général qu'en 1811, malgré les pressentes interventions et les multiples démarches de son épouse auprès du Ministre de la Guerre.

Dans un article consacré à Charlotte de Grégo, paru dans la « Dépêche de Brest », du 23 janvier 1935, A.-A. Chabal raconte que le père de Laënnec, qui avait la rime facile, troussa une chansonnette en l'honneur de la belle Lise, intitulée « Beauté et Bonté » :

« Dans les beaux jours de la jeunesse
Je n'offre aujourd'hui mes hommages
Pour la beauté
Devenu vieux, je suis plus sage
Je me sentis quelque faiblesse
Qu'à la Bonté ».

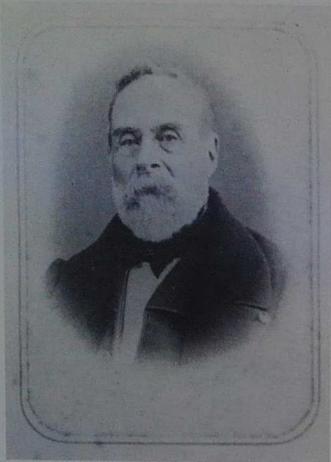
Et A.-A. Chabal, pour compléter le portrait de la propriétaire de Trévarez, cite le rapport suivant la concernant, rapport rédigé, en 1810, par le baron Miollis, Préfet du Finistère : « Mme la baronne de Bonté est fille unique du ci-devant marquis du Grégo qui avait été page du Roi Louis XV et a ensuite servi dans les troupes françaises. M. du Grégo, qui réside à Vannes, a une fortune d'environ 60.000 livres de rente que la Révolution et une mauvaise administration ont réduite au quart. Mme Bonté a été extrêmement vive, extrêmement aimable et jolie. Elle a du caractère et a figuré parmi les héroïnes de la Chouannerie... Elle demeure à Trévarez qui est une superbe terre de la commune de Saint-Goazec où l'on remarque un château de forme antique et un magnifique parc. Agée de quarante ans, elle est encore belle et aimable. »

Au retour des Bourbons, Louise intrigue afin que son époux bénéficie des faveurs que ceux-ci distribuent généreusement. Cela lui vaudra d'être fait chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur.

Nommé par la suite Commandant militaire du Finistère avec résidence à Quimper, il y est reçu plus que fraîchement par ceux qui n'ont pas oublié qu'il a traqué le Chouan, et cela lui vaut d'être mis en disponibilité, à demi-solde.

Mais Louise se trouve encore là, à point, pour remettre en selle le général. Elle se rend à Paris, prie et supplie le Roi, rappelant certains





— bien choisis — de ses états de service. Et Louis XVIII nomme Bonté Inspecteur d'Infanterie d'abord, puis commandant de la subdivision militaire de Chartres où il réside trois ans.

Au cours d'un séjour à Trévarez, Mme Bonté décédait le 17 janvier 1826. Son époux prenait sa retraite quelques mois plus tard et venait s'installer dans les Montagnes Noires.

Il survécut une dizaine d'années à son épouse et s'unit à Elisa Carlotti qui veilla à ce que ses dernières volontés soient respectées. Et c'est ainsi qu'il vint dormir son ultime sommeil près de sa petite Lise.

Trévarez passa alors à Charles-Félix d'Amphernet qui, à sa mort, en 1827, le légua à son fils aîné, lequel le vendit à la famille Monjaret de Kerjégu.

● *LES MONJARET DE KERJEGU*

Famille originaire de Lanvollon, dans les actuelles Côtes-du-Nord, les Monjaret de Kerjégu vinrent résider dans ce coin de Cornouaille en la personne de François-Marie, né à Moncontour, le 1^{er} mars 1809, négociant à Brest de 1846 à 1870, Président du Tribunal et de la Chambre de Commerce. Il avait, en effet, épousé, à Scaër, le 30 janvier 1838, Marie-Louise Le Guernalec de Kéransquer, fille du conseiller général du canton, et lui-même, devait remplacer celui-ci à son décès. Il fonda alors la ferme expérimentale de Scaër tout comme il avait créé, à Brest, la banque « le comptoir du Finistère » qui ne fut pas une réussite.

Sur le plan politique, nous le trouvons député de Brest extra-muros au Corps législatif en 1869, député du Finistère à l'Assemblée nationale en 1871, sénateur inamovible en 1876. Il mourut à Paris, le 12 février 1882.

De son mariage étaient nés quatre enfants : Césaire, épouse de Jules Rouxel de Villeferon (née à Brest, le 8 novembre 1838), Marie-Françoise, née à Brest, le 18 mai 1842, François-Louis, né à Brest, le 8 décembre 1843, et décédé le 8 mars 1845, et James, né à Saint-Goazec, le 27 février 1846.

C'est donc vers cette époque que la famille de Kerjégu s'installe à Trévarez. Mais c'est vraiment James le fondateur du château.

Entré dans la diplomatie, il est ministre plénipotentiaire en Serbie,



en 1875. Républicain modéré, il devient Président du Conseil général, député du Finistère. De son union avec Laure de Habert, veuve du comte Octave de Béhague, il eut, en 1885, une fille, Françoise.

Cette dernière, le 2 février 1906, épousait Henri-Marie-Auguste Ferron, marquis de La Ferronnays, conseiller général et député de la Loire-Inférieure. Et c'est ainsi que Trévarez passa dans cette dernière famille.

● LA FERME-ECOLE

François-Marie de Kerjégu s'intéresse donc à la ferme expérimentale de Scaër, mais il aide son frère, Louis-Marie, né à Moncontour, le 25 juin 1822, lorsque ce dernier crée la ferme-école de Trévarez-Kerwazek en 1848.

D'abord à la charge du département, la ferme-école ne lui coûta plus rien le jour où son directeur-fondateur est élu conseiller général de Brest (3^e circonscription). Il abandonne en effet les allocations qui lui reviennent pour frais d'installation, le département subvenant cependant par moitié à l'entretien des élèves.

Ajoutons que Louis était maire de Saint-Goazec, Président de la Société d'Agriculture de Brest, Directeur honoraire de l'Association bretonne, Président du Comice agricole de Châteauneuf-du-Faou. En 1847, il avait obtenu une médaille d'or de la Société royale d'agriculture pour un mémoire sur les irrigations.

Chef d'entreprise averti, il savait choisir son personnel, et c'est ainsi, qu'en 1847, il avait à son service un contremaitre d'Edimbourg, Davidson, qui avait inventé un extirpateur.

Pour récompenser les agriculteurs faisant un effort pour moderniser leur exploitation et les façons culturales, il réclama la création d'une distinction spéciale qui s'appellerait l'ordre du mérite agricole. Il écrivait à cet effet : « Cette décoration ferait régner parmi les cultivateurs l'émulation nécessaire au progrès. N'oublions pas que l'agriculture est la base de l'existence et de la prospérité des nations ; elle doit être donc protégée et honorée à raison de l'importance qu'on est forcé de lui reconnaître. » Cette distinction ne fut pourtant créée qu'en 1883.

Parlant de l'action de Louis de Kerjégu, Louis Ogès écrit : « Il a répandu dans son cercle d'influence, qui était vaste, les nouveaux procédés

de culture ; il n'a pas ménagé ses efforts pour faire connaître les machines nouvelles et les plantes fourragères, pour démontrer la pratique et les bienfaits de l'irrigation.

« Il aimait les cultivateurs dont il connaissait les qualités de travail et la ténacité, mais aussi les défauts. L'amélioration de leur sort fut toujours sa grande préoccupation. Il a laissé parmi les paysans le souvenir d'un homme compatissant à leurs misères, d'un philanthrope dont les bienfaits défrayaient les conversations dans les chaumières au cours des veillées d'hiver ».

Ajoutons que sa femme, Juliette Lemonnier, fille du maire de Brest, en 1871, et qu'il avait épousée le 6 novembre 1839, était aussi très estimée dans la région.

Il mourut en gare de Brest, le 14 avril 1886, alors qu'il prenait le train de Châteaulin.

Aujourd'hui, la ferme expérimentale de la Chambre d'Agriculture continue l'œuvre entreprise en 1848.

● VERS UN NOUVEAU DESTIN

En 1940, le manoir appartenait toujours au marquis de La Ferronnays. Devant le danger des bombardements, on décida de replier à Trévarez des richesses artistiques et des archives venant, en particulier, du nord de la France.

Le 14 mars 1941, le fonds artistique de Trévarez recevait la visite du Professeur comte Wolf Metternich, Directeur adjoint des musées nationaux allemands, M. Billiet et des conservateurs des musées de Quimper et d'Arras pour voir comment étaient conservées les collections. Les gardiens des musées d'Arras assuraient la protection des Archives et des objets d'art (3).

Le château servit ensuite de ballon d'oxygène aux sous-marinières allemands — et même japonais, en 1943 — lorsqu'ils revenaient de leurs croisières atlantiques.

En août, prévenus par le maquis, les alliés vinrent bombarder le château qui fut durement touché.

Aujourd'hui, grâce au Conseil général, le château de Trévarez est ouvert au public qui peut, au long des allées boisées et des bosquets de rhododendrons, évoquer le souvenir de Hoche et de sa « petite Lise ».

● UN INDESIRABLE DOMESTIQUE

Le château de Trévarez, où rôde l'ombre de la belle Louise de Grégo, a-t-il sa légende ? J'ai, en vain, questionné les gens du pays. Tout au plus m'a-t-on parlé de la venue de Bonaparte à Trévarez où il aurait passé des vacances chez le baron de Marbeuf. Cela vient sans doute du fait que Charles de Kerneze, gouverneur de la ville de Quimper, décédé en 1677, épousa Robine de Marbeuf. De là à évoquer la personne de l'ancien gouverneur de la Corse, il n'y avait qu'un pas, vite franchi par la légende.

Par contre, en compulsant des liasses d'archives, j'ai fait connaissance avec un indélicat domestique de Trévarez, élevé à l'Hospice de Quimper, et qui, le pauvre, finit bien mal (4).

Accusé de divers vols au château de Trévarez, il dut avouer qu'il avait également dérobé : « dans la chapelle du Paradis, située Place Terre-au-Duc, en la ville de Quimper, un morceau d'indienne qui était au pied de la statue de saint Laurent, d'avoir aussi volé dessus l'autel de l'église des religieux de cette ville un cadre et des rubans de l'église des Cordeliers, deux chandeliers, deux chaises et autres effets, etc. ».

Cet indélicat domestique, nommé Maurice Le Goff et âgé de vingt-trois ans, fut condamné à être pendu au lieu ordinaire des exécutions de cette ville, portant devant et derrière un écriteau avec ces mots : « voleur d'églises et domestique ».

(1) Bulletin Société Arch. du Finistère, 1912, pp. 155-156.

(2) Raymond Delaporte signale à propos de cette cuisine un droit féodal que détenait le seigneur de Kergonnou, en Lennon. Il pouvait, en effet, pénétrer dans la cuisine, y faire du feu, balayer les cendres et placer ensuite un fauteuil dans la cheminée pour s'y asseoir.

(3) Arch. du Finistère. Série M, non classée.

(4) Arch. du Finistère, B 856.

LE MANOIR DE TROMEUR EN PLOUVORN

A trois kilomètres du bourg de Plouvorn, qui ne comptait pas moins de trente-deux châteaux et manoirs naguère, et en direction de Morlaix, on ne tarde pas, lorsque l'on tourne sur sa droite, à apercevoir le haut casque d'ardoises du manoir de Tromeur ou Traoumeur.

Ce n'est pas le manoir type qu'Alfred de Courcy a décrit dans « Les Français peints par eux-mêmes », paru chez l'éditeur Curmer et qu'il reprit dans « Esquisses », en 1854. Ce manoir type, de Courcy le voyait ainsi : « C'est un long bâtiment d'un seul étage, irrégulièrement percé, construit en pierres de taille, et souvent replié en équerre ; il est flanqué d'une tourelle dont le toit bleu s'élève en pointe du milieu des chênes et des châtaigniers ; un petit bois de futaie l'abrite contre le vent de la mer... Sur le devant, une vaste cour, entourée des bâtiments de servitude, donne accès par deux portes cintrées de dimensions inégales, la porte noble et celle des manants ; la clef de voûte de la plus haute supporte un écusson armorié, dont les empreintes sont à demi effacées par le temps, et, sur les lourds battants de chêne, des pieds de chevreuil ou de sanglier, des oiseaux de proie cloués, les ailes étendues, annoncent la demeure d'un chasseur ».

Des animaux naturalisés, j'en ai dénichés dans les escaliers grimpant au grenier et leur rencontre dans la demi-obscurité n'avait rien de rassurant.

* * *

En entrant dans le parc, à droite, parc qui doit être agréable au printemps avec ses buissons de rhododendrons fleuris et sa haute futaie,

voici la chapelle Sainte-Anne, édifice rectangulaire avec chevet à pans coupés, surmontée d'un petit clocheton portant une croix de fer forgé.

A l'intérieur, à part deux statues de bois naïves, œuvre de quelque charpentier de village, rien de particulier à signaler.

A la demande de la vicomtesse du Dresnay, des indulgences plénières furent accordées, le 9 septembre 1842, par le Pape Grégoire XVI, aux prêtres célébrant la messe dans cette chapelle.

Le château appartient actuellement à M. de La Boussinière, résidant à Grenoble, descendant, par alliance, de la famille du Dresnay.

Lorsqu'en 1952, nous visitâmes le manoir avec deux amis, nous fûmes accueillis par Mme Ollivier, descendante d'une famille qui était locataire du manoir depuis 1848, exemple peu banal d'attachement à la même terre. C'est en effet en 1848 que Julie Saos entra comme femme de chambre chez Mme du Dresnay. Dans cette paroisse de Plouvorn que la Révolution amputa de ses deux trêves, Mespaul et Sainte-Catherine, pour les réunir ensuite en une seule commune, Mespaul, le manoir de Tromeur était un des plus insignifiants.

En effet, à la montre de 1481, son propriétaire Yvon Kerguvelen, passait pour avoir 100 sols de revenu alors que Christophe Simon, le plus opulent des notables disposait de 200 livres de rente avec son château de Kergoulouarn, actuellement en Mespaul.

A la montre de 1534, à Saint-Pol-de-Léon, c'est Guillaume Kerguvelen qui comparait comme archer en brigandine. Cette famille, ramage des Kerroignant, blasonnait « d'azur à la main dextre d'argent en pal accompagné de trois étoiles de même. »

Selon Pol de Courcy, le premier connu de la famille serait, en 1443, Hervé de Kerguvelen, époux de Jeanne de Kéranraz.

La famille passa ensuite à la famille de Ternant qui possédait déjà le manoir de ce nom et celui de Kermengouez en Plouvorn.

Salomon Ternant, qui comparut à la montre de 1481, « une hache au poing », vivait toujours en 1503. Il avait épousé Jeanne Le Coz.

Les Ternant avaient comme armes : « de sable au chevron d'argent accompagné en chef de trois besants de même ». Cette famille se fonda, par la suite, dans les de May.

En compulsant les archives des Côtes-du-Nord, nous constatons que

non seulement Tromeur avait un étang et un moulin seigneurial (1), mais encore, qu'en 1639, il fut procédé à un échange entre Marc du Perrier, sieur du Méné, et Hervé de Kerc'hoënt, sieur de Kérautret, le premier cédant au second la seigneurie de Traumeur, paroisse de Plouvorn.

La terre de Tromeur fut achetée à la Restauration par le vicomte du Dresnay, grand-oncle, par alliance, de l'actuel propriétaire.

Il s'agit de Jean-Marie-Ambroise Renaud, né à Paris, le 31 mars 1829, qui épousa tout d'abord Marie-Elisabeth du Fay et s'installa au château du Dréneuf en Fégréac, dont il devint maire. Puis il s'unit à Saintes, en 1896, à Marie-Bérengrère Baderon de Maussac de Thézan, petite-fille du général de Brémond d'Ars qui lui donna trois enfants :

— Etienne-Marie du Dresnay, né à Fégréac, en 1857, sous-lieutenant, décédé à Tunis, le 19 novembre 1881, au cours de la campagne de Tunisie. Une plaque de marbre rappelle son souvenir dans la chapelle Sainte-Anne.

— R. du Dresnay, licencié en droit.

— Maurice, fonctionnaire au ministère des affaires étrangères (2).

Les du Dresnay ont comme blason : « d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueule : deux en chef, un en pointe ».

Il semble que le manoir ait passé aux Prudhomme de La Boussinière à la suite du mariage d'Amicie du Dresnay, née, en 1867, à Fégréac, avec Joseph-Olivier-Marie Prudhomme de La Boussinière (20 août 1890), officier d'artillerie, résidant au château de Bénéhard, dans la Sarthe.

Lors de notre visite, nous avons été frappés par la richesse de la bibliothèque, logée dans les combles, à la merci de la pluie filtrant par le toit aux ardoises disjointes. Un costume de sous-préfet de la Restauration y avait même trouvé asile.

Que de richesses qui risquaient de se perdre... si elles ne sont pas déjà perdues !

(1) Arch. des Côtes-du-Nord, E 2151.

(2) La Messelière, « Filiations bretonnes ».

LA VILLENEUVE EN PLOMEUR

où vécut Louis-François ALENO de SAINT-ALOUARN

Compagnon de KERGUELEN, découvreur des îles australes

PROCHE de la belle chapelle de La Tréminou en Pont-l'Abbé, qui garde le secret des colloques de Bonnets Rouges au temps de la Révolte du Papier Timbré (1675), mais à la limite de Plomeur et de Saint-Jean-Trolimon, se trouve, au milieu des champs, le manoir de La Villeneuve ou « Mâner ar Guernevez », abritant aujourd'hui des cultivateurs.

Approchons. Un petit pont enjambant l'ancien vivier, qui fut sans doute par la suite une simple mare où s'épanouissaient des nénuphars, nous conduit à une entrée marquée par deux simples piliers enlacés par une voûte de lierre.

Ce pas franchi, nous voici dans la cour bordée de deux longères de bâtiments — le manoir et ses dépendances — disposées en équerre.

On ne peut dire que l'ensemble ait du caractère, mais il est vieux de trois siècles environ, si l'on en excepte quelques remaniements : cette tour carrée, assez forte, comportant une belle lucarne de pierre, bâtie il y a moins de cent ans dans le but de rehausser l'édifice et de procurer un logement plus confortable aux occupants des lieux.

La façade arrière, qui comporte une seconde tour, croulante celle-là, renfermant un escalier, donne une autre impression d'ancienneté.

En 1536, la terre de La Villeneuve est à Adeline de Kerloaguen, puis elle passe à la famille Le Vestle et, vers 1622, à Porret du Lano qui la vend, en 1645, à Guy Autret de Missirien, l'hagiographe et généalogiste,

correspondant de Pierre d'Hozier. On dit qu'il veut y mettre « au vert » son frère Yves Autret, seigneur de Lezoualc'h, un noceur et un dissipateur (1).

Toutefois, celui-ci habite depuis 1643, ainsi que sa femme, Marie du Ménez, chez sa fille Marguerite et son gendre Charmoy, au manoir de La Coudraie en Tréméoc, et c'est dans cette demeure qu'il s'éteint en 1665.

Guy Autret étant décédé cinq ans plus tôt, La Villeneuve revient justement à ce même Sylvestre de Charmoy, neveu par alliance du défunt. Mais, en 1677, il cède cette propriété à Germain de L'Honoré, sieur de Kéranbiquet, qui a occupé la charge de Sénéchal de Quimper.

Son fils, Hyacinthe, écuyer, est seigneur de Kéranbiquet, Kerlivic, Kéron et de La Villeneuve. Il épouse Anne-Marie de Coëtlogon qui lui donne six enfants.

Après sa mort, survenue en 1696, l'ainé, François-Paul de L'Honoré, né en 1679, à Plomeur, et dont le parrain est François de Coëtlogon, évêque de Cornouaille, hérite de La Villeneuve.

Marié à Marie-Michelle de Saulx, il disparaît en 1710, laissant une fille unique, Marie-Françoise de L'Honoré. Celle-ci s'unit à Yves-Marie de Trémic, sieur de Kéranéizan, puis, en secondes noces, à Jean-René Geffroy, chevalier, sieur de Villeblanche, Conseiller au Parlement de Bretagne. Ce dernier doit être aussi un dissipateur, puisque Marie-Françoise de L'Honoré est séparée de biens au décès de son mari (2).

● JEAN-MARIE PENN DU

Marie-Françoise de L'Honoré n'a pas d'enfant. Mais son beau-frère, le chevalier de Villeblanche, lieutenant des vaisseaux du Roi, a ramené d'une campagne un jeune nègre « acheté sur la côte de Guinée en 1752 », et qui remplit la place de domestique au manoir de La Villeneuve.

Ce « penn dû », tête noire, ne laisse pas sûrement d'exciter la curiosité des bonnes gens des alentours qui, finalement, doivent le prendre en sympathie.

D'ailleurs, il est baptisé par le recteur Guesdon en l'église paroissiale de Plomeur, le 26 juillet 1753. Agé de huit ans environ, il reçoit le prénom de Jean-Marie. Son parrain est Jean-Paul Geffroy de Villeblanche, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, et sa marraine dame Marie-Françoise de L'Honoré, elle-même.

On ne sait pas ce que devient Jean-Marie après le décès de sa

marraine, peu de temps après, en 1755. Mais La Villeneuve échoit au cousin de celle-ci, Louis-François Aléno de Saint-Alouarn, lieutenant des vaisseaux du Roi, marié à Marie-Jeanne Drouallen.

● AVEC KERGUELEN

Le Chevalier de Saint-Alouarn est d'une famille de marins. Ses qualités de navigateur doivent être reconnues puisqu'en 1771 il se voit confier le commandement de la gabare « Le Gros Ventre », chargée d'accompagner la flûte « La Fortune » à bord de laquelle Yves-Joseph Kerguelén de Trémarec, son compatriote cornouaillais, part à la découverte des mers australes.

A l'escale de l'île de France (Madagascar), Saint-Alouarn, malade, doit passer le commandement de son navire à son second, du Boisguéhenneuc. Mais il paraît rétabli lors de l'appareillage du 16 janvier 1772.

Trois semaines plus tard, le 11 février, les « La Fortune » et « Le Gros Ventre » sont devant l'archipel qui portera le nom de Kerguelén.

Celui-ci mande Saint-Alouarn à son bord pour le consulter au sujet de l'accostage. La mer est grosse et « La Fortune » et « Le Gros Ventre » finissent par se perdre de vue.

Kerguelén rentre de cette première mission sans savoir ce qu'est devenu Saint-Alouarn. Il apprendra par la suite que « Le Gros Ventre » s'est tiré d'affaire et qu'il a même envoyé du Boisguéhenneuc à terre, dans la baie qui deviendra celle du « Lion Marin », prendre possession de ce rivage au nom du Roi.

Mais, au retour, à l'île de France, Saint-Alouarn et l'enseigne Maingaud, en proie aux fièvres et aux fatigues de l'expédition, succombent (3).

● VENTE EN 1773

A la requête de René-Hyacinthe Le Gentil, Chevalier de Rosmorduc, tuteur des trois enfants de Saint-Alouarn, une vente aux enchères a lieu à La Villeneuve, des meubles et effets laissés par le défunt. Cette opération, commencée le 6 juin 1773, se poursuit jusqu'au 14 suivant. Elle attire des représentants de la noblesse du pays : MM. de Tinténiac, de Kérangal, la dame de La Maisonneuve, MM. de Kersalaün, de Cheffontaines, de Kerbregal, des Salles, M. et Mme de Kervéreguin, MM. de

Kerléan, de Kermorial, de La Marche, Mme de Lestrédiagat et l'abbé de Kéraoul.

- La cave, qui se voit dispersée, était celle d'un connaisseur :
- Douze barriques de vin rouge, vin blanc, « Brye » et Médoc ;
 - Quatre-vingt-seize bouteilles de vin de Bourgogne, de « Constance », de Madère, de Malaga, d'Espagne, de Muscat, d'« Orange » ;
 - Soixante-trois bouteilles d'eau-de-vie d'Hendaye ;
 - Cinquante-trois flacons de liqueur « des Iles », de « Madame », de « Tréguier », d'eau de menthe.

On vend les ustensiles de cuisine : le tourne-broche de fer avec ses « pieds de plomb » et quatre broches, un autre « mauvais tourne-broche de buis ». Trouvent ensuite preneurs : treize casseroles en cuivre rouge, une théière de même métal, ainsi que la fontaine avec sa cuvette. Viennent ensuite les moules à pâtisserie, poissonnière, poêle à frire, poêle à crêpes.

Quant à la vaisselle de porcelaine, elle consistait en une cinquantaine d'assiettes « à raie bleue », quelques plats, saladiers, moutardiers.

Mais le plus beau lot est un service de porcelaine de Chine de trente-six plats ovales et ronds, quatorze compotiers, quatre saladiers, six terrines couvertes, six corbeilles ovales et rondes, vingt-quatre pots de crème. A lui seul, ce souvenir de voyage en pays lointain atteint le prix de 420 livres.

La lingerie comportait trente-huit douzaines de serviettes, de lin pour la plupart, trente-cinq nappes.

Le mobilier trouve aussi acquéreurs : des armoires, tables... et une quinzaine de lits de différents modèles : « à l'Impériale », garnis de taffetas chiné et piqué, de rideaux de basin du Croisic ou de Guérande, sommier de crin, matelas, couette, traversin, couverture de laine, court-pointe d'indienne — lits « à baldaquin », « à quenouille » garni de rideaux verts, « à tombeau », lit clos (un seul, se trouvant dans les communs).

On met aux enchères une cinquantaine de draps de fine toile de lin, douze autres de chanvre, six de chanvre et d'étoupe, vingt « gros draps de domestiques » et différents ustensiles, objets, métier à tapisserie, rouet, deux « mauvais éventails », etc..

On réunit ainsi 12.226 livres, dont il faudra déduire les gages du personnel resté à La Villeneuve : 72 livres à la demoiselle Marie-Geneviève Hamon, gouvernante (dix mois de présence), 66 livres à Marie-Françoise Bastard, femme de chambre (une année), 90 livres à Marie-Françoise

Perrot, cuisinière, et autres sommes au jardinier François Surel, à l'aide-jardinier, à deux servantes. Certains d'entre eux seront indemnisés pour différents travaux dus aux circonstances : inventaire, deuil... (4).

L'aîné des fils de Louis-François Aléno : Hyacinthe-Marie-Marcellin, lui succède à La Villeneuve. A l'âge de vingt ans, il s'était épris d'une belle veuve, Marguerite Gilbert, née Grizel, dite « La Nantaise », « La Varencie », qui manquait, dit-on, « de fortune, d'ancêtres et de vertus ». Il l'avait enlevée pour la conduire devant le curé, à Lyon. Ce mariage ayant été annulé, il épousa Armande de Kerjean (5).

Les époux Aléno font de La Villeneuve leur résidence principale. Le manoir de Saint-Alouarn en Guengat, berceau de la famille, n'est que leur maison de campagne, confiée à la garde de leur jardinier, François Rouzeray.

Au reste, ces Aléno sont fortunés. Ils possèdent de nombreux biens fonciers dans une vingtaine de paroisses de Cornouaille et du Léon, représentant, pour le seul pays de Pont-l'Abbé, une vingtaine de fermes.

● LA DISPERSION

Pendant la Révolution, Hyacinthe rejoint les émigrés ; son frère, Hippolyte, Officier d'infanterie, fait de même. Quant à son autre frère, Aimé-Marie-Alexandre, il sera condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté (il a formé le projet de sauver Louis XVI et, dans une lettre tombée entre les mains des révolutionnaires, il l'assure de son dévouement).

La dame Aléno juge plus prudent de s'en aller, elle aussi, au début de janvier 1792, laissant La Villeneuve à la garde de ses domestiques, sous la direction du jardinier, François Surel, dit « Riché », qui est au service des Saint-Alouarn depuis au moins vingt ans.

Avant son départ, elle a recommandé à son boucher, Guillaume Duhamel, de Pont-l'Abbé, de leur fournir de la viande. Pendant toute l'année 1792, ce commerçant fait crédit et présente aux administrateurs du district de Quimper une note dont le montant est de cent vingt-huit livres (6).

On procède à l'inventaire des meubles et effets se trouvant à La Villeneuve. Les scellés sont apposés et trois jours après, le 27 nivôse an II (16 janvier 1794), a lieu la vente aux enchères qui rapporte 3.173 livres.

Parmi les acheteurs figurent quelques représentants de la noblesse, amateurs de souvenirs, un Villeblanche, une « citoyenne » Kerguiffinec,

des gens du pays, Jacques Le Pape, métayer de La Villeneuve, qui se découvre un arrière-goût de collectionneur. Il achète pour lui seul quatre pots de chambre.

La revendeuse Louison Renaud est encore là (7). Un Christ l'intéresse, une Vierge, des vêtements, de la vaisselle... Elle percevra par ailleurs 42 livres pour avoir participé à l'inventaire et à la vente.

Dans la chapelle, l'autel ne trouve pas preneur, ni l'orangerie, ce qui paraît étonner les administrateurs du district. Ils annoncent par trois bannies faites par Louis Tanguy, « tambour ordinaire » de Pont-l'Abbé, et auparavant par voie d'affiches, qu'une nouvelle vente aura lieu le 8 prairial an III (28 mai 1795). Mais le jour indiqué, on attend en vain l'acheteur, de sept heures à midi, devant les vingt-neuf orangers qui sont là dans leurs caisses. Cette opération manquée coûtera 27 livres au district.

Le 15 frimaire an III (5 décembre 1794), on procède à la liquidation des biens immobiliers.

Le manoir de La Villeneuve, jardins, vivier, terres chaudes et froides, bois de futaie et taillis, sont adjugés au citoyen Douille, de Saint-Jean-Trolimon, le moulin à vent, sis en cette commune, au dénommé Guillard. Sont également vendues la vieille et la nouvelle métairies (8).

Le citoyen Coroller, homme de loi, demeurant rue Saint-François à Quimper, est venu signaler que Marcellin Aléno avait abandonné, sans doute au moment de son départ, une voiture « à deux roues » dans une remise lui appartenant.

Ce véhicule, en mauvais état parce que longtemps exposé aux intempéries, est adjugé au citoyen Belval pour la somme de 80 livres.

Les époux Aléno de Saint-Alouarn ont eu trois enfants : Auguste (né en l'an II), Claire-Marie (née en l'an IX), Armande (décédée en l'an XIII).

Marcellin Aléno est rayé de la liste des émigrés le 1^{er} prairial an X (21 mai 1802). Il meurt le 4 février 1818. Ses héritiers, Auguste et Claire-Marie, réclament, en 1825, la somme de 131.000 francs au titre de l'indemnité (9).

● UNE FAMILLE DISTINGUÉE

Mais La Villeneuve est passé aux de Pascal.

Sous la Révolution, cette famille se fait appeler Pascal car elle a adopté les idées nouvelles.

François Pascal de Kérenveyer, qui fut Maréchal de camp des armées du Roi, est Président de l'Administration départementale du Finistère. Il est, comme il se doit, avec le Général de Kergariou, en tête du cortège qui s'en va au bout de la rue Neuve à Quimper, en 1792, accueillir les Fédérés du Finistère qui rentrent de Paris (10).

Mais c'est aussi « un amateur très distingué dans les arts ». Il a ramené de beaux dessins originaux de ses voyages, tant en Allemagne qu'en Italie.

Et, parlant des dames Pascal qui, à l'époque, habitent Kernisy en Penhars, « Ninette », Anne-Marie Audouyn de Pompery, la « Sévigné cornouaillaise », écrit, en 1791 :

« La mère est vraiment musicienne... et je suis fort contente de son goût. Elle a toujours applaudi les morceaux qui nous plaisaient davantage, comme l'Ouverture de Nina... »

La Révolution n'empêchant pas les réunions de la « bonne société », Mme Pascal donne un bal une fois par semaine (11).

C'est dans cette famille qu'est né, le 13 ventôse an IV (3 mars 1796), à Penhars, celui qui sera le dernier châtelain de La Villeneuve : Joseph-Nicolas Pascal, fils d'un capitaine des carabiniers du 1^{er} Bataillon Franc du Finistère, et de Marie-Jeanne Le Goazre. Son grand-père paternel était le Général Pascal, époux de Jeanne-Catherine Béraud, et son oncle maternel, Hyacinthe Le Goazre, commissaire du gouvernement près le Tribunal Civil de Quimper.

Ce Joseph Pascal, maire de Plomeur, s'éteint en 1870, enlevé à l'estime de ses administrés et même de la population du canton dont il faillit, cette même année, devenir le Conseiller général contre Paisant, qui dut son élection notamment à sa position de maire de Pont-l'Abbé.

(1) Arch. du Finistère. Plomeur. Fonds Le Guennec.

(2) Arch. du Finistère, B 359.

(3) « Le Breton Yves de Kerguelen », par Auguste Dupouy. Ed. « La Renaissance du Livre », Paris, 1928.

(4) Arch. du Finistère, B 334.

(5) « Quimper Tragique », par René Cardallaguet. Brest, 1942.

(6) Arch. du Finistère, 1 Q 2567.

(7) Cf. La Coudraie.

(8) Arch. du Finistère, op. cit.

(9) Ibid.

(10) « La Révolution en Bretagne », par A. Du Chatellier.

(11) « Un Coin de Bretagne pendant la Révolution ». Correspondance de M^{me} Audouyn de Pompery.

Table des noms de lieux

A

Aber-Ildut - 121-122
Alais - 154
Alger - 168
Ancenis - 31
Arras - 219
Audiene - 139-154
Auray - 22-23-120
Auteuil - 78

B

Beauvais
Bel-Air (manoir) - 121
Belon - 176
Berrien - 84
Beuzec-Conq - 77-171
Bislou (manoir) - 192
Bois (manoir du) - 164-165
Boisgarin (Château du) - 188
Bourgneuf (manoir) - 206
Brangoulou (manoir) - 205
Bréal (L.-et-V.) - 40
Brech - 24
Brélès - 121 à 127
Brescanvel (manoir) - 121
Brésil - 39
Brest - 22-23-26-28-34-36-43-44-63-65-66-94-95-97-
113-128-165-171-189-213-217
Briec-de-l'Odet - 99-102
Buzenval - 129

C

Calais - 73
Carhaix-Plouguer - 38-80-103-105-154-184-186
Chapelle des Joies - 149
Châteaubriant - 12
Châteaugal (manoir) - 83-84-105-127
Châteaulin - 38-43-203
Châteauneuf-du-Faou - 43-187
Chautelle (Allier) - 44
Cherbourg - 154
Cléden-Poher - 104-174-190-210
Cléhelvez (manoir) - 105

Coatcantan (manoir)
Coatjunval (manoir) - 94
Coatmeal - 61 à 68
Coëtlogon (château) - 213
Combrit - 207
Concarneau - 37-47-80-81-83-139-169
Conlie - 28
Conquet (le) - 193
Cosquer (manoir) - 94
Cranou (le) - 111-114
Coudraie (la) (manoir) - 30 à 41-225
Crozon - 49

D

Daoulas - 61
Dirinon - 123

E

Elliant - 83-169
Etampes - 170

F

Folgoët (le) - 165
Forêt (manoir de la) - 24
Forêt-Fouesnant (la) - 78-205
Formigny - 169

G

Gannec (en Guengat)
Gars (bois du) - 110-111
Gibraltar - 94
Gouesnou - 21-95-164-165-185
Gourin - 43
Grannec - 105
Grégo (archives) - 209
Grenoble - 154
Guengat - 119-151 à 155-228
Guennigou (manoir) - 42
Guérande
Guimaëc - 149
Guipavas - 165

Guisriff - 37-49
Guissény - 66-159-202

H

Hambourg - 100
Hanvec - 110 à 114
Hôpital-Camfrout (1') - 110

I

Indret (château d') - 169
Irvillac - 110

J

Jersey - 15

K

Kenao (en Ploudaniel)
Keranehoat (en Loperhet) - 94
Kerascot (manoir) - 56 à 63
Keravel (manoir) - 203
Kerazan (manoir) - 69
Kerben (manoir) - 123
Kercaradec (manoir) - 205
Kerdaridec (manoir)
Kererault (manoir) - 92 à 98
Kerfeunteun - 87-115-120-136-154
Kergafné (manoir) - 104
Kergantel (manoir) - 205
Kergariou (en Kerfeunteun)
Kergloff - 95 à 98-190
Kergoat (château de) - 188
Kergonnou (manoir) - 220
Kergoulouarn (château) - 222
Kerguébé (en Guengat)
Kerguelenen (en Pouldergat) - 138
Kergustans (en Crozon) - 49
Kerhuquel (manoir) - 205
Keringard (en Plozévet)
Kériorlet (château de) - 77 à 81-171-172
Kerligonan (manoir) - 103 à 109
Kerléan (château de) - 167
Kerlez (manoir) - 99
Kerliver (manoir) - 110 à 114
Kerlividic (manoir) - 115 à 120
Kerlouan - 159
Kermao (en Plozévet)
Kermangouez (manoir) - 222
Kermenguy (manoir) - 205
Kermini (château de) - 82 à 91
Kernisy (en Quimper) - 76

Kéroulas (manoir) - 121 à 127
Kérouzéré (château) - 148
Kerulut (manoir) - 128
Kérouzinec (en Mahalon)
Kerven (en Pluguffan)
Kervenallet (en Mahalon) - 98-101-140
Kervéréguin (en Loctudy) - 69

L

Lambézellec - 100
Lampaul-Plouarzel - 64
Lan (manoir) - 104
Lanavan (manoir) - 133
Landealeu - 83-105-127
Landerneau - 153-196
Landévant - 24
Landévennec - 110-189
Landivisiau - 148
Landrévarzec - 42-99
Landudal - 101
Landudec - 45-50-136
Lannilis - 61-66
Lannion - 149
Lannurien (manoir) - 149
Lanrec - 168
Lanvollon - 217
Lanvoy (chapelle) - 113
Launay (le) - 151-154
Laz - 209-211
Lennon - 220
Lesconvel (manoir) - 156
Lescuz (en Crozon) - 49
Lesguern (manoir) - 200-201
Lesneven - 123-165-166-200-202-203-204-213
Leuhan - 201
Locarn - 114
Locmaria-Plouzané - 156
Loctudy - 41-46-69-73-74
Logonna-Daoulas - 70-113
Lopérec - 67
Loperhet - 94
Lorient - 37-44-88-213
Lothéa - 86
Lyon - 28

M

Magoarem (en Kergloff) - 104
Mahalon - 133 à 147
Marseille - 168
Meaux - 130
Meilars - 139
Melgven - 49-78-175

Mesléan (château) - 163 à 167
Mesmeur (manoir du) - 207
Mespaul - 195
Moëlan-sur-Mer - 181
Moncontour - 217-218
Montélimar - 154
Morlaix - 49-80-114-148-149-196
Moros (manoir du) - 168
Mourmelon-le-Grand - 155

N

Nantes - 39-182-210
Neuchâtel - 41
Nevers - 79
Névez - 168
Nîmes - 154
Noyal-Pontivy - 137

P

Palue (manoir de la)
Paris - 28-172
Penamprat (en Mahalon) - 158
Penhoat (manoir) - 202 à 204
Pénity-Saint-Laurent - 105
Penmarc'h (château de) - 164-201
Penzé (la) - 195
Plabennec - 201
Plestin - 48
Plobannalec - 34-128-132
Plogastel-Saint-Germain - 146
Plomeur - 116-153-224-230
Plonéis
Plonévez-Portzay - 43
Ploudalmézeau - 66-113
Ploudaniel - 94-148
Plouénan - 195
Plouézec'h - 196
Plougastel-Daoulas - 92 à 98
Plougonvelin - 191
Plougourvest - 148
Plouguin - 61-62-66
Plouhinec - 139
Ploujean - 65-67
Plourin-Ploudalmézeau - 113
Plouvorn - 221 à 223
Plozévet - 136
Pluguffan
Pont-Aven - 37-38
Pont-Croix - 38-139-142
Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h - 11-37-50
Pontivy - 33-38-39

Pont-l'Abbé - 34-38-39-40-70-73-128-147-174-224-229
Porte-Neuve (château de la)
Port-Louis - 159
Poularfeunteun (en Guengat) - 151
Pouldergat - 138
Pouldreuzic - 37
Poullaouen - 95-188
Pratulo (château de) - 188-210
Prédic (manoir) - 191 à 194

Q

Quenquis (manoir) - 205
Quiberon - 100-113
Quimper - 33-38-39-43-47-48-49-52-57-59-74-75-85-87-88-118-120-128-130-137-153-166
Quimperlé - 37-88-169
Quinimilin - 105

R

Recervo (château de) - 113
Rennes - 43-57-59-188-196-210
Rest (manoir du) - 195
Retraite (la)
Riec-sur-Belon - 176-181
Rinquellie (en Guengat)
Rio-de-Janeiro - 40-70
Roscanvel - 26-153
Rospecs (les) - 191
Rospenden - 59-82-83-119
Rouen - 39
Rulan (en Mahalon)
Rustéphan (château)

S

Saale (le) - 94
Saint-Agnès (manoir) - 104
Saint-Alouarn (manoir)
Sainte-Anne (chapelle) - 186-222
Saint-Brieuc - 150
Sainte-Catherine - 222
Sainte-Rose (fontaine) - 113
Saint-Germain-en-Laye - 47
Saint-Fiacre (en Mahalon) - 100
Saint-Frégant - 164-179 à 204
Saint-Goazec - 188-218
Saint-Herhot
Saint-Hernin - 138
Saint-Hervé (chapelle) - 156
Saint-Jean-Trollimon - 229

Saint-Léger (chapelle) - 110-111
 Saint-Mathieu - 130-159-191-193
 Saint-Méen - 57-58
 Saint-Michel (en Mahalon)
 Saint-Petersbourg - 80
 Saint-Pol-de-Léon - 65-100
 Saint-Renan - 192
 Saint-Sauveur - 203
 Saint-Vénéec (chapelle) - 42
 Scaër - 217-218
 Spézet - 188
 Stang - (manoir du) - 205
 Stanger (manoir du) - 104
 Strasbourg - 79

T

Thor - 154
 Tonquédec - 48
 Toure'h - 83-85

Tours - 130
 Trébodennic (manoir) - 203
 Tréméoc - 30 à 41-225
 Trévarez (château de) - 188-209 à 220
 Trinité (la) - 138
 Tromeur (manoir du) - 221-223
 Tymeur (château du) - 105-188

U

Uzès - 154

V

Vannes - 178-181
 Vaucluse - 28
 Viessoix - 34
 Villefranche-de-Rouergue - 65
 Villeneuve (la) (manoir) - 224

Table des noms de personnes

A

Abrial - 14
 Aiguillon (duc d') - 12
 Alain (Louise), dame de Ploenc - 48
 Alanou (Jehan) - 136
 Alavoine (André) - 120
 Albéron (Jules) - 181
 Aléno de Saint-Alouarn (Aimé) - 228
 Aléno de Saint-Alouarn (Armande) - 229
 Aléno de Saint-Alouarn (Auguste) - 229
 Aléno de Saint-Alouarn (Claire) - 229
 Aléno de Saint-Alouarn (Hippolyte) - 228
 Aléno de Saint-Alouarn (Hyacinthe) - 228
 Aléno de Saint-Alouarn (Louis) - 224-226
 Aléno de Saint-Alouarn (Marie) - 119
 Allègre - 24
 Ance - 21
 Andigné (Adélaïde d') - 33
 Andigné de Mayneuf (Rosalie d') - 50
 Angoulême (d') - 14-15
 Archan (Simone) - 174
 Arnaud (Benjamin) - 183
 Arnaud (Frédéric) - 183
 Arnaud (Marie-Aglé) - 184
 Anne (duchesse) - 78

Arnoult (notaire) - 153
 Arnoult (Georges) - 74
 Arnoult (Jacques) - 74
 Arnoult (Michel) - 74
 Arnoult (Noémie) - 74
 Arnoult (René) - 74
 Artur (Jean) - 206
 Arzel (Jean) - 145
 Astor (colonel Joseph) - 74
 Astor (sénateur Joseph) - 74
 Astor (Joseph fils) - 75
 Aubrée de Kernaour (Marie) - 13
 Audebert-Chambon (Anne) - 111
 Audouin de Restinois (René) - 117
 Autret - 38-83
 Autret de Messirien (Guy) - 32-83-84-224
 Autret de Charmoy (Marguerite) - 32
 Autret de Lezoualc'h (Yves) - 225
 Avril - 88

B

Babron (Antoine) - 94
 Babron (Jeanne) - 94
 Baïdron de Maussac (Marie-Bérangère) - 223
 Baltas (Guillaume) - 145

Barazer (famille) - 149
 Barazer (Guillaume) - 149
 Barazer (Hervé) - 149
 Barazer (Joseph) - 26
 Barazer (Louis) - 149
 Barazer de Lannurien (Marie-Rose) - 94
 Barbanson (André) - 43
 Barbier (Sébastien) - 148
 Barchou - 25
 Barin de la Galissonnière (Charlotte) - 12
 Barret (Eugène) - 166
 Barthes (Lucie) - 166
 Bastard (Marie-Françoise) - 227
 Baudran (Nicolas) - 64
 Bazoché (Amédée) - 43
 Béart du Désert (Anne) - 207
 Béart du Désert (Joseph) - 207
 Beaudiez (du) - 64
 Beaudiez (Claude du) - 201
 Beaudiez (Gabriel du) - 201
 Beaudiez (Jacques du) - 201
 Beaulieu (Augustin du) - 169
 Beaumanoir (Toussaint de) - 31
 Béchenneec (abbé) - 21
 Bégé - 141
 Behague (Octave de) - 218
 Belval - 223
 Béraud (Jeanne) - 230
 Bernière (Gabrielle de) - 169
 Bès de Bere (Pierre) - 44
 Beulze (Yves) - 81
 Beyou (Claude) - 145
 Biabil (ermite) - 110
 Bidault (Georges) - 208
 Biger (Gulon)
 Bigot (architecte) - 78
 Bigot (maître verrier) - 130
 Bigot de Morogues (Pauline) - 171
 Bigot de Morogues (Sébastien) - 171
 Billette (Jean-François) - 77-140
 Billette (Louise) - 139
 Billiet - 219
 Billoart de Kerlérec (Louis) - 12
 Billoart (Marie) - 117
 Billoart (Urbane) - 138
 Binard (Louis-Marie) - 171
 Bitard (Alain) - 145
 Blanchard - 57
 Bocher Jean - 104
 Bodénès (Louis) - 93
 Bois (M. et Mme) - 41
 Boiséon (François-Hercule de) - 148
 Boissière (de la) - 65-64
 Boissière (Jonathas de la)
 Boidron (Raymond) - 26

Boisbilly (de) - 67
 Blois (de) - 63-65-67
 Bolzer (Christophe) - 146
 Bolzer (Yves) - 147
 Bonaparte - 220
 Bonsens des Epinets (Charles) - 213
 Bonescat (Alain de) - 174
 Bonescat (Jehan de) - 174
 Bonniou du Lannay (Jacques) - 152
 Bonniou (Marie-Anne) - 152
 Bonté (Michel-Louis) - 211-212
 Boquestant (marquise de) - 120
 Borgnis-Desbordes - 165
 Bot du Grégo (Charles du) - 211-212
 Bot du Grégo (Louise du) - 209-211
 Bot du Grégo (Thomas) - 211
 Bouchard (Alain) - 131
 Bougeant (Andrée) - 152
 Bouillant (Guillaume) - 152
 Bouilly (Joachim) - 22
 Bourayne (Alexandre de) - 204
 Bourayne (Louis de)
 Bourbon (Louis-A. de) - 67
 Bourgneuf (François de) - 206
 Bourgneuf (Marie) - 206
 Bourhis (Mme) - 112
 Bouilès (Trémour) - 105
 Boutouille de Kergueno (Jan)
 Boutteville (Jeanne de) - 104
 Bonvier-Dumolard (préfet) - 14
 Bragelonne (Martin de) - 138
 Brémont d'Ars de Migré (Anatole) - 184
 Brémont d'Ars (général) - 87
 Brémont d'Ars (Hélie) - 184
 Brémont d'Ars (Josias) - 184
 Brénalen (Catherine de) - 46
 Breton (Henriette) - 74
 Breton (Vincent) - 26
 Breton (Le) - 94
 Brézal (Mathurine de) - 113
 Briand (Pierre) - 101
 Briand (Catherine) - 117
 Briochet (François) - 67
 Briqueville (marquis de) - 66
 Brossard (Elisabeth de) - 165
 Bruc-Montplaisir (Armand de) - 183
 Budes de Guéhriant - 84
 Burban (Louis-Gabriel) - 22

C

Cabournais (Jean de) - 104
 Cabournais (Jeanne de) - 104
 Cadiou (huissier) - 101
 Cadoudal (Denis) - 22-23

Cadoudal (Georges) - 21-22-23-24-34-100
 Cadoudal (Julien) - 22-24
 Cadoudal (Louis) - 22-24
 Cadoudal (Pierre-Jean) - 22
 Calvez (Yvon) - 191
 Cambry - 29-118
 Camors (sieur de) - 137
 Cardialaguet (abbé) - 62
 Carette (Mme) - 97
 Caretto (marquis de) - 85
 Carlotti (Elisa de) - 212-214
 Carné (François de) - 63-113
 Cassin - 23
 Cassin de la Loge (Mme) - 91
 Castellane (comte de)
 Cazeaux du Hallay (Joachim) - 164
 Gellamare - 178
 Cermelly - 84-85
 Chabance (Louis) - 26
 Chappedelaine (Hyacinthe de) - 159
 Charles VIII - 78
 Charmoy (Guy de) - 32
 Charmoy (Jacques de) - 32-33-225
 Charmoy (Sylvestre) - 32-225
 Charruel (Alexandre) - 144
 Chastel (Anne du) - 123
 Chastel (Auffray du) - 83
 Chastel (François du) - 123
 Chateaufur (Hervé de) - 202
 Chatel (Marie-Aude du) - 211
 Chatel de Mezle (Antoine du) - 105
 Chaulnes (duc de) - 148
 Chausse (Joseph) - 222
 Chausse (Raymond) - 155
 Chausse-Bolloré (Mme) - 154
 Chauvel (Marie-Françoise) - 129
 Chauveau (comte de) - 78 à 80-171-172
 Chef du Bois (Alain de) - 178
 Cheffontaines (de) - 226
 Chemillard de la Suze (Robert) - 175
 Chénier (André) - 104
 Chevret (Jean-François) - 21
 Chevillotte (Albert) - 26
 Gibon (Marie-Aimée de) - 165
 Clairambault (Charles) - 159
 Classe - 19
 Cleuziou (du) - 62
 Coadou (M. et Mme) - 120
 Coaspont (de) - 12
 Coëtanzeur (famille de) - 116-210
 Coëtanzeur (François de) - 136
 Coëtanzeur (Julienne de) - 140
 Coëtanfao (de) - 64
 Coëtlogon (Anne-Marie de) - 225
 Coëtlogon (François de) - 225

Coëtlogon (Renée de) - 63
 Coëtmelech (Alain de) - 201
 Coëtmelech (Prigent de) - 201
 Coigny (de) - 104
 Coigny (Aimée de) - 104
 Colin (Sébastien) - 146
 Conen de Saint-Luc (Mgr) - 153
 Conen de Saint-Luc (Alfred) - 15
 Conen de Saint-Luc (Ange) - 14
 Conen de Saint-Luc (Angélique) - 14
 Conen de Saint-Luc (Athanasie) - 55
 Conen de Saint-Luc (Athanasie fils) - 55
 Conen de Saint-Luc (Fortuné-Athanasie) - 50
 Conen de Saint-Luc (Emile) - 16
 Conen de Saint-Luc (Gaston) - 50
 Conen de Saint-Luc (Gilles) - 49
 Conen de Saint-Luc (Hermine) - 16
 Conen de Saint-Luc (Léonadie) - 15
 Conen de Saint-Luc (Marie) - 175
 Conen de Saint-Luc (Victoire) - 55
 Conrier (François) - 26
 Corant de Keryollet - 77
 Corbe - 20
 Cornouaille (Armandine de) - 68
 Cornouaille (Guillaume de) - 100
 Cornouaille (Jacques de) - 100
 Cornouaille (Jacques fils) - 99
 Cornouaille (Joseph de) - 99
 Cornouaille (Michel de) - 100-101
 Cornouaille (Reine-Véronique de) - 100
 Coroller - 229
 Cosmao (Anne) - 43
 Cosmao (Guillaume) - 43
 Cosmao (Jacques) - 43
 Cosmao (Suzanne) - 43
 Cosmao-Dumenez (Marie-Yvonne) - 43
 Cosmao-Kerjulien (Julien) - 43
 Costiou - 81
 Couélic (du) - 182
 Courcy (Alfred de) - 221
 Courcy (Pol de) - 167
 Courserac - 94
 Courtavel (Christophlette de) - 48
 Cravenne (Marcel) - 208
 Cruvellé - 175
 Cruwell (Sophie) - 175
 Cutulle (Pierre) - 174
 Cuzon (Pierre) - 43
 Cuzon du Rest - 43

D

D'Amphernet de Pontbellanger (A.) - 211 à 213
 D'Amphernet de Pontbellanger (Charles) - 176
 Danton - 231

Danycan (Marie) - 165
 Davidson - 218
 Davout (prince d'Eckmühl) - 175
 Davy (Philippe) - 50
 Degenaar - 93
 Dehaies de Montigny (Emmanuel) - 111-112
 Dehaies de Montigny (F.-E.) - 111
 Dehaies de Montigny (François-Jules) - 111
 Delalande - 26
 Delaporte (Raymond) - 209
 Delobea (Antoine) - 26-27
 Denis (Maurice) - 75
 Denis (Tanguy) - 164
 Derrien (Louis) - 73
 Derrien (Louise) - 73
 Deschez (Aimable) - 26
 Deville (Victor) - 22
 Diverrés (Pierre) - 117
 Donnard (Jean) - 154
 Donne - 20
 Doucin (Anne)
 Doucin (Marie-Marguerite)
 Doucin (Marie-Renée)
 Doucin (René-Jean)
 Doucin (René fils)
 Doucin (Robert)
 Douille - 229
 Doyen (peintre) - 118
 Draoulec (Marcel) - 132
 Draoullen (famille) - 70
 Draoullen (Anne-Joséphine) - 70
 Draoullen (Jacques) - 70
 Draoullen (Louis) - 70
 Draoullen (Marie-Jeanne) - 226
 Draoullen (René) - 70
 Droualen (Louise) - 218
 Droniou (Jehan)
 Draoulin (René)
 Dubreil de Névet (Malouine) - 128
 Dubignon (Rose)
 Du Boisguchenneuc (Guillemette) - 50
 Du Boisguchenneuc (Louise) - 100
 Du Bot (Auffray) - 12
 Du Bot (Charles) - 12
 Du Bot (Even) - 12
 Du Bot (François) - 12
 Du Bot (Hervé) - 12
 Du Bot (Hervé, sieur des Salles) - 12
 Du Bot (Jacob) - 12
 Du Bot (Jacques) - 12
 Du Bot (Marie-Joseph) - 12
 Duché (Jean) - 208
 Du Cludon (dame)
 Ducrest de Villeneuve (Emile) - 128-130
 Du Dresnay (famille) - 222-223

Du Dresnay (Amiclé) - 223
 Du Dresnay (Elienne) - 223
 Du Dresnay (Jean-Marie) - 223
 Du Dresnay (Maurice) - 223
 Du Dresnay (Pierre) - 136
 Du Dresnay (René) - 137
 Dufau-Pérez - 163
 Duguay-Trouin - 70
 Du Haffond (Hervé) - 128
 Du Haffond (Yvon) - 128
 Duhamel (François) - 26
 Du Jardin (docteur Louis) - 194
 Du Mans (Jacques) - 158
 Du Mans (Michel-Jean) - 158
 Du Mans (Nicolas) - 158
 Du Mans (Pierre-François) - 158
 Du Mans (Scholastique) - 158
 Du Marchallech (François) - 136
 Du Ménez (Bonaventure) - 117
 Du Ménez (Marie) - 225
 Dumoustier (Nicole) - 203
 Du Quélenec (Louise) - 152
 Du Quélenec (Méry) - 152
 Du Quélenec (René) - 152
 Du Quélenec (Renée) - 152
 Du Quélenec (Thérèse) - 152
 Duquesne (Abraham) - 170-172
 Duquesne (Elienne) - 170
 Duquesne (Isaac) - 170
 Duquesne (Jacob) - 170
 Duthoya (Prudent) - 165

E

Eloury (maire de Quimper) - 38-88
 Esclabissac (abbé d') - 38
 Estampes (d') - 187-190
 Eugénie (impératrice) - 96
 Eumézou de Kersalaün (Jean-René) - 207
 Eumézou de Kersalaün (Jean-Joseph) - 207
 Eumézou de Kersalaün (Jean-Vincent) - 207
 Eumézou de Kersalaün (Marie-Françoise) - 207

F

Fagès de Fourniol (Marie-Jeanne de) - 43
 Fallières (Armand) - 75
 Farou (Marie) - 145
 Fay (Marie-Elisabeth du) - 223
 Félix (Anne) - 175
 Fenaille - 75
 Ferron de la Ferronnays (Henri) - 213
 Flaubert - 92
 Fleuriot de Langle (Catherine) - 70
 Flô (général Le)

Florence (maître verrier) - 130
 Folcaquier (comtesse de) - 49
 Forget de Kerlan (Marguerite) - 201
 Foucault - 23
 Fouché - 56
 Fraholot (Charles) - 145
 Franeteau (marquis de) - 12
 Frémerville (chevalier de) - 210-211
 Foujères - 207
 Foulloy (contre-amiral) - 96
 Foy (épouse Davy) - 50
 Foy (André) - 50
 Foy (général) - 50
 Frottier de la Messelière - 148
 Fuchs (Marie-Emma) - 50

G

Galmiche (Hamon) - 25 à 27
 Gayraud (abbé) - 66
 Geoffroy (Alain) - 136
 Geoffroy (Hélène), dame de Coëtanezre - 136
 Geoffroy (Jean-Paul), sieur de Villeblanche - 225
 Geoffroy (Jean-René), sieur de Villeblanche - 225
 Geoffroy (Marguerite) - 136
 Geoffroy (Yves) - 136
 Gent (Alphonse) - 27-28
 Geslin (Jean), sieur de Kérulut - 128
 Geslin (Jean-Marie), sieur de Penanrun - 128
 Geslin (Rose de) - 52-55
 Geslin (de la Villeneuve) - 52-55
 Gestin (Marie-Joséphine) - 20
 Gestin (Yves)
 Gigan des Portes (Alys)
 Gilart de Larhantel (Alain) - 164
 Gilart de Larhantel (François) - 164-166
 Gilart de Larhantel (Jean-François) - 164-166
 Gilart de Larhantel (Louis) - 164-166
 Girard - 58
 Girbon - 207
 Glas (Jean du) - 187
 Gléau (Marie-Joséphine) - 73
 Glémarec (Suzanne) - 128
 Glotin (Marie) - 120
 Goacoulo (Michel) - 105
 Gorrec (député) - 15
 Gouachet (abbé) - 21
 Goublaye de Ménorval (Elisabeth) - 114
 Goués (Gabrielle) - 20
 Goueshou (Marie) - 138
 Goueznou (Jean-Baptiste) - 49
 Goueznou (Mathieu) - 49
 Goulaine (Yolande de) - 84-85
 Gourcun (Marie), dame de Ploec - 48
 Gourio de Coatanguy (Marie-Anne) - 99

Gourvil - 38
 Gouvello (Le) - 200-201
 Grall (abbé) - 66
 Grallon (roi) - 110
 Grandière (Albert de la) - 66
 Grandière (Louis de la) - 66
 Grandière (Marie de la) - 66
 Grandière (Mélanie de la) - 66
 Grandière (Mélite de la) - 66
 Grandière (vice-amiral Paul de la) - 66
 Gratereau de Negraval (Henri) - 129
 Grizel (Marguerite) - 228
 Guengat (Marie de)
 Guéguen (Jacques) - 141
 Guémadeuc (Suzanne de) - 64
 Guenneau (Jean-Pierre)
 Guennec (Louis Le)
 Guénolé (saint) - 110
 Guer (Alain de) - 178-183-184
 Guer (Claude de) - 178-183-184
 Guer (Claude-René) - 183
 Guer (Clément-Chrysoyon) - 183
 Guer (Françoise de) - 177
 Guer (Guillaume de) - 177
 Guer (Jeanne de) - 178
 Guer (Magdeleine de) - 47
 Guer (Marguerite) - 177
 Guer (Marie de) - 177
 Guer (Olivier de) - 178
 Guer (Plézeu de) - 177
 Guer (Yvon de) - 177-178
 Guérin (Robert) - 33
 Guernalec de Kéransquer (Marie-Louise de) - 217
 Guernisac (Bernard de) - 206
 Guernisac (Christophe de) - 206-207
 Guernisac (François de) - 206
 Guernisac (Olivier de) - 206
 Guernisac (René de) - 206
 Guezo de Botsey (Marie-Thérèse) - 203
 Guis (docteur) - 185
 Guichard - 81
 Guigant (Thomas), sieur de Kérulut - 128
 Guillard - 228
 Guillou (Hortense) - 95
 Guyomarc (Henry) - 116
 Guyot (R.P.) - 25

H

Habert (Laure de) - 218
 Hamon (Marie-Geneviève) - 227
 Hamonneau (Philibert) - 122
 Harscouët de Saint-Georges - 175
 Hascot (abbé) - 171

Haye (de la) - 104
 Haye (Jean de la) - 104
 Haye (Mauricette de la) - 104
 Heinrich (maître verrier) - 130
 Hénaff (Guillaume)
 Henriot (famille) - 16
 Henriquet - 185
 Henry de Bohal (Angélique) - 33
 Hersart de la Villemarqué (Cyprien) - 102
 Hervieu (Mgr) - 116
 Hervieu (Marie) - 116-117
 Hervieu (Marie-Anne) - 117
 Hervieu (Marie-Françoise) - 117
 Hervieu (René-Corentin) - 116-117-145
 Hoche (Lazare) - 209-213
 Hohenlohe (régiment de) - 26
 Huard (Aline) - 39
 Huard (Aline-Yvonne) - 39
 Huard (Françoise) - 39-40
 Huard (Jean) - 34
 Huard (Jean-Baptiste) - 34-41
 Huard (J.-B. fils) - 39 à 41
 Huard (Marie-Michelle) - 39
 Hubert (Jean) - 207
 Hubert (M. et Mme) - 205-208
 Huchet de la Bédoyère (Hugues) - 211
 Huchet de la Bédoyère (Jeannie) - 211
 Hugot-Derville - 168
 Huguen (Charles)
 Hulst (d') - 66
 Humphry (Jeanne) - 120
 Humphry (Marie) - 120
 Huo (Anne-Renée) - 117
 Huo (Guillemette) - 117
 Huo de Querrio (Jeanne) - 118
 Huon (Alain) - 201
 Huon (Jacques), sieur de Kérulut - 128
 Huon de Kérézlec (famille) - 201
 Huon de Kérézlec (Jeanne) - 201
 Huon de Kérézlec (René) - 201
 Hurel (Auguste) - 25-26-27

I

Inizan (abbé) - 61

J

Jacques II Stuart - 149
 James - 23
 Janvier de la Motte (Arthur) - 129
 Janvier de la Motte (Elie) - 129
 Janvier de la Motte (Eugène) - 129
 Janvier de la Motte (Louis-Eugène) - 129
 Janvier de la Motte (Marcel) - 129

Janvier de la Motte (Marthe) - 129
 Jégou du Laz (Adolphe) - 189
 Jégou du Laz (Joseph) - 188
 Joinville (prince de) - 50-95
 Jonathas de Grévolles (François) - 201
 Jonette (Marie) - 172
 Joyaut (Aimé) - 22
 Julien (Catherine) - 146

K

Kérangal (de) - 158
 Kéranraz (Jeanne de) - 222
 Kéraoul (abbé de) - 227
 Kérammel - 116
 Kérastry (Jean-Grégoire de) - 138
 Kérastry (Pierre de) - 138
 Kerbul (Jeanne) - 149
 Kerbrenal (de) - 226
 Kerchoent (Hervé de) - 223
 Kerdel (Jeannie de) - 67
 Kerdel (Paul de) - 67
 Kererault (Geneviève de) - 93
 Kererault (Hervé de) - 93
 Kererault (Jacquette de) - 93
 Kererault (Yvon de) - 93
 Kerloux (famille) - 69
 Kerloux (Alain de) - 70
 Kergadon (Catherine de) - 123
 Kergalay (Jacques), sieur de Cludon - 158
 Kerguelen de Trémarec (Yves) - 226
 Kerguiffinec (Mme de) - 228
 Kerguvelen (Guillaume) - 222
 Kerguvelen (Hervé) - 142
 Kerguvelen (Yvon) - 222
 Kéric (Catherine de)
 Kériguy - 191
 Kérimel (Guillaume de) - 177
 Kerjan (François-Ch.) - 86-87
 Kerjan (Marie-Hyacinthe) - 87
 Kerjean (Armande de) - 228
 Kerléac'h (Hervé) - 63
 Kerléan (de) - 123-227
 Kerléan (Marie-Françoise de) - 191
 Kerlérec (chevalier de) - 88
 Kerliver (Alain de) - 112
 Kerliver (François de) - 113-202
 Kerliver (Jean de) - 112-202
 Kerliver (Pierre de) - 112
 Kerliver (Yvon de) - 112
 Kerloaquen (Adeline) - 224
 Kerloaquen (Alain de) - 48
 Kerloe'h (Jean de) - 141
 Kermellec (Appoline de) - 87
 Kermeno (Charles de) - 178-206

Kermeno (Françoise de) - 193
 Kermeno (Jean-Joseph de) - 207
 Kermorial (de) - 59-82-87-227
 Kermorial (François-Pierre) - 87
 Kermorial (Joseph-François) - 82
 Kermorial (Joseph) - 87
 Kermorvan (Joseph de) - 157
 Kermoysan (Tugdual de) - 196
 Kernatous (famille de) - 192-193
 Kernatous (Gabrielle de) - 192
 Kernatous (Jean de) - 192
 Kernatous (Michel-Corentin de) - 192
 Kernatous (Vincent de) - 193
 Kernatous (Yvon de) - 193
 Kernatoux (Auffroy) - 193
 Kernégues (Henri de) - 105
 Kernezre (Charles de) - 220
 Kernezre (Joseph-Luc de) - 210
 Kernysan (Jeanne de) - 46
 Kerouant (Jean de) - 31
 Kerouant (Marie-Guyonne de) - 31
 Kérouevel - 38
 Kéroulas (Catherine de) - 123
 Kéroulas (François de) - 123
 Kéroulas (Hervé de) - 122-123
 Kéroulas (Jean de) - 123
 Kéroulas (Louis de) - 123
 Kéroulas (Olivier de) - 121-123
 Kéroulas (René de) - 121
 Kéroulas (Tanguy de) - 123
 Kérouzéré (Anne de) - 33
 Kerret (Jean de) - 104
 Kersalaün (Charles de) - 158
 Kersauson (Charles de) - 158
 Kersauson (François de) - 158-203
 Kersauson (Germaine de) - 177
 Kersauson (Guillaume de) - 202
 Kersauson (Marie de) - 202
 Kersauson (Vincent de) - 202-203
 Kersulguen (Juliette de) - 206
 Kersulguen (Henri de) - 192
 Keryollet (Jean de) - 77
 Kervahut (Marie-Françoise) - 34-37
 Kervahut (Pierre) - 34
 Kervaneuch (Bernard) - 157
 Kervaneuch (Guimarch) - 157
 Kervaneuch (Isabeau) - 158
 Kervenozael (Françoise de) - 49
 Kervéréguin (de) - 226

L

Laatsmann
 La Boissière (Fiacrette de) - 12
 La Chalotais - 12-13-207

La Coudraye (Jehan de) - 30
 Lacroisse (baron) - 23-95-96
 Laduz (Angélique de) - 171
 Laënnec (père) - 214
 La Fontenelle (Guy Eder) - 48-63
 Lagadic (Jeanne) dit Chan Rond - 146-147
 La Haye (Nicolas de) - 32
 La Hubaudière (de) - 74
 Laity - 23
 Lamennais (abbé Jean-Marie de) - 15
 Lamer - 182
 Lannion (Renée de) - 178
 Lannuzouarn (Catherine de) - 123-124
 Lantivy (Marie-Anne de) - 100
 Lapérouse - 70
 La Pierre du Hénant (Jeanne de) - 33
 Laporte (préfet Jean) - 80
 La Rochefoucauld - 60
 Lavallée (P.) - 26
 Lavau (Anne de) - 66
 Lavenir (Mme) - 156
 Laz (Alain du) - 186-187-190
 Lazareff (Pierre) - 208
 Le Baillif (Cécile) - 141
 Le Baillif (Hélène) - 141
 Le Baillif (Jean-Baptiste) - 139-145
 Le Baillif (Jean-Pierre) - 140-147
 Le Baillif (J.-P. Raymond) - 140
 Le Baillif (Nicolas) - 139-145
 Le Baillif (Renée) - 141
 Le Baillif (Suzanne) - 140
 Le Baillon (Marie-Jeanne) - 24
 Le Balp (Sébastien) - 104
 Le Baron de Boisjaffray (Alphonse) - 119
 Le Baron de Boisjaffray (Angélique) - 119
 Le Baron de Boisjaffray (Charles) - 118
 Le Baron de Boisjaffray (Charles fils) - 119
 Le Baron de Boisjaffray (Hélène) - 118
 Le Baron de Boisjaffray (Jean-Julien) - 119
 Le Baron de Boisjaffray (Jeanne) - 118-119
 Le Baron de Boisjaffray (Julie) - 118-119-120
 Le Bastard (Ange) - 154
 Le Bellec (Urbane)
 Le Bescond de Chef du Bois (Alexandre) - 203
 -204
 Le Bihan-Durumain (Charles) - 39
 Le Bihan (Pierre) - 142
 Le Borgne de Boisiouri - 124
 Le Borgne de Coëlivy (Alain) - 123
 Le Borgne de Coëlivy (Olivier) - 123
 Le Borgne de Coëlivy (Nicolas) - 124
 Le Braz (Anatole) - 195
 Le Brec (Charles) - 165
 Le Breton (Jean) - 196
 Le Bris du Rest - 43

Le Clou (capitaine) - 137
 L'Ecluse de Longaye (Jean-Jacques) - 153
 L'Ecluse de Longaye (René-Marie) - 153
 Le Coindre (Michel) - 59
 Le Coq (François) - 116
 Le Corre - 140
 Le Corre (René) - 206
 Le Coz (Jeanne) - 222
 Le Dall de Kéron (Charles) - 116-117
 Le Digouidet (Charles) - 178
 Le Drévec (abbé) - 123
 Le Drennec (Gabriel) - 202
 Le Drennec (Guillemette) - 202-203
 Le Duff - 192
 Le Fébure de la Paquerie (Etienne) - 94
 Le Fébure de la Paquerie (Louise) - 94
 Le Fébure de la Paquerie (Sophronie) - 94
 Le Floch (Jeanne) - 86
 Le Flohic (abbé Denis) - 85
 Le Frotier d'Augecourt - 185
 Le Gall (Magdeleine) - 59
 Legendre - 207
 Legendre (Anne-Marie) - 207
 Le Gentil de Rosmorduc (Louis) - 70
 Le Gentil de Rosmorduc (René) - 70-226
 Le Gentil de Rosmorduc (Yves) - 70
 Legge (de) - 189
 Le Glaz - 187
 Le Goazre (Hyacinthe) - 230
 Le Goazre (Marie-Jeanne) - 230
 Le Goff (Eugène) - 165
 Le Goff (Françoise) - 165
 Le Goff (Maurice) - 220
 Le Goffie (Charles) - 170-186
 Le Gogal-Toulogot (Théodore) - 154
 Le Golias (Jean) - 43
 Léger (saint) - 110
 Le Gubaër (Claude) - 138-139
 Le Gubaër (François) - 138
 Le Gubaër (Marie-Anne) - 138
 Le Gubaër (Sébastien) - 138
 Le Guennec (Louis) - 158-174-175
 Le Guern (Catherine) - 116
 Le Guillou (Louise)
 Le Guillou de Pénanros (abbé Hervé) - 13
 Le Han (Jean) - 22
 Le Heuc de Lestialla (Charles) - 48
 Le Heuc (Renée) - 100
 Le Lagadec (Marie-Elisabeth) - 85-86
 Le Livec (Françoise) - 20
 Le Nobletz (Michel) - 157-193-200-201
 Le Louarn (Françoise) - 20
 Le Mercier (Guillaume) - 22
 Le Monnier (Juliette) - 219
 Lemoyne - 22

Le Moyné de Talhouët - 182
 Le Mayer (Marie-Louise) - 158
 Le Nepvou de Carfort (Mme) - 41
 Le Nepvou de Carfort (Henry) - 41
 Le Neuder (L.) - 41
 Le Normant (Constant) - 74
 Le Normant (Henri) - 74
 Le Normant (Jean) - 73
 Le Normant (Joseph) - 57-73
 Le Normant (Regnaudin) - 73
 Le Normant de Varannes (Edouard) - 73
 Le Nouy (Anne) - 152
 Le Pape (Jacques) - 229
 Le Pape (Anne-Hyacinthe) - 86-87
 Le Pape (Antoine) - 85-87
 Le Pape (Jean-Baptiste) - 85
 Le Pape (Marc-Antoine) - 85
 Le Pape (Pierre) - 86
 Le Prestre (Jacques) - 174
 Le Prestre de Lézonnet (Jean) - 137-174
 Le Roux de Brescanvel (Emile) - 121
 Le Roy (Pierre) - 154
 Le Saux (Catherine) - 46
 Lescan (Tristan) - 178
 Le Scanff (abbé)
 Lescoët (François de) - 210
 Lescoët (Louise de) - 201
 Lesconvel (Pierre de) - 158
 Le Séanc'h (Jean) - 102
 Lesgrand (Mlle de) - 74
 Lesguarou (Beatrice) - 27
 L'Estang (Christophe de) - 203
 Lestrediat (Mme de) - 227
 Le Ven - 191
 Le Verduc (Catherine) - 64
 Le Vestle (famille) - 224
 Le Vestle (Claude) - 32
 Le Vestle (Ester) - 32
 Le Vestle (Hervé) - 30-31
 Le Veyer (Françoise) - 193
 Le Veyer de Coëtenès (Roberte) - 183
 Levis - 70
 Levot (Prosper) - 29-157
 Lézandevéz (Jacques de) - 174
 Lézandevéz (Marguerite de) - 174
 Lézandevéz (Nicolas de) - 174
 L'Haridon (Jean-Marie) - 224
 L'Haridon (Marcel) - 224
 L'Honoré (François de) - 225
 L'Honoré (Germain de) - 225
 L'Honoré (Hyacinthe de) - 116-225
 L'Honoré (Marie-Françoise) - 225
 L'Honoré (Ursule) - 85
 Liscoët (Jacques de) - 104
 Longomazino - 27

Lorgeril (famille de) - 124
 Lorgeril (François de) - 124
 Louët (Mgr du) - 187
 Louët (Pierre du) - 152
 Louët (Claude du) - 196
 Louët (François du) - 196
 Louët (Hervé du) - 196
 Louët (Jean du) - 196
 Louët (Olivier du) - 187-196
 Louët (Robert du) - 94
 Louët (Rolland du) - 196
 Louverture (Toussaint) - 21
 Loyer (Jean-Baptiste) - 26
 Loyer (Thomas) - 26
 Loyse - 66
 Lozach - 207
 Lozach (Charles), sieur du Grand Pré - 105
 Lozach (Mme Jean) - 154
 Luet (Julien) - 104
 Luyens (Inès de) - 208
 Luxembourg (duc de) - 40

M

Magre (Placide) - 120
 Mahé des Portes - 104
 Maillé (Donatien de) - 84
 Maisonnette (Mme de la) - 226
 Manuel (Corentin) - 140
 Marat - 119
 Marbeuf (baron de) - 219
 Marbeuf (Robine) - 220
 Marc (Simon)
 Marchau (Guillaume) - 202
 Marche (Claude de la)
 Marche (Marie de la)
 Marche (Joseph de la) - 86
 Marche (René de la) - 83-84
 Marche (Renée de la) - 169
 Marche de Kerfors (J.-F. de)
 Marc'hec
 Marec (Erwan) - 163
 Marfille (Isidore) - 26
 Marion (Jeanne) - 22
 Marign (Claude) - 77
 Marre (famille de la) - 93
 Marre (Jean de la) - 96
 Marrier d'Alençon (Marie-Claude) - 166
 Martin (Alain) - 171
 Martin (Ambroise) - 122
 Martin (Marie-Sébastien) - 20
 Martin (saint) - 110
 Martin de Corteuil (Anne) - 73
 Mascarenne (amiral Charles) - 33
 Mascarenne de la Rivière (Paul) - 33

Mascarenne (Jean-Paul) - 33
 Mascarenne (Paul-François) - 33
 Marzit (Jeanne) - 20
 Masson (Jeannette) - 20
 Mathilde (princesse) - 78
 Maubras - 130
 Maupéou (colonel de) - 49
 Maurel de la Pujade (Guillaume)
 May (de)
 Mayard (Théodore) - 204
 Mazurié (F.) - 26
 Ménard - 53
 Mercœur (duc de) - 47
 Merille (Jean) - 22
 Mezgouez (Catherine de) - 123
 Mesnoallet (François de) - 122
 M. G. E. N.
 Michon (Marie) - 120
 Mignard - 62
 Milon (Marguerite) - 33
 Miollis (préfet) - 14-214
 Miorcec de Kerdanet
 Molac (marquis de) - 49
 Mombet (Joseph) - 141
 Monceaux (Gatien de) - 174
 Mongin (J.-P.) - 26
 Monjaret de Kerjégu (famille) - 209-212-217
 Monjaret de Kerjégu (Césaire) - 217
 Monjaret de Kerjégu (François) - 217-218
 Monjaret de Kerjégu (James) - 209-212-217
 Monjaret de Kerjégu (Louis-Marie) - 217-218
 Monjaret de Kerjégu (Marie-Françoise) - 217
 Montcalm
 Montlouis (de) - 182
 Mordelet des Perrières (Jeannes) - 149
 Moreau (chanoine) - 47-48-50
 Moreau (général) - 34-37
 Morel - 171
 Morillon - 177
 Morillon (Charles de) - 177
 Morillon (Marguerite de) - 177
 Morillon (Thibaut de) - 177
 Mouliade (Léon) - 164
 Moulin (Pierre)
 Musillac (François de) - 188
 Musillac (Georges de) - 187
 Musillac (Jacques de) - 187
 Musillac (René de) - 187
 Musillac (Renée de) - 187

N

Naga (Jeanne) - 104
 Napoléon 1^{er} - 94
 Napoléon-Murat

Narischkine (Zénaïde) - 78-80-171
 Navarre - 57
 Négraval (M. et Mme) - 132
 Nicolas II - 80
 Nicou (Ange) - 207
 Nicou (Bertrand) - 207
 Nicou (Jacques) - 207
 Noblet (Guillaume) - 26
 Noël (M. et Mme) - 154
 Normant (Jean) - 142

O

Ode - 27
 Ogès (Louis) - 218
 Olivier (Claude) - 64
 Olivier (abbé) - 66
 Olivier (Jérôme) - 171
 Olivier (Mme) - 222

P

Paisant (maire de Pont-l'Abbé)
 Panfleu - 23
 Parcevaux (famille de) - 63-64-203
 Parpoulic (sieur de)
 Paschal (Mme) - 229-230
 Pascal de Kérenveyer (François) - 230
 Pascal (Joseph) - 230
 Pascal (Marie-Madeleine de)
 Patard (Anne) - 34
 Pauper (René) - 24
 Péan de la Livaudière - 67
 Pégasse (Marguerite) - 169
 Pelletier (Marie-Joséphé) - 77
 Penancoat (Louise-Renée de) - 158
 Penhoadic
 Penfrat (famille de) - 136
 Penfrat (Jehanne) - 136
 Penfrat de Lanavan (Yves) - 136
 Penguilly-L'Haridon (baron) - 171
 Penmarc'h (François-Gabriel de) - 164
 Penmarc'h (René de)
 Penmarc'h (Vincent de) - 164
 Penmorvan (Léon) - 177
 Pépin (Marie) - 178
 Penquelenne (Alain de) - 173
 Perdiel-Vaisière (Mme) - 163
 Pérennon (Guillaume) - 146
 Périer (Simon) - 78
 Perrien (Marie) - 105
 Perrien (Olivier) - 118
 Perrin (Marc du) - 223
 Perrier de Salbert (Alexis) - 171
 Perrier de Salbert (Eleonor) - 171

Perrier de Salbert (François) - 171
 Perrier de Salbert (Louis) - 171
 Perrot (Marie-Françoise) - 228
 Pestivien (Marie de) - 47
 Petit - 58
 Petit (R.P.) - 25
 Philippon - 39
 Phuez (Michel) - 146
 Picard (Jean) - 20
 Picot (Louis) - 22
 Pilguen (Anne de) - 12
 Pirmet (Maurice) - 120
 Plessis de Messirien (Alain)
 Ploëuc (Alexandre) - 55
 Ploëuc (Anne de) - 177
 Ploëuc (M^{gr} François de) - 48
 Ploëuc (Jean de) - 47-48
 Ploëuc (Jean-Louis de) - 50-51 à 60
 Ploëuc (Jeanne de) - 55-169
 Ploëuc (Mauricette de) - 84
 Ploëuc (Nicolas de) - 48
 Ploëuc (Nicolas-Joseph de) - 48-49
 Ploëuc (Nicolas-Louis de) - 46-49
 Ploëuc (René de) - 48
 Ploëuc (Sébastien de) - 55
 Pluvié (comte de) - 91
 Pluvigner (Marie de)
 Pohic (Nicolas) - 46
 Polard (Marie) - 196
 Pompée (Arthur) - 170
 Pompéry (de) - 189-230
 Pompidou (Mme) - 208
 Pontallec (de) - 187-188
 Porlodec (Anne) - 139
 Porlodec (Eutrope) - 139
 Porret du Lano - 224
 Pouliquet (Jean-Maurice) - 171
 Poulizac (Louis) - 43
 Poulpique (Gabriel de) - 63
 Pourtalès (Maurice de) - 41
 Portzmoguer (Madeleine de) - 193
 Poulchet (Marie) - 70
 Poulpry (François de) - 203
 Prigent (Charles) - 158
 Prigent (Hervé) - 158
 Prudhomme de la Boussinière (Joseph)

Q

Quélen (famille de) - 102-127
 Quélen - 190
 Quélen (Catherine de) - 127-173-185
 Quélen (Eugène de) - 154
 Quélen (Gabrielle de) - 154
 Quélen (Gilonne de) - 32

Quélen (Jacques de) - 113-114
 Quélen (Ludovic de) - 114
 Quélen (Prosper de) - 113-114
 Quélen (Rose de) - 102
 Quélenec (Hervé de) - 105
 Quemper (Marie) - 187
 Quéneau (Raymond) - 208
 Quéré (J.-M.) - 22
 Querguiris (Yvorée) - 32
 Quintin (père) - 84

R

Raison du Cleuziou (famille) - 64-65-67
 Rannou (Pétronille) - 77
 Raoul (Bonne) - 32
 Raspoutine - 80
 Ravaot (Isabelle de) - 133
 Renaud (Louise) - 33-73-229
 Rest (Anne du) - 201
 Richard (Blaisine) - 83
 Richard (Léonore) - 170
 Richardos (R.P.) - 25
 Riou de Kernuz (famille) - 70
 Riverieux (de) - 96
 Rivoalen (François) - 164
 Rivoalen (Gillette) - 164
 Rivoalen (Jehan) - 164
 Robespierre
 Robien (Anne de) - 210
 Robiou de la Vrignois - 204
 Roche de la Rigodière (Antoinette) - 66
 Roger (Michel) - 22
 Rohan (duchesse de) - 63-208
 Rolland (Joséphine de) - 113
 Romain-Desfossés (famille) - 93-94
 Romain-Desfossés (amiral) - 95
 Romain-Desfossés (André-Charles) - 96
 Romain-Desfossés (Arthur) - 96
 Romain-Desfossés (Georges) - 96
 Romain-Desfossés (Gilles) - 98
 Romain-Desfossés (Hervé) - 98
 Romain-Desfossés (Jacques) - 96-98
 Romain-Desfossés (Jean-Jacques) - 96-97
 Romain-Desfossés (Marie-Madeleine) - 96
 Romain-Desfossés (Noémis) - 96
 Romain-Desfossés (Pierre-François) - 96-97
 Rosmader (Louise de) - 47
 Rosmader (Marie de) - 178
 Rosmader (Sébastien de) - 169
 Ross (John) - 94
 Rotatier (Maurice de) - 66
 Rouelen (Alain) - 184
 Rouel de Villeferon (Jules) - 217
 Rouzeray (François) - 223

Rouziac (de) - 178
 Rouyou (Jacques) - 70

S

Sainte-Agathe - 114
 Saint-Gouesnou (René de) - 113
 Saint-Gouesnou - 195 à 199
 Saint-Hubert - 210
 Saint-Luc - 135-138-174
 Saint-Martin - 110
 Saint-Pierre (Eustache de) - 73
 Saint-Pol-Roux - 163
 Saisy (de) - 189
 Saisy de Kérampuil (Jeanne) - 184
 Salain (Louis) - 80
 Salles (des) - 226
 Sannier (Jean)
 Sanzay (Catherine de) - 165
 Sanzay (Gillette) - 165
 Sanzay (Jeanne de) - 203
 Saos (Julie) - 222
 Saudre (François) - 20
 Saulx (Marie-Michelle de) - 225
 Schaeffer (Marie-Françoise) - 96
 Schaeffer (Thérèse) - 96
 Ségalen (Rosalie de) - 94
 Ségalen (Victor) - 208
 Seignelay - 168
 Sénéchal (Michel) - 21
 Sergent (Yann) - 146-147
 Seznee (Jean)
 Seznee (Suz)
 Silguy (de)
 Silguy (Hyacinthe de) - 87
 Simon (Christophe) - 222
 Souillet (Georges) - 76
 Souron (Hélène) - 140
 Souvestre (Emile) - 11
 Spréfico (Antoine) - 26-27
 Stéphane (François) - 74
 Stéphane (Marguerite) - 175
 Stofflet (général) - 212
 Surel (François) - 228

T

Talhoët (François de) - 33
 Tanguy (Louis) - 229
 Tanniu (Louis), sieur de Rosanduc - 116
 Tarquis (Alexis) - 166
 Tarquis (Magda) - 163
 Tartiffe - 25-26
 Ternant (Salomon de) - 222
 Tertre (Jean du) - 177

Testard (Etienne) - 94
 Testard (Paul-Etienne) - 94
 Testard du Cosquer (Armand) - 94-95
 Testard du Cosquer (Jean-Aimé) - 95
 Testard du Cosquer (Jules) - 95
 Thésan (Denis de) - 49
 Thierry (Joseph) - 164
 Thierry de la Prévalay - 164
 Thoman du Main d'Angerets - 67
 Thomas de la Gaucelaye (Jeanne) - 211
 Tinsau (R.P.) - 25
 Tinténiaac (de) - 178-213-226
 Touchard (Bernadette) - 50
 Touchard (amiral) - 50
 Toulancoat (Mlle) - 76
 Toulalan (Barbe) - 83
 Toulemont (Mlle) - 76
 Touronce (Guillaume) - 164
 Touronce (Marguerite) - 123
 Touze de la Santierre (Anne)
 Tranchemi des Corbières (Nicolas)
 Tréanna (Charles de) - 169
 Tréanna (Raoul de) - 169-177
 Tréanna (Yves de) - 168
 Tréanna (Yvon de) - 169
 Trédern (famille)
 Trégoazec (Jeanne de) - 187
 Tréhot-Glermont - 95-142
 Tréhouart - 23
 Trémic (Corentine de) - 128
 Trémic (Yves-Marie de) - 225
 Trévaré (Jehan de) - 77
 Trogoff de Kerletty (Jean-Honoré) - 203
 Trongat
 Trotter (lord) - 79
 Troude (amiral) - 94
 Truchot (Marie) - 96
 Tyvarlen (Alain de) - 46
 Tyvarlen (Charles de) - 46
 Tyvarlen (Guillaume de) - 46-47-136
 Tyvarlen (Nicolas de) - 47

Tyvarlen (Charles de) - 46
 Tyvarlen (Guillaume de) - 46-47-136
 Tyvarlen (Nicolas de) - 47

U

Uguen (Charles) - 21

V

Valentin (François) - 118
 Valler (Jean) - 119
 Vauban - 210
 Vedrès (Nicole) - 208
 Victoria (reine) - 94
 Vien - 118
 Vigier (Achille) - 175
 Villebranche (de) - 228
 Villiers de Terrage (Edouard) - 88
 Villiers de Terrage (Marie) - 88
 Vieux Chatel (Olivier) - 62
 Villiers de Hle-Adam - 67
 Vincent (Aristide) - 189
 Voquer (Daniel) - 142-175
 Voquer (Jean) - 142

W

Widmer (Jeanne) - 96
 Wilhelm-Karl de Prusse - 208
 Wolf Metternich - 219

Y

Yann - 105 à 109
 Youssouppoff (Boris) - 73-171
 Youssouppoff (Félix) - 80
 Youssouppoff (Nicolas) - 80



Table des illustrations

Manoir de Guennigou (Landrévarzec)	17
Manoir de Kerascoët (Coatméal)	17
Manoir de Kérazan (Loctudy)	18
Manoir de Kéroulas (Brélès)	18
Manoir de Kerlut (Plobannalec)	35
idem	36
Manoir de Kerligonan (Kergloff)	36
Manoir de Lanavan (Mahalon)	53
Manoir de Lannurien (Plougourvest)	54
La Coudraie (clôture du XVII ^e siècle)	71
Manoir de Lesconvel (Locmaria-Plouzané)	71
Manoir du Guilguiffin (Landudec)	72
Manoir de La Villeneuve (Plomeur)	72
Manoir du Prédic (Plougonvelin)	89
Manoir de Lesguern (Saint-Frégant)	90
Une fête bretonne au château de Mesléan (Gouesnou)	90
Manoir de Penhoat (Saint-Frégant)	107
Manoir de Penquélennec (Peumerit)	107
idem	108
Château de La Porte-Neuve (Riec-sur-Belon)	125
Manoir de Pratulo (Cléden-Poher)	126
Manoir du Tromeur (Plouvorn)	126
Château de Brest	143
Manoir du Stang (La Forêt-Fouesnant)	143
Château de Trévarez (Saint-Goazec)	144
Kérazan : le colonel Astor	161
Kérérault : l'amiral Romain-Desfossés	162
Kériollet : le comte de Chauveau	179
Kériollet : la princesse Narischkine	180
Le château de Kériollet (Concarneau)	197
Château de la Coudraie (Tréméoc)	198
Fontaine près du manoir de Kerligonan (Kergloff)	198
La Coudraie : détail d'un pilier	215
Kerliver : E.-E. Dehaies de Montigny)	216
Kerliver : Promotion d'élèves de l'école de laiterie (Photos de Rosières)	216

Sommaire

Le Bot en Quimerch ou... le Préfet au champ	11
Quand le château de Brest servait de prison	19
La Coudraie en Tréméoc où le souvenir de ci-devant nobles se mêle à celui d'un Officier républicain devenu châtelain	30
Le manoir de Guennigou en Landrévarzec	42
Le Guilguiffin : à tout seigneur, tout honneur	45
Le pauvre roman de Jean-Louis-Amand-Fortuné de Ploec, marquis bretonnant et non-conformiste	51
Le château de Kerascoët en Coatméal. L'invisible lièvre blanc	61
Le manoir-musée de Kérazan en Loctudy	69
Le château de Kériollet en Concarneau où rôde l'ombre de la princesse russe Narischkine	77
A Kermiri en Rosporden : l'histoire et la sylviculture	82
Le manoir de Kérérault en Plougastel-Daoulas	92
Le manoir de Kerlez en Brie, jadis repaire d'un chouan	99
Le manoir de Kerligonan en Kergloff et les aventures de Yann	103
Le manoir de Kerliver en Hanvec et la légende de saint Léger	110
Kerlividic en Kerfeunteun évoque le souvenir des peintres Valentin et Perrin	115
Le manoir de Kéroulas en Brélès et son héritière légendaire	121
Le manoir de Kerlut en Plobannalec et son embarrassant saint Artur	128
Lanavan en Mahalon, dont l'anachronisme récite l'histoire du XVI ^e au XX ^e siècle	133
Le manoir de Lannurien en Plougourvest...	148
Le Launay en Guengat et le trop vif et sincère abbé Guesdon	151
Le manoir de Lesconvel en Locmaria-Plouzané, témoin d'un drame obscur	156
Le château de Mesléan en Gouesnou cache-t-il un trésor ?	163
Le manoir du Grand Moros qui abrita la famille Duquesne	168
Penquélennec en Peumerit ou Goupil, soi-même, fait époque : XIV ^e -XV ^e siècle	173
Le château de La Porte-Neuve en Riec-sur-Belon	176
Le château de Pratulo en Cléden-Poher	186
Le manoir du Prédic en Plougonvelin et son irascible propriétaire	191
Le manoir du Rest en Plouézan et la vengeance de saint Gouesnou	195
Deux manoirs en Saint-Frégant : Lesguern et Penhoat	200
Le manoir du Stang en La Forêt-Fouesnant	205
Le château de Trévarez en Saint-Goazec, quand la belle Louise de Grégo recevait Hoche	209
Le manoir de Tromeur en Plouvorn	221
La Villeneuve en Plomeur où vécut Louis-François Aléno de Saint-Alouarn, compagnon de Kerguelen, découvreur des îles australes	224
Table des noms de lieux	231
Table des noms de personnes	234
Table des illustrations	246
Sommaire	247

Ouvrages parus aux "Éditions de la Cité"

COLLECTION « VIEILLE MARINE »

- Jean RANDIER. — La Royale - L'éperon et la cuirasse - Tome I
Pierre PERON. — A Recouvrance
— Sur la peau de bouc (100 motifs de punition)

COLLECTION « LA BELLE EPOQUE »

- A. DUPOUY. — Un amour bigouden
L. DRAPIER-CADEC. — Comme il faisait beau temps

COLLECTION « RECITS ET LEGENDES »

- E. SOUFFLET. — Récits et légendes de la côte des légendes
P.-J. HELIAS. — Récits et légendes du Pays Bigouden
— Vivre en Cornouaille

COLLECTION « NOS DEPARTEMENTS »

- Yves LE GALLO. — Finistère

COLLECTION « SITES ET CITES DE BRETAGNE »

- A. LE GRAND. — Quimper-Corentin en Cornouaille
Roger BLOND. — Rennes du temps passé (épuisé)

COLLECTION « VILLES D'HIER EN CARTES POSTALES »

- J. FOUCHER et G.-M. THOMAS. — Le Vieux Brest (épuisé)
G. GAIGNEUX. — Lorient d'hier et d'aujourd'hui
H. DE BERRANGER. — Le Vieux Nantes

COLLECTION « BREST D'HIER »

- G.-M. THOMAS. — Brest la Rouge (épuisé)
P. PERON. — Rendez-vous rue de Siam
L. DRAPIER-CADEC. — Recouvrance des souvenirs
A. SELLE. — Brume sur le grand Pont
A. DE CARBONNIERES et A. COSTE. — L'assaut de Brest

